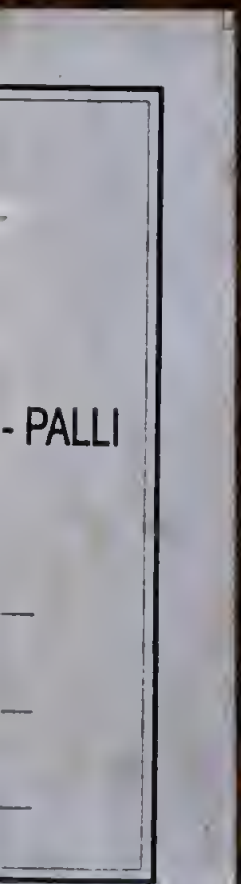
- PALLI

·BIBLIOTECA·
·LVCCHESI·PALLI·

Grande Sala 08
25-IV-26

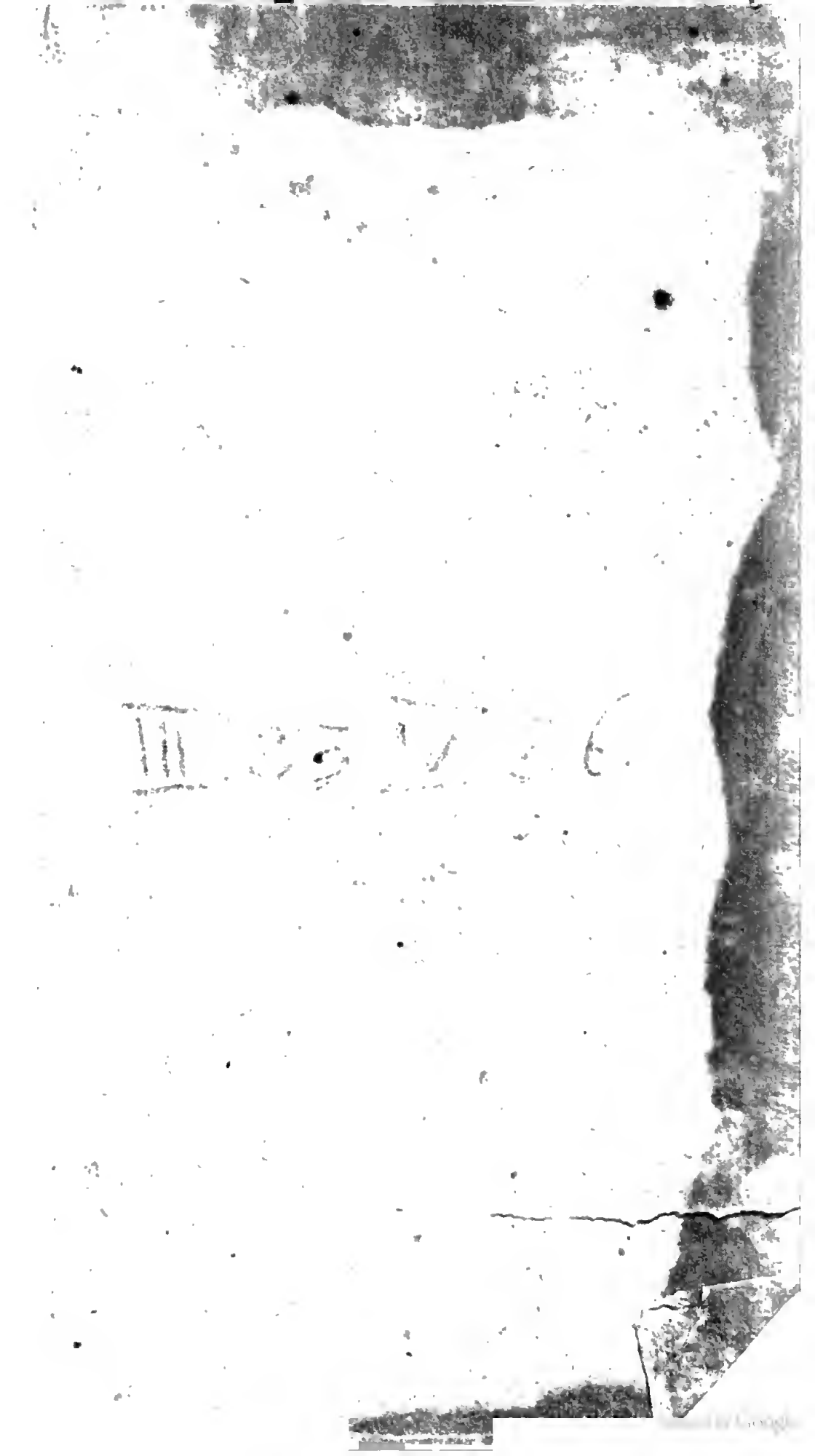

23259

HISTOIRE
DES RÉVOLUTIONS
ARRIVÉES DANS LE GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE.

Par M. l'Abbé DE VERTOT,
De l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

HUITIÈME ÉDITION.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,
CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXXXVI.
AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS

Arrivées dans le Gouvernement

DE LA

RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE X.

Marius délivre les Gaules & l'Italie de trois cents mille Barbares, connus ſous le nom de Teutons & de Cimbres, qui avoient déja ravagé une grande étendue de pays, & défait pluſieurs Généraux Romains. Jaloux de la réputation & du crédit de Metellus, il ſonge à le perdre. Il s'unit avec Saturninus & Glaucia, & vient à bout de le faire exiler. Ces deux hommes, les plus ſcélérats de la république, ſont aſſommés à coups de pierres & de bâtons. Metellus eſt rappellé. Habileté de Sylla dans le

métier de la guerre. La jalousie qu'en conçoit Marius, lui fait regarder Sylla comme son ennemi. Rome se partage entre ces deux guerriers. Prête à se déchirer par une guerre civile, elle se réunit contre des peuples d'Italie, ligués ensemble pour se faire accorder par la force des armes, la qualité & les privilèges de citoyens Romains. Sylla préféré à Marius pour aller faire la guerre à Mithridate. Suites funestes de cette préférence. Détail de la guerre civile dont elle fut cause. Mort de Marius.

LE jour du triomphe de Marius, le peuple fit éclater sa joie, non-seulement par rapport à l'intérêt public, mais encore par la raison que le consulat de ce plébéien étant son ouvrage, il se regardoit comme auteur de la victoire, & associé à son triomphe. Les tribuns, dans leurs harangues continuelles, en prenoient lieu d'insulter aux praticiens & à tous les nobles: ils leur demandoient fièrement, quel capitaine & quel général de leur corps étoit comparable à ce plébéien, & s'ils prétendoient encore que la valeur, le courage & la capacité dans le commandement des armées, ne se dussent trouver que dans

la nobleſſe d'origine. Les patriciens au contraire, pour diminuer la gloire de Marius, publioient que tout l'honneur de cette guerre étoit dû à Metellus, qui, après deux grandes victoires, avoit pouſſé Jugurtha juſqu'à l'extrémité de ſes états, & que Marius ſeroit encore en Afrique, ſi Sylla, autre patricien, ne s'étoit pas rendu maître de la perſonne du roi de Numidie. Sylla même, encore plus jaloux de la gloire de Marius, que celui-ci ne l'avoit été des conquêtes de Metellus, fit graver ſur une pierre l'hiſtoire de cet événement, pour en perpétuer la mémoire. On y voyoit de quelle manière Bocchus lui livroit Jugurtha; &, pour chagriner Marius, il ſe ſervit toujours de cette pierre pour cachet; circonſtance peu conſidérable dans l'hiſtoire, ſi elle n'avoit pas donné lieu aux diſſenſions qui éclatèrent depuis entre ces deux grands hommes, & auxquelles le ſénat & le peuple prirent tant de part.

Mais cette concurrence & cet eſprit de parti, furent ſuſpendus au bruit de l'approche de ces barbares dont nous venons de parler. Plus de trois cents mille hommes, connus ſous le nom de Teutons & de Cimbres, & ſortis de la Cherſonèſe Cimbrique, s'étoient unis

pour chercher de nouvelles terres, & un climat plus doux & plus tempéré. Ces barbares, ſuivis d'une foule innombrable de vieillards, de femmes & d'enfans, ſe jetèrent dans les Gaules, où ils firent de grands ravages. Les Cimbres taillèrent en pièces l'armée commandée par M. Junius Silanus, & un autre corps qui étoit aux ordres de M. Aurelius Scaurus, lieutenant de Cn. Mallius, alors conſul; & ce conſul & Q. Servilius Cépion, peu de jours après, eurent un pareil ſort, & perdirent, dans deux grandes batailles, plus de quatre-vingt mille hommes. Ces barbares ſe ſéparèrent enſuite : les Teutons reſtèrent dans les Gaules, d'où ils ſe diſpoſoient à paſſer en Italie, & les Cimbres prirent la route de l'Allemagne, pour s'y rendre de leur côté. Tant de pertes, le nombre & la férocité de ces barbares, épouvantèrent les Romains. L'envie diſparut; les deux partis, qui partageoient Rome, ſe réunirent; tout le monde, comme de concert, chargea Marius du ſoin de cette guerre. On lui décerna de ſuite un ſecond & un troiſieme conſulat, qu'il employa à lever de grandes armées, & à fortifier les dé-troits & les paſſages de l'Italie. Il revint à Rome pour préſider à l'élection des

An de Rome 650.

Plutar. in Mario.

nouveaux consuls ; il déclara qu'après trois consulats, il ne concourtoit plus pour cette dignité, & qu'il la refuseroit même, quand on la lui offriroit : mais ceux qui connoissoient à quel point il étoit dévoré d'ambition, se moquoient de cette fausse modestie ; & on regarda comme une comédie, le rôle qu'il fit jouer en même-temps à un certain Saturninus, sa créature & tribun du peuple, qui l'appelloit publiquement traître & méchant, de refuser de servir sa patrie, & qui exhortoit le peuple à le forcer de prendre le commandement de l'armée.

L'artifice étoit trop grossier pour échapper à la pénétration de gens aussi éclairés que les Romains. Mais comme on n'avoit point alors de capitaine plus habile, & que Metellus étoit trop âgé pour se charger de la conduite d'une guerre où il ne falloit pas moins d'activité que de valeur, Marius fut élu consul pour la quatrième fois, & on lui donna pour collègue Catulus Luctatius, personnage qui ne lui étoit pas égal, à la vérité, dans la science militaire, mais qui le surpassoit par sa modestie, sa probité & la douceur de ses mœurs. An de Rome 652.

Les deux consuls partagèrent les légions. Marius, avec une partie, fut au-

devant des Teutons, qu'il rencontra en Provence, & qu'il défit proche la ville d'Aix. On prétend que le combat dura deux jours entiers; que cent cinquante mille Teutons y périrent, & que, par une défaite si générale, cette nation barbare fut presque éteinte. Les Cimbres, plus heureux d'abord, avoient franchi les Alpes, & pénétré jusques dans la Gaule Cisalpine. Catulus les attendoit aux bords de * l'*Athesis*; mais comme il n'avoit que vingt mille hommes à opposer à une armée innombrable, la consternation s'empara de l'esprit de ses soldats; plusieurs s'enfuirent, avant que d'avoir vu l'ennemi, & le général Romain fut obligé, pour sauver le reste, d'abandonner les bords de la rivière, & de se camper dans des défilés où il ne put être forcé. Marius, à l'entrée de son cinquième consulat, vint à son secours avec son armée victorieuse. Les deux généraux, ayant joint leurs forces, donnèrent bataille aux Cimbres dans les plaines de Verceil. Ces barbares furent défaits, & les Romains remportèrent une victoire si complète, que, si on en croit leurs historiens, il y eut cent vingt-mille Cimbres qui demeurèrent sur le champ de bataille, sans compter soixante mille prisonniers.

Plut in Mario. Oros. l. 5. c. 16. Flor. l. 3. c. 3. Tit Liv. Epit. l. 68.

* Adige.

Plut. in Mario & Sylla. Oros. l. 5. 16. Vell. l. 2.

Marius & Catulus triomphèrent conjointement de la défaite de ces barbares; & Marius, insatiable d'honneurs, brigua un sixieme consulat, avec autant d'ardeur qu'il avoit fait le premier. On prétend même qu'il l'acheta par de l'argent, que ses émissaires répandirent secrettement parmi ceux qui avoient le plus de crédit dans les tribus, & qu'il se servit en même temps de cet indigne moyen pour faire donner l'exclusion à Metellus, que ses vertus, son expérience & les vœux de tous les gens de bien appelloient au gouvernement de la république. On lui préféra Valerius Flaccus, qui fut moins le collègue, que l'esclave de Marius. Plutar. in Mario.

Cet homme, si grand par sa valeur, & qui avoit été si utile à sa patrie pendant la guerre, en devint le tyran durant la paix. Dans ce haut point de gloire où ses victoires l'avoient élevé, la présence seule de Metellus, plus estimé que lui par ses vertus, lui étoit insupportable. Non content de l'avoir exclu du consulat, il employa les plus bas & les plus indignes artifices pour le faire bannir de Rome. Il s'allia pour cela avec deux sénateurs, appellés, l'un Glaucia, & l'autre Saturninus, tous deux ennemis déclarés de Metellus, les plus me-

chans hommes qu'il y eût dans la république, & que ce grave sénateur auroit chassés du sénat pendant sa censure, sans l'opposition de son collègue, auprès duquel ils avoient trouvé du crédit.

App. Alex. l. 1.

Ces trois hommes unirent leurs ressentimens & leurs cabales. Marius étoit consul, Glaucia préteur, & Saturninus, qui avoit déjà été tribun du peuple, briguoit une seconde fois cette dignité, afin de pouvoir tourner contre Metellus, le pouvoir qui y étoit attaché. Mais le jour de l'élection étant arrivé, Nonius, un des compétiteurs de Saturninus, représenta au peuple avec des couleurs si vives les différens crimes dont il étoit noirci, que ce peuple, en qui il se trouvoit encore quelque reste de l'ancienne probité de ses ancêtres, eut honte de mettre un si méchant homme à sa tête. On lui refusa toutes les voix, & Nonius fut élu en sa place. Cette préférence lui coûta la vie : Saturninus le fit poignarder à l'issue de l'assemblée ; & Glaucia, avec lequel il avoit concerté cet assassinat, ayant convoqué le lendemain de grand matin une nouvelle assemblée, ses partisans nommèrent tumultuairement Saturninus pour tribun, avant que la plus grande partie du peuple eût pu se rendre sur la place.

App. Alex. de bello civil. l. 1.

Ces trois hommes, maîtres alors du gouvernement, travaillèrent à perdre Metellus. Pour y parvenir, Saturninus, en qualité de tribun du peuple, renouvella l'ancienne querelle du partage des terres; mais afin de ranimer une action qui paroiſſoit éteinte, il en changea l'objet. Comme Marius & Catulus, par la défaite des Cimbres, avoient repris des terres dont ces barbares s'étoient emparés dans la Gaule Ciſalpine, il propoſa de les partager entre les plus pauvres citoyens qui habitoient la campagne, la plupart gens ſans aveu, dont Marius s'étoit ſervi à la guerre, & qui lui étoient entièrement dévoués. Il ajouta à cette propoſition, que ſi le peuple l'avoit pour agréable, le ſénat ſeroit obligé de l'approuver dans cinq jours; que chaque ſénateur en feroit un ſerment ſolemnel dans le temple de Saturne, & que ceux qui refuſeroient de le prêter, ſeroient exclus du ſénat, & condamnés à une amende de vingt talens. On indiqua enſuite le jour de l'aſſemblée; Marius fit avertir ſecrettement les partiſans qu'il avoit à la campagne, de s'y trouver en plus grand nombre qu'ils pourroient, & il y en accourut de différens endroits de l'Italie. Saturninus ſe flattoit, à la faveur de leur nombre,

de faire paſſer ſa loi. Mais les habitans de la ville, jaloux de la préférence que l'on vouloit donner à ceux de la campagne, s'y oppoſèrent hautement. Cette aſſemblée tumultueuſe ſe partagea en deux partis : les bourgeois, ſe trouvant les plus foibles, crièrent pour faire rompre l'aſſemblée, qu'on avoit entendu tonner ; ce qui, ſelon les lois & les principes de la religion, obligeoit de ſuſpendre ce jour-là toutes délibérations. Mais ces payſans, mêlés d'anciens ſoldats, la plûpart gens de main, ſans s'arrêter à cette obſervation ſuperſtitieuſe, chargèrent les bourgeois à coups de pierres & de bâtons, les chaſſèrent de la place, & firent enſuite recevoir la loi.

Marius, qui conduiſoit ſecrettement tous les reſſorts de cette cabale, convoqua le ſénat en qualité de conſul, pour délibérer ſur le ſerment preſcrit par la loi, & qu'on vouloit exiger impérieuſement de tous les ſénateurs. Comme il connoiſſoit Metellus pour un homme droit & ferme dans ſes réſolutions, il feignit, pour le faire donner dans le piège, de déteſter une loi ſi injuſte, qui n'avoit pour but, diſoit-il, que de renouveller les anciennes ſéditions. Il ajouta, que pour lui, il ne prêteroit jamais

ı pareil ſerment, ſi préjudiciable au
:pos de la république: Metellus, com-
ıe il l'avoit bien prévu, ne manqua pas
ɔ ſe déclarer de ſon ſentiment; & ſon
vis fut ſuivi par tout le ſénat.

Marius ayant tiré une pareille décla-
ıtion d'un homme incapable de varier,
ɔnvoqua le ſénat le cinquième jour
reſcrit par la loi, pour prêter ſerment,
ɔ alors il ſe montra plus à découvert.
dit, qu'il avoit fait de ſérieuſes réfle-
ions ſur cette grande affaire; qu'infail-
blement on exciteroit une dangereuſe
édition, ſi on perſiſtoit abſolument à
ejetter le ſerment propoſé; qu'on avoit
ɔut à craindre de la fureur & du reſſen-
iment de cette foule de gens groſſiers
ɔ emportés. Mais que, pour les éblouir,
ɔ les renvoyer hors de Rome, il croyoit
u'on pouvoit ſe tirer d'embarras, à la
ıveur d'un ſerment conçu en termes
quivoques: qu'il étoit d'avis qu'on ju-
ât d'obſerver la loi, mais avec cette
eſtriction, s'il y avoit loi. Il ajouta,
u'après que ces habitans de la cam-
agne ſeroient retirés, il ſeroit aiſé,
ans une autre aſſemblée moins tumul-
ıeuſe, de faire voir au peuple de la
ille, qu'on ne pouvoit regarder comme
ɔi la propoſition d'un tribun, qui n'a-
oit été reçue que par des ſéditieux, &

dans des circonſtances qui rendoient nuls tous les actes de ce jour.

Le fourbe ayant ainſi déguiſé ſon manque de parole, ſort du ſénat, ſuivi de ſa cabale, court au temple de Saturne, & prête un ſerment pur & ſimple. Ses partiſans en firent autant, & la plupart des autres ſénateurs, les uns gagnés, & les autres par la crainte de l'exil, ſuivirent ſon exemple : Metellus ſeul perſiſta courageuſement dans ſon premier avis. C'étoit auſſi ſur ſa fermeté que ſes ennemis avoient principalement compté pour exécuter le deſſein qu'ils avoient de le perdre. Saturninus, voyant qu'il n'avoit point prêté le ſerment dans le temps preſcrit par la loi, envoya un huiſſier pour le faire ſortir du ſénat. Mais les autres tribuns du peuple, qui n'étoient point de cette cabale, & qui révéroient la vertu de Metellus, s'oppoſèrent unanimement à l'inſulte qu'on vouloit faire à ce grand homme.

Saturninus, irrité de l'obſtacle qu'il trouvoit à ſes deſſeins, fait revenir à Rome ces habitans de la campagne dont nous avons parlé. Il convoque l'aſſemblée, monte à la tribune aux harangues; après s'être déchaîné contre Metellus, il déclare à cette populace, qu'ils ne doivent point s'attendre au partage des

erres, ni à l'exécution de la loi, tant que Metellus ſera dans Rome. Sur les remontrances de ce ſéditieux tribun, l'aſſemblée condamna Metellus à un exil, ſi dans le jour même il ne prêtoit le ſerment porté par la loi. Les grands de Rome, tout le ſénat, & même les plus honnêtes gens parmi le peuple, vouloient s'oppoſer à un plébiſcite ſi injuſte. Pluſieurs même, par un attachement pour la perſonne de Metellus, s'armèrent ſecrettement ſous leurs longues robes & ſous leurs habits de ville. Mais ce ſage ſénateur, qui aimoit véritablement ſa patrie, après les avoir remerciés tendrement de l'affection qu'ils lui faiſoient paroître, leur déclara qu'il ne ſouffriroit jamais qu'à ſon occaſion, il y eût une goutte de ſang répandu; & on prétend, qu'après s'être réſolu de ſubir ſon exil, il dit à ſes amis particuliers, pour juſtifier le parti qu'il prenoit, qu'ou bien le calme ſe rétabliroit dans la république, & qu'alors il ne doutoit point qu'on ne le rappellât; ou que ſi le gouvernement demeuroit entre les mains de gens comme Saturninus, rien ne pouvoit lui être plus avantageux que de demeurer éloigné de Rome. Il partit enſuite pour ſon exil : ſa vertu & ſa haute réputation lui firent des conci-

toyens dans tous les lieux où il passa ; il ne se trouva étranger en aucun endroit : & ayant fixé son séjour dans l'isle de Rhodes, il y jouit dans un doux repos, de cet empire naturel que la vertu donne, sans le secours des dignités.

La république, par la retraite de Metellus, demeura en proie à Saturninus. Marius, pour reconnoître les services qu'il lui avoit rendus dans cette affaire, souffroit qu'il exerçât dans Rome une tyrannie déclarée. Il n'y avoit plus de liberté dans les élections, & la violence décidoit de tout. Ce tribun furieux, toujours escorté d'une troupe d'assassins, qui lui servoient de satellites, se fit continuer dans le tribunat pour la troisième fois, & fit nommer, pour un de ses collègues, un esclave fugitif, appellé L. Equilius Firmanus, qui se disoit fils de Tiberius Gracchus. Enfin, il en vint à ce point de violence, que voulant élever au consulat Glaucia, le complice de tous ses crimes, il fit tuer à coup de bâtons, par P. Mettius, un de ses satellites, Memmius, illustre patricien, qui se trouva compétiteur de Glaucia.

An de Rome 654.

Cet assassinat fit prendre les armes aux plus honnêtes gens ; le peuple même se joignit au sénat ; la place publique étoit

toit comme un champ de bataille, où on répandoit impunément le ſang des citoyens. Saturninus, Glaucia, C. Sauteius, alors queſteur, & leurs partiſans, ne ſe trouvant pas les plus forts, ſe ſaiſirent du Capitole. Le ſénat, par un décret public, les déclara ennemis de la patrie, & ordonna à Marius de les pourſuivre. Il fut obligé d'armer, mais ce fut avec une lenteur qui fit bien voir que ce n'étoit pas ſans répugnance qu'il exécutoit les ordres du ſénat.

Le peuple, qui n'ignoroit ni ſon penchant ni ſes liaiſons ſecrettes, ennuyé des longueurs qu'il affectoit, & ſouffrant impatiemment ces ſcélérats dans l'endroit le plus fort de la ville, coupa les tuyaux qui portoient de l'eau dans le capitole, & réduiſit bientôt ces ſéditieux à mourir de ſoif. La plupart, plutôt que de ſe rendre, vouloient mettre le feu au capitole, dans l'eſpérance de s'échapper à la faveur de la confuſion et du tumulte que produiſent ordinairement ces ſortes d'accidens. Mais Saturninus & Glaucia, qui comptoient ſur leurs liaiſons avec Marius, ſe mirent entre ſes mains. Il les fit enfermer dans le palais, comme s'il eût voulu leur faire leur procès dans les formes. Mais cette maiſon leur ſervoit plutôt d'aſyle

que de prison, & il y avoit mis des gardes, moins pour les empêcher de s'enfuir, que pour les défendre contre les entreprises de leurs ennemis.

Ces précautions n'empêchèrent point le peuple en fureur de se faire justice lui-même. Une partie chasse les gardes, & entoure la maison où ils étoient enfermés ; d'autres montent sur le toît, le découvrent, & à coups de tuiles & de pierres ils assomment Saturninus, Glaucia, Saufeius & cette troupe de scélérats qui y avoient été renfermés avec eux. Leur mort fut comme le signal du rappel de Metellus. Ses parens, ses amis, ou pour mieux dire, le sénat entier, le demandèrent au peuple dans une assemblée publique. Tous les suffrages lui furent favorables, & il n'y eut qu'un seul tribun du peuple, appelé Furius, qui osa s'opposer aux vœux de tous ses concitoyens.

An de Rome 654. App. Alex. de bel. civ. l. 1. Cicer. in Rabirianâ.

Ce tribun n'étoit que le fils d'un affranchi : mais comme il étoit revêtu d'une dignité qui donnoit droit d'opposition, les amis de Metellus firent tout ce qu'il purent pour l'obliger à lever celle qu'il avoit formée. Le fils même de Metellus se jeta à ses pieds au milieu de l'assemblée, & le conjura, les larmes aux yeux, de lui rendre son père ; ce qui

lui fit donner depuis le nom de Metellus *le Pieux :* mais le tribun inexorable rejeta sa priere avec dureté. Heureusement C. Canulius fut élu tribun du peuple l'année suivante Ce magistrat plébéien, qui révéroit le grand mérite de Metellus, ne se contenta pas de lever l'opposition, mais il attaqua lui-même Furius, & se rendit sur-le-champ son accusateur. Il représenta au peuple avec beaucoup d'éloquence, son inhumanité, & l'abus qu'il avoit fait des privilèges de sa charge. Il disoit que, pour satisfaire sa passion particulière, il avoit privé la ville & la patrie d'un des meilleurs citoyens de la république. Enfin, il sut rendre son collègue si odieux, que le peuple, sans vouloir entendre l'accusé dans ses défenses, le mit en pièces sur le champ. Et le tribunat, cette magistrature sacrée, qui n'avoit été établie que pour la défense & la conservation des citoyens, fut violée dans la personne d'un tribun, pour avoir voulu porter trop loin son autorité pendant son tribunat. App. Alex. ibid. L. 2.

Le rappel de Metellus ne trouvant plus d'obstacle, il revint à Rome. Toute la ville sortit au-devant de lui, & son retour fut un véritable triomphe. La journée entière ne suffit pas pour recevoir les complimens du sénat, & les ap-

plaudiſſemens du peuple : tout le monde crut voir rentrer avec lui la juſtice, la paix & la liberté. Il n'y eut que le ſeul Marius, qui, toujours jaloux de ſa gloire, & ne pouvant empêcher ni ſouffrir ſon retour, ſortit de Rome, s'embarqua, ſous prétexte d'aller en Aſie faire certains ſacrifices qu'il avoit voués, à ce qu'il diſoit, à la mère des dieux, pendant la guerre des Teutons & des Cimbres. Outre la préſence de Metellus, qu'il fuyoit, & qui ſembloit lui faire un reproche continuel de ſon ingratitude, il y avoit encore un motif ſecret, qui l'avoit obligé de s'éloigner de Rome, & de paſſer en Aſie. Marius, grand capitaine, mais d'une humeur farouche, accoutumé à cette autorité abſolue que donne le commandement des armées, languiſſoit au milieu de la paix, & il n'avoit pas même les talens néceſſaires pour ſe faire valoir dans une république, où l'éloquence donnoit tant de part au gouvernement.

La guerre lui étoit néceſſaire pour renouveller ſon crédit. Si on en croit Plutarque, le deſſein ſecret de ſon voyage étoit de l'allumer dans l'Aſie, & ſur-tout d'engager les Romains à la déclarer à Mithridate, le plus puiſſant Roi de l'Orient, qu'on ſoupçonnoit de faire

les ligues, & d'armer contre les Romains. Marius auroit été ravi qu'il eût fait éclater ſes deſſeins, dans la vue d'avoir le commandement de cette guerre, d'obtenir de nouveaux triomphes, & de remplir ſa maiſon des richeſſes de l'Orient.

On prétend qu'étant paſſé à la cour de ce prince, & lui ayant fait différentes propoſitions, pour tâcher de pénétrer ſes deſſeins, comme Mithridate ne lui rendoit pas une réponſe aſſez préciſe : » Il faut, Mithridate, lui dit-il, que tu » faſſes en ſorte de te rendre plus puiſ- » ſant que les Romains, ou que tu ſu- » biſſes la loi du plus fort «. Le roi de Pont, le plus fier de tous les princes de ſon temps, & accoutumé à ce langage ſervile qu'on parle dans le palais des rois, parut ſurpris du diſcours hardi de ce républicain. Mais, comme il n'étoit pas moins bon politique que grand capitaine, & que toutes ſes forces n'étoient pas encore ſur pied, il diſſimula ſon mécontentement, & renvoya Marius comblé de préſens. Plutar. in Mario.

Ce Romain, après avoir parcouru une partie de l'Aſie, revint à Rome, où il trouva peu d'amis, & encore moins de conſidération. Ses manières dures & impérieuſes ne convenoient point dans

un état libre, où tous les citoyens ſe croyoient égaux, & où les plus grands ne faiſoient des créatures & ne les conſervoient, que par des careſſes & des bienfaits. Il eut le ſort des plus grands capitaines qui vieilliſſent dans une longue paix. On oublia juſqu'à ſes victoires, & on ne le regardoit au plus, dit Plutarque, que comme ſes vieilles armes couvertes de rouille, dont on ne croit pas avoir jamais beſoin. D'ailleurs, il s'étoit élevé d'autres capitaines plus jeunes, & qui s'étoient emparés de la faveur du public; & parmi ceux du parti de la nobleſſe, qui étoient les plus diſtingués, Sylla, dont nous avons déja parlé, tenoit le premier rang.

On a vu par quelle adreſſe ce patricien avoit mis fin tout d'un coup à la guerre de Numidie, en obligeant Bocchus de lui livrer Jugurtha. Ce fut avec la même habileté, que pendant que les Romains étoient aux priſes avec les Cimbres & les Teutons, il engagea les Marſes *, l'une des plus puiſſantes nations de l'Italie, à ſe déclarer en faveur des Romains. Perſonne, après Marius, n'eut tant de part à la

* Peuples de l'Italie, voiſins des Samnites, & qui occupoient cette partie du Royaume de Naples qu'on appelle l'Abruze ultérieure.

éfaite des Cimbres, & il fit même
rifonnier un de ces rois barbares.

Marius, jaloux de toute eſpèce de
nétite, mais encore plus de la réputa-
ion que donnoient les armes, obligea
ylla, à force de mauvais traitemens,
le ſe retirer. Catulus, qui connoiſſoit
a capacité & ſa valeur, lui offrit dans
on armée l'emploi qu'il avoit dans celle
le Marius. Il y ajouta une confiance
arfaite. Sylla, vif, actif & plein de
ourage, le ſoulageoit dans toutes les
onctions de général; & comme Catu-
us étoit âgé & peſant, tout rouloit
ur Sylla : marches, campemens, la
onduite des partis, & juſqu'au ſoin
les vivres, il ſe mêloit de tout; & pen-
lant que les troupes de Marius man-
quoient de proviſions, il y en avoit
ne ſi grande abondance dans le camp
de Catulus, que ſes ſoldats en don-
noient libéralement à ceux de ſon col-
lègue. On dit que Marius en conçut
une furieuſe jalouſie contre Sylla; qu'il
regarda cette libéralité, comme une ma-
nière indirecte de ſéduire ſes ſoldats,
& que ce fut un des motifs qui firent
naître entre eux cette haine, dont les
ſuites furent ſi funeſtes à la république.
Elle commença à éclater au ſujet de
quelques figures de la victoire, & de

certaines images d'or que Bocchus conſacra dans le capitole. Ces images répréſentoient la manière dont il avoit remis Jugurtha entre les mains de Sylla. Marius voulut faire enlever ces monumens, qui ſembloient rapporter à ſon queſteur, qui n'étoit qu'un officier ſubalterne, toute la gloire d'un évènement qui s'étoit paſſé ſous ſon conſulat. Sylla de ſon côté s'y oppoſa avec une fermeté invincible : on fut prêt à en venir aux armes, dans un temps où tout ſe décidoit à Rome par la force & la violence. Chacun prit ſon parti ſelon ſes intérêts & ſes engagemens. Rome entière ſe partagea ; & un ſi petit ſujet, ſoutenu de part & d'autre par deux hommes fiers, hautains, & qui ſe haïſſoient, fit renaître cette antipathie entre la nobleſſe & le peuple, preſque auſſi ancienne que la fondation de la république. On cabale ; il ſe forme des factions ; chacun s'aſſure de ſes amis & de ſes créatures. Enfin la ville étoit dans cette agitation qui précède ordinairement les guerres civiles, lorſque la mort de Livius Druſus donna lieu à la guerre *ſociale*, qui ſuſpendit ces diviſions domeſtiques.

Peut-être qu'il ne ſera pas inutile de démêler ici de quelle manière cette guerre

guerre étrangère prit ſon origine dans Rome même, & ſe répandit enſuite dans toute l'Italie. La république Romaine obſervoit différentes formes de gouvernement à l'égard des différens peuples qui lui étoient ſoumis. Les citoyens Romains, ſoit qu'ils habitaſſent dans Rome, ou qu'ils demeuraſſent à la campagne, inſcrits dans le rôle des tribus, donnoient leur nom aux cenſeurs, celui de leurs enfans, de leurs eſclaves, & le dénombrement de leurs biens; ſur quoi on régloit le tribut qu'ils devoient payer. C'étoient les citoyens ſeuls qui compoſoient ces légions invincibles, qui rendirent Rome la maîtreſſe du monde. Ils éliſoient leurs capitaines & leurs magiſtrats. Ils décidoient eux-mêmes de la guerre & de la paix; & le droit de ſuffrage les rendoit partiſans de la ſouveraineté de l'état. Les peuples du *Latium* ou du pays latin s'étoient donnés à la république, ou avoient été ſubjugués par la force des armes. Ils payoient les tributs qui leur étoient impoſés, & fourniſſoient dans des temps de guerre le nombre de cavalerie & d'infanterie qui leur étoit preſcrit. Du reſte, quoiqu'ils fuſſent en quelque manière partie de la république, & qu'ils en ſupportaſſent

les charges, ils n'étoient point admis aux dignités, & ils n'avoient pas même le droit de ſuffrage. Il eſt vrai que dans des temps difficiles, pour les attacher plus étroitement aux intérêts de la république, on s'étoit quelquefois relâché là-deſſus, comme on en uſa dans la ſeconde guerre Punique, de peur que ces différens peuples, qui, tous unis enſemble, faiſoient la principale force de la république, ne ſe laiſſaſſent ſéduire par Annibal, auſſi adroit à ménager ces ſortes de défections & de révoltes, que redoutable les armes à la main. Mais quand le péril fut paſſé, les Romains n'oublièrent rien, pour faire regarder ces conceſſions comme des graces paſſagères, & qui ne fondoient point de droit. Du reſte, chaque peuple du *Latium* étoit gouverné par un de ſes citoyens, élu à la pluralité des voix, qui, ſous le titre de préteur, leur adminiſtroit la juſtice, & ce préteur, après être ſorti de charge, étoit cenſé citoyen Romain. Cette fonction lui ſervoit de titre de nobleſſe; & ce privilège diſtinguoit ce canton des autres pays, qu'on appelloit les provinces de la république, où l'on envoyoit de Rome un préteur pour rendre juſtice, & un queſteur pour lever des tribus.

Il y avoit long-temps, comme nous l'avons déja dit, que ces peuples, voisins de Rome, demandoient la qualité de citoyens Romains. Ils représentoient, qu'ils payoient des tributs considérables; que dans la guerre, leur pays seul fournissoit une fois plus de troupes que Rome & son territoire; que la république devoit en partie à leur valeur ce haut degré de puissance où elle étoit parvenue, & qu'il étoit juste qu'ils eussent part aux honneurs d'un état, dont ils avoient étendu l'empire par leurs armes. Nous venons de voir de quelle manière Caïus Gracchus périt, pour avoir voulu procurer aux Latins ce droit de citoyens Romains. Le sénat & les grands s'y opposèrent, sous prétexte qu'il n'étoit pas juste qu'on leur donnât pour égaux & pour concitoyens des sujets de la république. Mais le véritable motif de leur opposition venoit, de ce qu'ils ne pouvoient souffrir qu'on rendît le parti du peuple plus fort, en le rendant plus nombreux par cette association. La mort de Caïus n'épouvanta point Drusus, parce qu'il se flatta de réussir en prenant une autre route, & en cherchant à se rendre médiateur entre ces différens partis; dessein louable à la vérité, mais également au-dessus de son

An de Rome 662. habileté & de ſon crédit. Ce fut pour ſe rendre agréable aux uns & aux autres, qu'il propoſa, pendant ſon ſecond tribunat, de rendre au ſénat la connoiſſance des crimes de concuſſion, attribuée au corps des chevaliers, de dédommager ce ſecond ordre en donnant entrée dans le ſénat à trois cents chevaliers; & à la faveur de ces deux lois qu'il propoſoit, il tâcha en même-temps de faire paſſer celles de Caïus Gracchus, touchant le partage des terres, & le droit de cité en faveur des Latins.

Tit. Liv. l. 7. App. l. 1. Oroſ. l. 5. c. 18. Mais il trouva les ſénateurs & les chevaliers également oppoſés à ces propoſitions. Le ſénat parut offenſé qu'un tribun entreprît de faire entrer dans une compagnie auſſi auguſte que le ſénat, trois cents chevaliers, qui ſe rendroient maîtres de toutes les délibérations; ceux de l'ordre des chevaliers qui pouvoient appréhender de n'être pas élevés à la dignité de ſénateurs, ne vouloient point conſentir qu'on privât leur corps d'une juriſdiction & d'un tribunal qui leur donnoit une grand conſidération dans Rome: de ſorte que ces deux ordres, quoique dans des intérêts oppoſés, s'accordèrent à rejeter les lois de Druſus. Il trouva encore plus d'oppoſition dans celles de Caïus, qu'il vou-

Autor de viris illuſtribus, c. 66.

Cicer. in Cluciana.

loit renouveller : le nom ſeul des lois Agraires ſouleva tous ceux qui poſſédoient les terres de conquêtes ; & les grands de Rome, accoutumés à cette empire qu'ils exerçoient ſur les peuples ſoumis à la république, ne purent pardonner à Druſus de vouloir leur donner pour concitoyens des gens qu'ils regardoient comme leurs ſujets. Des intérêts auſſi oppoſés firent naître des conteſtations continuelles dans toutes les aſſemblées ; & comme tout s'y décidoit alors, moins par les règles de l'équité, que par la force & la puiſſance de chaque parti, une foule de Latins étoient accourus à Rome, pour ſoutenir leur protecteur : mais il ne put échapper à la fureur de ſes ennemis. Preſſé d'une multitude de peuple, qui entouroit ſon tribunal, qu'il avoit fait placer dans ſa maiſon, & dans une galerie obſcure, il fut bleſſé au côté d'un coup de couteau, que le meurtrier laiſſa dans la plaie, & dont il mourut. Il ne fut pas poſſible de démêler l'auteur du meurtre, parce qu'il ſe perdit dans la foule : mais Quintius Varius, tribun du peuple, s'en rendit ſuſpect, par une loi qu'il propoſa depuis la mort de Druſus. Cette loi déclaroit criminels & ennemis de l'état, tous ceux qui renouvelleroient App. l. 2.

la propoſition d'accorder le privilège de citoyens aux étrangers & aux peuples d'Italie, ſujets de la république.

An de Rome 662. Velleius. l. 2. Plin. l. 2. n. 85.

La mort de Druſus, aſſaſſiné dans ſon tribunal, pour avoir voulu procurer à ces peuples le droit de bourgeoiſie, fit naître la guerre qu'on appella *ſociale*, ou des alliés. Ces peuples, outrés de ſe voir exclus de leurs prétentions par la mort de leur protecteur, réſolurent d'en obtenir l'effet les armes à la main. Les villes principales s'envoyèrent d'abord des députations ſecrettes, pour ſe communiquer leur reſſentiment commun. Elles ſignèrent enſuite une ligue, & ſe donnèrent réciproquement des ôtages. Chaque canton fit proviſion d'armes & de chevaux; on enrôla des ſoldats; on en nomma les chefs. T. Affranius, P. Ventius, M. Egnatius, & Verius Cato, tous capitaines de réputation, devoient commander différens corps. Mais, avant de faire aucun acte d'hoſtilité, ils envoyèrent des députés à Rome, pour demander, de la part de tous les peuples d'Italie, alliés ou dépendans de la république, d'être reçus au nombre des citoyens Romains.

Le ſénat, également inſtruit de leurs prétentions & de leurs forces, refuſa avec auteur d'entendre leurs députés;

: on leur fit dire, qu'ils n'auroient oint d'audience, juſqu'à ce que ceux ui les avoient envoyés, euſſent renoncé la confédération qu'ils venoient de- gner, & on les congédia avec cette éponſe.

Les alliés, au retour de leurs am- aſſadeurs, prirent en même-temps les rmes de tous côtés. On vit tout d'un oup, au milieu de l'Italie, une armée e cent mille hommes, tous conjurés ontre Rome; & ce qui rendoit ces trou- es redoutables, c'eſt qu'elles étoient ommandées par d'excellens chefs, & u'avoient été élevés dans les armées & lans la diſcipline des Romains.

Le ſénat arma de ſon côté, avec une xtrême diligence, & mit ſur pied un lus grand nombre de légions qu'à l'ordi- naire. Sextus Julius Ceſar, & P. Rurius Lupus, tous deux conſuls cette année, marchèrent en campagne, & comman- dèrent chacun une armée. On leur don- na pour lieutenans C. Marius, Cn. Pom- peïus, Cornelius Sylla, & Licinius Craſſus, qui paſſoient pour les plus grands capitaines de la république, & dont la plupart avoient commandé des armées en qualité de conſuls & de gé- néraux. Mais l'amour de la patrie faiſoit que ceux mêmes qui avoient commandé

An de Rome 663.

en chef une année, ne dédaignoient point de ſervir la ſuivante, dans la même armée, en qualité de lieutenans. On donna à ceux-ci le titre de proconſuls; & quoique toujours ſoumis aux ordres des deux conſuls, ils commandoient ſéparément, à cauſe des différens endroits où l'on fut obligé de faire la guerre.

Jamais la république n'avoit eu tant d'armées différentes en même-temps dans l'Italie. De peur de ſurpriſe, on mit des gardes aux portes de Rome, pendant une guerre dans laquelle les ſoldats des deux partis étoient habillés de la même manière, parloient la même langue, & ſe connoiſſoient les uns les autres; enſorte qu'il étoit difficile de diſtinguer le citoyen de l'ennemi. Il y eut des combats ſanglans, des batailles & des priſes de ville. La fortune paſſa plus d'une fois dans l'un & l'autre parti, qui s'affoiblirent réciproquement, ſans rien relâcher de leur animoſité & de leur fureur. Enfin, le ſénat s'appercevant que la république ne remportoit pas même de victoires qui ne lui fuſſent funeſtes, & qu'en faiſant périr des alliés, elle perdoit autant de ſoldats qui compoſoient auparavant ſes armées, ce corps ſi ſage ſe relâcha de ſa première fermeté; mais

il ne céda que peu à-peu, pour conſerver toujours la dignité du nom Romain, & même pour jeter de la diviſion entre les alliés. On n'accorda d'abord ce droit & ce privilège de citoyen, qui faiſoit le ſujet de la guerre, qu'aux peuples voiſins de Rome, ou qui n'avoient point pris les armes, ou qui offrirent les premiers de les quitter. Cette conduite ralentit l'ardeur des ennemis : les alliés, dans une défiance réciproque, ſe preſsèrent de faire chacun leur traité particulier ; & les Romains, de leur côté, trouvèrent plus de grandeur à ſe relâcher en faveur des ennemis diviſés & affoiblis, que de céder au corps entier de la ligue, lors même qu'elle étoit en ſa plus grande vigueur. Enfin tous ces peuples obtinrent ſucceſſivement le droit de bourgeoiſie Romaine, à l'exception des Lucaniens & des Samnites leurs voiſins, peuples féroces & courageux, jaloux & ennemis de la grandeur de Rome, & qui ſoutinrent encore quelque temps la guerre, mais plus par leur animoſité que par leur force.

App. Alex. l. 1. Vell. Pat. l. 1.

Quoique le ſénat eût accordé ce droit de bourgeoiſie aux voiſins de Rome, il le réduiſit preſque à rien, par la forme qu'il donna au traité ; & au lieu de diſtribuer cette foule de peuples, dont on

faiſoit de nouveaux citoyens, dans les trente-cinq tribus anciennes, où ils auroient été maîtres de la plupart des délibérations par leur grand nombre, le ſénat eût l'adreſſe de les ranger, de leur conſentement, ſous huit tribus nouvelles. Comme elles ſe trouvèrent par leur inſtitution les dernières à opiner, il étoit inutile de compter leurs ſuffrages, quand les anciennes étoient de concert; & le droit de bourgeoiſie, qui avoit coûté tant de ſang aux alliés, ne devint preſque, à leur égard, qu'un vain titre, ſans fonctions & ſans autorité.

Ils ne furent pas long-temps ſans s'appercevoir qu'on ne les avoit placés tous enſemble dans les huit dernières tribus, que pour rendre leurs ſuffrages inutiles.

Cependant le ſénat, par cette politique, ſe flattoit d'avoir rétabli le calme dans l'Italie, & il ſongeoit à porter ſes armes en Orient, lorſque la jalouſie entre les grands, fit ſuccéder la guerre civile à la guerre ſociale. Marius, âgé de plus de ſoixante-dix ans, n'avoit pas ſoutenu, dans cette dernière guerre, cette haute réputation qu'il avoit acquiſe dans celle des Teutons & des Cimbres, ſoit par la peſanteur qu'amènent les années, ſoit que la fortune ne lui eût pas fourni d'occaſions de ſe ſignaler: il s'é-

toit même presque toujours tenu sur la défensive. Sylla, au contraire, vif, actif, impétueux, avoit gagné de grandes batailles, pris des villes considérables; & il s'étoit distingué dans cette guerre par de si glorieux succès, que le consulat fut la première récompense de ses services. On lui décerna ensuite le gouvernement de l'Asie mineure, avec la commission de faire la guerre à Mithridate, le plus puissant prince de l'Orient, grand capitaine; mais injuste, cruel, sanguinaire, comme la plupart des conquérans, & dont l'empire n'étoit presque composé que des états qu'il avoit usurpés sur ses voisins. Ses forces étoient proportionnées à ses desseins & à son ambition. On comptoit dans ses armées jusqu'à deux cents cinquante mille hommes d'infanterie, cinquante mille chevaux, un nombre infini de chariots armés, & ses ports renfermoient plus de quatre cents vaisseaux de guerre. D'habiles généraux étoient à la tête de ces corps différens; mais il en étoit toujours le premier général: & quand il ne les commandoit pas en personne, lui seul en régloit les opérations. Il s'étoit emparé de la Cappadoce & de la Bithynie, qu'il avoit conquise sur Ariobarzane & sur Nicomède, qui en étoient les souve-

An de Rome 665.

rains, & les alliés du peuple Romain. La Thrace, la Macédoine, la Grèce, Athènes, la plupart des îles Cyclades, avoient ſubi le même ſort; & le ſénat lui ayant fait dire, qu'il eût à retirer ſes armes de toutes ces provinces, qui étoient ſous la protection de la république, ce prince, pour faire voir qu'il n'en redoutoit ni la puiſſance, ni le reſſentiment, fit égorger en un jour marqué, cent cinquante mille Romains, la plupart marchands, qui, à la faveur de la paix, négocioient & s'étoient établis dans les principales villes de la Grèce. Il menaçoit Rome même & toute l'Italie de l'effort de ſes armes, quand le ſoin de cette guerre échut à Sylla. Marius, dont l'ambition étoit toujours vive, & qui, comme nous avons vu, aſpiroit à ce commandement, regarda cette préférence comme une injuſtice. Il ſembloit que tous les emplois de la république lui appartinſſent. Il réſolut d'enlever à Sylla celui de faire la guerre à Mithridate. Il mit dans ſes intérêts un tribun du peuple, appelé P. Sulpitius, grand ennemi de Sylla, homme éloquent, vif, entreprenant, d'ailleurs conſidéré à Rome par des biens immenſes, par un grand nombre de cliens, & encore plus craint par le mal qu'il pouvoit faire; &

Vell. Paterc. l. 2. c. 18.

V. Paterc. l. 2.

par le crédit que lui donnoit ſa charge.

Ces deux hommes unis, par la haine commune qu'ils avoient l'un & l'autre contre Sylla, & contre le corps de la nobleſſe, convinrent, avant que de ſe déclarer, de groſſir leur faction. Pour y réuſſir, Sulpitius, qui avoit reconnu combien les alliés étoient mécontens de ſe voir placés dans les huit dernières tribus de la république, propoſa, en leur faveur, de ſupprimer ces huit tribus, & de diſtribuer enſuite tous ces peuples de l'Italie, dont elles étoient compoſées, dans les trente-cinq anciennes tribus. Il ſe flattoit, par leur grand nombre, de ſe rendre maître de toutes les délibérations publiques. Les anciens citoyens, éclairés par le ſénat, n'eurent pas de peine à s'appercevoir que ſi on mêloit parmi eux les nouveaux, des étrangers qui venoient d'être admis par grace au rang des citoyens, ruineroient inſenſiblement le crédit des auteurs mêmes du bienfait. Ces conſidérations les déterminèrent à s'oppoſer à la publication de la loi. Le tribun, de ſon côté, ſoutenu de ces nouveaux citoyens, qu'il avoit fait venir exprès à Rome, vouloit la faire recevoir par la force. Les deux partis en vinrent aux mains; il y eut dans ce tumulte un grand nombre de ci-

toyens tués de part & d'autre ; la nuit qui ſurvint, diſſipa l'aſſemblée ſans qu'il y eût rien d'arrêté.

Les conſuls, pour reculer le temps d'une nouvelle convocation, ordonnèrent, ſous différens prétextes, des fêtes ſolemnelles, pendant leſquelles il étoit défendu de vaquer à aucune affaire. Sulpitius, ſans avoir égard à ces fêtes, convoqua une nouvelle aſſemblée. Il s'y rendit à la tête de ſix cents hommes de ſon parti, qui avoient des armes ſous leur robe ; eſpèce de ſatellites dont il ſe faiſoit accompagner par-tout, & qu'il appelloit l'*anti-ſénat*. Il fit ſommer les deux conſuls de ſe rendre à l'aſſemblée, & d'y révoquer ſur-le-champ les vacances qu'ils avoient ordonnées, afin que le peuple pût donner ſes ſuffrages au ſujet de l'abrogation des huit dernières tribus, qu'il avoit propoſée dans la dernière aſſemblée.

Ce diſcours excita un grand tumulte entre les anciens & les nouveaux citoyens. Les partiſans du tribun mirent l'épée à la main, & chargèrent la multitude ; le peuple s'enfuit, & le fils de Q. Pompeïus, qui étoit gendre de Sylla, fut tué en voulant ſecourir ſon père. Pompeïus ſe cacha dans la foule ; Sylla, pourſuivi par ſes ennemis, ſe jeta dans

Plut. in Sylla.

la maiſon même de Marius, dont il trouva la porte ouverte. Marius, quoique naturellement cruel & vindicatif, ne voulut point faire tuer un homme à qui ſa maiſon venoit de ſervir d'aſyle; il lui ſauva la vie. Mais il fut obligé, pour la conſerver, de revenir ſur la place, & de déclarer qu'il révoquoit l'inſtitution des fêtes. Il ſe retira enſuite de cette aſſemblée; & ne trouvant plus pour lui de ſûreté dans Rome, où le parti contraire prévaloit, il en ſortit ſur-le-champ, & ſe rendit en diligence à la tête des troupes qu'il avoit commandées pendant la guerre ſociale, & qui devoient marcher ſous ſes ordres en Orient contre Mithridate.

Les fêtes étant révoquées, & les deux conſuls en fuite, Sulpitius, maître de Rome fit recevoir ſans peine, la loi qui avoit été cauſe du tumulte; & par la même loi, il ôta à Sylla le commandement de l'armée qui devoit marcher en Aſie contre Mithridate, dont il fit décerner la commiſſion, par le peuple, à Marius. Idem. Ap. ibid.

Ce général envoie auſſi-tôt des officiers de ſon parti pour en prendre le commandement, en attendant qu'il y fût arrivé. Mais Sylla les avoit prévenus, comme nous l'avons dit; il avoit mis

tous les ſoldats dans ſes intérêts, par l'eſpérance de les enrichir des dépouilles de l'Orient, en ſorte qu'au lieu de recevoir les ordres de Marius, ils aſſommèrent ſes officiers, & ils conjurèrent Sylla de les mener contre les ennemis qu'il avoit à Rome, avant même que de paſſer en Aſie. Marius, irrité de la mort de ſes officiers, uſa de repréſailles, fit tuer pluſieurs amis de Sylla, & piller leurs maiſons; ce qui obligea les autres de ſortir de la ville avec précipitation, & de chercher un aſyle dans le camp de Sylla. Ces maſſacres déterminèrent ce dernier à marcher droit à Rome Il étoit à la tête de ſix légions, dont les ſoldats, animés de ſon eſprit, ne reſpiroient que la vengeance & le pillage. Mais pluſieurs officiers, ne pouvant ſe réſoudre à tourner leurs armes contre leur patrie, quittèrent le ſervice; en ſorte qu'on ne voyoit ſur le chemin de Rome, que gens qui fuyoient de la ville au camp, pour échapper à la cruauté de Marius, & d'autres qui paſſoient du camp dans Rome, pour n'être pas obligés de prendre parti dans cette guerre civile. Cependant Sylla avançoit toujours, & il fut rencontré ſur le chemin par Q. Pompeïus, ſon collègue au conſulat, qui ſe joignit à lui.

Plutar. in Sylla.

Marius

Marius & Sulpitius, qui n'avoient point d'armée à lui opposer, interposèrent l'autorité des magistrats, & lui envoyèrent Brutus & Servius, tous deux préteurs & leurs partisans, qui défendirent à Sylla, avec hauteur, de continuer sa marche. Les soldats, irrités de la fierté avec laquelle ces deux préteurs avoient parlé à leur général, rompirent les faisceaux & les haches que les licteurs portoient devant ces magistrats. Ils se jetèrent sur eux, déchirèrent leurs robes de pourpre, & ils les auroient tués, si Sylla ne si fût opposé.

Le désordre dans lequel ces deux magistrats rentrèrent dans Rome, fit comprendre qu'on avoit perdu tout respect pour les lois, & que la force & la violence alloient décider de tout. Marius & Sulpitius, qui ne se trouvoient pas en état de résister à un ennemi puissant & irrité, lui dépêchèrent, sous le nom du sénat, de nouveaux députés, pour tâcher de retarder sa marche. Ces députés prièrent les deux consuls de suspendre leur colère & leur ressentiment, & de ne point souffrir que leur armée s'approchât de Rome plus près de cinq milles *, & ils leur représentèrent, que pendant

* Cinq milles, ou quarante stades, ou deux lieues Françoises.

que leurs troupes s'y repoſeroient, le ſénat eſpéroit de trouver les moyens de concilier leurs intérêts, & de leur donner une entière ſatisfaction.

App. Alex. l. 1.

Les deux conſuls, qui reconnurent qu'on ne cherchoit qu'à les amuſer, pour donner le temps à Marius de lever des troupes, feignirent, pour tromper les députés, de ſe rendre à leurs propoſitions. Sylla, en leur préſence, commanda à ſes officiers de marquer un camp, & de diſtribuer les logemens dans l'endroit où il ſe trouvoit. Mais ces envoyés ne furent pas plutôt partis, qu'il les fit ſuivre par ſa cavalerie : il ſe mit enſuite en marche avec toute ſon armée, & parut aux portes de Rome, quand ſes ennemis le croyoient encore dans ſon camp.

Ses troupes entrèrent dans la ville l'épée à la main, & comme elles auroient fait dans une place ennemie & priſe d'aſſaut. Marius & Sulpitius, quoique ſurpris, s'oppoſèrent à leur paſſage avec un gros de leurs partiſans, qui s'étoient réunis auprès d'eux ; & le peuple, qui craignoit le pillage, ſe déclara en leur faveur, & lançoit des traits & des pierres du haut des maiſons ſur les ſoldats de Sylla. Mais ce général ayant menacé de les brûler, & ayant paru un flambeau

Plut. in Sylla.

à la main, le peuple ceſſa ce genre d'hoſtilité, & demeura ſpectateur du combat entre les deux partis. Marius & Sulpitius l'appellèrent vainement à leur ſecours; ils promirent même inutilement la liberté aux eſclaves qui prendroient les armes en leur faveur, perſonne ne branla; & les troupes de Sylla avançant toujours, les pouſsèrent juſqu'au temple de la déeſſe Tellus, d'où ils furent obligés de s'enfuir & de ſortir de Rome. Sylla, s'en voyant maître, mit des corps-de-garde dans toutes les places de la ville, pour empêcher le déſordre. Il fit même punir ſévèrement quelques ſoldats qui s'étoit jetés dans des maiſons pour les piller, & il paſſa toute la nuit à viſiter lui-même les différens quartiers, pour contenir le ſoldat, toujours inſolent dans la victoire, & pour empêcher que les citoyens ne fuſſent outragés.

Les deux conſuls ayant employé toute la nuit à pourvoir à la ſûreté publique, ſongèrent le lendemain à faire autoriſer une conduite ſi extraordinaire, par de nouvelles lois, & à ſe revêtir au moins des apparences de la juſtice, qui ne manque guères à ceux qui ont la force de leur côté. Pour y parvenir, ils formèrent le deſſein de relever l'autorité du ſénat que les tribuns du peuple avoient fort

affoiblie par ce nombre infini de lois nouvelles faites en faveur du peuple, & dont la plupart n'avoient été promulguées que par des ſéditieux, les armes à la main.

App. l. 1. Ils convoquèrent dans cette vue une aſſemblée du peuple Romain. Sylla naturellement éloquent, déplora en des termes également vifs & touchans, les malheurs de la république. Il repréſenta à l'aſſemblée, que les diſſenſions, qui agitoient depuis ſi long-temps la ville & l'état, ne provenoient que de l'eſprit inquiet & ſéditieux des tribuns, qui, pour ſe faire valoir, n'oublioient rien pour exciter la haine du peuple contre le ſénat. Que ces magiſtrats populaires, qui n'avoient été établis dans leur origine que pour empêcher qu'on ne fît violence à aucun citoyen Romain, s'étoient emparés inſenſiblement, & ſous différens prétextes, du gouvernement entier de la république. Que par de nouvelles lois, inconnues à leurs ancêtres, ils avoient trouvé le ſecret d'anéantir l'autorité des conſuls & la dignité du ſénat. Que pour faire tolérer ces uſurpations, qu'ils revêtoient du nom reſpectable des lois, ils avoient aboli, dans les élections des magiſtrats, l'uſage établi de tout temps de recueillir les ſuf-

frages par centuries, & qu'ils avoient ſubſtitué à cette ancienne forme, celle de faire donner les voix par tribus, ſurtout dans l'élection des tribuns du peuple. Que par ce changement, dans lequel les ſuffrages des nobles & des perſonnes riches, étoient confondus avec ceux des pauvres, au lieu de les compter par centuries, le petit peuple ſe trouvoit maître des élections, & que ſon choix tomboit toujours plutôt ſur les plus ſéditieux, que ſur les gens de bien. Que pour détruire des abus ſi pernicieux au repos de la république, il étoit d'avis que déſormais perſonne, de quelque condition qu'il fût, ne pût propoſer au peuple aucune loi, qui n'eût été auparavant approuvée par le ſénat; enfin, que dans les élections, on ne recueillît plus les ſuffrages que par claſſes : eſpèce de rôles dans leſquels tous les citoyens étoient diviſés par centuries, ſelon leurs facultés, mais dont la première claſſe, compoſée des plus riches, renfermoit ſeule plus de centuries, que toutes les autres claſſes enſemble, ce qui rendoit cette première claſſe, quand toutes les centuries étoient d'accord, arbitre de toutes les délibérations. Sylla ajouta, qu'il falloit interdire aux tribuns ces harangues continuelles, qui étoient autant de trom-

pettes de ſédition ; & que pour mettre des bornes à l'ambition effrénée de ces magiſtrats plébéiens, il étoit à propos de déclarer, par une loi ſolemnelle, que tout citoyen qui auroit exercé le tribunat, ſeroit incapable dans la ſuite de toute autre magiſtrature.

Ces propoſitions, de la part d'un homme qui étoit à la tête de ſix légions, & maître de Rome, devinrent auſſi tôt des lois. Perſonne n'oſa s'y oppoſer ; tout plia ſous ſon autorité ; & Rome, ſous ſon conſulat, prit comme une nouvelle face.

Quand il eut établi ſolidement ſon autorité, il ſongea à venger ſes injures particulières. Nous avons dit que Marius, de concert avec le tribun Sulpitius, s'étoit fait décerner le commandement de l'armée deſtinée contre Mithridate. Sylla fit caſſer ce décret, & en même-temps, il fit annuller la dernière loi promulguée par Sulpitius, qui admettoit les alliés dans les trente-cinq tribus anciennes. Tout ce qui s'étoit paſſé, fut attribué à la force & à la violence, & celui même qui s'en plaignoit, tenoit, pour-ainſi-dire, actuellement le poignard ſur la gorge à ſes concitoyens. On accuſa enſuite C. Marius, le jeune Marius ſon fils, douze ſénateurs des

principaux de leur parti, & le tribun Sulpitius, d'être les auteurs de la dernière ſédition. Ils étoient abſens, & ils avoient pour partie celui qui commandoit dans Rome avec une autorité abſclue. Ainſi leur procès fut bientôt fait. Ils furent déclarés ennemis du peuple Romain; on mit leurs têtes à prix; on leur interdit le feu & l'eau, c'eſt-à-dire, tous les ſecours de la ſociété; & on publia à ſon de trompe à Rome, & dans toutes les provinces dépendantes de la république, le décret du ſénat, qui ordonnoit qu'on eût à les pourſuivre aux dépens du public, & qu'on les fît mourir, ſi-tôt qu'ils auroient été arrêtés. Sylla dépêcha en même-temps des troupes de tous côtés pour les faire périr. Marius échappa à leur pourſuite; mais le tribun Sulpitius fut trouvé par des cavaliers de Sylla, caché dans les marais du Laurentium. On lui coupa la tête, qui fut apportée à Rome, & attachée aux *Roſtres*, ou tribune aux harangues. Ce ſpectacle affreux fut un préſage de tout le ſang que l'ambition & la haine de Marius & de Sylla firent répandre dans la ſuite à Rome & dans tout l'empire Romain.

App. Alex. de bello civili l. 1.

Le peuple ne vit qu'avec une ſecrette indignation, la tête d'un de ſes magiſtrats attachée ſur ſon propre tribunal; &

le ſénat même, quoique ravi de voir le parti du peuple abaiſſé, ne laiſſa pas de murmurer de la proſcription de C. Marius & de ſes partiſans. La plus grande partie des ſénateurs, jaloux de l'honneur & de la dignité de leur compagnie, ne pouvoient ſouffrir qu'on eût proſcrit leurs collègues, comme on auroit fait des brigands & des ſcélérats. Quelques-uns reprochoient ſecrètement à Sylla, qu'il vouloit faire périr un homme plus généreux que lui, & que ſi Marius, quand il ſe réfugia dans ſa maiſon, l'eût livré à ceux qui le pourſuivoient, il ſe ſeroit vu, par ſa mort, maître abſolu du gouvernement. Ces diſcours, répétés depuis en différentes manières dans les compagnies, donnoient de l'éloignement à tout le monde pour la perſonne de Sylla. Il en fit l'expérience dans l'élection de quelques magiſtrats, où la qualité de ſes créatures * fut à l'égard du peuple un titre d'excluſion. Sylla, au lieu de s'en fâcher, affecta de s'en faire un nouveau mérite. Il dit à ſes amis, que le peu d'égards que le peuple avoit eus pour ſa recommandation, étoit une preuve que, ſous ſon conſulat, Rome jouiſſoit d'une entière liberté; & pour ſoutenir toujours le même caractère aux

* Nonnius, neveu de Sylla, & Servius.

yeux

yeux du public, il laiſſa élire, pour l'un des conſuls de l'année ſuivante, Cinna, de la même maiſon que lui, mais d'un parti contraire, & qui le fit repentir dans la ſuite de cette feinte modération, auſſi oppoſée à ſon humeur qu'à ſes intérêts. An de Rome 666.

Cornelius Cinna, quoique d'une maiſon patricienne, s'étoit attaché au parti du peuple, où il eſpéroit trouver plus de conſidération que dans celui de la nobleſſe, rempli de grands capitaines & d'habiles magiſtrats. C'étoit un homme ſans mœurs & ſans réflexion, précipité dans ſes deſſeins : cependant, tout téméraire & inconſidéré qu'il étoit dans ſes engagemens, il les ſoutenoit avec un courage & une grandeur d'ame dignes d'un meilleur citoyen. Il ne fut pas plutôt entré dans l'exercice de ſa magiſtrature, qu'il ſe vanta inſolemment de faire abolir toutes les lois de Sylla : il l'attaqua même indirectement ; & pour eſſayer ſes forces & la diſpoſition du peuple, il haſarda une de ſes créatures *, qui oſa ſe déclarer accuſateur de Sylla. Mais ce grand homme, mépriſant également & la baſſeſſe de l'accuſateur, & la légèreté de celui qui le faiſoit agir, ſans daigner ſeulement répondre à l'accuſation, laiſſa là le procès & les juges, & partit pour aller faire la guerre à Mithridate.

* Virginius.

Il ſe flattoit que ſon parti ſeroit toujours aſſez puiſſant pour tenir en reſpect le nouveau conſul, homme peu eſtimé, & d'ailleurs haï pour ſon humeur hautaine & violente. Mais la ſuite lui fit voir que dans les diſſenſions domeſtiques & les guerres civiles, il ne faut jamais ſe trop fier à ſes meilleurs amis, ni mépriſer le moindre de ſes ennemis. Cinna n'avoit pas à la vérité un aſſez puiſſant parti, pour introduire un nouveau changement dans le gouvernement de l'état; mais il eut des amis plus habiles que lui, qui lui firent comprendre que pour ſe ſoutenir contre Sylla, il devoit faire rappeller Marius, & oppoſer à Sylla ce grand capitaine, ſi fameux par ſes victoires. Il falloit, pour cela, faire caſſer l'arrêt de la proſcription; mais cette caſſation d'un arrêt ſi ſolemnel paroiſſoit preſque impoſſible, par rapport au puiſſant parti que Sylla avoit laiſſé dans Rome. Cinna pour en balancer le crédit, & pour s'aſſurer du plus grand nombre des ſuffrages, entreprit de gagner les alliés.

Nous avons dit avec quelle adreſſe le ſénat les avoit comme relégués dans les huit dernières tribus, afin que leurs ſuffrages ne fuſſent jamais comptés, & on a vu que par un deſſein contraire, Ma-

rius & Sulpitius les avoient incorporés dans les trente-cinq premières tribus, mais que Sylla avoit depuis fait abroger cette loi. Cinna réſolut de la faire revivre. Pour y réuſſir, il leur fit dire ſecrètement de ſe rendre à Rome le premier jour d'aſſemblée, d'y venir en plus grand nombre qu'ils pourroient, & d'apporter des épées ſous leurs robes. Tout cela fut exécuté ſelon ſon projet; & le jour de l'aſſemblée, la place publique fut remplie d'un ſi grand nombre de ces alliés, que les habitans mêmes de Rome eurent bien de la peine à en approcher. Cinna monta lui-même à la tribune; & par un diſcours étudié, il repréſenta à l'aſſemblée, que les Latins & les Italiens, étant de même nation que les Romains, parlant le même langage, vivant ſous des lois à-peu-près ſemblables, & expoſant tous les jours leur vie pour ſoutenir la gloire & les intérêts de la république, il étoit juſte de ne former qu'un corps & qu'une ſeule république des différens peuples de l'Italie. Que pour rendre cette union parfaite, il falloit ſupprimer les huit dernières tribus, & placer dans les anciennes les nouveaux citoyens, ſelon que le ſort en décideroit. Que c'étoit le ſeul moyen d'entretenir la paix & l'union entre les différens ordres de l'état,

Vell. Pat. l. 2. c. 20.

App. Alex. l. 2. c. 15. d'en augmenter les forces, & de les rendre redoutables aux ennemis du nom Romain.

Ce discours du consul fut reçu avec de grands applaudissemens de la part des alliés. Ils demandèrent à haute voix & avec de grands cris, qu'on prît les suffrages pour faire recevoir cette loi. Mais les anciens citoyens, indignés de voir un patricien & un consul faire le personnage séditieux d'un tribun du peuple, s'opposèrent hautement à la réception de cette nouvelle loi. » Qu'il suffise » à ces étrangers, disoient-ils, d'être » associés au nom Romain, d'en avoir » les droits & les priviléges, & de se » voir aujourd'hui de sujets devenus ci- » toyens de Rome, sans prétendre en- » core se mêler parmi nous dans nos » tribus, pour y donner la loi par le » nombre de leurs suffrages «.

L'opposition de sentimens & de partis fit naître des disputes, qui dégénérèrent bientôt en invectives & en injures. Pour lors les alliés, tirant leurs épées qu'ils portoient sous leurs robes, chargèrent les anciens citoyens, & les obligèrent de quitter la place, & de s'enfuir. La plupart coururent en porter leurs plaintes au sénat, & ils s'adressèrent à Octavius, collègue de Cinna au consulat, ami &

partisan déclaré de Sylla. Ce consul, qui avoit prévu les desseins de son collègue, sous prétexte de maintenir la paix dans la ville, tenoit auprès de lui un nombre considérable de ses partisans, tous bien armés. Il n'eut pas plutôt appris ce qui se passoit dans la place, qu'il y courut, à la tête des créatures de Sylla. Il écarte le peuple, qui lui fait place, tant par respect pour sa dignité, que par la crainte de ce grand nombre de gens armés dont il étoit accompagné. Octavius, sans égard pour personne, charge les Latins, les pousse, écarte la multitude & la met en fuite. Les habitans de Rome prennent les armes, attaquent les alliés dispersés dans les rues, les poursuivent l'épée dans les reins, & les forcent enfin de sortir de Rome.

Cinna, s'en voyant abandonné, court toute la ville pour rallier ses partisans, & il invite même jusqu'aux esclaves de se joindre à lui, par l'espérance de la liberté, qu'il promet à ceux qui prendront les armes en sa faveur. Le premier magistrat de la république, & celui qui étoit prépose pour y maintenir la paix, n'oublie rien pour exciter une sédition. Mais personne ne branla : & après des efforts impuissans, il fut obligé de céder au parti contraire. Il sortit de Rome,

& fut rejoindre cette foule d'Italiens qu'il y avoit fait venir. Il parcourut ſucceſſivement la plupart de leurs villes : il fut à Tibur, à Preneſte, à Nole ; & dans tous les lieux où il paſſa, il exhortoit le peuple à prendre les armes pour ſe venger des Romains. Il étoit ſecondé par C. Milonius, par C. Marius Gratidianus, & ſur-tout par Quintus Sertorius, excellent capitaine, qui s'étoit joint à ce parti, pour ſe venger de celui de Sylla, qui lui avoit donné l'excluſion dans une élection pour le tribunat. Ces ſénateurs, par leurs intrigues, excitèrent le reſſentiment des alliés : la guerre fut réſolue dans la plupart de ces villes : l'embraſement devint bientôt général ; & Cinna, à la tête de ce nouveau parti, commença à faire des levées de troupes & d'argent. Le ſénat, inſtruit de ſes mauvais deſ-
An de Rome 666. ſeins, lui fit ſon procès. Il fut déclaré déchu du titre de citoyen & de la dignité de conſul, & on ſubſtitua en ſa place Lucius Merula, prêtre de Jupiter, & un des plus hommes de bien de la république.

Cinna n'apprit ſa condamnation qu'avec une nouvelle fureur. Son eſprit naturellement fier & emporté, ne formoit que des projets funeſtes contre ſes ennemis : mais comme il avoit beſoin de force pour ſe ſoutenir, il réſolut de

faire entrer dans ſon parti un corps de troupes Romaines, qui campoit alors proche de Capoue.

Il ſe rendit en diligence au camp, & avant qu'on y eût appris les nouvelles de ſa dépoſition; il s'adreſſa d'abord à quelques tribuns militaires, qu'il eut l'adreſſe de gagner & de mettre dans ſes intérêts. Ces officiers, de concert avec lui, convoquent l'aſſemblée: les ſoldats furent d'abord ſurpris d'y voir paroître le conſul, ſans licteurs, ſans faiſceaux, & ſans aucune marque de ſa dignité. Cinna prenant alors la parole: » Vous voyez en ma perſonne, leur dit-» il, un exemple bien extraordinaire de » la tyrannie du ſénat. Vous m'aviez fait » conſul, le peuple Romain m'avoit » conféré cette dignité par ſes ſuffrages, » & le ſénat vient de m'en priver ſans » m'entendre, & ſans même avoir con-» ſulté le peuple. Après un pareil atten-» tat, que pouvez-vous eſpérer de votre » liberté, de vos droits & de vos ſuffra-» ges? Ce ſont cependant ces mêmes ſuf-» frages, dont j'avois voulu augmenter » le nombre pour ſoutenir votre autorité, » qui m'ont attiré une ſi cruelle injure. » Si j'avois été moins attaché aux inté-» rêts du peuple, je ſerois encore à la » tête du ſénat, & vous me verriez dans

» votre tribunal avec toutes les marques » de ma dignité ; au lieu que je ne m'y » préſente qu'en ſuppliant, & comme » un malheureux proſcrit, ſans patrie, » ſans maiſon, ſans dieux Pénates, forcé » d'errer à l'aventure, ou de marcher dans » un pays où j'ai droit de commander. »

En même-tems il déchire ſa robe, comme un homme pénétré de la plus vive douleur : il atteſte les dieux vengeurs de l'injuſtice, & ſe jette à terre, prêt à ſe percer de ſon épée, & comme s'il n'eût pas voulu ſurvivre à ſa diſgrace. Les ſoldats, émus d'un ſpectacle ſi touchant, le relèvent & le rapportent ſur ſon tribunal. Chacun l'exhorte à prendre courage ; on lui rend les faiſceaux ; on lui donne des licteurs ; & l'armée, gagnée par ſes principaux officiers, le reconnoît pour conſul & pour ſon général, & lui prête ſerment de fidélité.

App. Alex. Idem. ibid.

Cinna, qu'on avoit juſqu'alors mépriſé à Rome, devint redoutable ; & on regarda cette déſertion de toute l'armée, comme le commencement d'une guerre civile. Les deux conſuls, Octavius & Merula, firent auſſi-tôt de nouvelles levées par ordre du ſénat : on tira des troupes des alliés qui n'étoient point entrés dans le parti de Cinna, & on rappela en même tems Cn. Pompéius,

père du grand Pompée. Il commandoit alors un corps de troupes sur les côtes de la mer Ionienne, & il vint camper devant la porte Collatine pour couvrir Rome. Mais la république tira peu de secours de ce général, qui se ménagea toujours avec tant d'adresse entre les deux partis depuis l'éloignement de Sylla, qu'on ne sut jamais lequel il favorisoit. Peut-être même qu'il cherchoit à s'élever sur les ruines de l'un & de l'autre; ce qui, par la suite, le rendit également odieux aux deux factions.

Cependant le parti de Cinna se fortifioit tous les jours: plusieurs sénateurs accoururent dans son camp, & on apprit en même-tems que Caïus Marius, avec son fils, étoient en chemin pour s'y rendre. Ce fameux chef de parti étoit alors comme relégué dans l'île de Cercinne sur les côtes d'Afrique, où il s'étoit réfugié avec son fils & quelques sénateurs Romains qui s'étoient attachés à sa fortune.

Nous avons vu que Sylla l'avoit poussé hors de Rome, & qu'après sa fuite, il avoit été proscrit, & sa tête mise à prix. Caïus Marius, âgé de plus de soixante & dix ans, après six consulats, qu'il avoit exercés avec autant d'autorité que de gloire, se vit réduit à se sauver

de Rome à pied, & ſans avoir ni ami ni domeſtique qui l'accompagnât dans ſa fuite. Après avoir fait quelque chemin dans un état ſi déplorable, il fut obligé, pour éviter les gens de Sylla qui le pourſuivoient, de ſe jeter dans un matais, où il paſſa toute la nuit enſeveli & enfoncé dans la bourbe juſqu'au cou. Il en ſortit au point du jour, pour tâcher de gagner les bords de la mer, dans l'eſpérance de trouver quelque vaiſſeau qui lui faciliteroit ſa ſortie de l'Italie. Mais ayant été reconnu par des gens de Minturne, on l'arrêta; il fut conduit dans cette ville, la corde au cou, tout nu & couvert de boue. Le magiſtrat, pour obéir aux ordres du ſénat, lui envoya auſſi-tôt un eſclave public, Cimbre de nation, pour le faire mourir.

Plutar. in Mario. Marius voyant entrer cet eſclave dans ſa priſon, & jugeant de ſon deſſein par une épée nue qu'il avoit à la main, lui cria d'une voix forte : *Barbare, as-tu bien la hardieſſe d'aſſaſſiner Caïus Marius ?* L'eſclave épouvanté du nom ſeul d'un homme ſi redoutable aux Cimbres, jette ſon épée, & ſort de ſa priſon tout ému & en criant : *Il m'eſt impoſſible de tuer Marius.* Les magiſtrats de Minturne regarderent la peur & le trouble de cet eſclave comme un mouvement

du ciel, qui veilloit à la conſervation de ce grand homme ; &, touchés d'un ſentiment de religion, ils lui rendirent la liberté : » Qu'il aille, dirent-ils, errant » où ſes deſtinées le conduiſent, & que » par-tout ailleurs il ſubiſſe le décret du » ſénat. Nous ſupplions ſeulement les » dieux qu'ils nous pardonnent, ſi une » autorité ſupérieure nous contraint de » chaſſer de notre ville celui qui a ſauvé » autrefois toute l'Italie de l'incurſion » des barbares. » Ceux de Minturne lui fournirent même un vaiſſeau qui le porta d'abord dans l'iſle d'Ænaria, où il trouva un ſénateur de ſes partiſans, appellé Grenius, & quelques autres proſcrits de ſes amis, qui lui apprirent que ſon fils s'étoit réfugié à la cour de Mandeſtral *, roi de Numidie ; ce qui détermina Marius de paſſer en Afrique. Il fut obligé, par la tempête, d'autres diſent pour faire de l'eau, de relâcher ſur les côtes de Sicile, & il y trouva de nouveaux périls. A peine étoit-il débarqué, qu'un queſteur Romain, qui commandoit dans le pays, & qui par haſard ſe trouva au même endroit, voulut l'arrêter. On en vint aux mains, & Marius n'échappa de ce péril, qu'après avoir perdu ſeize hommes de ceux qui l'accompagnoient,

* Plutarque le nomme Heimpſal.

& qui firent ferme ſur le bord de la mer, pendant qu'il ſe rembarquoit. Il arriva enſuite en Afrique, après quelques jours de navigation, & mit pied à terre proche de Carthage. Sextilius commandoit dans cette province en qualité de préteur; & comme Marius ne l'avoit jamais déſobligé, il ſe flatta qu'il voudroit bien ignorer l'endroit de ſa retraite, & qu'il trouveroit enfin un aſyle, où il pourroit ſe rétablir tranquillement des fatigues de la mer.

Mais à peine avoit-il paſſé quelques jours ſur ce rivage, qu'il vit arriver un licteur, qui lui ſignifia un ordre du préteur de ſortir de ſon gouvernement; avec menace de le pourſuivre comme un ennemi du peuple Romain, s'il y reſtoit plus long-temps. Marius pénétré de douleur & de colère de ne pouvoir pas trouver un coin de terre où il pût être en ſûreté, après s'être vu, pour-ainſi-dire, maître du monde entier, gardoit un morne ſilence, en regardant fièrement ce licteur. Mais en étant preſſé de lui donner réponſe : *Rapporte à ton maître*, lui dit-il, *que tu as vu C. Marius banni de ſon pays, aſſis ſur les ruines de Carthage :* comme ſi, par la comparaiſon de ſes diſgraces avec la chûte du puiſſant empire des Carthaginois, il

eût voulu inſtruire le préteur de l'inſtabilité des plus grandes fortunes.

Il ſe rembarqua enſuite, malgré la rigueur de la ſaiſon, & il paſſa une partie de l'hiver dans ſon vaiſſeau, à errer dans ces mers, en attendant le retour d'un de ſes gens, qu'il avoit envoyé en Numidie au jeune Marius ſon fils, afin qu'il lui procurât une retraite dans le pays de Mandeſtral. Mais il fut bien ſurpris, lorſqu'il le vit arriver lui-même, & qu'il apprit qu'il s'étoit heureuſement échappé d'un aſyle qui étoit devenu ſa priſon. Ce prince barbare l'avoit reçu d'abord avec les égards que tous les rois avoient pour les Romains, & qui étoient dûs ſur-tout au grand nom de Marius, ſi fameux dans la Numidie: mais ayant appris ſa diſgrace, il réſolut de retenir ſon fils, comme un ôtage que la fortune lui avoit envoyé, & de s'en faire un mérite en faveur du parti qui prévaudroit. Et quoiqu'il gardât toujours en apparence les mêmes égards & les mêmes meſures d'honnêteté, le jeune Marius n'avoit pas été long-temps ſans s'appercevoir qu'il n'étoit plus libre, & que c'étoit moins pour lui faire honneur que pour l'obſerver, que Mandeſtral le faiſoit accompagner, par-tout où il portoit ſes pas, d'un grand nombre de ſei-

gneurs Numides qui ne le perdoient jamais de vue.

Plut. in Mario. Heureuſement le jeune Romain avoit ſçu plaire à une des femmes du roi. L'amour, déguiſé en pitié, rendit cette princeſſe ſenſible à ſes malheurs; & malgré ſon inclination ſecrette, elle fut aſſez généreuſe, pour lui faciliter les moyens de s'échapper. Il vint joindre ſon père, comme nous l'avons dit; & Marius, ayant appris les mouvemens de Rome par un envoyé de Cinna, réſolut de ſe rendre dans ſon armée, pour tâcher de relever ſon parti. Il s'embarqua de nouveau, & après quelques jours de navigation, il aborda ſur les côtes d'Etrurie, d'où il envoya offrir ſes ſervices à Cinna, comme un ſimple citoyen à ſon conſul.

Cinna apprenant cette grande nouvelle, en fit part à Quintius Sertorius, un de ſes lieutenans, & lui demanda ſon avis. Sertorius, grand capitaine, mais ſage & modéré, & qui redoutoit l'humeur farouche & vindicative de Marius, ne fut point d'avis qu'on le reçût dans l'armée. Il repréſenta à Cinna qu'il étoit aſſez puiſſant pour triompher ſeul de tous ſes ennemis; que Marius ne ſeroit pas plutôt à la tête de l'armée, qu'il rappelleroit à lui toute l'autorité,

Plut. in Sert.

Qu'il lui enleveroit la gloire des heureux ſuccès ; & d'ailleurs que c'étoit un homme ſur la foi duquel il n'étoit pas toujours sûr de ſe repoſer. Cinna convint de la ſolidité de toutes ces raiſons : *Mais le moyen*, dit-il, *de renvoyer un homme que j'ai invité moi-même à ſe rendre dans mon armée, & à unir ſes reſſentimens aux miens contre nos ennemis communs ! Puiſque c'eſt vous qui l'avez appellé*, lui répondit Sertorius, *la délibération eſt inutile ; il ne vous reſte d'autre parti à prendre, après vous être joints, que de veiller autant ſur ſa conduite, que ſur les entrepriſes & les deſſeins de vos ennemis déclarés.*

Cinna, après cette conférence ſecrette, écrivit à Marius pour l'inviter de nouveau à ſe rendre dans ſon armée. Il le traitoit de proconſul dans ſa lettre, & il lui envoya des licteurs & tous les ornemens de cette dignité. Marius ſe rendit au camp de Cinna ; mais il renvoya les licteurs & les autres marques de diſtinction, comme peu convenables à ſa fortune. Il affectoit au contraire, de ne porter qu'une méchante robe ; ſes cheveux & ſa barbe étoient négligés ; il marchoit lentement, & comme un homme abattu par tant de diſgraces. Mais au travers de cette triſte conte-

nance qu'il affectoit, on démêloit quelque chose de si fier sur son visage, qu'il excitoit plutôt de la frayeur que de la compassion.

On ne sut pas plutôt à Rome que Marius étoit revenu en Italie, dans le dessein d'y faire la guerre, qu'il sortit de cette ville plus de cinq cents citoyens qui se rendirent auprès de lui. Il parcourut ensuite toute l'Italie, & alla de ville en ville, publiant qu'il ne prenoit les armes que pour faire recevoir leurs citoyens dans le corps de la république & dans les anciennes tribus. Les peuples flattés de cette espérance, lui donnèrent des troupes & de l'argent. Un grand nombre de soldats Romains, qui avoient servi autrefois sous lui, vinrent lui offrir leurs services. Pour grossir ces troupes encore davantage, il fit publier à son de trompe, qu'il accorderoit la liberté à tous les esclaves qui le viendroient trouver. Il en accourut un grand nombre à qui il fit donner des armes; & il choisit les mieux faits pour lui servir de gardes.

Cinna & Marius se trouvant un assez grand nombre de troupes pour pouvoir assiéger Rome, en approchèrent sans trouver aucun obstacle. Cinna & Carbon, un de ses lieutenans, se campèrent

campèrent ſur les bords du Tibre, Sertorius au-deſſus, & Marius du côté de la mer: leur deſſein étoit d'empêcher qu'on ne fît entrer des vivres dans la place. Cn. Pompeïus avoit à la vérité un corps conſidérable de troupes qui pouvoit en faciliter l'entrée; mais la conduite de ce général étoit ſi équivoque, ſes démarches ſi concertées, & ſes deſſeins ſi cachés, qu'on ne pouvoit pas compter ſur ſon ſecours. Il fut tué quelque temps après dans un orage, par un coup de tonnerre; & on remarqua que la joie de ſa mort avoit été égale dans la ville & dans le camp ennemi. Le conſul Octavius fut obligé de prendre ſa place. Perſonne ne doutoit de ſa probité & de la droiture de ſes intentions; mais c'étoit un mauvais ſoldat qui ſuccédoit à un grand capitaine. C'étoit même plutôt un bon citoyen, qu'un homme capable du gouvernement; attaché juſqu'au ſcrupule à une timide obſervation des lois, & ignorant cette grande maxime, qu'il faut ſe mettre au deſſus des lois mêmes, quand il s'agit du ſalut de la patrie. On le vit refuſer le ſecours des eſclaves, qui étoient en grand nombre dans Rome; & il répondit ſéchement à ſes officiers, qui le preſſoient de les armer pour la défenſe

Plut. in Mario.

de la ville, qu'il n'accorderoit jamais à des eſclaves le droit de bourgeoiſie, dont il avoit été d'avis qu'on privât Caïus Marius, & que ce ſeroit violer les lois, pour la défenſe deſquelles il avoit pris les armes.

Cependant Cinna & Marius ſerroient de près la ville de Rome, & l'armée même d'Octavius ſe trouvoit comme aſſiégée. On ne pouvoit point rappeller Sylla, trop éloigné, & occupé dans le fond de l'Aſie contre Mithridate. Ainſi il ne reſtoit de reſſource au ſénat que dans un corps de troupes, commandé par Cecilius Metellus fils du Numidique, qui faiſoit actuellement la guerre aux Samnites, peuples courageux, ennemis de tout temps du nom Romain, & qui ſoutenoient opiniâtrément les reſtes de la ligue ſociale dont nous venons de parler.

Le ſénat, qui connoiſſoit la valeur & la capacité de ce général, lui envoya ordre de terminer cette guerre aux conditions les plus honorables qu'il pourroit, de ramener inceſſamment ſon armée au ſecours de ſa patrie; & même, en cas qu'il ne pût faire la paix, de laiſſer ſes troupes ſous les ordres de ſes lieutenans, & de venir ſervir auprès du conſul. Metellus, en conſéquence de

App. Alex. l. 1. c. 10.

cet ordre, fit faire quelques propoſitions aux généraux ennemis. Mais comme dans le traité il vouloit toujours ſoutenir la dignité du nom Romain, Marius intervint, pendant que la négociation traînoit, & il fit offrir aux Samnites des conditions ſi avantageuſes, qu'ils ſe déclarèrent en ſa faveur; enſorte que Metellus, perdant l'eſpérance de la paix, laiſſa ſes troupes ſous le commandement de ſes lieutenans, & ſe rendit au camp d'Octavius.

Les ſoldats de ce conſul, qui le mépriſoient autant qu'ils eſtimoient Metellus, demandèrent ce dernier, avec de grands cris, pour leur général; & ils déclarèrent hautement, que quand ils auroient un ſi brave homme à leur tête, ils ſauroient bien repouſſer tous les efforts des ennemis, & ſauver Rome & la république. Mais Metellus, auſſi modeſte que brave, rejeta avec indignation ces louanges ſéditieuſes. Il reprocha aux ſoldats leur peu de diſcipline, & il leur parla avec tant de hauteur, que la plupart, piqués de ſes reproches, ſe jetèrent dans l'armée de Marius. Ce qui fait voir que dans les guerres civiles, les chefs de parti ne peuvent trop ménager des ſoldats, que leur exemple rend mutins, & qui ne

croient pas combattre contre leur patrie, quand ils ne ſervent que dans des troupes de leur nation.

Marius, pour augmenter le déſordre, fit crier proche des murailles de Rome, qu'il donneroit la liberté à tous les eſclaves qui viendroient prendre parti dans ſes troupes ; ce qui en attiroit tous les jours un grand nombre. Le peuple d'ailleurs, qui veut toujours avoir du pain, de quelque côté qu'il vienne, ſe plaignoit hautement, que le ſénat, pour ſes intérêts particuliers, entretenoit une guerre qui expoſoit leurs femmes & leurs enfans à mourir de faim. La plupart même des ſénateurs, qui avoient paru d'abord les plus zélés, ne conſervoient plus qu'une froide bienſéance pour le parti. Et comme la fidélité eſt rare dans les guerres civiles, par les mutuelles liaiſons qui ſe trouvent entre les gens de différens partis, on ne voyoit que transfuges & que négociateurs ſecrets, qui paſſoient de la ville dans le camp pour y faire des traités particuliers.

Le ſénat, voyant que ſon parti & ſon autorité diminuoient tous les jours, & craignant un ſoulevement général, crut devoir entrer en négociation. On envoya des députés à Cinna pour lui

faire quelques propoſitions de paix. Cinna, avant que de leur donner audience, leur fit demander, s'ils avoient ordre de le reconnoître pour un des conſuls de la république, ou s'ils ne prétendoient traiter avec lui, que comme avec une perſonne privée. Les députés n'ayant rien dans leurs inſtructions touchant une propoſition ſi délicate, retournèrent dans la ville prendre de nouveaux ordres. Le ſénat, embarraſſé de la queſtion de Cinna, ne ſavoit quel parti prendre. Il n'y avoit pas d'apparence de dépoſer un auſſi homme de bien que Mérula, qui d'ailleurs avoit été élevé à cette dignité ſans l'avoir recherchée. D'un autre côté, le peuple, preſſé de la faim, demandoit du pain avec de grands cris, & il étoit à craindre qu'il n'introduisît l'ennemi dans la ville. Mérula ſut par ſa généroſité tirer le ſénat d'embarras : il renonça au conſulat ; & par ſa démiſſion, le ſénat libre de ſes derniers engagemens, envoya de nouveaux députés à Cinna, comme au conſul du peuple Romain. Cinna les reçut dans ſon tribunal avec tout l'appareil du premier magiſtrat de la république. Les envoyés l'invitèrent de la part du ſénat, de rentrer dans Rome, & dans les fonctions de ſa dignité ; & App. Idem. ibid.

ils ne lui demandèrent, pour toutes conditions, que de vouloir bien épargner le ſang de ſes concitoyens, & de faire ſerment qu'il n'en feroit mourir aucun que ſuivant les lois, & conformément aux règles ordinaires de la juſtice. Cinna refuſa de faire ce ſerment; mais il proteſta qu'il ne donneroit jamais ſon conſentement à la mort d'aucun citoyen. Il fit même dire au conſul Octavius, qu'il ne feroit pas mal de s'abſtenir de paroître en public, juſqu'à ce que le calme fût rétabli dans la ville. Marius étoit debout à côté du tribunal de Cinna. Il ne parla point aux envoyés; mais ſon ſilence, une mine farouche, & des yeux étincelans de colère, leur firent comprendre que cet homme, furieux dans ſes vengeances, ne reſpiroit que le ſang & le carnage.

Metellus, voyant les affaires de Rome déſeſpérées, ne voulut pas y entrer. Il aima mieux ſe bannir de ſa patrie, que de reconnoître l'autorité de Cinna, & il ſe retira ſur les côtes de la Ligurie. Octavius au contraire proteſta qu'étant conſul, il ne ſortiroit point de la ville: il ſe plaça dans ſon tribunal avec ſes habits conſulaires, environné de ſes licteurs, & là il réſolut d'attendre ce qu'il plairoit aux ennemis d'ordonner de ſon ſort.

Cinna & Marius se présentèrent aux portes de Rome, à la tête de leurs troupes. Cinna entra le premier, accompagné de ses gardes, mais Marius s'arrêta à la porte; & comme ses amis l'invitoient d'entrer, il leur dit, qu'ayant été banni par un décret public, il en falloit un autre qui autorisât son retour. Cet homme cruel & farouche feignoit de respecter encore les lois : il fallut, pour le contenter, assembler le peuple dans la place. Mais à peine deux ou trois des premières tribus eurent elles donné leurs suffrages, que trouvant la cérémonie trop longue, & impatient de satisfaire son humeur cruelle, il laissa tomber le masque, & se jeta dans la ville avec une troupe de satellites, qui massacrèrent sur-le-champ ceux qu'il leur avoit prescrit. Caïus & Lucius Julius, Serranus, P. Lentulus, C. Numitorius, M. Bebius Crassus, tous sénateurs illustres, furent égorgés dans les rues, & immolés les premiers à la vengeance de Marius. Il fit porter leurs têtes sur la tribune aux harangues; & comme s'il eût voulu étendre sa vengeance au-delà même de la mort, il ordonna qu'on laissât ces cadavres mutilés dans les rues, pour être dévorés par les chiens.

Des deux conſuls, Octavius fut tué dans ſon tribunal, contre la parole de Cinna; & Mérula, ſachant qu'il étoit proſcrit, ſe fit couper les veines, pour ne pas laiſſer à ſon ennemi le cruel plaiſir d'ordonner du genre de ſon ſupplice. Mais comme il étoit prêtre de Jupiter, & que, par les lois de la religion, il étoit défendu aux perſonnes revêtues de ce caractere, de mourir avec la mitre ſur la tête, on trouva après ſa mort un écrit, dans lequel il témoignoit, qu'avant que de ſe donner la mort, il avoit eu la précaution de dépoſer cet ornement ſacré, pour ne le pas profaner, diſoit-il, par l'effuſion de ſon ſang. On égorgea enſuite Marc-Antoine, dont la retraite avoit été découverte par les ſatellites de Marius. C'étoit un ſénateur d'une illuſtre maiſon plébéienne, & qui ſe prétendoit deſcendre d'un Anthon, fils d'Hercule; mais plus illuſtrée par ce ſénateur, qui avoit été conſul & cenſeur, & qui paſſoit pour le plus célèbre orateur de ſon temps. Quintus Catulus, autre conſulaire, & illuſtre par la victoire des Cimbres, qui lui étoit commune avec ce tyran, ayant appris qu'il l'avoit proſcrit, s'enferma dans une chambre où il ſe fit étouffer par la vapeur du charbon

bon qu'il y avoit fait allumer. Rome voyoit périr tous les jours ſes plus illuſtres citoyens, que les ſatellites de Marius maſſacroient impitoyablement. Cette troupe furieuſe d'eſclaves, qu'il avoit fait les miniſtres de ſes vengeances, égorgeoient les chefs de famille, pilloient les maiſons, violoient les femmes, & enlevoient les enfans. Au moindre ſigne que leur faiſoit Marius, ils poignardoient ceux qui ſe préſentoient devant lui : ils avoient même ordre de tuer ſur-le-champ, tous ceux à qui il ne rendroit pas le ſalut ; de ſorte que ſes propres officiers, & ſes amis même, ne l'abordoient jamais qu'en tremblant, & toujours incertains de leur deſtinée.

Au milieu de tant de ſang répandu, Marius ſe plaignoit que la principale victime lui étoit échappée, & qu'il manquoit à ſa vengeance de n'en pouvoir étendre les effets ſur la perſonne de Sylla. Mais ce général étoit trop éloigné, & même trop puiſſant, pour avoir rien à craindre de la cruauté de ſon ennemi. Le tyran, pour ſoulager ſon reſſentiment, tâcha de le frapper par les endroits les plus ſenſibles. Il fit chercher avec ſoin Metella ſa femme, fille de Metellus le Numidique, & ſes en-

fans, pour les faire mourir. Ce ne fut que par un bonheur extraordinaire qu'ils échappèrent à la fureur de ce barbare. Les principaux amis de Sylla les firent sortir de Rome, & les conduisirent jusques dans son camp. Marius, outré de leur fuite, étendit sa vengeance jusques sur les choses les plus insensibles. Il fit raser la maison de son ennemi, confisquer ses biens; & pendant que Sylla ajoutoit de grandes provinces & des royaumes entiers à la domination des Romains, il n'eut point de honte de le faire déclarer ennemi de la république. Le sénat, qui savoit ajuster sa jurisprudence & ses arrêts à la volonté de ceux qui dominoient, n'eut point de peine à le trouver criminel. Il cassa toutes les lois qu'il avoit fait recevoir pendant son consulat, tout prêt d'en faire autant des ordonnances de Marius, si le parti contraire pouvoit prévaloir. Cinna & Marius se firent déférer en même-temps le consulat pour l'année suivante, afin de se fortifier de l'autorité de cette souveraine magistrature, contre le ressentiment & les forces de Sylla, dont ils redoutoient le retour en Italie.

An de Rome 667.

Plut. in Sylla.

En effet, sa femme, ses enfans, ses

amis, & tous les proſcrits qui s'étoient réfugiés dans ſon camp, le ſollicitoient tous les jours de tourner ſes armes contre ſes propres ennemis, & de délivrer ſa patrie des tyrans qui l'opprimoient depuis long-temps. Mais Sylla, ſupérieur à ſes reſſentimens particuliers, crut qu'il étoit plus honnête de combattre les ennemis de l'état, que de ruiner les affaires de la république par une vengeance précipitée; & il réſolut d'achever de vaincre l'ennemi étranger, avant que d'attaquer le domeſtique.

Cependant il écrivit une grande lettre au ſénat, dans laquelle il repréſentoit vivement ſes ſervices, & les injures qu'il avoit reçues; & il la finiſſoit par des plaintes mêlées de menaces: « Vous App. l. 1. c. 18.
» ſavez, pères-conſcripts, leur diſoit-il,
» tous les travaux que nous avons eſ-
» ſuyés en différens climats, pour le
» ſervice de la république. Queſteur en
» Numidie, tribun militaire dans la
» guerre des Cimbres, propréteur dans
» la guerre des alliés, & proconſul contre
» Mithridate, vos armes ont toujours
» été heureuſes entre mes mains. J'ai
» vaincu, en pluſieurs batailles, les lieu-
» tenans de ce redoutable ennemi des
» Romains. J'ai chaſſé ſes garniſons de

» la Grèce, & j'eſpère le réduire bien-
» tôt dans les anciennes bornes de ſon
» royaume de Pont. » Il ajoutoit, que pour récompenſe de ſes ſervices, le ſénat, à l'inſtigation de ſes ennemis, avoit mis ſa tête à prix; qu'on avoit fait mourir ſes amis, forcé ſa femme & ſes enfans de s'enfuir de Rome, pour ſauver leur vie; démoli ſa maiſon, confiſqué ſes biens, & caſſé les lois qui avoient été promulguées ſous ſon conſulat. Mais qu'il eſpéroit ſe rendre dans peu de temps à Rome, à la tête d'une armée puiſſante & victorieuſe, & qu'alors il ſe vengeroit hautement des injures particulières & publiques.

Cette lettre, & les nouvelles qui venoient tous les jours de l'armée de Sylla, que ce général ſe diſpoſoit à tourner ſes armes contre les deux conſuls, leur donnoient beaucoup d'inquiétude. Marius accablé d'années, & le corps épuiſé par les fatigues de la guerre, craignoit d'être obligé de ſe remettre en campagne, ſur-tout quand il enviſageoit qu'il auroit à combattre contre un ennemi puiſſant, grand capitaine, toujours heureux, encore dans la force de l'âge, vif, actif, diligent, & qui l'avoit déja chaſſé une fois de Rome.

Il repaſſoit dans ſon eſprit ſes anciennes diſgraces, ſa fuite, ſon exil, les périls qu'il avoit courus, tant ſur terre que ſur mer, & il craignoit de ſe voir expoſé encore à ſon âge aux mêmes dangers. Ces triſtes réflexions ne l'abandonnoient point, & il en perdit même le ſommeil. Ce fut pour ſe le procurer, & pour ſe débarraſſer de ces idées funeſtes, qu'il ſe jeta dans la débauche de la table. Il cherchoit à noyer ſes inquiétudes dans le vin, & il ne trouvoit de repos que quand il n'avoit plus de raiſon. Ce nouveau genre de vie, & les excès qu'il fit, lui causèrent une pleuréſie, dont il mourut, le dix-ſeptième jour de ſon ſeptième conſulat. Un hiſtorien ſemble inſinuer, qu'il avança lui-même la fin de ſes jours, quoiqu'il n'en marque point la manière. Il rapporte ſeulement, que Marius ſe promenant un ſoir après ſouper avec ſes amis, les entretint longtemps des principaux évènemens de ſa vie, & qu'après avoir rapporté tout ce qu'il avoit éprouvé de l'une & l'autre fortune, il avoit ajouté, qu'il ne croyoit pas qu'il fût d'un homme de bon ſens, à ſon âge, de ſe confier davantage à une divinité ſi inconſtante : qu'en finiſ-

C. Piſon in Plut.

ſant ce diſcours, il embraſſa tous ceux qui étoient préſens avec un attendriſſement qui ne lui étoit pas ordinaire, & qu'enſuite il ſe mit au lit, où il mourut peu de jours après.

Fin du dixième livre.

LIVRE XI.

Après la mort de Marius, C. Marius son fils s'unit étroitement avec Cinna & Valerius Flaccus. Ce dernier ayant été créé consul, passe en Asie, à la tête d'une armée, contre Mithridate, sous prétexte que la guerre que lui faisoit Sylla, étoit sans l'aveu du sénat. Fimbria, lieutenant de Valerius Flaccus, tue son général. Sylla fait la paix avec Mithridate, & marche contre Fimbria, qui, abandonné de ses soldats, se passe son épée au travers du corps. Sylla retourne en Italie, où il trouve des forces très-supérieures aux siennes, commandées par d'habiles officiers, à la tête desquels étoient L. Corn. Scipion, & C. Junius Norbanus, les consuls de cette année. La ruse & l'argent le rendent maître de l'armée de Scipion, & il triomphe de celle de Norbanus par sa valeur. Le jeune Marius est élu consul. Il présente la bataille à Sylla, & la perd. Il s'enferme dans Preneste, où son ennemi l'assiège. Après la défaite de son parti, Preneste est enfin obligé d'ouvrir ses portes aux victorieux. Marius tâche de se sauver par des conduits souterrains,

avec un jeune Samnite, qui commandoit les troupes de ſa nation dans la place; mais ayant trouvé toutes les iſſues fermées, ces deux chefs ſe donnent mutuellement la mort. Sylla, dictateur perpétuel, ſe défait de ſes ennemis par de cruelles proſcriptions. Il abdique le pouvoir ſouverain, & meurt ſimple particulier. M. Emilius Lepidus, qui pendant la vie de Sylla avoit été attaché au parti de la nobleſſe, devient le chef de celui du peuple après la mort du dictateur. Ayant eu le gouvernement de la Gaule ciſalpine, au ſortir de ſon conſulat, il y lève une armée, avec laquelle il vient camper aux portes de Rome, où il eſt défait par Catulus. Il ſe retire en Sardaigne, & y meurt. Pompée eſt envoyé en Eſpagne, où, après quelques mauvais ſuccès contre Sertorius, il a la gloire de mettre fin à la guerre, en faiſant couper la tête à Perpenna. Des eſclaves, commandés par Spartacus, remportent pluſieurs victoires contre les légions Romaines. Ils ſont défaits par Craſſus, & leur chef eſt tué. Guerre des Pirates terminée per Pompée.

LA plupart des habitans de Rome crurent recevoir la vie une ſeconde fois,

en apprenant la mort de Marius. Mais leur joie fut de peu de durée, & ils s'apperçurent bientôt qu'ils n'avoient fait que changer de tyran. Le jeune Marius hérita de ſa cruauté comme de ſon pouvoir, & il célébra les obſèques de ſon père par la mort de pluſieurs ſénateurs, qui avoient échappé aux premières fureurs de la proſcription. Ce jeune homme s'unit étroitement avec Cinna, & ils s'aſſocièrent dans leur faction Valerius Flaccus, créature de Marius. Ils le firent même nommer pour lui ſuccéder au conſulat ; & ce nouveau magiſtrat, pour gagner les bonnes graces de la multitude, propoſa une loi qui déclaroit les débiteurs quittes de leurs dettes, en payant à leurs créanciers la 4e. partie du principal. Ils délibérèrent enſuite ſur les moyens d'empêcher le retour de Sylla, & ils convinrent pour cela d'envoyer une armée en Aſie contre Mithridate, ſous prétexte que la guerre que lui faiſoit Sylla, étoit ſans l'aveu de la république, & que l'autorité de ce général, proſcrit par arrêt du ſénat, n'étoit pas légitime. Cinna fit comprendre à Valerius, qu'il étoit de leur intérêt qu'il ſe chargeât de cette entrepriſe ; & il le flatta que les ſoldats de leur ennemi, voyant un conſul dans

An de Rome 667.

la province, passeroient bientôt sous ses enseignes, ou du moins, que son armée tiendroit en respect celle de Sylla, & retarderoit sa marche, si en sa présence il entreprenoit de passer en Italie.

Valerius partit de Rome avec deux légions. C'étoit un homme d'un catactère hautain & violent; fier de sa nouvelle dignité; cruel dans ses châtimens à l'égard du simple soldat; odieux aux officiers, qu'il traitoit avec trop de hauteur; & incapable de reconnoissance, parce qu'il attribuoit la complaisance qu'on avoit pour lui, à la seule crainte de sa puissance & de son ressentiment. Comme Cinna n'étoit pas persuadé de sa capacité, on lui avoit donné pour conseil & pour lieutenant un sénateur appellé Fimbria, aussi estimé dans les troupes par sa valeur, que Valerius en étoit haï par sa dureté. Ces deux chefs ne furent pas long-temps sans se brouiller. Le Lieutenant, persuadé de l'incapacité de son général, ne faisoit pas assez d'attention à sa dignité; & le consul, sans égards pour le mérite d'un officier d'aussi grande considération que Fimbria, vouloit tourner la subordination militaire en une obéissance servile. L'aigreur & l'animosité succédèrent à ces dispositions; & à peine furent-ils arrivés en

Asie, que leur mécontentement éclata au sujet d'un logement que le questeur de l'armée & Fimbria se disputèrent. Le consul saisit avec plaisir cette occasion de mortifier son lieutenant, & décida en faveur du questeur. Fimbria, outré de cette préférence, le menaça publiquement de quitter le service. Valerius, pour lui faire sentir qu'il pouvoit se passer de lui, donna sur le champ son emploi à un autre. Ce second affront porta le ressentiment de Fimbria jusqu'à la fureur: les soldats, qui l'aimoient, s'intéressèrent à son injure; tout le camp se souleva. Valerius, au lieu d'opposer sa présence & son autorité aux mutins, s'enfuit lâchement; & ce général, déserteur de sa propre armée, se jeta dans une ville voisine & se cacha au fond d'un puits. Fimbria, emporté par sa passion, le poursuit, entre dans la place, découvre le lieu de sa retraite, l'en fait tirer, & tue de sa main son consul & son général. Pour se faire un rempart contre le ressentiment de Cinna, il se fait prêter serment par toute l'armée, persuadé qu'il seroit toujours innocent, tant qu'il seroit à la tête des légions, & que la crainte seule qu'il ne se jetât dans le parti de Sylla, feroit dissimuler sa faute.

App. Alex. de bello contrà Mithrid. c. 15.

Idem. App. ibid. Vell. l. 2. 24.

Comme il étoit ſoldat & capitaine, il rempotta de grands avantages ſur Mithridate & ſur ſes lieutenans. Il s'attacha particulièrement à ce prince, qu'il força, après une victoire, d'abandonner Pergame, ville de la Troade, & de ſe retirer dans Pitane, place forte, où il pouvoit recevoir du ſecours par mer. Fimbria ne laiſſa pas de l'y aſſiéger : mais comme il n'avoit point de flotte pour en fermer le port, il écrivit à Lucullus, qui commandoit celle de Sylla, de s'avancer, & de vouloir contribuer, nonobſtant la différence des partis, à la priſe du plus grand ennemi des Romains. Sa perte étoit infaillible, ſi ce lieutenant de Sylla eût voulu agir de concert avec Fimbria ; mais quelque honneur que lui eût fait la priſe d'un ſi grand roi, Lucullus ne crut pas devoir rien entreprendre ſans la participation & les ordres de ſon général. Peut-être même qu'il ſe fit un juſte ſcrupule d'entretenir la moindre relation avec un homme qui venoit d'aſſaſſiner un conſul. Ainſi Mithridate ayant la mer libre, ſe tira de cette place, & continua la guerre avec différens ſuccès contre Fimbria & contre Sylla, quoiqu'il fût déjà entré en quelque eſpèce de négociation avec le dernier, au ſujet de la paix.

Celui-ci, en moins de trois ans, avoit repris toutes les villes de la Grèce, défait en deux batailles rangées, proche de Chéronée & d'Orchomène, Taxiles, Archelaüs & Dorilas, généraux de Mithridate, qui commandoient dans la Béotie une armée compoſée de plus de cent mille hommes : & il avoit triomphé de ces forces redoutables, ſans avoir plus de quinze mille hommes, & ſans pouvoir tirer aucun ſecours de Rome, où le parti de Marius dominoit. Mais comme la guerre, quand on la fait heureuſement, fournit aux beſoins de la guerre, ſes victoires amenèrent dans ſon camp les richeſſes & l'abondance. Son armée ſe groſſit ; on accouroit de toutes parts pour combattre ſous ſes enſeignes, & l'Aſie lui fournit des ſommes immenſes. Sylla, avec ce ſecours, & à la tête d'une armée victorieuſe, auroit pouſſé loin ſes conquêtes, ſi l'inquiétude de ce qui ſe paſſoit à Rome, & le deſir de relever ſon parti, n'eût balancé dans ſon eſprit les avantages qu'il ſe pouvoit promettre de la continuation de la guerre. Il étoit cependant bien réſolu de ne point quitter l'Aſie, qu'il n'eût réduit ſon ennemi par la force des armes, ou par un traité, dans les anciennes bornes de ſes états. Pendant

qu'il étoit dans cette agitation, Mithridate, qui n'avoit pas de ſon côté des inquiétudes moins violentes, & qui craignoit qu'un auſſi grand capitaine, & auſſi heureux dans toutes ſes entrepriſes, ne le chaſſât entièrement de l'Aſie, envoya des ordres ſecrets à Archelaüs, un de ſes généraux, de tâcher de faire la paix à quelque prix que ce fût.

Plut. in Sylla.

Archelaüs en fit jeter quelques propos à Sylla par un marchand, qui, à la faveur du commerce, alloit librement de l'un à l'autre camp. La négociation ſe noua inſenſiblement, & les deux généraux, après quelques préliminaires, ſe trouvèrent dans un endroit, dont ils étoient convenus. Archelaüs, qui n'ignoroit pas de quelle importance il étoit à Sylla de pouvoir repaſſer en Italie, lui propoſa d'unir ſes intérêts avec ceux de Mithridate, & que ſon maître lui fourniroit de l'argent, des troupes & des vaiſſeaux, pour faire la guerre à Cinna & à Marius.

Sylla, ſans paroître d'abord offenſé de pareilles propoſitions, l'exhorta de ſon côté, à ſe retirer de la ſervitude où il vivoit ſous un prince impérieux & cruel. Il lui propoſa de prendre le titre de roi dans ſon gouvernement, & il lui offrit de lui faire donner la qualité d'al-

lié & d'ami du peuple Romain, s'il vouloit lui livrer la flotte de Mithridate, dont il avoit le commandement. Archelaüs rejeta avec indignation une pareille propoſition, & témoigna même au général des Romains, combien il ſe ſentoit offenſé, qu'il l'eût cru capable d'une telle trahiſon. Alors Sylla prenant cet air de grandeur & de dignité, qui étoit ſi naturel aux Romains : » Si n'étant qu'un eſclave, lui dit-il, & tout » au plus l'officier d'un roi barbare, tu » regardes comme une lâcheté de quitter le ſervice de ton maître, comment » as-tu été aſſez hardi pour propoſer » d'abandonner les intérêts de la république, à un Romain tel que Sylla ? » Crois-tu que les choſes ſoient égales » entre nous ? As-tu oublié mes victoires ? Ne te ſouviens-tu plus que tu » es ce même Archelaüs, que j'ai défait » dans deux batailles, & que j'ai forcé » dans la dernière d'aller ſe cacher » dans les marais d'Orchomène ? »

Plut. in Sylla. App. de bello contrà Mithr. c. 15.

Archelaüs, déconcerté par une réponſe ſi fière, ne ſe ſoutint plus dans la ſuite de la négociation. Sylla s'en rendit le maître, & donna la loi en victorieux. Il lui dit que ſi Mithridate vouloit obtenir la paix, il falloit que ce prince abandonnât l'Aſie mineure &

la Paphlagonie ; qu'il rendît la Bythinie à Nicomède, & la Cappadoce à Ariobarzane ; qu'il payât aux Romains deux mille talens, pour les frais de la guerre, & leur remît ſoixante-dix galères. Sylla, à ces conditions, s'obligea de ſon côté de faire confirmer à Mithridate, par le ſénat, la poſſeſſion des états qui lui reſteroient, & de le faire déclarer ami & allié du peuple Romain. Le traité ayant été arrêté à ces conditions, les articles furent envoyés à Mithridate. Ce prince les renvoya auſſi-tôt par des ambaſſadeurs, qui dirent à Sylla, que le roi leur maître y ſouſcriroit volontiers, à l'exception de la Paphlagonie qu'il vouloit retenir, & de ſes galères dont il ne pouvoit ſe défaire. Sylla leur répondit fièrement : » Mithridate, à ce que vous » dites, veut retenir la Paphlagonie, & » refuſe de me remettre ſes galères, à » moi qui devois prétendre qu'il ſe jetât » à mes pieds, ſi je lui laiſſois ſeulement » la main dont il a tué tant de citoyens » Romains ! Mais peut-être tiendra-t-il » un autre langage, ſi je le puis joindre. » Les ambaſſadeurs conſternés de cette réponſe, gardoient le ſilence. Mais Archelaüs, en lui prenant la main, le pria d'adoucir ſon courroux. Il lui demanda ſeulement le temps de pouvoir

Plut. in Sylla.

ſe

ſe rendre auprès du roi ſon maître, & il l'aſſura qu'il en rapporteroit la ratification du traité qu'il avoit ſigné avec lui, ou qu'il ſe tueroit lui-même en ſa préſence.

Archelaüs, ſur la parole de Sylla, fit une extrême diligence; & ayant joint Mithridate, il ſut lui repréſenter ſi vivement les forces de ſon ennemi, & les périls auxquels il s'expoſoit, en continuant la guerre contre un ſi grand capitaine, que ſon maître, quoique toujours ennemi mortel des Romains, comprit qu'il étoit de ſon intérêt de ſurſeoir, au moins pour quelque temps, l'exécution de ſes deſſeins, d'attendre que quelque nouvelle conjoncture le débarraſſât de Sylla, & le mît en état de reprendre les armes avec plus de ſuccès. Dans cette vue, il renvoya Archelaüs à Sylla, pour l'aſſurer qu'il lui porteroit lui-même la ratification entière du traité, & qu'il ſouhaitoit ſeulement le pouvoir entretenir, avant qu'il retournât en Italie. Mithridate demandoit cette entrevue, parce que, en faiſant la paix avec Sylla, il ne ſe trouvoit pas délivré de la guerre que Fimbria lui faiſoit, & qu'il vouloit concerter avec lui de quelle manière il en

devoit uſer avec cet aventurier, qui ne reconnoiſſoit pas les ordres de Sylla.

Sylla étant demeuré d'accord de l'entrevue, elle ſe fit à Dardane, ville de la Troade. Mithridate, en abordant le général Romain, lui préſenta la main en ſigne d'amitié. Sylla, avant que de répondre à cette démarche d'honnêteté, lui demanda s'il acceptoit la paix aux conditions dont Archelaüs étoit convenu Mithridate, ſurpris de la hauteur & de la fierté du général Romain, après avoir dit quelque choſe pour juſtifier ſa priſe d'armes, déclara qu'il ratifioit le traité dans toutes ſes parties. Alors Sylla l'embraſſa, & lui préſenta Ariobarzane & Nicomède, dont il avoit ménagé le rétabliſſement par le traité de paix. Il l'aſſura en même temps, qu'il alloit mettre Fimbria hors d'état de lui donner aucune inquiétude. Ils ſe ſéparèrent enſuite, après s'être donné réciproquement des marques extérieures d'eſtime & d'amitié, ſi peu ſolides entre les grands, & ſur-tout entre des ennemis nouvellement réconciliés.

Quelque avantageux que fût ce traité pour les Romains, & ſur-tout pour Sylla; on ne laiſſa pas d'en murmurer dans ſon camp. Les ſoldats, qui n'avoient pas le

même intérêt que leur général de repaſſer en Italie, ſe plaignoient qu'il n'achevât pas de vaincre un ennemi, qui n'étoit plus en état de lui réſiſter. Sylla, pour juſtifier ſa conduite, leur fit comprendre, que s'il eût rejeté les propoſitions de paix, Mithridate, à ſon refus, n'auroit pas manqué de traiter avec Fimbria; & que ſi ces deux ennemis avoient joint leurs forces, ils l'auroient contraint, ou d'abandonner ſes conquêtes, ou de hazarder une bataille contre des troupes ſupérieures en nombre, & commandées par deux grands capitaines, qui auroient pû en un ſeul jour lui faire perdre le fruit de toutes ſes victoires.

Sylla marcha enſuite droit à Fimbria, & fit marquer ſon camp fort près du ſien. Il l'envoya auſſi-tôt ſommer de lui remettre, comme à un proconſul, le commandement d'une armée, dont il ne s'étoit emparé que par un crime, ſans l'aveu du ſénat, & le conſentement du peuple Romain. Fimbria lui fit dire, que ſon autorité n'étoit pas plus légitime, & que perſonne n'ignoroit les décrets rendus contre lui. Les deux généraux ſe fortifièrent enſuite chacun dans leur camp. Mais comme les ſoldats des deux partis étoient de la même nation, & la plûpart de la même ville, au lieu de ſe

charger, quand ils se rencontroient au fourrage, ils se saluoient humainement. Il y en eut même quelques-uns du camp de Fimbria, qui, à l'insu de leurs officiers, passèrent secrettement dans celui de Sylla, pour aller voir leurs parens & leurs amis. Ce commerce clandestin devint à la fin pernicieux à Fimbria. Les soldats de Sylla, instruits par leur général, gagnèrent, par des libéralités secrettes, ceux de Fimbria. Ces soldats, de retour, en corrompirent d'autres; plusieurs s'échappèrent à la faveur de la nuit, & passèrent dans le camp ennemi. La désertion devint presque générale: les traîtres ne craignant plus ni la honte, ni le châtiment, levèrent leurs enseignes, & s'allèrent rendre par troupes à Sylla. Fimbria se voyant trahi & abandonné par la plus grande partie de son armée, fit demander une entrevue à Sylla; mais ce général, revêtu de la dignité de proconsul, ne trouvant point qu'il lui convînt de se mettre en quelque sorte d'égalité avec un aventurier, se contenta d'y envoyer en sa place un officier appelé Rutilius. Fimbria se plaignit d'abord amèrement que Sylla eût refusé à un de ses concitoyens la conférence qu'il venoit d'accorder à un roi barbare; & après avoir dit quelque chose

pour ſe juſtifier au ſujet de la mort du conſul Valerius, il demanda à Rutilius ce qu'il pouvoit eſpérer de Sylla. L'officier lui répondit, que Sylla lui ordonnoit, en qualité de proconſul, de ſortir à l'inſtant d'une province, dont il avoit le gouvernement. Il ajouta, avec une froideur mêlée de mépris, qu'on lui permettoit de gagner le bord de la mer pour s'embarquer. Fimbria jugeant bien, par une réponſe ſi dure, que ſa perte étoit réſolue, lui repartit bruſquement, qu'il ſavoit un chemin plus court, & en même-tems il revint à Pergame, où étant entré dans le temple d'Eſculape, il ſe paſſa ſon épée au travers du corps; mais le coup ne s'étant pas trouvé mortel, il ſe fit achever par un de ſes eſclaves, qui ſe tua enſuite ſur le corps de ſon maître. Le reſte de ſes troupes prit parti dans l'armée de Sylla; & ce général, après avoir laiſſé le ſoin à Lucullus de lever de l'argent, & le commandement des troupes à Murena, fit prendre le chemin de l'Italie à ſon armée.

Au bruit de ſa marche, Cinna & Carbon, tous deux conſuls, le jeune Marius & les autres chefs de ce parti, lèvent des troupes & enrôlent les légions, appellent à leur ſecours les Samnites, & forment différens corps d'ar- An de Rome 295.

mées, pour s'oppoſer à leur ennemi commun. Cinna avoit réſolu de le prévenir, d'aller au-devant de ſon armée, & de porter la guerre en Dalmatie. Il fit paſſer d'abord quelques troupes ; mais le reſte ayant refuſé de s'embarquer, il s'éleva une ſédition dans ſon camp. Dans ce tumulte, un ſoldat des plus mutins, & qu'il vouloit faire arrêter, lui paſſa ſon épée au travers du corps, & le tua. Carbon, ſe voyant privé de ſon collègue, pour demeurer ſeul maître du gouvernement, différa, ſous différens prétextes, l'élection de ſon ſucceſſeur. Ainſi il reſta ſeul dans cette dignité juſqu'à la fin de l'année, que Lucius Scipion & Norbanus lui ſuccédèrent.

Cependant Sylla continuoit ſon chemin, & après de longues marches & différens embarquemens, il ſe rendit à Durazzo, d'autres diſent à Patras, où il trouva une flotte, qui devoit porter ſes troupes en Italie : mais avant que de s'y embarquer, il aſſembla ſon armée. Après avoir loué le courage & la valeur que les ſoldats avoient fait paroître pendant toute la guerre, il leur laiſſa entrevoir quelque légère appréhenſion qu'ils ſe débandâſſent, ſi-tôt qu'ils ſe verroient dans leur patrie. Ses ſoldats, touchés

d'une crainte qui sembloit blesser l'affection qu'ils avoient pour leur général, firent un nouveau serment de demeurer sous leurs enseignes, tant que la guerre civile dureroit. Ils l'assurèrent même, qu'ils ne violeroient jamais la discipline militaire; & chacun lui offrit, pour gage de sa foi, ce qu'il avoit gagné d'argent dans la guerre de Mithridate.

Sylla ne voulut point recevoir leur argent; il les remercia, & leur fit espérer de magnifiques récompenses. Il débarqua ensuite à *Brundusium* *, sans trouver aucun obstacle de la part de ses ennemis. L'armée s'y reposa quelques jours, pour se rétablir des fatigues de la mer, & reprit sa marche, pour aller chercher les ennemis. Metellus *le Pieux*, qui, sous le consulat d'Octavius s'étoit retiré dans la Ligurie pendant la tyrannie du vieux Marius, vint joindre Sylla, à la tête d'un gros corps de troupes qu'il leva facilement, par l'estime générale qu'il avoit acquise dans les armées. Il les commandoit en qualité de proconsul, suivant l'usage de ce tems là, qui laissoit ce titre à ceux qui n'étoient point rentrés dans Rome depuis qu'ils en avoient été revêtus.

* Brindes.

App. de bell. civ. l. 1. c. 15.

Sylla, qui n'avoit pas une dignité supérieure, le reçut comme son collègue,

quoique par la supériorité de ses forces & l'éclat de ses victoires, il retint toujours la principale autorité. Marcus Crassus, de la maison *Licinia*, proscrit par Marius & Cinna, s'étoit déja rendu auprès de lui. Sylla, en entrant en Italie, lui donna commission d'aller dans le pays des *Marses*, pour y faire de nouvelles levées; mais comme il falloit passer au travers de différens quartiers de l'armée ennemie, il demanda une escorte. Ce général, qui vouloit accoutumer ses officiers à des entreprises hardies, lui répondit fièrement: » Je te donne pour » garde ton père, ton frère, tes parens » & tes amis, qui ont été massacrés par » nos tyrans, & dont je veux venger la » mort. » Crassus, touché de ce discours, partit sur-le-champ, passa au travers de différens corps de l'armée ennemie, leva un grand nombre de troupes, par son crédit & ses amis, vint rejoindre Sylla, partagea depuis avec lui, tous les périls & toute la gloire de cette guerre.

Plut. in M. Crasso.

Mais de tous les secours que reçut Sylla, en entrant en Italie, aucun ne lui fit tant de plaisir, que celui que lui amena *Cn. Pompeius*, connu sous le nom du *Grand Pompée*. Il n'avoit pas encore vingt-trois ans; cependant sans aucune autorité publique, il leva une armée

Vell. Paterc. l. 2. c. 18.

armée dans le *Picenum* *, où son père avoit un grand nombre de cliens & d'amis, & fit déclarer la plupart des villes de ce canton en faveur de Sylla. Son armée étoit composée de trois légions ; Brutus, un des chefs du parti contraire, se trouva à son passage, les deux armées en vinrent aux mains : la cavalerie de Brutus, composée de Gaulois, chargea la première. Pompée lui opposa la sienne, & s'avançant lui-même à la tête de son escadron, il tua d'un coup de javelot le Gaulois qui commandoit cette cavalerie étrangère. Il se jeta ensuite, l'épée à la main, dans ces escadrons, étonnés de la mort de leur chef, & qui se renversèrent sur leur infanterie. Ils y portèrent leur propre crainte & le désordre ; ce fut moins dans la suite un combat, qu'une déroute : il fut impossible à Brutus, quelque effort qu'il fît, de les rallier ; & Pompée, après en avoir taillé en pièces une partie, & dissipé l'autre, s'ouvrit un passage, & joignit enfin Sylla, malgré deux autres corps qui prétendoient s'y opposer.

* Marche d'Ancone.

Plut. in Pompeio.

Ce général, voyant arriver ce jeune Romain à la tête d'une armée victorieuse, descendit de cheval, pour lui faire plus d'honneur, & l'embrassa tendrement. On fut surpris que Sylla, le

plus fier des Romains, donnât à ce jeune homme, qui n'avoit point encore d'entrée dans le sénat, le titre d'*Imperator* *, dont on honoroit en ces temps-là les généraux de la république, après qu'ils avoient remporté une victoire. Mais Sylla, sans s'embarrasser, ni des loix, ni des règles de la discipline militaire, crut que, dans la conjoncture où il se trouvoit, c'étoit acheter encore à bon marché, un homme de cette importance, & qui ne lui coûtoit, pour-ainsi-dire, qu'un vain titre d'honneur: en effet, jamais secours ne lui avoit été plus nécessaire. Il n'avoit pas ramené de l'Asie plus de trente mille hommes, & ses ennemis avoient quatre cents cinquante enseignes * de gens de pied, distribués en différens corps d'armées, sans compter la cavalerie; tout cela commandé par quinze officiers généraux, à la tête desquels étoient L. Cornelius Scipion, & C. Junius Norbanus, qui avoient la principale autorité, en qualité de consuls de cette année. Ces armées même grossissoient à tous momens, par la crainte qu'on avoit du ressentiment de Sylla. On ne doutoit point qu'il ne se vengeât cruellement, & qu'il ne répandît beaucoup de sang, s'il pouvoit se rendre maître de Rome. Quoiqu'il y

* Empereur.

* 200000 hommes.

An de Rome 297.

eût toujours deux partis dans la ville, celui du sénat & le parti du peuple, la crainte du dehors, & un intérêt commun, qui est le plus sûr lien de la concorde, les unissoient alors tous contre une puissance redoutable. Il en faut excepter les amis & les partisans de Sylla, qui, pour éviter la cruauté du jeune Marius, cherchoient un asyle dans le camp de son ennemi.

Sylla, aussi habile dans l'intrigue & dans les négociations secrettes, que grand capitaine, se voyant environné de tant de corps différens, joignit la ruse à la valeur. L. Scipion, l'un des consuls, étoit campé assez près de lui: il lui fit parler d'accommodement; & pour l'y déterminer, ses agens lui représentèrent avec beaucoup d'art, que Sylla étoit sensiblement touché des malheurs auxquels la république alloit être exposée, par une guerre civile, quel qu'en fût le succès pour l'un ou pour l'autre parti; & qu'il demandoit seulement, pour pouvoir mettre les armes bas avec honneur, qu'on lui rendît ses biens, & le titre des dignités dont on l'avoit injustement dépouillé.

Scipion, qui desiroit la paix de bonne foi, séduit par des propositions si spécieuses, en parut content, & ne demanda

que le temps nécessaire, pour en faire part à Norbanus son collègue, qui commandoit un autre corps d'armée. Il se fit, pendant ce tems-là, une suspension d'armes entre les deux camps. Les soldats de Sylla, à la faveur de cette trève, se glissèrent dans celui de Scipion. Sous prétexte de visiter leurs amis, ils en corrompirent plusieurs, à prix d'argent. Sylla les avoit dressés à ce manège, comme nous venons de le voir au sujet de Fimbria : ce qui faisoit dire à Carbon, qu'il avoit à combattre en Sylla un renard & un lion; mais que le lion lui donnoit bien moins de peine que le renard.

Sylla, étant assuré d'un grand nombre des soldats de Scipion, se présenta devant le camp ennemi, à la tête de vingt cohortes. Les soldats de garde, au lieu de le charger, le saluèrent comme leur général, & l'introduisirent dans le camp. Il s'en rendit maître, sans tirer l'épée; & tout cela fut exécuté si promptement, que Scipion n'en apprit la nouvelle, que par les soldats même de Sylla, qui l'arrêtèrent dans sa tente avec son fils, & qui les amenèrent à leur général. Sylla ne souffrit point qu'on leur fît aucun outrage, il employa au contraire tous ses soins pour gagner le consul, & l'obliger à prendre son parti; mais l'ayant trouvé

App. Alex. de bell. civ. l. 1. c. 20.

Plut. in Sylla.

inébranlable, il lui rendit généreuſement la liberté, & lui permit de ſe retirer, à condition qu'il ne commanderoit plus les armées contre lui.

L'adreſſe lui ayant ſi bien réuſſi, il crut qu'il auroit le même ſuccès contre Norbanus, l'autre conſul. Il lui envoya des députés, pour demander une conférence; mais Norbanus, inſtruit par la diſgrace de ſon collègue, retint ces députés, & marcha droit au camp de Sylla, dans le deſſein de le ſurprendre. Sylla, à l'approche des ennemis, n'eut pas le temps de ranger ſes troupes en bataille. Ses ſoldats néanmoins ne s'épouvantèrent point, & quoiqu'ils ne priſſent, pour-ainſi-dire, l'ordre que de leur courage, ils ſe battirent avec tant de réſolution, que Norbanus, après avoir perdu plus de ſept mille hommes, fut obligé de faire une retraite précipitée, & peu différente d'une fuite. Il ſe jeta dans Capoue, avec les débris du corps qu'il commandoit, dans la vue de défendre cette place, ſi Sylla entreprenoit d'en former le ſiège. Idem App. ibid.

Le reſte de la campagne fut employé, de part & d'autre, en des négociations ſecrettes. Chaque parti tâchoit de débaucher les alliés de l'autre. Sylla, grand maître dans cet art, fit paſſer des ſom-

mes considérables jusqu'au pied des Alpes pour y gagner les Gaulois Cisalpins, & ses agens lui en amenèrent un puissant secours. Ses ennemis, de leur côté, portèrent la guerre en Espagne. Sertorius, par sa valeur, se rendit maître d'une partie de ces grandes provinces, qui servirent depuis d'asyle & de retraite à ceux de son parti : le jeune Marius renouvella en même-temps son alliance avec les Samnites, qui se déclarèrent tout de nouveau en sa faveur. Ces peuples mirent quarante mille hommes sur pied, & ils en donnèrent le commandement à Pontius-Telesius, le premier capitaine de leur nation, & qui avoit acquis beaucoup de gloire dans la guerre sociale. Un si puissant secours étoit moins l'effet de leur attachement au parti de Marius, qu'une suite de leur ancienne jalousie de l'aggrandissement de la république : trop foibles contre toutes les forces réunies des Romains, il ne se déclarèrent pour un parti, que pour pouvoir les perdre tous les deux plus facilement, ou du moins pour affoiblir un état voisin, devenu trop puissant & trop redoutable.

On procéda ensuite dans Rome à l'élection des consuls. Papirius Carbon fut élu pour la troisième fois, & on lui

donna pour collègue le jeune Marius, neveu, d'autre diſent, fils adoptif du grand Marius; & quoiqu'il n'eût alors que vingt-ſix ans, on crut le devoir élever à cette ſuprême dignité malgré l'uſage & les lois, pour mettre un grand nom à la tête du parti; & pour maintenir toujours, par le ſouvenir de ſon père, le peuple dans ſes intérêts. Les armées ſe mirent en campagne, ſi-tôt que le printems fut venu. Marius, à la tête de quatre-vingt-cinq cohortes, préſenta la bataille à Sylla. Ce général, qui avoit de ſecrettes intelligences dans l'armée ennemie, accepta le défi; on ſe battit de part & d'autre avec beaucoup de courage. Le ſoldat, dans l'une & l'autre armée, vouloit vaincre ou périr, & la fortune ne s'étoit point encore déclarée pour aucun parti, lorſque quelques eſcadrons de l'armée de Marius, & cinq cohortes de ſon aîle gauche, qui avoient été gagnés par l'argent de Sylla, y mirent du déſordre, par une fuite concertée avec le général. Leur exemple en entraîna beaucoup d'autres: la terreur ſe répandit dans toute l'armée; ce fut moins dans la ſuite un combat qu'une déroute. Il y eut pluſieurs cohortes taillées en pièces. Le grand nom de C. Marius le père n'obſcurcit point la gloire de ſon

fils. Ce jeune homme fit voir dans la bataille toute la capacité d'un vieux général, & le courage déterminé d'un jeune officier. Il rallia plusieurs fois ses troupes, revint à la charge, & ne se retira que des derniers du combat. Enfin, après avoir vu que tout étoit péri par les
App. ibid. armes, ou dissipé par la fuite, il se jeta dans Preneste, place forte, qui s'étoit déclarée pour son parti.

C'étoit la plus grande faute qu'il pouvoit faire, sur-tout ayant encore plusieurs armées à ses ordres, & qui tenoient la campagne. Sylla, qui se flattoit de mettre fin à la guerre, par la prise du général, investit aussi-tôt cette ville : on y fit des lignes fortifiées de redoutes ; & la circonvallation étant achevée, il laissa le soin de ce blocus à Lucretius Ofella, un de ses lieutenans, qu'il avoit eu l'adresse de détacher du parti de Marius. Sylla mit des corps avancés dans tous les défilés par où on pouvoit arriver à Preneste, & il fit camper son armée, de manière qu'elle couvroit également le blocus & ces différens postes.

Il marcha ensuite, avec un détachement, vers Rome. Les partisans de Marius, consternés de sa défaite, avoient abandonné la ville : Sylla y entra sans résistance ; les habitans, désolés par la

famine & par tous les maux qui ſuivent la guerre civile, lui ouvrirent leurs portes. Sylla, s'étant rendu maître de la place, aſſembla le peuple, ſe plaignit qu'il ſe fût laiſſé ſéduire à la malice de ſes ennemis; & après avoir fait vendre les biens des partiſans de Marius, il retourna à ſon armée, pour tâcher, par la priſe de ce chef, de mettre fin à la guerre civile. Marius, au déſeſpoir de s'être enfermé dans Preneſte, & livré, pour-ainſi-dire, entre les mains de ſon ennemi, attribua la cauſe de ſes diſgraces à une intelligence ſecrette, que Sylla entretenoit dans ſon parti. Il envoya un ordre à Brutus, préteur de Rome, de ſe défaire de ceux qui lui étoient ſuſpects; & le préteur, en conſéquence de cette cruelle proſcription, fit poignarder à l'iſſue du ſénat, L. Domitius, Murius Scevola, grand pontife & juriſconſulte excellent, & P. Antiſtius. On fut ſurpris de voir C. Carbon, frère ou couſin du conſul, enveloppé dans cette proſcription. Il y a de l'apparence que Marius n'auroit point donné cet ordre, & que Brutus n'auroit oſé l'exécuter, ſans la participation du conſul même. Du moins n'en fit-il paroître aucun reſſentiment : tant il eſt vrai que dans la fureur des guerres civiles, les nœuds que forme la natu-

App. Alex. l. 1.

ſont des liens trop foibles, pour réunir ceux que l'ambition & l'intérêt ont ſéparés!

En effet, la mort de C. Carbon, maſſacré par ordre de Marius, & pour-ainſi-dire aux yeux de ſon frère, n'empêcha point ce conſul d'employer tous ſes ſoins, pour faire lever le ſiège de Preneſte. Ce blocus devint alors le principal objet de la guerre. Carbon voulant jeter du ſecours dans la place, ſe battit un jour entier contre l'armée de Sylla, ſans pouvoir venir à bout de ſon deſſein. Pendant qu'ils étoient aux mains, Marcius, autre général du parti de Marius, à la tête de huit légions, entreprit, d'un autre côté, de forcer les défilés; mais il trouva en ſon chemin Pompée, qui le repouſſa, & tailla en pièces une partie de ſes troupes; Metellus eut le même avantage, peu après, contre Carbon & Norbanus. Ces deux généraux ayant joint leurs forces, & fait une marche forcée, pour le ſurprendre, arrivèrent le ſoir proche de ſon camp, qu'ils attaquèrent bruſquement. Mais Metellus, qui paſſoit avec juſtice pour un des plus grands capitaines de ce ſiècle, leur fit voir qu'on ne ſurprend jamais un habile général. Il avoit placé ſon camp dans un endroit environné de vignes fort épaiſſes, & qui lui ſervoient

comme de paliſſades. Carbon & Norbanus attaquèrent ce camp avec plus d'impétuoſité que d'ordre. Leurs ſoldats, embarraſſés dans ces vignes, ne pouvoient former leurs bataillons, qui arrivoient en déſordre aux pieds du retranchement. Les ſoldats de Metellus, du haut de ces retranchemens, en tuèrent un grand nombre, à coups de traits; & les voyant ébranlés, ils firent une ſortie, où il en périt encore beaucoup. La nuit qui ſurvint, couvrit la honte de ceux qui fuyoient; & il y en eut juſqu'à ſix mille, qui ne pouvant ſe débarraſſer de ces vignes, ſe rendirent à Metellus.

Sur le bruit de cette défaite, une autre légion, qui étoit proche du camp de Metellus, prit le même parti, malgré Albinovanus, qui la commandoit, & qui revint ſeul joindre Norbanus. Mais il ne perſiſta pas long-temps dans cette fidélité. Comme s'il ne fût revenu, que pour trahir ſon général d'une manière encore plus infâme, il pria, quelque temps après, Norbanus de manger chez lui avec ſes lieutenans, C. Apuſtius & Flavius Fimbria, frère de celui qui s'étoit tué en Aſie. Il invita à ce feſtin, les principaux officiers du même parti; & au milieu du repas, il les fit égorger tous, à l'exception du général, que quelques App. ibid.

affaires avoient empêché de s'y trouver. Après une action si noire, l'assassin fut se rendre à Sylla, avec les complices de son crime. Norbanus, désespéré de tant de mauvais succès, & ne sachant plus à qui se fier, se jeta dans une barque, qui le porta à Rhodes. Sylla l'envoya redemander aussi-tôt aux Rhodiens; & pendant que les magistrats délibéroient sur une affaire si délicate, Norbanus, dans la crainte d'être livré à son ennemi, se tua au milieu de la place. App. ibid.

Carbon n'eut pas un sort plus heureux; il tenta encore plusieurs fois de dégager Marius de Preneste, & il l'entreprit toujours inutilement. Lucullus, un des lieutenans de Sylla & qui étoit revenu de l'Asie, défit, proche de Plaisance, une partie de son armée, & Pompée tailla en pièces, proche de Clusium, vingt mille hommes, qui lui restoient du débris de tant de combats. Le consul ne se trouvant plus assez de forces, pour tenir la campagne, abandonna l'Italie, & s'embarqua pour passer en Afrique. Mais après avoir erré long-temps sur la mer, il tomba depuis entre les mains de Pompée, qui pour couper les racines de la guerre civile, le fit mourir. Il ne restoit de ce grand nombre de chefs, qui avoient embrassé le parti de Marius,

que Carinas, Martius & Damaſippus, qui étoient encore à la tête de quatre légions. Ces Romains, obſtinés à continuer la guerre, ſe joignirent à Teleſinus, général des Samnites. Ils réſolurent, de concert, de faire un dernier effort, & de périr, ou de faire lever le ſiège de Preneſte. Teleſinus s'avança fièrement, pour tâcher d'enfoncer les lignes. Il avoit dans ſon armée plus de ſoixante mille hommes, tous Samnites, & ennemis jurés du nom Romain, ou ſoldats Romains, & qui ne pouvoient eſpérer de ſalut, que par la défaite du parti contraire. Sylla, à la tête d'une armée victorieuſe, s'avança pour les rencontrer, & il envoya ordre à Pompée, qui commandoit un autre corps d'armée, de ſuivre Teleſinus, & de le prendre en queue, pendant qu'il l'attaqueroit de front. Mais dans les mouvemens que faiſoient ces deux généraux, Teleſinus plus habile que l'un & l'autre, leur donna le change, & par une contre-marche qu'il fit toute la nuit, il s'avança du côté de Rome, qu'il ſavoit être ſans défenſe. Son armée, dans l'eſpérance du pillage de cette grande ville, fit ce chemin avec tant d'ardeur, qu'on en vit paroître la tête le lendemain ſur les montagnes voiſines de Rome.

Jamais surprise ne fut égale à celle de ses habitans. Ils se voyoient à la veille d'être la proie d'une armée étrangère, qui, sous prétexte qu'on avoit reçu Sylla dans la place, ne manqueroit pas de venger le changement de parti, quoique également forcé des deux côtés, par le meurtre & le pillage des malheureux citoyens. On ferme aussi-tôt les portes de la ville; les hommes prennent les armes, & bordent les murailles de machines & de gens de trait, pendant que les femmes, toutes en pleurs, courent dans les temples, pour invoquer le secours des Dieux. La peur & le tumulte augmentent, à mesure que Telesinus approche de la ville. C'étoit un autre Annibal aux portes de Rome, & il s'en croyoit déja maître. Pour lors il lève le masque; il ne dissimule plus cette haine implacable qu'il portoit aux Romains: aussi ennemi de Marius que de Sylla, son dessein étoit de détruire Rome, & d'ensevelir sous ses ruines le dernier de ses habitans. Il alloit de rang en rang, pour encourager ses soldats: » Il faut abattre, leur crioit-» il, la forêt où se retirent ces loups » ravissans. Portez le fer & le feu de tous » côtés; n'épargnez rien: jamais les » hommes ne seront libres, tant qu'il y » aura des Romains en vie. « Ses trou-

Plutar. in Sylla.

pes, animées par ce discours, s'avancent avec fureur. Ce qu'il y avoit de jeunesse dans Rome, fit une sortie, sous les ordres d'Appius Claudius, moins pour empêcher les approches à une armée si redoutable, que pour différer la perte de la ville, & donner le temps à Sylla de venir à son secours. Les Romains se battirent comme des gens qui combattoient pour la défense de leur patrie, à la vue de leurs concitoyens, des leurs femmes & de leur enfans. Appius fut tué dans ce combat; & il n'y avoit pas d'apparence, vu l'inégalité des forces, que ceux qu'il commandoit, pussent espérer un autre sort, lorsqu'on vit entrer dans Rome sept cents chevaux, auxquels Sylla avoit ordonné d'aller à toute bride se jeter dans la ville. Ils ne furent pas plutôt arrivés qu'ils sortirent par une autre porte, & qu'ils se joignirent à ceux qui combattoient contre les premières troupes de l'armée des Samnites.

Sylla s'avançoit, avec toute la diligence que lui pouvoit permettre son infanterie, & il étoit au désespoir, quand il pensoit que Rome, qu'il envisageoit comme le prix de ses victoires, étoit en péril de tomber en des mains étrangères. Enfin il arriva sur le midi, &

App. l. 1. Plut. in Sylla.

campa proche le temple de Vénus. A peine eut-il donné le temps à ſes ſoldats de ſe repoſer un moment, qu'il leur fit reprendre les armes, & régla l'ordre de la bataille. Il donna le commandement de l'aîle droite à M. Craſſus : pour lui, il ſe mit à la tête de la gauche. La plupart de ſes principaux officiers vouloient l'obliger à remettre la bataille au jour ſuivant. Ils lui repréſentèrent, qu'il y alloit de toute ſa fortune dans cette occaſion ; que ſes troupes, fatiguées par une marche précipitée, avoient beſoin de repos, ſurtout ayant à combattre contre les Samnites & les Lucaniens, peuples belliqueux, contre leſquels les Romains n'avoient jamais eu d'avantage, qui ne leur eût coûté beaucoup de ſang. Mais Sylla, emporté par ſon courage, fit ſonner la charge, & marcha aux ennemis. On ſe battit de part & d'autre avec une égale fureur ; le combat fut long-temps opiniâtre, ſur-tout à l'aîle gauche, où il commandoit ; les Samnites ne ſe démentirent point de leur ancienne valeur ; ils pouſsèrent ſes troupes, & les mirent en déſordre. Pluſieurs cohortes & des légions entières, ne pouvant ſoutenir leurs efforts, prennent

nent ouvertement la fuite. Sylla y accourt pour les rallier : il ſe jette, l'épée à la main, au-devant des fuyards, pour les arrêter ; mais le ſoldat effrayé ne connoît plus le commandement ; chacun, pour mettre ſa vie à couvert, tâche de ſe jeter dans Rome. Les habitans, craignant que les vainqueurs n'entraſſent avec les vaincus, fermèrent la porte de ce côté-là, & laiſsèrent tomber la herſe, qui par ſa chûte, écraſa pluſieurs ſénateurs de l'armée de Sylla. On dit que ce général, dans un ſi grand péril, tira de ſon ſein une médaille ou une petite ſtatue d'Apollon qu'il y portoit ; & comme le péril & la crainte réveillent les ſentimens de religion, on prétend qu'il lui adreſſa ces paroles, comme à ſa divinité tutélaire : « O, » toi, qui as fait ſortir Cornelius Sylla » victorieux de tant de batailles, ne l'as» tu conduit par des victoires conti» nuelles juſqu'aux portes de ſa patrie, » que pour l'y faire périr plus honteu» ſement ? » Il rallia enſuite ceux de ſes ſoldats qui n'avoient pu ſe jeter dans la ville. Ces troupes, quoique effrayées, mais forcées par la néceſſité, firent face aux ennemis. Le combat recommença avec une nouvelle fureur ; il n'y eut que la nuit qui le fit ceſſer. Sylla, déſeſpéré

de ce mauvais ſuccès, & ſans ſavoir ce qui s'étoit paſſé à ſon aîle droite, ſe retira dans ſon camp.

La nuit étoit fort avancée, lorſque Craſſus lui envoya dire qu'il avoit vaincu les ennemis, & qu'il les avoit pourſuivis juſqu'à Antenne, où la nuit l'avoit forcé de camper. Sylla s'y rendit à la pointe du jour; & après avoir donné à ſon lieutenant & à ſes troupes toutes les louanges que méritoit un ſi grand ſervice, il fut viſiter le champ de bataille, qu'il trouva couvert de plus de cinquante mille morts. On démêla parmi les autres le corps de Teleſinus, qui conſervoit encore les traits de ce grand courage, & de l'animoſité qu'il avoit fait paroître dans la bataille. On prit huit mille priſonniers, que Sylla fit tuer
App. ibid. ſur-le champ à coup de traits. Marcius & Carinas ayant été arrêtés dans la fuite, eurent la tête coupée, & Sylla les envoya à Lucretius, comme des preuves de ſa victoire, & avec ordre de les faire porter autour des murailles de Preneſte. Les habitans & la garniſon ayant appris cette défaite, la fuite de Norbanus & de Cardon, & ſe voyant ſans vivres & ſans reſſource, ouvrirent leurs portes. Marius tâcha de s'échapper par des conduits ſouterrains, avec un jeune

Sammite, frère de Telesinus; mais ayant trouvé toutes les issues qui se rendoient dans la campagne occupées par les soldats de Sylla, ces deux chefs se donnèrent mutuellement la mort, pour ne point tomber vivans entre les mains de leur ennemi. Sylla fit égorger les habitans, & ne pardonna qu'aux femmes & aux enfans. Ceux de la ville de Norbe, qui, après un long siege, & une défense opiniâtre, se voyoient à la veille d'éprouver un pareil sort, mirent le feu à leurs maisons, & se tuèrent ensuite les uns les autres, tant pour priver le soldat du butin, que pour ne pas laisser à Sylla le pouvoir de disposer de leurs vies. La prise de cette place mit fin à la guerre civile; & Sylla, victorieux de tant d'ennemis différens, entra dans Rome à la tête de ses troupes, heureux s'il eût conservé dans la paix la gloire qu'il venoit d'acquérir dans la guerre, ou qu'il eût cessé de vivre en même-temps qu'il acheva de vaincre! Velleius, l. 2, c. 27.

Les lieutenans de Sylla se rendirent maîtres de toutes les villes de l'Italie, & mirent de puissantes garnisons dans les places qui s'étoient déclarées pour le parti de Marius. Ce qui restoit de troupes, du débris de tant d'armées,

qu'on avoit oppoſées à Sylla, lui envoyèrent des députés, pour en obtenir quartier; il leur fit dire, qu'il donneroit la vie à ceux qui s'en tendroient dignes par la mort de leurs compagnons: eſpèce toute nouvelle de proſcription, qui obligea ces malheureux à tourner leurs armes les uns contre les autres. Il en périt un grand nombre: ſix mille, qui échappèrent à ce maſſacre, ſe rendirent à Rome. Sylla les fit enfermer dans l'Hippodrome, & convoqua en même-temps le ſénat dans le temple de Bellone, qui étoit voiſin. Comme il étoit naturellement éloquent, il ne parla qu'en termes magnifiques de la grandeur de ſes exploits. Pendant que tout le ſénat étoit attentif à ſa harangue, ſes troupes, par ſon ordre, ſe jetèrent dans l'Hippodrome, & égorgèrent ces ſix mille hommes, dont nous venons de parler. Le ſénat, qui n'étoit pas inſtruit de ſes ordres, étonné des cris de ces malheureux qu'on maſſacroit, parut conſterné, & crut qu'il avoit abandonné la ville entière au pillage de ſes ſoldats: mais Sylla, ſans s'émouvoir & ſans changer de couleur, lui dit froidement, de ne pas s'inquiéter de ce qui ſe paſſoit au-dehors, & que ce n'étoit que quelques miſérables qu'on

Plut. in Sylla.

puniſſoit par ſon ordre. C'eſt ainſi qu'il parloit des troupes du parti contraire; & on rapporte que dans l'aſſemblée ſuivante du peuple, il déclara, d'un ton fier & ſuperbe, qu'il traiteroit de la même manière tous ſes ennemis, & qu'il ne pardonneroit à aucun, de quelque condition qu'il fût; & peu après, il fit afficher dans la place publique les noms de quarante ſénateurs & de ſeize cents chevaliers qu'il proſcrivoit.

Deux jours après, il proſcrivit encore quarante autres ſénateurs, & un nombre infini des plus riches citoyens de Rome. Il déclara infâmes, & déchus du droit de bourgeoiſie, les fils & les petits-fils des proſcrits. Il ordonna, par un édit public, que ceux qui auroient ſauvé un proſcrit, ou qui l'auroient retiré dans leur maiſon, ſeroient proſcrits en ſa place. Il mit à prix la tête des proſcrits, & il fixa chaque meurtre à deux talens. Les eſclaves qui avoient aſſaſſiné leurs maîtres, recevoient cette récompenſe de leur trahiſon; & à la honte de l'humanité, on vit des enfans dénaturés, les mains encore ſanglantes, la demander pour la mort de leurs propres pères, qu'ils avoient maſſacrés. Lucius Catilina, qui, pour s'emparer du bien de ſon frère, Plutar. in Sylla.

l'avoit fait mourir, pria Sylla, auquel il étoit attaché, de mettre ce frère, qu'il avoit tué depuis long-temps, au nombre des proscrits, afin de couvrir par-là l'énormité de son crime. Sylla lui ayant accordé sa demande, Catilina, pour lui en marquer sa reconnoissance, alla tuer au même moment Marcus, parent du grand Marius, & lui en apporta la tête dans la place publique. Comme il avoit encore les mains souillées du sang de ce malheureux, il entra dans le temple d'Apollon, qui étoit proche de la place, & les lava dans l'eau lustrale de ce temple, comme pour ajouter l'impiété & le sacrilège au meurtre & à l'assassinat.

Cette cruelle proscription n'enveloppa pas seulement ceux du parti contraire; Sylla, à qui la mort ne coûtoit rien, permit à ses amis & à ses officiers de se venger impunément de leurs ennemis particuliers. Les grands biens devinrent un crime; & quiconque passoit pour riche n'étoit point innocent. Quintius Aurelius, citoyen paisible, qui avoit toujours vécu dans une heureuse obscurité, sans être connu ni de Marius, ni de Sylla, appercevant avec étonnement son nom dans ces tables fatales où l'on écrivoit ceux des proscrits, s'é-

cria avec douleur : *Malheureux que je suis ! c'est ma belle maison d'Albe qui me fait mourir ;* & à deux pas de-là, il fut assassiné par un meurtrier, qui s'étoit chargé de le tuer. C'étoient tous les jours de nouvelles proscriptions & de nouveaux meurtres, & personne ne pouvoit compter sur un jour de sa vie.

Dans cette désolation générale, il n'y eut que C. Metellus qui fut assez hardi pour oser demander à Sylla en plein sénat, quel terme il mettoit à la misère de ses concitoyens : « Nous » ne te demandons pas, lui dit-il, que » tu pardonnes à ceux que tu as ré- » solu de faire mourir ; mais délivre- » nous d'une incertitude pire que la » mort, & du moins apprends-nous » ceux que tu veux sauver. » Sylla, sans paroître s'offenser d'un discours si hardi, lui répondit froidement, qu'il ne s'étoit pas encore déterminé sur le nombre de ceux à qui il vouloit laisser la vie ; mais qu'à l'égard des autres, il avoit proscrit d'abord les premiers dont il s'étoit souvenu ; qu'il se réservoit la liberté d'en user de la même manière à l'avenir, à mesure que sa mémoire lui fourniroit les noms de ses ennemis. Il étendit ensuite sur des villes & sur des nations entières, cette proscription

Plut. ibid.

qui n'étoit tombée d'abord que ſur des particuliers. Il s'empara, par une manière de confiſcation, des biens, des maiſons & du territoire de toutes les villes d'Italie, qui, pendant la guerre civile, s'étoient déclarées pour Marius. Il en fit la récompenſe de ſes ſoldats, qu'il attacha de nouveau à ſa fortune & à ſes intérêts. Mais comme ces uſurpations, & beaucoup d'autres dont nous aurons lieu de parler dans la ſuite, pouvoient n'être pas durables, ceux qui en profitoient, lui firent inſinuer qu'il devoit ſe revêtir de la dignité de dictateur, afin de donner force de loi & une apparence de droit à tant de diſpoſitions différentes qu'il faiſoit dans la république.

Nous avons déja dit, que les Romains, après avoir aboli la royauté, en avoient cependant conſervé comme la repréſentation dans la dignité de dictateur. La puiſſance de ce ſouverain magiſtrat étoit ſans bornes : l'autorité des conſuls & des autres magiſtrats ſubalternes, ſi on en excepte celle des tribuns, ceſſoit abſolument par ſon élection. Il avoit pouvoir de vie & de mort ſur ſes concitoyens, & il pouvoit lever des troupes, ou congédier les armées quand il jugeoit à propos, ſans que perſonne fût en droit de lui demander raiſon de ſa conduite. Vingt-

quatre

quatre licteurs, qui portoient les faiſceaux & les haches, le précédoient quand il ſortoit en public, & le général de la cavalerie le ſuivoit par-tout. Le dictateur avoit ſeul le droit de le nommer; c'étoit comme ſon lieutenant. En un mot, le dictateur avoit toute la puiſſance & l'appareil de la royauté. Mais comme il auroit pu abuſer d'un pouvoir ſi abſolu, & peut être plus grand que ne l'avoient jamais eu les anciens rois de Rome, on n'avoit recours à cette ſuprême dignité que dans les périls extrêmes de la république, comme lorſqu'on étoit attaqué par des ennemis redoutables, ou que la république étoit agitée par de dangereuſes ſéditions; & on prenoit toujours la précaution de ne déférer cette puiſſance ſuſpecte à des républicains, tout au plus que pour ſix mois. Sylla, maître abſolu dans Rome, la voulut avoir pour un temps indéfini. C'eſt ainſi que les Romains, qui avoient paſſé de la domination des rois ſous le gouvernement républicain des conſuls & des tribuns militaires, retombèrent, après pluſieurs ſiècles, ſous la puiſſance abſolue d'un ſeul, quoique Sylla, pour diminuer l'horreur qu'en avoient des républicains, eût maſqué une véritable royauté, ſous le titre & la dignité de dictateur.

Cic. in Ruſiana tertia. Idem. l. 1. de Legibus.

Mais les Romains étoient trop habiles, pour ne pas s'appercevoir que, sous des noms anciens & connus, il s'élevoit une puissance toute nouvelle & incompatible avec la liberté. Sylla, dictateur perpétuel, ou, pour mieux dire, le roi & le souverain absolu de Rome, changea à son gré la forme du gouvernement. Il abolit d'anciennes lois, en établit de nouvelles, se rendit maître du trésor public, & disposa souverainement des biens de ses concitoyens, qu'il regardoit comme faisant partie de ses conquêtes. Crassus, lui seul, en eut la meilleure partie. Cet homme, qu'on a appellé le plus riche des Romains, n'avoit point de honte de lui demander la confiscation des proscrits, ou d'acheter leurs biens à vil prix, quand on les vendoit publiquement dans la place. Sylla, aussi libéral envers ses amis, que dur & inexorable envers ses ennemis, se faisoit un plaisir de répandre à pleines mains les trésors de la république sur ceux qui étoient attachés à sa fortune : mais aussi il en exigeoit une dépendance entière. Pompée, par son ordre, répudia sa femme, appellée Antistia, fille du sénateur Antistius, que le jeune Marius avoit fait mourir, & fut obligé d'épouser Emilie, belle-fille de Sylla, issue du premier ma-

Plutar. in Crasso.

riage de sa femme Metella avec Scaurus. Ce fut par ce même pouvoir souverain qu'il exercoit indifféremment sur tous les Romains, qu'il voulut contraindre Jules César, neveu de la femme de Marius, de répudier pareillement Cornelie sa femme, & fille de Cinna. Mais César, à peine sorti de l'enfance, osa lui résister. Il se présenta même, avec une hardiesse surprenante, devant une assemblée du peuple, pour demander la prêtrise de Jupiter. Sylla, non-seulement lui fit donner l'exclusion, mais il résolut encore de le proscrire. Ce ne fut qu'avec des peines infinies que ses amis obtinrent sa grace; & sur ce qu'ils représentèrent, qu'il n'y avoit rien à craindre d'un homme si jeune, on prétend qu'il leur répondit que dans cet homme si jeune, il découvroit plusieurs Marius. Les parens & les amis de César instruits de ce discours, & sachant combien tous ceux qui avoient appartenu à Marius étoient odieux au dictateur, l'engagèrent à sortir de Rome, où il ne revint qu'après la mort de Sylla.

De cette attention sur la conduite des particuliers, le dictateur passa au gouvernement civil, & au réglement du sénat; il y fit entrer trois cents chevaliers, pour remplacer ce grand nom-

bre de sénateurs qui étoient péris dans la guerre civile ou par ses proscriptions. Mais pour diminuer en même-temps l'autorité des chevaliers, il ôta à cet ordre le droit de connoître du crime de concussion & de péculat, que Caïus Gracchus leur avoit attribué. Il augmenta en même-temps le nombre des plébéiens de dix mille esclaves des proscrits, auxquels il donna le nom de Cornelius, pour les faire souvenir de l'auteur de leur liberté. Il publia ensuite différentes lois, dont les unes étoient nouvelles, & les autres les mêmes qu'il avoit fait recevoir pendant son consulat, mais que Marius & Cinna avoient abrogées; son principal objet étoit de réprimer l'ambition de ceux qui vouloient tout-d'un-coup parvenir aux premières dignités de l'état, & d'abaisser en même-temps l'autorité des tribuns du peuple, auxquels il avoit toujours été très-opposé. Il ordonna, par la première de ces lois, que personne ne seroit reçu à la charge de préteur, qu'il n'eût passé par celle de questeur, & qu'aucun citoyen ne pourroit parvenir au consulat, qu'après avoir exercé la préture, ni obtenir la même dignité une seconde fois, que dix ans après l'avoir exercée. Par une seconde loi, il exclut ceux qui auroient

été tribuns du peuple, de toute autre magiſtrature; ce qui avilit entièrement cette dignité, la plus puiſſante après la dictature, & la plus redoutable de la république.

Il fit recevoir ces lois dans des aſſemblées du peuple Romain. Tous les ſuffrages furent pour la publication: perſonne n'oſa être d'un avis contraire à celui du dictateur; & l'exemple de Lucretius Oſella, fit voir combien il étoit dangereux de s'y oppoſer, ou de ne pas s'y ſoumettre. Lucretius étoit un des lieutenans de Sylla, qui lui avoit rendu les ſervices les plus importans. C'eſt lui qui avoit aſſiégé & pris Preneſte, & réduit le jeune Marius à la funeſte néceſſité de ſe tuer. Cet officier aſpiroit au conſulat, quoiqu'il n'eût pas paſſé par la préture: Sylla lui fit dire de ſe déſiſter de ſes prétentions, comme étant contraires aux lois nouvelles qu'il venoit d'établir. Lucretius, ſe fiant ſur ſes ſervices, ne crut pas que les lois fuſſent faites pour un lieutenant de Sylla; & comme il avoit une puiſſante brigue parmi le peuple, il ne laiſſa pas de paroître le jour de l'aſſemblée, au nombre des candidats. Sylla, offenſé de ſa pourſuite, le fit poignarder ſur le champ par un centenier. Le peuple, qui ignoroit

la cauſe de ce meurtre, ſe jeta ſur l'officier, & le traîna devant le dictateur, pour le faire punir. Sylla ordonna qu'on le mît en liberté, & adreſſant la parole au peuple : » Sachez, Romains, leur » dit-il, que c'eſt par mon ordre qu'on » a tué cet homme, qui ne vouloit pas » m'obéir, & qu'on fera le même traî- » tement à ceux qui entreprendront de » violer mes lois & mes ordonnances. » Le peuple ſe retira, conſterné de ſe voir ſous une domination ſi tyrannique.

App. Alex. l. 2. c. 2. Plutar. in Sylla.

Cependant cet homme, qui avoit uſurpé un empire ſi abſolu, & qui, pour y parvenir, avoit eſſuyé tant de périls & donné tant de batailles, s'aviſa tout-d'un-coup d'y renoncer. Sylla, après avoir fait périr dans les guerres civiles, plus de cent mille de ſes concitoyens, après avoir fait maſſacrer quatre-vingt-dix ſénateurs, dont il y en avoit quinze conſulaires, & plus de deux mille ſix cents chevaliers ; cet homme, dis-je, dont la vengeance avoit été la première paſſion, raſſaſié de tant de ſang qu'il avoit fait répandre, fut aſſez hardi pour ſe dépouiller de la ſouveraine puiſſance. Il ſe démit de la dictature, & ſe réduiſit de lui-même au rang d'un ſimple citoyen, ſans craindre le reſſentiment de tant d'illuſtres familles, dont il avoit

fait périr les chefs par ſes cruelles proſcriptions. On dit au contraire, qu'après s'être dépoſé de la dictature, il cria tout haut, au milieu de la place, qu'il étoit prêt de rendre compte de ſa conduite. Il renvoya en même-temps ſes licteurs, licentia ſes gardes, & ſe promena encore quelque temps ſur la place avec quelques-uns de ſes amis, & devant la multitude du peuple, qui, frappée d'étonnement, regardoit un changement ſi peu attendu, comme un prodige. Il retourna le ſoir à ſa maiſon, ſeul, & comme un ſimple particulier, & ſans que perſonne, parmi un ſi grand nombre d'ennemis qu'il s'étoit faits, oſât lui manquer de reſpect. Il n'y eut dans une ſi grande ville, qu'un jeune étourdi qui l'inſulta publiquement : il le ſuivit, en lui diſant des injures, juſqu'à la porte de ſa maiſon. Sylla ne daigna pas lui répondre ; & il dit ſeulement, par une eſpèce de prédiction, que l'inſolence de ce jeune homme feroit cauſe que ſi quelqu'un, après lui, parvenoit au même degré de puiſſance, il ne s'en démettroit pas auſſi facilement qu'il venoit de le faire. La plupart des Romains regardèrent une abdication ſi ſurprenante, comme le dernier effort de la

magnanimité. On oublia ſes proſcriptions ; on lui paſſa tant de meurtres qu'il avoit fait faire, en faveur de la liberté qu'il avoit rendue à ſa patrie.

Ses ennemis, au contraire, attribuèrent un ſi grand changement à l'inquiétude naturelle de ſon eſprit, & à la crainte continuelle où il étoit, qu'il ne ſe trouvât quelque Romain aſſez généreux, pour lui ôter, d'un ſeul coup, l'empire & la vie. Quoi qu'il en ſoit de ces différens motifs, Sylla, après tant de ſang répandu, mourut tranquillement dans ſon lit, comme l'auroit pû eſpérer le plus paiſible citoyen de la république. Il compoſa lui-même ſon épitaphe, peu de jours avant ſa mort, & on y trouve ſon véritable caractère ; elle contient : *Que jamais perſonne ne l'avoit ſurpaſſé, ni à faire du bien à ſes amis, ni à faire du mal à ſes ennemis.* Son abdication de la dictature fit voir que l'ambition & l'envie de règner n'avoit pas été ſa paſſion dominante, & qu'il ne s'étoit emparé de la ſouveraine puiſſance, que pour pouvoir ſe venger plus ſûrement de ſes ennemis. Mais l'exemple dangereux d'un ſimple citoyen, qui avoit ſu s'élever à l'empire & s'y maintenir, laiſſa appercevoir à ceux qui lui

ſuccédèrent, que le peuple Romain pouvoit ſouffrir un maître, ce qui cauſa de nouvelles révolutions.

A peine Sylla avoit les yeux fermés, que M. Emilius Lepidus, premier conſul, entreprit, à ſon exemple, de ſe rendre maître du gouvernement. Mais pour un ſi haut deſſein, il avoit plus d'ambition que de crédit & de forces. C'étoit un homme ſans conſidération dans les armées, plus adroit politique que ſoldat, d'une profonde diſſimulation, & qui ne s'étoit élevé qu'à force de baſſeſſes. Quoiqu'il ſe fût déclaré pour le parti de la nobleſſe, qui lui paroiſſoit le plus puiſſant; ou, pour mieux dire, qu'il eût plié ſous l'autorité abſolue de Sylla; le dictateur, qui avoit démêlé ſon caractère, & qui s'en défioit, ne voulut jamais conſentir qu'il parvînt au conſulat. Mais depuis qu'il eut abdiqué la dictature, Pompée, qui avoit la principale autorité dans les affaires, ſéduit par le feint attachement de Lepidus, favoriſa ouvertement ſon élection; & le jour des comices, il le fit nommer premier conſul, par préférence à Q. Catulus ſon collègue, & fils de ce conſulaire que Marius avoit fait mourir. An de Rome 675.

On rapporte que Sylla, voyant revenir Pompée de la place, tranſporté de

joie de l'élection de Lepidus, qu'il regardoit comme sa créature, & sur tout de la préférence qu'il lui avoit fait remporter sur Catulus, lui cria tout haut : » N'as-tu point de honte, jeune homme, de t'applaudir d'avoir fait déclarer pour premier consul un homme » tel que Lepidus, au préjudice de Catulus, un de nos meilleurs citoyens? » Il l'avertit ensuite, qu'il se préparât à ne trouver dans Lepidus qu'un ami foible, & même équivoque, & qui pourroit devenir un bien dangereux ennemi dans la suite, s'il y rencontroit quelque avantage.

Plut. in Sylla.

La conduite que tint Lepidus, fit voir que son véritable caractère n'avoit pas échappé à Sylla, malgré toute la dissimulation, dont il avoit tâché de le couvrir. Et à peine étoit-il entré en possession du consulat, qu'on s'aperçut qu'il cherchoit, par de nouvelles divisions, à s'emparer, à son exemple, de la souveraine puissance, & à usurper la même autorité.

Nous avons vu plus d'une fois, dans la suite de cette histoire, que tantôt les intérêts du peuple, tantôt ceux du sénat, avoient servi de prétexte aux grands de Rome, pour satisfaire leur ambition. L'une & l'autre route étoient ouvertes à

Lepidus. Il eſt vrai que, pour s'accommoder à l'état préſent de la république, il s'étoit déclaré pour le parti de la nobleſſe, comme nous venons de le dire; mais de pareils engagemens n'étoient pas pour arrêter un homme ambitieux; & comme d'ailleurs il voyoit à la tête de ce parti, Pompée, Metellus, Craſſus & même Catulus ſon collègue, qui le ſurpaſſoient en crédit & en conſidération, il crut qu'il acquerroit un plus grand nombre de partiſans, s'il paſſoit dans le parti de Marius, dont la plupart des chefs avoient péri dans la guerre civile, & qui ne ſubſiſtoit plus que par l'ancienne animoſité du peuple contre la nobleſſe.

Ce fut pour relever ce dernier parti, qu'il propoſa d'abolir une partie des lois de Sylla. Catulus, ſon collègue au conſulat, s'y oppoſa avec beaucoup de fermeté. Les deux partis ſe déclarèrent pour l'un ou l'autre conſul. Lepidus, pour fortifier le ſien, & pour mettre les peuples d'Italie dans ſes intérêts, leur fit dire qu'il étoit dans le deſſein de les rétablir dans les trente-cinq anciennes tribus, & de leur faire rendre les terres, dont le dictateur les avoit privés, pour en faire la récompenſe de ſes ſoldats. Cette déclaration ne manqua pas

de grossir considérablement le nombre de ses partisans. Rome se voyoit à la veille de servir encore de théâtre à une nouvelle guerre civile; mais le sénat interposa son autorité, & tira parole, avec serment des deux consuls, que pendant leur consulat, ils ne prendroient point les armes l'un contre l'autre.

Ap. l. 1. c. 25. Plutar. in Pomp.

Lepidus, en sortant de charge, se crut dégagé de son serment. On lui avoit décerné, à l'issue du consulat, le gouvernement de la Gaule Cisalpine: il y leva aussi-tôt une armée, & il fit entrer dans son parti Brutus & Perpenna, tous deux prétoriens, qui avoient à leurs ordres, l'un & l'autre, un corps de troupes considérable, & qui campoient près de Modène. Lepidus, fortifié de ce secours, & ne voyant aucune armée en Italie qu'on pût lui opposer, marcha droit à Rome, dans l'espérance de devenir un autre Sylla, s'il pouvoit se rendre maître de la ville. Le sénat, averti de sa marche & de ses desseins, se mit en état de lui en défendre l'entrée. On eut bientôt enrôlé les légions. Catulus, qui en eut le commandement, campa hors des portes de la ville. Lepidus, pour grossir son parti, fit semer des billets dans Rome, dans lesquels il

invitoit le peuple & les partisans de Marius de le venir joindre. Mais comme on n'étoit pas prévenu en faveur de son habileté & de son courage, & que d'ailleurs le peuple ne pouvoit souffrir qu'on parlât d'incorporer les peuples de l'Italie dans les anciennes tribus, personne ne branla en sa faveur. Cependant, comme il étoit trop avancé pour reculer, on en vint bientôt aux mains; & Catulus, à la tête des légions, & de tout ce qu'il y avoit de noblesse dans Rome, le chargea si brusquement, qu'après une légère résistance, il tailla en pièces une partie de son armée, & obligea le reste à prendre la fuite. Lepidus, désespéré de ce mauvais succès, après avoir erré quelque temps, inconnu & caché en différens endroits de l'Italie, passa enfin dans l'île de Sardaigne, où il avoit quelques partisans. Perpenna, un de ses officiers, l'y vint joindre avec les débris de son armée. Plusieurs partisans de Marius se rendirent auprès de lui. Il fit de nouvelles levées : son parti grossit insensiblement, & il se vit bientôt une nouvelle armée. Son dessein étoit de porter la guerre en Sicile, où il avoit des intelligences secrettes. Mais on apprit, quelque temps après, qu'il

Ap. l. 1. c. 25.

étoit mort de chagrin, ayant intercepté une lettre qui ne lui permettoit pas de douter de l'infidélité de sa femme. Sa mort dissipa son parti. Brutus n'avoit pas eu un sort plus heureux. Ce capitaine n'ayant pu passer en Sicile, & joindre Lepidus, s'étoit jeté dans Modène avec quelques troupes qu'il commandoit, moins, à la vérité, pour continuer la guerre, que pour avoir le temps de capituler & de faire sa condition meilleure. En effet, Pompée ayant eu ordre de l'y assiéger, il ne parut pas plutôt devant la place, que Brutus lui en fit ouvrir les portes, & il ne demanda, pour toute condition, que de pouvoir se retirer en sûreté dans une petite bourgade, située sur les rives du Pô. Pompée en convint; il écrivit même au sénat, que la prompte soumission de Brutus avoit mis fin à la guerre. Cependant, au préjudice du traité & de sa parole, peu de jours après, il l'envoya poignarder dans cette bourgade qu'il avoit choisie pour retraite; soit qu'il eût découvert qu'il entretenoit encore de secrettes intelligences avec Lepidus, soit que ce jeune général, élevé dans la cruelle politique de Sylla, ne crut pas qu'on dût laisser vivre aucun chef du parti ennemi. Perpenna, après

Plut. Ibid.

la mort de ces deux chefs, rassembla les débris de leurs troupes, & se trouvant à la tête de cinquante-trois cohortes, il les conduisit en Espagne. Son dessein étoit de s'y cantonner, & d'y faire la guerre en son nom, & sans dépendre d'aucun chef, à l'exemple de Sertorius, capitaine d'une grande réputation, qui soutenoit encore le parti de Marius dans la Lusitanie.

Sylla avoit fait déférer le gouvernement de ces grandes provinces à Metellus, un de ses lieutenans. Le sénat, craignant qu'il ne pût résister à ces deux chefs, s'ils joignoient leurs forces, envoya à son secours Pompée, avec de nouvelles troupes. Pompée, l'homme de confiance du sénat, & qui, depuis la mort de Sylla, passoit pour le premier général de la république, se mit aussitôt en chemin, & il menoit avec lui ces mêmes troupes qui avoient défait plus d'une fois celles de Marius. Les soldats de Perpenna, qui n'étoient pas prévenus en faveur de la capacité de leur commandant, apprenant que Pompée marchoit à eux, prirent les armes, levèrent leurs enseignes, & sans consulter Perpenna, lui crièrent, qu'il falloit aller joindre Sertorius; qu'ils avoient besoin d'un capitaine aussi plein d'expérience

Plut. in Sert.

pour les commander, & que s'il refuſoit de les conduire dans ſon camp, ils en trouveroient bien le chemin, & qu'ils lui porteroient leurs enſeignes.

Perpenna fut outré de cette déſertion générale; mais ne pouvant trouver de sûreté pour lui-même que parmi les complices de ſa révolte, il fut obligé de les ſuivre. Il ſe rendit au camp de Sertorius; & de général abſolu & indépendant, il ſe vit réduit, par ſes propres ſoldats, à la fonction d'officier ſubalterne.

La jonction de Pompée avec Metellus, & celle de Perpenna avec Sertorius, donnèrent une nouvelle chaleur aux armes. Sertorius, capitaine expérimenté & entreprénant, eut preſque toujours l'avantage, ſur-tout contre Pompée, que l'envie de ſe diſtinguer, & la crainte de partager ſa gloire, tenoit ordinairement ſéparé de Metellus. Ce jeune général, dont la réputation étoit ſi grande à Rome, eut même le chagrin de voir prendre & brûler, à ſes yeux, la ville de Lauron, que Sertorius aſſiégeoit, & qu'il tenta inutilement de ſecourir.

On dit que s'étant trop avancé, & ne conſidérant que l'armée ennemie qui formoit le ſiége, & qu'il avoit devant lui, il vit, ſur les hauteurs voiſines, des troupes de Montagnards, qui y parurent tout-

tout-d'un-coup, & qui, en faisant des courses dans la plaine, l'empêchoient de s'y étendre & de pouvoir fourrager; enforte qu'étant venu pour faire un siége, il se trouvoit lui même comme assiégé & investi par ces différens partis, qui ne lui permettoient pas de s'écarter. Sertorius, ayant fait observer à ses principaux capitaines la disposition de son camp, & les différens endroits qu'occupoient ses troupes, ajouta, en parlant avec mépris de Pompée, que cet écolier de Sylla ne savoit pas encore son métier, & qu'il lui apprendroit dans peu, qu'un général d'armée doit plutôt regarder derrière lui que devant.

En effet, Pompée craignant que ces troupes de Sertorius, qui occupoient les hauteurs, ne devinssent assez fortes & assez nombreuses pour lui fermer le chemin de la retraite, prit le parti de se retirer de bonne heure: il fallut qu'il renonçât à l'espérance de jeter du secours dans la place assiégée. Sertorius l'emporta l'épée à la main; & quoiqu'il ne fût pas cruel, il crut être obligé d'y faire mettre le feu, pour intimider les autres villes d'Espagne, & leur faire sentir que la protection de Pompée étoit d'un foible secours contre ses armes & son ressentiment.

Pompée, au déſeſpoir d'avoir vu brûler une ville, pour s'être déclarée en ſa faveur, cherchoit toutes les occaſions d'avoir ſa revanche. Il crut l'avoir trouvée proche Sucrône; & quoique Metellus ne fût pas loin, il s'imagina être aſſez fort pour défaire l'ennemi ſans ſon ſecours. Il l'attaqua dans une plaine; mais Sertorius, dont la cavalerie Eſpagnole étoit ſupérieure à celle des Romains, le pouſſa ſi vivement, que ces Italiens rompus, jetèrent le déſordre & la confuſion dans l'infanterie. Pompée penſa être pris; & ſon armée auroit été entièrement défaite, ſi Metellus ne s'étoit avancé à ſon ſecours. Sertorius, voyant approcher les légions de ce vieux général, ſe retira dans ſon camp, & dit à ſes officiers en plaiſantant: *Que ſi cette vieille*, en parlant de Metellus, *n'eût retiré ce jeune enfant de ſes mains, il alloit le renvoyer à Rome à ſes parens, après l'avoir corrigé comme il le méritoit.*

An de Rome 670.

Pompée, moins préſomptueux, & devenu ſage par un peu d'adverſité, jugea bien qu'il ne pouvoit pas, ſans péril, s'éloigner de Metellus. Ils joignirent leurs troupes; mais malgré cette jonction, qui les rendoit ſupérieurs en forces, ils ne laiſſoient pas d'éprouver de nouveaux périls dans tous les lieux où ils

campoient. Ils avoient affaire à un ennemi qui les venoit surprendre, tantôt de jour, tantôt de nuit. Ses troupes, la plupart composées d'Espagnols & de Montagnards vifs & agiles, faisoient de continuelles attaques, & des retraites aussi promptes, sans que les soldats Romains, pesamment armés, & accoutumés à combattre de pied-ferme, les pussent joindre. Lui seul conduisoit toutes les entreprises; il sembloit qu'il se multipliât: les deux généraux de Rome le trouvoient à la tête de toutes les attaques. S'il avoit de l'avantage, il poussoit ses ennemis, sans leur donner le temps de se reconnoître; & s'il trouvoit trop de résistance, & qu'il craignît d'être enveloppé, il avoit accoutumé ses soldats à se disperser. Ils gagnoient les montagnes & les rochers; & au moindre signal, ils savoient se rallier auprès de leur général: on le voyoit revenir à la charge par un autre endroit. Il sembloit que ce fût de nouvelles troupes & une autre armée qu'il eût trouvée toute prête à entrer en action: par cette manière de faire la guerre, favorisé de la situation des lieux, il ne laissoit jamais en repos, ni ses ennemis, ni ses propres troupes. Plut. in Sert.

Sa réputation, & les nouvelles des avantages qu'il remportoit tous les jours

ſur les deux généraux les plus eſtimés à Rome, paſſa juſqu'en Aſie. Nous avons vu que Mithridate, preſſé par Sylla, avoit été obligé, pour obtenir la paix, de prendre la loi du vainqueur, & de ſouſcrire à toutes les conditions qu'il lui avoit voulu impoſer, & que le général Romain n'avoit arrêté le progrès de ſes armes, que pour les pouvoir tourner contre Marius & ſes autres ennemis particuliers.

Plut. in Sert. Mithridate crut, après la mort de Sylla, & pendant les guerres civiles qui agitoient la république, que la conjoncture étoit favorable pour renouveller la guerre. Il leva une puiſſante armée; & afin de fomenter la guerre civile, & d'entretenir une diverſion utile à ſes deſſeins, il fit propoſer à Sertorius d'unir leurs intérêts. Ses envoyés lui offrirent des ſommes conſidérables pour fournir aux frais de la guerre, avec une flotte qui ſeroit à ſes ordres, à condition, qu'il ſouffriroit que ce prince recouvrât les provinces de l'Aſie, que la néceſſité de ſes affaires l'avoit forcé d'abandonner, par le traité qu'il avoit fait avec Sylla.

Sertorius aſſembla ſon conſeil: tous ceux qu'il y appella, ne trouvèrent pas qu'il y eût matière à délibérer; & il lui repréſentèrent, que pour un ſecours auſſi

préſent & auſſi effectif que l'argent & la flotte qu'on lui offroit, il ne lui en coûteroit qu'un vain conſentement qu'on lui demandoit pour une entrepriſe qui ne dépendoit pas même de lui. Mais Sertorius, avec une grandeur d'ame digne d'un véritable Romain, proteſta, qu'il n'entendroit jamais à aucun traité qui bleſſeroit la gloire ou les intérêts de ſa patrie; & qu'il ne voudroit pas même d'une victoire ſur ſes propres ennemis, qui ne ſeroit pas acquiſe par des voies légitimes. Et ayant fait entrer les ambaſſadeurs de Mithridate, il leur déclara qu'il ſouffriroit que le roi leur maître reprît la Bythinie & la Cappadoce, provinces ſur leſquelles le peuple Romain n'avoit aucun droit; mais qu'il ne conſentiroit jamais qu'il mît le pied dans l'Aſie mineure, qui appartenoit à la république, & à laquelle il avoit renoncé par un traité ſolemnel. Il renvoya ces miniſtres, avec cette réponſe; & on dit, que Mithridate l'ayant appriſe, ſe tourna, rempli d'étonnement, vers quelques-uns de ſes courtiſans, & leur dit: » Qu'eſt-ce que ce Romain ne prétendroit-il pas nous preſcrire, s'il étoit » à Rome, puiſque des bords de la mer » Atlantique, où il eſt relégué, il en- Plut. in Sert.

» treprend de donner des bornes à notre » empire ? «

Cependant ce prince, reconnoissant combien il avoit d'intérêt d'entretenir la guerre civile, conclut depuis le traité aux conditions mêmes que Sertorius avoit prescrites. Le roi de Pont lui fournit trois cens talens & quarante vaisseaux, & Sertorius donna au roi de Pont un corps de troupes, sous le commandement de Marius Varius, un de ces sénateurs proscrits par Sylla, & qui s'étoit réfugié auprès de lui.

Ce sénateur étant arrivé en Asie, fit respecter le nom & la puissance de son général dans tous les lieux où il porta ses armes. Comme s'il eût été autorisé par le sénat & le peuple Romain, il déchargea, en son nom, la plupart des villes des taxes exorbitantes dont Sylla les avoit accablées. Une conduite si modérée & si habile, lui en fit ouvrir les portes sans le secours de ses armes, & le nom seul de Sertorius faisoit plus de conquêtes, que toutes les forces de Mithridate.

Vell. Pater. l. 1. App. l. 1. de bello civil.

Mais ce grand capitaine, qui avoit échappé à tous les périls de la guerre, périt par la perfidie des Romains même de son parti. Perpenna, qui ne pouvoit lui pardonner l'autorité qu'il avoit prise

ſur ſes propres troupes, & qui ſe flattoit d'occuper ſa place, s'il pouvoit s'en défaire, conjura ſa perte; & il fit entrer dans ce complot pluſieurs officiers, ſous prétexte que Sertorius mépriſoit les Romains, & donnoit toute ſa confiance aux Eſpagnols. Les conjurés l'aſſaſſinèrent dans un feſtin. Perpenna prit enſuite le commandement de l'armée; mais il n'avoit ni la capacité de ſon prédéceſſeur, ni la confiance des ſoldats, qui déteſtoient ſa perfidie. Metellus & Pompée avoient été obligés alors de ſe ſéparer, pour faire ſubſiſter plus facilement leur cavalerie. Pompée fut inſtruit le premier de la mort de Sertorius, & de la diſpoſition des eſprits. Il s'approcha auſſi tôt du camp de Perpenna; une partie des ſoldats de ce nouveau général l'abandonnèrent; les autres, quand on les attaqua, ne firent qu'une foible réſiſtance. Chacun ſe diſperſa; Perpenna, dans cette déroute, ne ſut que s'enfuir & ſe cacher: il fut trouvé dans un buiſſon. Pompée lui fit couper la tête ſur le champ; & par ſa mort, la guerre d'Eſpagne fut terminée.

Plut. in Sert. App. Alex. de bello civil.

Pompée ramena ſon armée victorieuſe en Italie. Spartacus, gladiateur, y avoit excité une guerre dangereuſe. Ce gladiateur, homme de courage, s'échappa de

An de Rome 680. Ceſar Com. l. 1. Cicer. in Maniliana.

Flor. l. 3. c. 20. Val. Max. l. 6. c. 8. App. Alex. de bello. civ. l. 1.

Capoue, où il étoit gardé avec soixante & dix de ses camarades. Il les exhorta ensuite de sacrifier leur vie, plutôt pour la défense de leur liberté, que pour servir de spectacle à l'inhumanité de leurs patrons. Un grand nombre d'esclaves fugitifs se joignirent à lui : la licence & l'espérance du butin lui attirèrent une foule de petit peuple de la campagne, ensorte qu'il se vit bientôt à la tête d'une armée considérable. Le sénat qui mépriſoit Spartacus, se contenta d'abord d'envoyer contre lui Vatinius Glaber & P. Valerius, tous deux préteurs. On ne leur donna même que peu de troupes, parce qu'on auroit eu honte de faire marcher les légions contre des esclaves & des brigands, que la présence seule des magistrats devoit dissiper. Spartacus tailla en pièces les troupes qu'on lui avoit opposées. Cette défaite, malgré l'inégalité du nombre, causa autant de surprise que d'indignation au sénat. L'affaire paroissant plus sérieuse qu'on ne l'avoit crue d'abord, les consuls * eurent ordre de se mettre en campagne, chacun à la tête d'un corps considérable. Les magistrats ne pouvant se persuader que des esclaves & des fugitifs osassent soutenir la présence des légions, marchèrent avec négligence contre

An de Rome 681.

* L. Gellius, Cornelius Lentulus.

tre des ennemis qu'ils mépriſoient. Spartacus en profita : il choiſit ſon camp & ſe champ de la bataille, comme auroit pu faire un grand général ; & il fit combattre ſes compagnons avec un courage ſi déterminé, que les ſoldats Romains, qui croyoient marcher à une victoire certaine, trouvant une réſiſtance à laquelle ils ne s'attendoient pas, ſe débandèrent & prirent la fuite. Les conſuls les rallièrent, & il y eut un ſecond combat près de Picène, mais qui ne leur fut pas plus heureux. Les Romains prirent encore la fuite ; & il n'y avoit qu'une intelligence criminelle avec les ennemis, qui pût en quelque manière juſtifier une lâcheté ſi extraordinaire.

De ſi grands avantages attirèrent une foule innombrable de peuple ſous les enſeignes de Spartacus ; & ce gladiateur ſe vit juſqu'à ſix vingt mille hommes à ſes ordres, pâtres, bandits, eſclaves, tranſfuges, tous gens féroces & cruels, qui portoient le fer & le feu de tous côtés, & qui n'enviſageoient dans cette révolte qu'une licence effrénée, & l'impunité de leurs crimes. Il y avoit près de trois ans que cette guerre domeſtique duroit en Italie, avec autant de honte que de déſavantage pour la république, An de Rome 264.

lorſque le ſénat en donna la conduite à Licinius Craſſus, un des premiers capitaines du parti de Sylla, & qui avoit eu beaucoup de part à ſes victoires. La fortune changea ſous un ſi habile général. Craſſus ſavoit faire la guerre, & la fit heureuſement. Il commença par rétablir la diſcipline militaire dans les troupes. On décima, par ſon ordre, celles qui avoient fui lâchement dans les derniers combats. Cette utile ſévérité le fit autant craindre de ſes propres ſoldats, que des ennemis. Les Romains virent bien que, ſous ce général, il falloit vaincre ou mourir; & un corps de dix mille hommes de ces rebelles s'étant éloigné du gros de l'armée pour fourrager, il les ſurprit, tomba deſſus, & les tailla en pièces.

Il défit enſuite, dans une bataille rangée leur armée entière, & en remporta une victoire complette. Spartacus, traînant les reſtes de ſa déroute, vouloit gagner les bords de la mer, pour paſſer en Sicile, où un grand nombre d'eſclaves lui faiſoit eſpérer de pouvoir ſe rétablir. Mais Craſſus le prévint, lui coupa le chemin de la mer, & l'inveſtit dans ſon propre camp. Spartacus, déſeſpérant de pouvoir échapper, ſe réſolut de tenter encore une fois le ſort des armes. Il

rangea son armée en bataille avec toute l'habileté d'un grand capitaine : il ne lui manquoit qu'une meilleure cause. On dit que, comme on lui eut amené un cheval, un peu avant que le combat commençât, il tira son épée, le tua, & se tournant vers ses soldats : « Si je suis » victorieux, leur dit-il, je n'en man- » querai pas ; & si nous sommes défaits, » je n'ai pas envie de m'en servir. » Il se mit ensuite à la tête de son infanterie. Ces gens, animés par l'exemple de leur général, se battirent en désespérés. La victoire fut long-temps en balance : enfin la valeur des légions en décida. On fit une cruelle boucherie de ces brigands ; Spartacus, blessé à la cuisse d'un coup de javeline, se défendit encore long-temps, en combattant à genoux, & tenant son bouclier d'une main & son épée de l'autre. Enfin percé de coups, il tomba sur un monceau, ou de Romains qu'il avoit immolés à sa fureur, ou de ses propres soldats qui s'étoient fait tuer aux pieds de leur général, en le défendant. Ceux qui purent échapper à l'épée des victorieux, gagnèrent les montagnes, & se rallièrent ensuite. Pompée, en revenant d'Espagne, les rencontra, & défit sans peine des troupes fugitives,

Plut. in Crasso.

Liv. Ep. L. 97. Athem. l. 2. Eutrop. l. 6. Cic. in Pisonem.

Plutar. in Craſſo. Cic. pro lege Manil.

ſans chefs & ſans retraite. Cependant, pour diminuer la gloire de Craſſus, & augmenter la ſienne, il n'eut point de honte d'écrire au ſénat, que Craſſus avoit défait Spartacus. » Mais moi, dit-» il dans ſa lettre, j'ai coupé la racine » de cette guerre, & je viens d'exter-» miner le dernier de ces brigands. » Craſſus ſe ſentit cruellement offenſé d'une lettre qui, en lui ôtant l'honneur d'avoir fini cette guerre, ſembloit écrite pour préparer les eſprits à lui refuſer le triomphe. Mais, comme il aſpiroit en même-temps au conſulat, & que Pompée pouvoit tout alors dans Rome, il diſſimula cette injure publique avec un ſilence profond, & qui cachoit tout ſon reſſentiment. Pompée étoit appellé lui-même au conſulat par les vœux de tout le peuple Romain. Craſſus, qui craignoit qu'il ne lui fît donner l'excluſion, le fit prier, par des amis communs, qu'ils puſſent agir de concert, & qu'il voulût bien le recevoir pour ſon collégue dans cette ſuprême dignité. Pompée, ravi de l'avoir réduit à recourir à ſon crédit, témoigna publiquement qu'il ſeroit auſſi obligé à ſes amis de l'élection de Craſſus, que de la ſienne propre. Les deux factions réunies emportèrent tous les ſuffrages. Craſſus, qui, ſelon

An de Rome 296.

les lois de Sylla, avoit passé par la charge de préteur, fut élu consul, & on déféra la même dignité à Pompée, quoiqu'il ne fût que simple chevalier, qu'il n'eût pas été seulement questeur, & qu'à peine il eût trente-quatre ans. Mais sa haute réputation, & l'éclat de ses victoires, couvrirent ces irrégularités: on ne crut pas qu'un citoyen, qui avoit été honoré du triomphe avant l'âge de vingt-quatre ans, & avant que d'avoir entrée au sénat, dût être assujetti aux règles ordinaires.

Ce ne fut pas la seule occasion dans laquelle l'estime ou la complaisance de ses concitoyens, & quelquefois sa propre ambition, le mirent au-dessus des lois. C'étoit un usage dans la république, qu'un général victorieux, & qui demandoit l'honneur du triomphe, ne devoit point entrer dans la ville, avant que de l'avoir obtenu. Par la même loi, tout citoyen qui aspiroit au consulat, devoit être dans la ville, pour solliciter en personne la dignité qu'il briguoit. Il sembloit que Pompée & Crassus eussent renoncé au triomphe, étant entrés dans Rome pour demander le consulat. Mais après leur élection, l'on fut surpris qu'ils prétendissent encore au triomphe, comme s'ils étoient restés chacun à la

tête de leurs armées. Jusqu'alors ils avoient agi de concert ; mais comme l'affaire du triomphe souffroit des difficultés, & qu'on les pressoit de licencier les armées qu'ils tenoient l'un & l'autre aux portes de Rome, Crassus, qui ménageoit moins Pompée depuis qu'il étoit parvenu au consulat, représenta que son collègue ayant terminé la guerre d'Espagne, devoit être le premier à congédier ses troupes. Pompée, de son côté, irrité de ce que Crassus vouloit l'obliger de désarmer avant lui, s'en défendoit, sur ce qu'il attendoit, disoit-il, Metellus, qui devoit triompher avec lui. Ces prétentions opposées firent éclater leur animosité. Pompée ne pouvoit souffrir que Crassus, qu'il regardoit comme lui étant fort inférieur dans le commandement des armées, & qui n'avoit même acquis le consulat que par son crédit, osât entrer en concurrence avec lui : & Crassus, le plus riche particulier de la république, comptoit ses trésors pour des victoires, & ne pouvoit se résoudre à plier sous un homme qui n'avoit pas tant d'argent que lui. Au travers de ces contestations, le public n'avoit pas de peine à démêler que ces deux hommes, également ambitieux & puissans, vouloient retenir leurs trou-

pes, moins pour la cérémonie du triomphe, que pour se conserver plus de forces & d'autorité l'un contre l'autre. Le sénat & le peuple, épouvantés par la crainte de retomber dans les malheurs d'une guerre civile, les conjurèrent de sacrifier leurs ressentimens particuliers à la tranquillité publique. Le peuple même, dans un jour d'assemblée, se jetait à leurs genoux, les supplia de vouloir bien se réconcilier. Pompée affecta une fierté inflexible, & parut toujours inexorable : Crassus, de son côté, ne montroit pas moins de hauteur. Mais les Aruspices ayant déclaré que l'état étoit menacé des dernières calamités, si les consuls ne se réunissoient, Crassus, touché d'un sentiment de religion, se leva le premier, & présenta la main à Pompée, qui l'embrassa ensuite : & après avoir triomphé l'un & l'autre, ils licencièrent de concert leurs armées. Plutar. in Crasso.

Cette réconciliation n'étoit pas si sincère, que l'un & l'autre ne cherchassent à se fortifier par un plus grand nombre de partisans ; il étoit sur-tout question de gagner l'affection du peuple. Crassus, pour le mettre dans ses intérêts, fit dresser mille tables, où il traita toute la ville. Il fit distribuer en même-temps aux familles de la populace & du petit

peuple, du bled pour les nourrir pendant trois mois. On ſera moins ſurpris d'une libéralité ſi prodigieuſe, ſi on conſidère que Craſſus poſſédoit la valeur de plus de ſept mille talens de bien: & c'étoit par ces ſortes de dépenſes publiques, que les grands de Rome achetoient les ſuffrages de la multitude.

Pompée, de ſon côté, pour renchérir ſur les bienfaits de Craſſus, & pour mettre dans ſes intérêts les tribuns du peuple, fit recevoir des lois qui rendoient à ces magiſtrats toute l'autorité dont ils avoient été privés par celles de Sylla. Sans égard pour la mémoire de ſon général & de ſon bienfaiteur, il fit revivre les ordonnances de C. Gracchus, qui attribuoient à l'ordre des chevaliers la connoiſſance des cauſes criminelles, que Sylla avoit renvoyées au ſénat. C'eſt ainſi que ces hommes ambitieux ſe jouoient tour-à-tour des lois, & augmentoient tantôt l'autorité du ſénat, tantôt celle du peuple, ſelon qu'il convenoit à leurs intérêts. On ne peut exprimer les tranſports de joie que les tribuns firent éclater au ſujet du rétabliſſement de leur autorité; ils en avoient la principale obligation à Pompée; ils ne tardèrent guère à lui en marquer leur reconnoiſſance. La guerre avoit été réſolue contre

les pirates qui infestoient les côtes de la république : ils en firent décerner le commandement à Pompée, & ils lui attribuèrent une autorité absolue par terre & par mer, soit pour lever des troupes, soit pour armer des vaisseaux.

Les pirates dont il est question, sortoient des côtes de la Cilicie. Ils ne montoient d'abord qu'un petit nombre de barques armées & de brigantins, qui couroient les mers pour enlever quelques marchands ou des passagers, qu'ils faisoient esclaves. Leur nombre & leur audace s'accrurent, par la protection de Mithridate, qui les prit à son service pendant qu'ils faisoient la guerre contre les Romains. Ils armèrent de grands vaisseaux, formèrent des flottes redoutables, & étendirent leurs courses jusques sur les côtes d'Italie. Ils faisoient même des descentes, pilloient les temples les plus fameux, ruinoient les petites villes, & en enlevoient les habitans. Enfin leur puissance augmenta à un point, qu'ils avoient plus de mille vaisseaux partagés en différentes escadres, qui tenoient bloqués tous les ports de la république, enforte qu'il n'en pouvoit presque sortir aucun vaisseau qui ne fût pris : ce qui avoit ruiné absolument le commerce.

C'eſt contre ces pirates que Pompée fut envoyé. Pour le mettre en état de faire un puiſſant armement, le peuple, qui l'idolâtroit, lui décerna une autorité ſans bornes. Le décret de ſa commiſſion portoit expreſſément, que ſa puiſſance s'étendoit dans toute la Méditerranée, depuis les colonnes d'Hercule, & juſqu'à quatre cents ſtades dans la terre ferme : Qu'il leveroit autant de ſoldats & de matelots qu'il jugeroit à propos ; Qu'il pourroit prendre dans le tréſor public tout l'argent qu'il croiroit néceſſaire, ſans être obligé d'en rendre compte, & qu'il pourroit choiſir dans le corps du ſénat quinze perſonnes, pour lui ſervir de lieutenans, & pour exécuter ſes ordres dans les lieux où il ne pourroit pas commander en perſonne. Un pouvoir ſi étendu, & cette autorité abſolue confiée à un ſeul citoyen, donna beaucoup d'inquiétude & même de la jalouſie au ſénat. Pluſieurs de ce corps accuſèrent hautement Pompée, de vouloir s'emparer de la ſouveraineté de l'état ; & l'un des conſuls, irrité qu'on lui eût décerné cette commiſſion à ſon préjudice, lui dit avec une eſpèce de menace : *Qu'en affectant, comme il faiſoit, d'imiter les manières hautaines de Romulus, il pourroit bien avoir le même ſort.*

Catulus, plus modéré, prit un tour plus adroit; & pour diſſuader le peuple de donner un pouvoir ſi étendu à un ſeul citoyen, il commença, dans une aſſemblée, par faire l'éloge de Pompée, & il fit mention, en des termes magnifiques, des actions les plus éclatantes de ce général. Mais, comme s'il ſe fût intéreſſé à ſa conſervation, il ſe plaignit que le peuple expoſât le plus grand capitaine de la république à tous les périls qui ſe préſentoient. » Et ſi vous le perdez, » dit-il au peuple, quel autre pourrez-» vous mettre en ſa place? » Alors la multitude s'écria, tout d'une voix & avec de grands cris: Nous y mettrons toi-même. Catulus ne pouvant réſiſter, ni à la volonté déterminée de tout le peuple, ni au témoignage ſi honorable qu'on rendoit à ſa valeur, ſe retira.

Un autre ſénateur, appellé Roſcius, ayant voulu prendre la parole, fut interrompu par les cris confus du peuple, qui ſouffroit impatiemment qu'on lui fît des remontrances à ce ſujet. Roſcius fut réduit à s'expliquer par ſignes; & en élevant deux doigts de la main, il vouloit faire comprendre qu'on devoit au moins donner un collègue à Pompée: mais toutes ces démonſtrations furent inutiles. Le peuple même, irrité de la jalouſie &

de la réſiſtance du ſénat, augmenta encore le pouvoir de Pompée; & on ajouta au décret de ſa commiſſion, qu'il pourroit armer cinq cents vaiſſeaux, les charger de ſix-vingt mille hommes de débarquement, & qu'il auroit vingt-quatre ſénateurs & deux queſteurs à ſes ordres.

C'eſt ainſi que ce peuple, ſi jaloux de ſa liberté, ſéduit par les tribuns, ſe précipitoit dans la ſervitude; & il ne tenoit qu'à Pompée de ſe rendre le ſouverain de la république. Mais ceux qui le connoiſſoient bien, jugèrent qu'il n'y avoit rien à craindre d'un homme qui avoit plus de vanité que d'ambition, & qui étoit plus ſenſible à l'éclat que lui donnoit un ſi grand emploi, qu'aux moyens de le rendre perpétuel & indépendant. Cette guerre ne dura qu'une campagne. Pompée ayant mis en mer une puiſſante flotte, défit celle des pirates. Il prit un grand nombre de ces brigands; & au lieu de les faire mourir, il les relégua dans le fond des terres, & dans des lieux éloignés des bords de la mer. Par-là, en leur donnant le moyen de vivre ſans piraterie, il les empêcha de pirater.

Fin du onzième Livre.

LIVRE XII.

Pompée passe en Asie, pour se mettre à la tête des troupes que commandoit Lucullus. Entrevue de ces deux Romains. Les reproches qu'ils se font l'un à l'autre. Ils se séparent ennemis déclarés. Détail de la conjuration de Catilina. Dessein ambitieux du Tribun P. Servilius Rullus. Ciceron, par son habileté & son éloquence, vient à bout de faire rejeter la loi que proposoit Rullus, au sujet des terres de conquêtes, & de ruiner entièrement le parti de Catilina.

ON n'eut pas plutôt appris à Rome la défaite des pirates, que Manilius, tribun du peuple, mais créature de Pompée, pour perpétuer son autorité, proposa un nouveau décret, qui lui donnoit le commandement de la guerre contre Mithridate, quoique L. Lucullus, excellent capitaine, fût revêtu actuellement de cet emploi, & qu'il y eût acquis beaucoup de gloire. Ce décret portoit non-seulement, que Pompée prendroit le commandement de son armée, & le gouvernement de l'Asie; mais qu'il retiendroit Plut. in Pompeio.

encore la surintendance qu'il avoit sur l'armée navale, dont il venoit de se servir contre les pirates.

C'étoit livrer entre ses mains toutes les forces de terre & de mer; & il ne lui manquoit plus que le titre de roi. Manilius & les partisans de Pompée pressoient la publication de ce décret. Le peuple, toujours aveugle & toujours la dupe des grands, s'y intéressoit, comme s'il se fût agi de son salut. Le sénat, plus éclairé, regardoit ce décret comme l'établissement de la tyrannie. Cependant, quand le jour de l'assemblée fut arrivé, & que Manilius proposa de révoquer Lucullus, & de lui substituer Pompée, personne ne branla; la crainte du ressentiment d'un homme si puissant, contint presque tous les sénateurs. Ciceron même, reconnu pour bon citoyen, mais d'une conduite toujours timide & incertaine, se déclara pour le parti le plus puissant, & fit en faveur du décret, le discours qui nous est resté, sous le titre, *Pro lege Manilia*. Il n'y eut dans une compagnie aussi nombreuse, que Hortensius & Catulus qui s'y opposèrent. Catulus reprocha au peuple, avec beaucoup de courage, l'injustice qu'il vouloit faire à Lucullus : il représenta ses services, & les grandes

actions qu'il avoit faites dans le cours de cette guerre. Il disoit que par une glorieuse victoire, il avoit délivré la ville de Cyzique, d'un siége par terre & par mer ; qu'il avoit battu Mithridate en différentes occasions, & vaincu Tigrane, le plus puissant roi de l'Asie. Mais s'appercevant que le peuple n'écoutoit son discours qu'avec impatience, il se tourna vers le sénat, & élevant sa voix avec un air plein d'indignation : » Sortons, leur » dit-il, pères conscrits, d'une ville où » l'on veut établir la tyrannie, & allons » chercher quelque désert, où nous puis- » sions conserver la liberté, que nous » avons reçue de nos pères «. Plut. in Pompeio.

Ce discours généreux ne fit aucune impression sur des gens, ou qui avoient vendu leur foi à Pompée, ou qui redoutoient sa puissance & son ressentiment. L'intérêt public fut ainsi sacrifié, comme il arrive toujours, à l'intérêt particulier. Le décret fut confirmé par toutes les tribus, & le peuple donna à Pompée une autorité aussi étendue, que celle que Sylla avoit usurpée les armes à la main, & pendant sa dictature.

Pompée partit aussi tôt pour l'Asie ; & Lucullus, sur les nouvelles du décret, quitta son armée, pour n'être pas obligé de la remettre lui-même à son ennemi.

Ces deux généraux se rencontrèrent dans la Galatie. Leurs officiers, & des amis communs, les obligèrent de se voir. Tout se passa d'abord avec une politesse réciproque ; mais à la fin Lucullus, outré contre Pompée, qui lui enlevoit son emploi, ne put s'empêcher de faire éclater son ressentiment. Il lui reprocha, qu'il n'avoit jamais recherché le commandement des armées que contre des ennemis vaincus, & que semblable à ces lâches oiseaux, qui ne se jettent que sur des charognes & des corps morts, c'étoit sa coutume de survenir à la fin des guerres, & de profiter des combats & des victoires des autres généraux. Que personne n'ignoroit qu'il avoit voulu enlever à Metellus, à Crassus & à Catulus, la gloire de la défaite des Espagnols, des gladiateurs & des séditieux qui suivoient le parti de Lepidus ; & qu'il savoit, sans s'exposer à aucun péril, s'approprier les heureux succès des autres. » Et faut-il » aujourd'hui, ajouta Lucullus, que je » n'aie vaincu Mithridate, conquis le » royaume de Pont, défait Tigrane, » remporté des victoires considérables, » & pris Tigranocerta, Nisibe & tant » de villes de l'Arménie, que pour vous » préparer de nouveaux triomphes? «

Vell. Paterc. l. 2. c. 12. Plut. in Lucullo.

Pompée, irrité d'un discours si outrageant,

geant, lui reprocha de son côté, qu'il avoit moins conquis que ravagé l'Asie, dont il s'étoit approprié les richesses; qu'il ne faisoit la guerre que pour piller; & comme un brigand; qu'à la vérité, il avoit eu quelques avantages, mais qu'il n'avoit jamais voulu achever de vaincre, & qu'il laissoit toujours des ressources à l'ennemi vaincu, pour se perpétuer dans le commandement, & pour pouvoir continuer un pillage odieux à ses propres soldats.

Ces reproches mutuels n'étoient pas sans fondement; & s'il est vrai que Lucullus avoit terni l'éclat de ses victoires par cette avidité insatiable d'accumuler richesses sur richesses, cette jalousie que Pompée faisoit paroître contre tous les capitaines de la république, & les ressorts qu'il faisoit jouer, pour les priver des emplois, dans le cours même de leurs victoires, le rendoient suspect aux véritables républicains. Il sembloit qu'il voulût être le seul capitaine de l'état, & que les autres devinssent ennemis à proportion qu'ils acquéroient de gloire & de considération. Ces deux généraux se séparèrent ennemis déclarés; Pompée alla prendre le commandement de l'armée, & Lucullus retourna à Rome, où, malgré la cabale & les mauvais offices Vel. Paterc. l. 2. c. 33.

de Pompée, il fut honoré d'un triomphe solemnel. Il trouva cette ville capitale du monde, dans un calme apparent. Mais cette tranquillité extérieure cachoit une agitation secrette, & il se formoit sourdement de nouveaux partis, qui tous, quoique par des routes différentes, ne cherchoient qu'à se supplanter les uns les autres, & à s'emparer du gouvernement.

Salust. in Catil.

Plut. in Cic.

Lucius Sergius Catilina, dont nous avons déjà parlé, étoit à la tête d'un de ces partis. Il étoit né d'une illustre maison patricienne, & si ancienne, qu'il se vantoit de sortir de Sergeste, l'un des compagnons d'Enée; manie de la plupart des grands, qui, à la faveur de la ressemblance des noms, vont chercher dans les ruines de l'antiquité, & souvent jusques dans la fable, l'origine de leurs maisons. Catilina, élevé dans le tumulte & le désordre des guerres civiles, avoit été le ministre des cruautés de Sylla, auquel il s'étoit attaché. La protection de ce dictateur, sa naissance & son courage l'avoient fait parvenir aux principales dignités de la république. Il avoit été questeur, lieutenant-général des armées, & il avoit commandé depuis en Afrique, en qualité de préteur. Mais dans ces différens emplois, il s'é-

toit également déshonoré par ſes débauches, & par des crimes affreux. On l'avoit déjà accuſé publiquement d'inceſte avec une veſtale, d'aſſaſſinat & de concuſſion, & il n'avoit échappé à la rigueur des lois, que par l'adreſſe qu'il avoit eue de corrompre ſes propres accuſateurs, qui, à prix d'argent, s'étoient déſiſtés de leur action. C'étoit un homme ſans mœurs, ſans probité, ſans aucun reſpect pour les dieux, dont l'ambition étoit la ſeule divinité; mécontent du préſent, toujours agité pour l'avenir, hardi, téméraire, audacieux, capable de tout entreprendre; mais peu habile, allant à la tyrannie trop à découvert, & incapable de cette profonde diſſimulation qui lui eût été ſi néceſſaire, pour couvrir ſes pernicieux deſſeins. Tel étoit Lucius Catilina, qui après la mort de Sylla, forma le projet de s'emparer, à ſon exemple, de la ſouveraine puiſſance. Pour y parvenir, il commença à s'aſſocier tout ce qu'il y avoit alors à Rome de jeunes gens, ruinés par le jeu, ou perdus par la débauche du vin ou des femmes.

Rome, dans ſon origine, n'avoit point trouvé de garde & de défenſe plus sûres de la liberté publique, qu'une pauvreté preſque égale entre ſes citoyens.

La tempérance & la frugalité, qui en étoient une ſuite, régnoient dans toutes les conditions, peut être autant par néceſſité que par choix. Le luxe y fut longtemps inconnu : on faiſoit plus de cas du fer que de l'or ; & le citoyen, content d'un petit héritage qu'il cultivoit de ſes mains, n'aſpiroit à ſe diſtinguer que par ſon courage. Comme on n'attendoit rien des autres, & que chacun fondoit ſa ſubſiſtance ſur ſon travail, on ne voyoit ni lâche complaiſance, ni attachement ſervile. L'amour ſeul de la liberté formoit un ſentiment commun ; & tant que Rome regarda la pauvreté particulière comme une vertu, ſes citoyens furent libres, ſoumis aux lois ſeules, & indépendans les uns des autres.

Mais après que les Romains eurent détruit Carthage, la rivale de Rome, aſſujetti l'Italie & les îles voiſines, conquis l'Eſpagne & les côtes d'Afrique, réduit en Provinces une partie des Gaules & toute la Syrie ; après qu'ils eurent forcé la plupart des ſouverains de l'Aſie à payer tribut, l'ambition, le luxe, la molleſſe, & tous ces vices qui ſemblent inſéparables des richeſſes, entrèrent dans Rome à la ſuite des conquérans. Ceux qui avoient vécu avec gloire dans une

pauvreté honorable, succombèrent sous l'opulence. On commença à regarder avec admiration un tableau d'une excellente main, une statue, un vase ciselé; on envia bientôt le bonheur des généraux & des officiers qui en avoient rapporté de l'Asie; & ce fut pour en posséder & pour acquérir ces richesses, qu'on trafiqua de sa liberté, & qu'on la vendit aux grands & aux chefs de parti, dont on pouvoit espérer des emplois & de l'argent.

Ces mœurs austères, & cette frugalité des anciens temps, se changèrent insensiblement en une volupté recherchée. La plupart des jeunes gens consumoient le patrimoine de leurs ancêtres dans des festins où régnoient la délicatesse & la somptuosité. Les femmes eurent part à cette corruption presque générale; la plupart ne comptoient plus la chasteté au nombre des vertus. Des hommes, indignes de ce nom, se prostituoient comme les femmes; & ceux qui s'étoient ruinés pour fournir à une dépense extraordinaire, ou qui pouvoient être recherchés pour des crimes, souhaitoient une guerre civile, qui les mît à couvert de la rigueur des lois, ou de la poursuite de leurs créanciers. Cette disposition des esprits commença à éclater sur la fin du

Au de Rome 687.

consulat de L. Vocatius-Tullus, & de M. Emilius Lepidus. On avoit désigné pour leurs successeurs Publ. Autronius & P. Sylla. Mais ayant été depuis convaincus d'avoir acheté les suffrages, ils furent exclus de cette dignité, & par une nouvelle élection, on substitua, en leur place, Lucius Cotta, & L. Torquatus. La honte de cette exclusion, & un esprit de vengeance les portèrent à conjurer contre le repos de l'état. Ils résolurent d'assassiner les deux nouveaux consuls, de se défaire de la plus grande partie du sénat, & de s'emparer du gouvernement. Catilina, toujours prêt à entreprendre les plus grands crimes, & avide des nouveautés qui lui pouvoient faire espérer quelque changement dans sa fortune, entra dans cette conspiration. Ils y engagèrent encore un grand nombre de ces jeunes gens perdus de débauche, dont nous venons de parler, & entre autre Pison, jeune homme d'une maison illustre, mais téméraire, factieux, abymé de dettes, & qui n'envisageoit de ressource à ses affaires, que la ruine de l'état.

An de Rome 688.

Leur dessein étoit, comme nous l'avons dit, de tuer les consuls, & de faire périr la plus grande partie des sénateurs. Ils devoient executer cet attentat dans

le capitole, le premier jour de janvier, auquel les conſuls entroient en charge. Mais n'ayant pas trouvé la conjoncture favorable, ils en remirent l'exécution au cinquième de février. On devoit voir ce jour-là le plus horrible attentat qui fût arrivé dans la république depuis la fondation de Rome. Une troupe de ſcélérats devoient, au ſignal que leur donneroit Catilina, ſe jetter ſur les conſuls & ſur les ſénateurs, & les poignarder. Mais Catilina, impatient de répandre le ſang de ſes concitoyens, ayant donné ce ſignal plutôt qu'il ne falloit, & avant que tous les conjurés euſſent occupé les poſtes qui leur étoient aſſignés, perſonne ne branla : on remit encore une fois cette cruelle entrepriſe. Catilina s'en rendit le chef par ſon audace, & fortifia ſon parti d'un grand nombre de ſénateurs & de chevaliers, qui tous, par différens motifs, ſe joignirent aux conjurés. Saluſt. in Catil.

On comptoit au nombre de ſes partiſans, de l'ordre des ſénateurs, Lentulus Sura, P. Autronius, dont nous venons de parler, Caſſius Longinus, C. Cethegus, les deux fils de Servius Sylla, L. Vargunteius, Q. Annius, Porcius Lecca, Lucius Curius, L. Beſtia, Q. Curius; & de l'ordre des chevaliers, M. Fulvius No-

bilior, Lucius Statilius, P. Cabinius Capito, & C. Cornelius. On prétend que Craſſus eut quelque connoiſſance d'une partie de leurs deſſeins, & que cet homme, toujours jaloux & ennemi de la gloire de Pompée, n'étoit pas fâché qu'il s'élevât, dans la république, un nouveau parti qui balançât ſon autorité. Quelques uns même ſoupçonnèrent Céſar, de favoriſer ſecrettement la conjuration; & on a dit que ces deux hommes ambitieux, mais habiles, en attendoient le ſuccès pour ſe déclarer.

Lentulus, un des chefs de ce parti, étoit fils de Marius Aquillius, qui avoit été conſul avec Marius. Son fils, dont nous parlons, portoit le nom de Lentulus, pour avoir été adopté par un autre Lentulus de l'illuſtre maiſon des Cornéliens. C'étoit un homme perdu de débauche, naturellement effronté, & qui faiſoit gloire de ſes vices. On lui avoit donné le ſurnom de *Sura*, c'eſt-à-dire, *gras de jambe*, parce que le dictateur Sylla lui ayant un jour demandé compte en plein ſénat, des deniers qu'il avoit adminiſtrés peu fidèlement pendant qu'il étoit queſteur, Lentulus, qui les avoit diſſipés dans les débauches, lui répondit, qu'il n'avoit point d'autre livre de compte, que le gras de ſa jambe, qu'il préſentoit

préſentoit pour y être frappé : faiſant alluſion à une manière uſitée en ce temps-là entre les enfans qui jouoient à la paume, où celui qui avoit manqué de frapper la balle, recevoit un coup ſur la jambe.

L'hiſtoire nous a conſervé encore un autre trait de ſon effronterie, qui marque encore mieux ſa corruption & ſon caractère. Il avoit été cité devant les magiſtrats, au ſujet de différens crimes dont on l'accuſoit. Il corrompit les juges à prix d'argent; & le jour du jugement, ayant eu une voix plus qu'il n'en falloit pour être abſous, il n'eut pas de honte de s'écrier tout haut, *que ce juge devoit lui rendre l'argent qu'il avoit reçu pour un ſuffrage inutile.*

Tel étoit P. Lentulus, que la débauche, l'impunité des crimes, & même l'ambition, firent entrer dans cette conjuration. Il s'étoit laiſſé entêter de je ne ſais quelles prédictions qu'on attribuoit aux Sybilles, & qui promettoient, diſoit-on, l'empire de Rome à trois Corneliens. Cinna & Sylla, tous deux de cette illuſtre maiſon, quoique dans des partis oppoſés, avoient joui ſucceſſivement de la ſouveraine puiſſance, & Lentulus n'étoit pas fâché que ſes flatteurs lui fiſſent l'application de la

prophétie de la Sybille, & qu'on le regardât comme le troisième du même nom qui devoit régner à Rome.

Cethegus du même parti, étoit un homme hardi, audacieux & redoutable par le crédit qu'il avoit sur l'esprit de la multitude. Il avoit été auparavant tribun du peuple, qu'il gouvernoit à son gré : mais il étoit gouverné lui-même par une courtisane, appellée Præcia, qui, pendant son tribunat, disposoit souverainement de toutes les affaires de la république.

Outre les sénateurs dont nous venons de parler, il y avoit un grand nombre de chevaliers qui s'étoient engagés dans la même conspiration. Catilina sut encore y attirer des soldats vétérans, & d'anciens officiers de Sylla, qui après avoir consommé dans le jeu & la débauche le prix de la récompense de leurs services, soupiroient après une nouvelle guerre civile, qu'ils regardoient comme l'unique ressource dans leur misère.

Des femmes des premières maisons de Rome, aussi connues par leurs désordres que par leur beauté, entrèrent dans la conjuration par complaisance pour leurs amans : telle étoit la fameuse Sempronia. Elle avoit reçu de la nature une naissance illustre, un esprit bril-

lant & agréable, un courage ferme & réſolu, & ce que les femmes eſtiment encore plus que tout cela, une beauté incomparable.

Ces graces naturelles étoient rehauſſées par des apparences de pudeur qu'elle affectoit quelquefois, ſelon le caractère des perſonnes à qui elle vouloit plaire. Mais ces regards, qui ſembloient alors échapper à des yeux modeſtes, étoient toujours conduits par des paſſions emportées, & elle recherchoit encore plus les hommes, qu'elle n'en étoit recherchée. Le déſordre de ſes mœurs, la fit tomber inſenſiblement dans les plus grands crimes. On la ſoupçonnoit d'être complice de pluſieurs aſſaſſinats, & on l'avoit vue nier des dépots en juſtice, avec plus de hardieſſe & de confiance, que n'en avoient ceux qui en demandoient la reſtitution.

D'autres femmes d'auſſi bonne maiſon, & auſſi déréglées que Sempronia, mais moins jeunes & moins aimables, prirent part à la conjuration, dans l'eſpérance de voir abolir des dettes qu'elles avoient contractées dans un âge avancé, pour fournir à la dépenſe de leurs jeunes amans. Catilina les attira dans ſon parti, par le moyen des hommes qui leur plaiſoient le plus, dans la vue de s'en ſervir

dans la ſuite pour gagner leurs maris, ou pour s'en défaire.

Enfin tout ce qu'il y avoit de jeuneſſe à Rome élevée dans le luxe, & amollie par les délices; ceux qui étoient ruinés, & ne pouvoient plus fournir à leur dépenſe ordinaire; les ambitieux qui aſpiroient aux premières dignités de la république; d'autres qui ne pouvoient ſe venger par eux-mêmes d'ennemis trop puiſſans, tous ces gens animés de différentes paſſions ſe joignirent & s'attachèrent à Catilina.

Ce chef de parti, pour les engager plus étroitement, promet aux uns de les décharger de toutes leurs dettes; il donne de l'argent aux autres; il procure à quelques-uns la poſſeſſion des femmes dont ils étoient amoureux; aux vindicatifs, il fait eſpérer la proſcription de leurs ennemis, & il leur fait enviſager à tous des biens & des honneurs dans une nouvelle révolution. Mais il leur repréſente en même-temps, que pour en aſſurer le ſuccès, il faut qu'ils emploient d'abord tous leurs ſoins, pour lui faire obtenir le conſulat; qu'il n'eſt pas moins utile au parti, de lui donner pour collègue Caïus Antonius, un des prétendans, & avec lequel il avoit d'anciennes liaiſons. Qu'il pourroit dans la

ſuite le faire entrer dans ſes ſentimens; & que ſi une fois l'un & l'autre ſe trouvoient revêtus de la ſouveraine magiſtrature, & à la tête des légions, il n'y auroit point de puiſſance qui pût s'oppoſer à l'exécution de leurs deſſeins.

Il eſt vrai que la conjoncture ne pouvoit être plus favorable. Pompée faiſoit alors la guerre aux extrémités de l'Orient. Ce général, emporté par le deſir de remplir la terre entière de la gloire de ſon nom, pourſuivoit des Arabes qu'il étoit plus aiſé de vaincre que de trouver. Il n'y avoit point d'armée en Italie. Le peuple, toujours avide de la nouveauté, voyoit avec plaiſir s'élever un parti, qui ſembloit n'en vouloir qu'à l'autorité du ſénat; & ce ſénat ſi éclairé, s'endormoit dans une fauſſe ſécurité, fondée ſur le mépris qu'il faiſoit des chefs de ce parti.

Cependant, comme il étoit bien difficile que les deſſeins des conjurés, formés dans la débauche, puſſent demeurer long-temps ſecrets, la connoiſſance en vint à Ciceron, par le moyen de Fulvia, femme d'une illuſtre maiſon, mais qu'elle déshonoroit par un commerce criminel qu'elle entretenoit avec Quintius Curius, un des chefs de la conjuration.

Curius s'étoit ruiné auprès d'elle, &

il lui avoit été agréable, tant qu'il lui avoit été utile. Mais quand il ne put plus faire la même dépenſe, l'indifférence & la froideur ſuccédèrent à cette tendreſſe intéreſſée; & Fulvia le mépriſa, dès qu'elle n'en eſpéra plus rien.

Curius, voulant jouir des privilèges dont il étoit en poſſeſſion, eſt rebuté. Croyant d'abord avoir un rival, il crie, il menace: il paſſe enſuite aux plus baſſes ſoumiſſions; enfin il démêle avec confuſion, que ce n'eſt qu'à ſon argent qu'il doit la complaiſance criminelle de Fulvia. Comme il ne pouvoit, ni lui en fournir, ni rompre ſes chaînes, il tâche au moins de lui donner de belles eſpérances. Il lui découvre le ſecret de la conjuration, & lui fait enviſager de nouvelles richeſſes dans le ſuccès de ſes deſſeins.

Mais ſoit que Fulvia, comme toutes les femmes de ce caractère, fît peu de cas des promeſſes d'un amant ruiné; ſoit qu'elle n'augurât rien d'heureux d'une entrepriſe conduite par de jeunes gens, elle découvrit ce qu'elle en avoit appris à des perſonnes de conſidération, ſans cependant nommer ſon auteur; & elle fit cette démarche pour ne ſe pas trouver embarraſſée dans une affaire criminelle. Le bruit s'en répandit auſſi-

tôt dans Rome. Ciceron, attentif à tout ce qui ſe paſſoit, remonta juſqu'à la ſource de ces bruits. Il vit Fulvia, la gagna; & elle lui vendit le ſecret d'un homme qu'elle n'avoit jamais aimé, & qu'elle ne ménagea dans la ſuite, que, de concert avec Ciceron, pour en tirer de nouveaux ſecrets.

Outre l'intérêt général de la patrie, Ciceron avoit encore dans cette recherche un intérêt particulier. On devoit procéder inceſſamment à l'élection des conſuls : il aſpiroit à cette dignité; Catilina étoit du nombre des prétendans. Cet homme, d'une naiſſance illuſtre, ne parloit de celle de Ciceron qu'avec le dernier mépris. Il le traitoit d'inconnu & d'homme nouveau, c'eſt-à-dire, dont le père & les ancêtres n'avoient jamais été revêtus d'aucune de ces magiſtratures qui conféroient la nobleſſe. Ciceron, de ſon côté, n'oublioit rien pour rendre Catilina odieux & même ſuſpect de vouloir attenter à la liberté publique. Rien n'étoit plus propre à prévenir les eſprits contre ce patricien, que la découverte de ſes mauvais deſſeins. Ciceron y réuſſit, & Catilina y contribua lui-même, par la férocité de ſes manières, & en laiſſant échapper des menaces, dans le temps

qu'il eût dû rechercher l'estime & l'amitié de ses concitoyens. Tous ceux qui aimoient véritablement leur patrie, s'unirent pour lui donner l'exclusion. Ca-
An de Rome 670. tilina fut rejeté avec indignation, & cette grande dignité fut déférée à Ciceron.

On lui donna pour collègue Caïus Antonius, d'une maison plébéienne, mais illustrée, & qui se vantoit de tirer son origine d'un fils d'Hercule. Antonius étoit un homme naturellement paresseux, aimant la vie tranquille & les plaisirs, & qui ne s'étoit mêlé jusqu'alors des affaires, que pour n'en paroître pas incapable. On ne le donna pour collègue à Ciceron, que parce qu'on étoit persuadé qu'un homme de ce caractère suivroit, sans résistance, l'impression des conseils de Ciceron, & concourroit à tout ce que ce grand homme entreprendroit pour dissiper la faction de Catilina. Les amis & les créatures de ce chef de parti, qui avoient compté sur son élection, furent consternés de celle de Ciceron. Il leur étoit redoutable par cette souveraine éloquence qui le faisoit dominer dans toutes les assemblées, & ils savoient qu'il n'étoit pas moins estimé pour sa probité & son attachement inviolable aux lois. La crainte d'en éprouver la rigueur, sous un magistrat aussi éclairé que sévère, fit

que pluſieurs de ces factieux ſe détacherent du parti & des intérêts de Catilina. Mais leur changement n'ébranla point un furieux, déterminé à périr, s'il ne pouvoit régner. Il ſe fit de nouveaux partiſans, il emprunta de tous côtés. On fit par ſon ordre, des amas d'argent & de vivres en différens endroits, & il envoya C. Manlius en Toſcane, Septimius dans la marche d'Ancone, & C. Julius dans la Pouille, pour lever ſecrettement des troupes, & pour tâcher de s'aſſurer des officiers & des vieux ſoldats, qui étoient établis dans ces provinces, & qui avoient ſervi avec lui ſous Sylla. Pendant qu'un homme ſi dangereux travailloit avec une application infatigable à groſſir le nombre de ſes créatures, & qu'il faiſoit amas d'armes & de troupes, pour s'emparer, la force à la main, du gouvernement, un tribun du peuple, appellé Publius Servilius Rullus, formoit le même deſſein, mais ſous un prétexte plus plauſible. Ce tribun étoit d'autant plus redoutable, qu'il n'employoit que la voie de la perſuaſion, & qu'il ſembloit n'avoir d'autre objet dans ſon entrepriſe, que de rendre la condition du petit peuple plus heureuſe.

On a déja pu voir en plus d'un endroit de cet ouvrage, que les Romains, quand

Cic. in Rull. Plin. l. 7. c. 70.

ils avoient vaincu leurs ennemis, avoient coutume de leur ôter une partie de leur territoire ; qu'on affermoit quelquefois ces terres au profit de l'état, & que souvent auſſi on les partageoit entre les plus pauvres citoyens, qui n'en payoient à la république qu'un léger tribut. Ce domaine public s'accrut avec la fortune de la république, & des dépouilles de tant d'états que les Romains avoient conquis dans les trois parties du monde. Rome poſſédoit des terres dans les différens cantons de l'Italie, en Sicile & dans les îles voiſines, en Eſpagne, en Afrique, dans la Grèce, la Macédoine, & dans toute l'Aſie. En un mot, on avoit incorporé dans le domaine public, le domaine particulier de tant de villes libres, de royaumes & de républiques, dont les Romains avoient fait leurs conquêtes. On en portoit le produit & le tribut dans l'épargne. C'étoit le fonds dont on tiroit la ſolde des troupes, & avec lequel on ſubvenoit à toutes les dépenſes & à toutes les néceſſités publiques.

Rullus, étant parvenu au tribunat, entreprit de s'attribuer la diſpoſition de ces terres. Il aſſocia dans ce deſſein la plupart de ſes collègues, & pluſieurs ſénateurs des premiers de la République, auxquels il fit eſpérer, par le ſuccès de

ſon projet, des richeſſes immenſes, & une autorité abſolue; deux motifs qui ont tant de part aux entrepriſes & à la conduite des hommes.

Rullus, ayant formé ſon parti, dreſſa le plan d'une nouvelle loi, qui portoit que, pour le ſoulagement du petit peuple, il ſeroit créé inceſſamment des décemvirs, qui ſeroient autoriſés à vendre tous ces domaines particuliers qui avoient été incorporés dans le domaine de la république, depuis le conſulat de L. Sylla & de Q. Pompéius. Qu'on vendroit pareillement les forêts qui ſe trouvoient en Italie; que les généraux d'armée, & les autres officiers de la République, qui auroient entre leurs mains les deniers qu'ils n'auroient point encore portés à l'épargne, en ſeroient valablement déchargés, en les remettant aux décemvirs; & que ces commiſſaires emploieroient toutes ces ſommes à l'acquiſition de différens fonds ſitués en Italie, qui ſeroient enſuite partagés entre le petit peuple: enſorte que, ſans dépoſſéder la nobleſſe de ſes anciennes uſurpations, chaque pauvre citoyen trouvât dans ſon propre pays un héritage ſuffiſant pour ſa ſubſiſtance.

Rullus, pour intéreſſer encore davantage la multitude dans la publication

de ſa loi, ajouta que les décemvirs pourroient établir de nouvelles colonies dans telles villes d'Italie qu'ils jugeroient à propos. Qu'il leur ſeroit permis de repeupler Capoue, d'y conduire cinq mille habitans de Rome, dont chaque décemvir nommeroit cinq cents à ſon choix, & qu'on partageroit entre eux le territoire de cette ville & celui de Stelle, qui juſqu'alors avoient été affermés au profit du public.

Il étoit porté par la même loi, que celui qui propoſoit la loi, préſideroit de droit à l'aſſemblée qui ſe tiendroit pour l'élection des décemvirs: par cet article, Rullus ſe réſervoit la principale autorité dans cette affaire. Il avoit ajouté, que le pouvoir de ces commiſſaires ſeroit abſolu, & leurs ordonnances ſans appel; & qu'ils jouiroient de ce droit à Rome, & dans toute l'étendue de l'empire Romain, pendant l'eſpace de cinq ans. Qu'ils auroient droit de prendre les auſpices, qu'ils ſeroient accompagnés de licteurs & de tous les officiers qui étoient ordinairement à la ſuite des premiers magiſtrats de la république. Qu'ils pourroient choiſir dans l'ordre des chevaliers, deux cents perſonnes, pour faire exécuter leurs ordonnances dans les provinces. Rullus, ſous prétexte de vou-

loit éviter le tumulte & la confuſion qui arrivoient dans les aſſemblées générales de tout le peuple Romain, mais, en effet, pour ſe rendre maître de l'élection des décemvirs, propoſa qu'ils ne fuſſent élus que par dix-ſept tribus, qui ſeroient tirées au ſort, & qu'il ſuffît d'avoir les ſuffrages de neuf tribus, pour être déclaré décemvir. Il ajouta, pour exclure de cette dignité Pompée, qui lui étoit redoutable par ſon crédit, & qui ſe trouvoit actuellement à la tête des armées dans le fond de l'Aſie, qu'aucun citoyen abſent de Rome ne pourroit prétendre au décemvirat.

Quelque ſuſpect que dût être dans une république un pouvoir ſi étendu, Rullus ne laiſſa pas de voir un grand nombre de ſénateurs, & tout le peuple ſe déclarer pour ſa loi. Les premiers, excités par leur ambition, eſpéroient être compris au nombre des décemvirs; & le petit peuple comptoit avoir part à ces terres qu'on devoit acheter dans l'Italie. Rullus ſe vit bientôt à la tête d'un parti conſidérable, & le conſul Antonius, collègue de Ciceron, ne déſapprouvoit pas lui-même ces nouveautés.

On diſoit, qu'étant accablé de dettes, il regardoit la dignité de décemvir, & le pouvoir extraordinaire qu'on préten-

doit y attacher, comme un moyen infaillible de rétablir sa fortune, à la faveur des sommes immenses dont il auroit la disposition : plusieurs même le soupçonnoient de favoriser secrettement la faction de Catilina.

Plut. in Cicerone. D. H. l. 37. Cicer. in Sextiana, Mureniana, & Pisoniana, Sallust.

Comme l'autorité que lui donnoit le consulat étoit d'un grand poids, Ciceron entreprit de le gagner. L'intérêt étoit la seule route pour y parvenir; ce fut ce qui l'engagea à céder à Antoine le gouvernement de la Macédoine, avec le commandement de l'armée qui lui étoit échu par le sort. Il prit pour lui le gouvernement de la Gaule Cisalpine, qui étoit d'un moindre revenu.

On sait que les consuls, après leur élection, partageoient entr'eux le gouvernement entier de la république; que l'un de ces souverains magistrats restoit ordinairement à Rome, & à la tête du sénat, pour y présider, & qu'il n'en sortoit point, à moins qu'une guerre importante n'obligeât les deux consuls de se mettre l'un & l'autre en campagne. Celui qui prenoit le commandement des troupes, avoit le gouvernement des provinces limitrophes où se trouvoient les armées, & le sort seul décidoit entre les deux consuls de ces différens emplois.

Le consul, en entrant dans les provinces de l'empire, y recevoit les mêmes honneurs qu'on ne rendoit ailleurs qu'aux souverains du pays. Il jouissoit, pendant son consulat, d'une autorité absolue : & à moins qu'il ne fût d'une probité extraordinaire, il n'en revenoit ordinairement qu'avec des richesses immenses. Antoine, dont le mauvais état des affaires avoit besoin de ce secours, accepta avec joie la proposition de son collègue : & par reconnoissance, il se détacha du parti qu'il sembloit favoriser auparavant, pour suivre l'impression des conseils de Ciceron, & concourir avec lui au bien de la patrie.

Ciceron, assuré de son collègue, tourna tous ses soins contre Rullus. Comme il ne connoissoit pas encore le fond des intentions du tribun, pour s'en éclaircir, il lui fit représenter par des amis communs, qu'étant revêtus l'un & l'autre de différentes magistratures dans la même année, il étoit de l'intérêt de la république qu'ils pussent agir de concert; qu'il se trouveroit toujours disposé de son côté à favoriser tout ce qui seroit utile au peuple, & qu'il le prioit de lui communiquer le projet d'une loi qu'il devoit, disoit-on, proposer, afin que si elle lui paroissoit juste, Cic. in Rullianam primam.

il pût la ſoutenir lui-même de toutes ſes forces. Mais Rullus, qui ſe doutoit bien qu'un homme auſſi attaché à l'obſervance des anciennes lois, & auſſi jaloux de la liberté publique que Ciceron, n'approuveroit jamais les nouveautés qu'il vouloit introduire dans le gouvernement, ne répondit à ces avances de civilités, que par des diſcours vagues & généraux, qui augmentèrent les ſoupçons du conſul. Il évitoit même ſa préſence, pour n'être pas obligé de s'expliquer avec lui: & Ciceron vit bien qu'il n'apprendroit rien de poſitif au ſujet de la loi, que par la publication de la loi même. Cependant, pour n'être pas ſurpris, il eut la précaution d'envoyer des ſecrétaires à toutes les aſſemblées du peuple, pour obſerver ce qui s'y paſſeroit, & pour écrire, le plus exactement qu'ils pourroient, tous les articles de la loi, & ce qui ſe diroit à ce ſujet, ſuppoſé qu'on traitât cette matière.

Ce fut par le miniſtère de ces écrivains, qu'il apprit que Rullus avoit propoſé ſa loi en pleine aſſemblée. Ils lui en rapportèrent une copie exacte, auſſi-bien que des diſcours qui avoient été tenus, à ce ſujet, par Rullus & ſes partiſans.

Ciceron,

Ciceron, étant muni de cette pièce, convoqua auſſi tôt le ſénat. Après avoir fait la lecture de la loi, qui contenoit plus de quarante articles, il repréſenta à cette auguſte compagnie combien les propoſitions du tribun devoient être ſuſpectes & odieuſes à tous ceux qui aimoient ſincèrement la liberté & le repos de la république. Comme il avoit affaire à un corps infiniment jaloux de ſon autorité, il leur fit ſentir combien la création des décemvirs, avec un pouvoir ſi abſolu dans toute l'étendue de l'empire, & pour un temps auſſi conſidérable que celui de cinq ans, étoit préjudiciable à l'autorité du ſénat: qu'il alloit s'élever une nouvelle magiſtrature qui anéantiroit les anciennes, & que la vente des terres qui appartenoient au domaine, détruiroit infailliblement les principales forces de l'état.

» Sachez, *Pères Conſcripts*, leur dit-» il, que nos Tribuns veulent vendre » aujourd'hui les terres des Attaliens & » des Olimpeniens, que Servilius, par » ſes conquêtes, avoit ajoutées au do-» maine de l'état. De-là ces marchands » qui veulent vendre la république en-» tière, doivent paſſer en Macédoine, » & y mettre à l'encan les terres royales » de Philippe & de Perſée, acquiſes par

» la valeur & le courage de Paul Emile.
» Les terres si fertiles de Corinthe, qui,
» par la bonne conduite de Mummius
» font partie du revenu de la république,
» ne leur échapperont pas. Ils s'embar-
» queront ensuite, pour passer en Es-
» pagne : après avoir vendu les terres
» que nous possédons proche de la nou-
» velle Carthage, ils sortiront de l'Eu-
» rope, ils se rendront en Afrique, &
» vendront le territoire de l'ancienne
» Carthage. L'Asie leur présente de nou-
» velles terres & un nouveau sujet de
» brigandage. Le Pont, la Cappadoce,
» la Bithynie & la Paphlagonie, toutes
» les terres qui faisoient le domaine par-
» ticulier des princes qui ont régné dans
» ces grandes provinces, vont être mises
» à l'enchère : par ces ventes du do-
» maine de la république, on va tarir
» tout d'un coup la source qui portoit
» l'argent dans le trésor public, divertir
» les fonds les plus assurés pour la paie
» des Légions, & priver Rome & l'Ita-
» lie des secours qu'elle tiroit des pro-
» vinces dans des temps de stérilité &
» de famine ».

Ciceron passa ensuite à l'article des colonies que les décemvirs devoient établir dans telles villes de l'Italie qu'ils jugeroient à propos, auxquelles ils assi-

gneroient les terres les plus fertiles. Il fit voir que Rullus & les autres tribuns n'avoient en vue par ce projet, que d'occuper par leurs créatures les villes les plus voisines de Rome, pour pouvoir ensuite se rendre maîtres plus facilement de Rome même & du gouvernement.

» Ce n'est pas seulement, continua » Ciceron, de la grandeur de nos pertes, & de la diminution des revenus publics que je me plains; c'est » contre cette puissance absolue qu'on » veut attribuer aux décemvirs, que je » m'élève aujourd'hui; ma crainte & » mon inquiétude n'est que pour le salut de la patrie & la conservation de » la liberté. Car, comment résisterez-» vous à des gens, qui après avoir » rempli l'Italie de leurs satellites, auront seuls entre leurs mains tous les » trésors de la république! N'en ayez » point d'inquiétude, me dira-t-on: » ils acheteront incessamment des terres » en Italie même, selon le projet de la » loi: A la bonne heure: mais est-il bien » assuré que dans ces contrées si fertiles » & si agréables, il se trouve tant de gens » qui veuillent se défaire de leur patrimoine? Et s'il ne se présente point » de vendeurs; s'il ne se trouve point » d'acquisitions pour employer les fonds

» qui ſeront entre leurs mains, que de-
» viendra notre argent ? Ne vous en
» embarraſſez pas, Pères Conſcripts ;
» en leur donnant pour cinq ans cette
» autorité abſolue que leur attribue la
» loi, vous les avez mis en état de ne
» vous en rendre jamais compte ; & ſi
» la loi eſt reçue, la république perd en
» un même jour ſes domaines, ſes fi-
» nances & ſa liberté. » Enfin Ciceron, auſſi grand homme d'état qu'excellent orateur, parla avec tant de force & d'éloquence ; il fit voir ſi clairement, que Rullus, ſes collègues & ſes partiſans, n'avoient en vue que de s'enrichir aux dépens du public, & de rétablir la tyrannie des anciens décemvirs, que la loi fut rejetée par le ſénat preſque tout d'une voix.

Quoique Rullus & ſes partiſans paruſſent conſternés par la force des raiſons de Cicéron, & l'éloquence invincible de cet orateur, ils ne laiſsèrent pas de porter cette affaire devant l'aſſemblée du peuple, qui ſeul avoit droit de décider ſouverainement, & où ils eſpéroient trouver d'autant plus de facilité à faire recevoir la loi, qu'elle ſembloit n'avoir pour objet que l'intérêt du petit peuple. En effet, toute la multitude, ſéduite par l'appât des terres qu'on lui

promettoit en Italie, regardoit Rullus comme un autre Gracque, comme ſon patron & ſon bienfaiteur.

Mais Ciceron, quoiqu'inſtruit de cette diſpoſition, ne relâcha rien de ſon zèle & de ſa fermeté : & le jour déſigné pour l'aſſemblée étant arrivé, il ordonna à tout le ſénat de le ſuivre. Il ſe rendit ſur la place, accompagné de cette auguſte compagnie, précédé de ſes licteurs, & avec toute la majeſté d'un ſouverain magiſtrat de la république. Il monta à la tribune aux harangues : & ſans s'embarraſſer, ni des invectives des tribuns, ni des clameurs du peuple, il prit la parole & ſe mit en état de faire voir au peuple, même, combien cette loi nouvelle étoit préjudiciable à ſes véritables intérêts, & à la liberté publique.

Mais comme il avoit affaire à une multitude prévenue par ſes tribuns contre tout ce qui venoit de la part du ſénat, il prit en habile orateur, un détour adroit, pour s'inſinuer dans ſa confiance. Il commença ſon diſcours par repréſenter au peuple, qu'il étoit plébéien d'origine, né dans l'ordre des chevaliers, & qu'il ne devoit qu'au peuple même la dignité du conſulat. Cic. in Rull. 2.

» Je ſuis, dit-il, le premier homme » nouveau que vous ayez fait conſul de

» notre temps : & par mon élection vous
» avez emporté une place dont la no-
» bleſſe étoit en poſſeſſion, & qu'elle
» défendoit de toutes ſes forces : vous
» m'y avez élevé avec un concours ſi
» unanime de vos ſuffrages, que jamais
» aucun patricien n'y eſt monté avec tant
» d'éclat, & qu'aucun plébéien n'y eſt
» parvenu avec tant de gloire. Et ce qui
» doit augmenter mon attachement &
» ma reconnoiſſance pour le peuple,
» c'eſt que dans l'aſſemblée faite pour
» mon élection, vous ne vous êtes point
» ſervi de ces billets qui ne ſont que des
» témoignages d'une liberté ſecrette :
» mais vous m'avez porté à cette haute
» dignité par des acclamations & des
» vœux publics, qui me ſont peut-être
» plus glorieux, que la dignité même
» dont vous m'avez honoré. Ainſi, puiſ-
» que je ſuis un homme nouveau & un
» plébéien, que je dois uniquement au
» peuple la dignité dont je ſuis revêtu,
» je déclare hautement devant le corps
» entier du ſénat, & devant tous les pa-
» triciens, que je ſerai un conſul popu-
» laire ; que rien ne me ſera ſi cher pen-
» dant mon conſulat, que les intérêts de
» ce peuple, auquel j'ai de ſi grandes
» obligations. Et j'empêcherai ſi je puis
» qu'on ne ruine l'épargne dont il tire

» ſes principales forces & ſa ſubſiſtance
» en temps de guerre.
» Ce n'eſt pas que je déſapprouve tou-
» tes les lois qui concernent le partage
» des terres. Il y en a que je révère ; je
» conſerve chèrement la mémoire des
» deux Gracques, de ces illuſtres frères,
» qui ſacrifièrent leur vie pour procurer
» au peuple des terres dont des particu-
» liers s'étoient emparés injuſtement. La
» loi *Sempronia* ſera toujours reſpec-
» table aux gens de bien : mais je ne
» puis ſouſcrire à celle que propoſe Rul-
» lus, qui, pour vous éblouir, fait une
» vaine montre des terres, qu'il n'eſt
» pas en ſon pouvoir de vous donner.
» Sous un prétexte ſi plauſible, il veut
» ruiner la liberté, & s'ériger en tyran
» de la république. C'eſt ce que je pré-
» tends vous faire voir à découvert ; &
» ſi après m'avoir entendu, vous n'êtes
» pas ſatisfait de la ſolidité de mes preu-
» ves, je me déſiſterai de mon premier
» ſentiment. Je recevrai de vous la loi,
» j'y ſouſcrirai, & je me conformerai,
» comme conſul populaire, au plus
» grand nombre des vœux du peuple ».
Pour lors prenant la loi, il la lut toute entière : & comme, en la combattant dans le Sénat, il s'étoit principalement attaché à lui faire ſentir, que la création

de ces nouveaux magiſtrats ruineroit entièrement l'autorité des anciens, il s'étendit, ſur-tout en parlant au peuple, ſur les articles qui pouvoient bleſſer ſa liberté, & le droit que chaque citoyen avoit de concourir, par ſon ſuffrage, dans toutes les élections, & de décider par ſa voix des lois qu'on devoit recevoir ou rejeter.

» Le premier article de la loi, dit-il, » ordonne que celui qui l'aura propoſée, » établiſſe des décemvirs par les ſuffrages » de dix-ſept tribus tirées au ſort, & que » celui-là ſoit déclaré décemvir auquel » neuf tribus auront déféré cette dignité. » Je demande d'abord pourquoi ce tribun audacieux oſe priver dix-huit » tribus du droit de ſuffrage? Y a-t-il » un ſeul exemple dans la république, » qu'on ait créé des triumvirs ou des décemvirs, ſans le concours des trente-» cinq tribus? Quel eſt le deſſein de ce » tribun, en voulant introduire une nouveauté ſi ſurprenante dans notre gouvernement? Vous l'allez voir tout-à-» l'heure. Il n'a pas manqué de projets: » il a manqué ſeulement de fidélité envers le peuple Romain. Il a manqué de » juſtice: & vos droits & vos intérêts ne » lui ont pas été reſpectables ».

» Rullus veut enſuite que l'auteur de

» la

» la loi préſide à l'aſſemblée du peuple
» Romain, c'eſt-à-dire, que Rullus or-
» donne que Rullus tiendra l'aſſemblée.
» Le même Rullus, qui ne veut rien
» abandonner à tout le corps du peuple
» Romain, ordonne qu'on tirera au ſort
» les tribus : & comme il y doit préſider,
» & qu'il eſt très-heureux, il ne ſortira
» de l'urne que les noms des tribus qui
» lui ſeront les plus agréables ; & par
» une ſuite de colluſions, ceux que ces
» neuf tribus choiſies par Rullus auront
» nommés pour décemvirs, ſeront,
» ſous l'autorité de Rullus, nos ſei-
» gneurs & nos maîtres, & les maîtres
» abſolus de nos biens. Vit-on jamais un
» projet plus injuſte, plus audacieux, &
» plus oppoſé à toutes nos lois ? Quel eſt
» l'auteur de cette loi nouvelle ? Rullus.
» Qui eſt celui qui prétend priver du
» droit de ſuffrage la plus grande partie
» du peuple ? Rullus. Qui eſt ce qui a un
» ſecret tout prêt, pour ne faire ſortir
» de l'urne que les noms des tribus où
» il croit avoir le plus de crédit ? Rullus.
» Qui nommera les décemvirs ſelon ſes
» vûes & ſes intérêts ? Rullus. Qui ſera
» le premier de ces décemvirs ? Faut-il
» le demander ? Rullus. Enfin, qui ſera
» le maître abſolu de tous les biens de
» l'état ? Le ſeul Rullus. Voilà, mes-

» ſieurs, comment on vous traite, vous » qui êtes les maîtres & les rois des na- » tions : à peine une ſi honteuſe prévari- » cation ſeroit-elle ſoufferte ſous l'em- » pire d'un tyran, & dans une ſociété » d'eſclaves «.

Ciceron, ayant tâché d'exciter l'indignation du peuple contre cette entrepriſe ſur ſes droits les plus légitimes, paſſa aux différens articles de la loi. Il en examina ſucceſſivement l'injuſtice & les inconvénieus. Il répéta dans ce ſecond diſcours une partie de ce qu'il avoit déja dit, à ce ſujet, en plein ſénat. Il ajouta, qu'un homme, ſans autorité légitime, & après s'être fait élire pour décemvir, contre les formes ordinaires, ſe croiroit en droit de vendre le domaine de la république au prix qu'il voudroit & à qui il lui plairoit. » Quel brigandage, s'é- » crie le conſul! Qui doute que le ven- » deur & l'acquéreur ne ſoient ſouvent » qu'une même perſonne, quoique le » véritable acquéreur ne paroiſſe ſur la » ſcène que ſous un nom ſuppoſé? Mais » où ſe paſſera cette ſcène? Sera-ce dans » la place, à la vue de nos citoyens, » comme les cenſeurs en uſent, quand » ils donnent à ferme les revenus de la » république? Non, meſſieurs, Rullus » & ſes collègues n'ont pas beſoin d'un

» si grand jour. Ils cherchent des lieux » obscurs qui favorisent leurs fraudes & » leur brigandage ; l'auteur de la loi, » qui a pourvu à tout, ordonne qu'ils » auront la liberté de faire cette vente » en tel endroit qu'il leur plaira ».

Il faudroit traduire entièrement les trois oraisons que Ciceron prononça à ce sujet, si on vouloit rapporter dans un détail exact toutes les raisons que cet excellent orateur opposa à l'établissement d'une loi si dangereuse. Enfin, il parla avec tant de force, qu'il convainquit le peuple qu'il ne la pouvoit recevoir sans détruire sa liberté, & ruiner la république. Tous les projets de Rullus & de ses collègues, furent rejetés d'un commun consentement. » Je délivrerai, dit » Ciceron, dans son oraison contre Pi- » son, dès le premier jour de Janvier, » le sénat, & tous les gens de bien, de » la crainte de cette loi «. Cic. in Pison. Plin. l. 7. c. 3.

Mais il n'eut pas tant de facilité à dissiper l'appréhension que causoient les mauvais desseins de Catilina & de ses partisans. Ce n'est pas que tout le monde fût également informé de ses vûes. On en parloit différemment dans Rome : ceux qui étoient les plus favorables à ce chef de parti, prétendoient qu'il n'en vouloit qu'à Ciceron, qui lui étoit odieux,

disoient-ils, par la préférence qu'il avoit remportée sur lui dans la dernière élection pour le consulat. D'autres publioient que ce patricien ambitieux, & élevé sous la domination absolue de Sylla, aspiroit pendant l'absence & l'éloignement de Pompée, à faire revivre, à son exemple, une dictature perpétuelle; & des bruits sans auteurs, mêloient des choses fausses avec les vraies, & augmentoient l'inquiétude du sénat, & la crainte des gens de bien.

Ciceron étoit mieux instruit. Fulvia, dont nous avons parlé, ne lui cachoit rien de ce qu'elle apprenoit de Curius son amant, un des chefs de la conjuration. Mais la déposition seule d'une femme perdue de réputation, ne suffisoit pas pour procéder, par la rigueur des lois, contre un homme de la naissance de Catilina, qui avoit pour parens & pour amis, les premiers de Rome & du sénat. Le consul vit bien qu'il lui falloit d'autres preuves, & des témoins qu'on ne pût récuser. Il répandit secrètement des espions dans toutes les cabales. Il gagna même quelques-uns des conjurés, qui, de concert avec lui, paroissoient les plus ardens à faire réussir la conjuration. Ce fut par leur secours qu'il découvrit les desseins de Catilina, les sentimens diffé-

reux de ceux qui étoient entrés dans ſon parti, le nombre & la qualité de leurs partiſans, & les vues générales & particulières de tous les conjurés.

Comme il tenoit toujours parmi ces furieux des oreilles fidelles, il étoit en quelque manière préſent à leurs diſcours, à leurs conſeils, &, pour-ainſi-dire, à leurs penſées. Il apprit, avec autant de ſurpriſe que de douleur, que cette troupe de ſcélérats avoit formé le deſſein de mettre le feu en différens endroits de la ville : que pendant la confuſion & le tumulte, que cauſeroit un incendie preſque général, ils étoient convenus d'aller poignarder les principaux du ſénat juſques dans leurs maiſons, & qu'en même-temps on feroit avancer les troupes commandées par Manlius, pour s'emparer de Rome & du gouvernement. Pendant que les conjurés ſe flattoient de trouver, dans le ſuccès de leurs funeſtes deſſeins, des richeſſes immenſes & une autorité ſans bornes, la nouvelle ſe répandit à Rome, que Pompée, après avoir ſubjugué la plus grande partie de l'Orient, revenoit en Italie, à la tête d'une armée victorieuſe. Catilina, épouvanté d'un contre-temps qui ruinoit tous ſes deſſeins, réſolut d'en précipiter l'exécution. Il confère avec les principaux de ſon

parti ; il parle à chacun en particulier, il renouvelle ſes promeſſes, & les eſpérances qu'il leur avoit données de leur faire trouver, dans le changement du gouvernement, la ſatisfaction de leurs deſirs. Enfin, il les aſſemble tous la nuit dans un endroit écarté de la maiſon de M. Lecca, & leur repréſente, que le retour de Pompée déconcertoit tous leurs deſſeins, s'ils n'avoient le courage de le prévenir. Que leur entrepriſe étoit d'autant plus facile, qu'il n'y avoit point de troupes dans Rome, ni dans l'Italie, & que leurs ennemis ſeroient accablés, avant que d'avoir pu prévoir les coups qu'on leur porteroit.

Salluſt. » Il ne tient qu'à vous, leur dit-il, » d'être demain maîtres de Rome. Pom» pée eſt encore éloigné, la ville ſans » défenſe, & le ſénat n'eſt compoſé que » de gens ſans vigueur, accablés d'an» nées, ou amollis par les délices. Pour » nous, nous ne manquons, ni de cou» rage, ni de forces. Nous ſommes en » grand nombre, & la plupart des pre» mières maiſons de la république Le » peuple, ennemi du ſénat, ſe déclarera » pour notre parti ; & nous avons hors » de Rome, tous ces braves ſoldats de » Sylla, qui, réunis ſous le commande» ment de Manlius, n'attendent que vos

» ordres. Il n'eſt queſtion que d'entre-
» prendre : tout dépend de la diligence
» que nous apporterons dans l'exécu-
» tion, & vous trouverez les dignités,
» les honneurs & les richeſſes dans le
» ſuccès de vos deſſeins «.

Ce diſcours fut reçu avec de grands applaudiſſemens. On ouvrit enſuite différens avis, & les plus violens furent les mieux reçus. Comme on redoutoit la prévoyance & la fermeté de Ciceron, on convint qu'il falloit commencer par ſe défaire d'un homme, qui, par l'autorité que lui donnoit la dignité de conſul, pouvoit traverſer l'exécution de leurs projets. On réſolut en même-temps de mettre le feu en cent quartiers différens de la ville, de couper les canaux qui portoient l'eau, de peur qu'on ne s'en ſervît pour éteindre l'embrâſement, d'égorger tout le ſénat, & de n'épargner que les ſeuls enfans de Pompée, qu'on retiendroit pour ſervir d'ôtages contre la puiſſance & le reſſentiment de ce redoutable guerrier. Que Catilina ſe mettroit enſuite à la tête des troupes que Manlius avoit levées, qu'il établiroit ſon autorité dans l'état, comme avoit fait auparavant Sylla, & qu'il changeroit même la forme du gouvernement, ſelon qu'il conviendroit à ſes intérêts. Cethe-

gus & un chevalier Romain, appellé Cornelius, s'offrirent d'aller poignarder Ciceron dans sa maison; & la nuit qui précédoit les Saturnales, fut marqué pour l'embrâsement de Rome.

Ce conseil finit par un grand repas, qui fut suivi d'affreuses débauches, & de ces crimes honteux que la nature même ne souffre qu'avec horreur. On prétend que ces jeunes hommes n'eurent point de honte de se prostituer aux chefs de la conjuration, & que Catilina, pour lier tous les conjurés après la complicité d'une action pleine de fureur, leur avoit présenté un vase rempli de sang humain, mêlé avec du vin, dont ils avoient tous goûté. Mais quelques-uns de ces faits ne sont pas bien avérés dans l'histoire, & peut-être, qu'ils n'avoient point d'autre fondement que la prévention générale où l'on étoit contre un si méchant homme: prévention qui portoit à croire, que le fond d'où sortoit un aussi grand crime que la conjuration, portoit en soi comme la semence & la racine des plus affreux désordres.

Les conjurés ne furent pas plutôt séparés, que Ciceron fut averti par Fulvia du péril que couroit la République, & des desseins qu'on faisoit en particulier contre sa vie. Comme c'étoit un

homme réglé dans ſes mœurs, ſage, tempérant, & d'ailleurs très-habile, il avoit un grand avantage ſur des gens pleins de fureur & de paſſion, qui ne formoient des deſſeins, que noyés dans le vin, & au milieu de la débauche. Il donna d'abord de bons ordres dans ſa maiſon; & Cethegus s'y étant préſenté le lendemain à la pointe du jour, ſous prétexte qu'il avoit des affaires de conſéquence à communiquer au conſul, on lui en refuſa l'entrée. Il ſe retira, en faiſant des plaintes & des menaces, qui ne ſervirent qu'à le rendre plus ſuſpect. Plut. Cic.

Cependant, Ciceron ne ſe trouvant pas aſſez autoriſé pour diſſiper une cabale ſi puiſſante, convoqua le ſénat: il s'y rendit, accompagné d'un grand nombre de ſes cliens & de ſes amis, & il avoit pris ſous ſa robe une cuiraſſe qu'il laiſſoit voir exprès, afin de faire connoître le péril auquel il étoit expoſé. Il fit ſon rapport au ſénat, des deſſeins des conjurés. Il repréſenta à l'aſſemblée, que la république avoit des ennemis au-dedans & au-dehors de Rome, & que pendant que Catilina formoit le deſſein de mettre le feu à la ville, & de faire périr le ſénat & tous ſes concitoyens, Manlius, de ſon côté, travailloit à faire ſoulever l'Etrurie. Qu'il s'étoit mis à la

tête de tout ce qu'il y avoit de brigands en Italie, & que les habitans des colonies de Sylla, & les ſoldats vétérans de ce dictateur, à qui le luxe & la débauche n'avoient rien laiſſé de leurs anciens brigandages, s'étoient joints à ce rebelle, & ſe diſpoſoient à venir dans Rome renouveller les fureurs des proſcriptions de Marius & de Sylla.

Comme il y avoit pluſieurs des conjurés, du nombre même des ſénateurs, Ciceron ne jugea pas a propos de nommer encore ceux dont il avoit tiré ces avis : mais on avoit tant de confiance dans ſa probité, que le ſénat, ſans exiger qu'il fournît des preuves & des témoins de ce qu'il avançoit, ordonna par un décret public, que les conſuls euſſent à pourvoir, *qu'il n'arrivât point de dommage à la république ;* formule ancienne, par laquelle ces magiſtrats recevoient le pouvoir le plus étendu, mais qu'on ne leur confioit que dans les plus grands périls de l'état.

Ciceron, revêtu d'une auſſi grande autorité, & que ſon collègue lui laiſſoit toute entière, envoie auſſi-tôt des ſénateurs, & les plus gens de bien de la république, dans les principales villes de l'Italie, pour contenir les peuples dans leur devoir. Il établit en même-temps,

dans les différens quartiers de Rome, des corps-de-garde, pour prévenir & arrêter les incendiaires. Le sénat, par son conseil, pour avoir un entier éclaircissement de cette affaire, promet une amnistie, & même des sommes d'argent à ceux des conjurés qui en donneroient quelque lumière; mais ces scélérats étoient liés si étroitement ensemble, & si déterminés dans le mal, que parmi un si grand nombre de conjurés, qui étoient ou à Rome, ou dans l'armée de Manlius, il n'y en eut pas un seul que la crainte des supplices, ou l'espérance des récompenses, portât à découvrir les mauvais desseins de ses complices. Le petit peuple, toujours avide de la nouveauté, favorisoit même ce parti, & se flattoit à son ordinaire, que sa condition seroit meilleure dans le changement du gouvernement & dans les troubles de l'état. Catilina, par lui-même ou par ses émissaires, avoit répandu dans tous les états un esprit de sédition & de révolte; & il entroit des sénateurs, des chevaliers, des plébéiens, & jusqu'à des esclaves, dans cette conspiration.

On fut instruit plus particulièrement de leurs desseins, par un paquet qu'un inconnu rendit au portier de Crassus. Il y avoit dans ce paquet des lettres adres-

fées à différens particuliers, toutes ſans ſouſcription, & une autre ſans adreſſe, que Craſſus ouvrit. Il y trouva tout le plan de la conjuration : on l'exhortoit, s'il vouloit conſerver ſa vie, de ſortir au plutôt de Rome. Comme perſonne n'ignoroit qu'il y avoit toujours eu une liaiſon aſſez particulière entre Catilina & lui, de peur de ſe rendre plus ſuſpect, il porta ce paquet au conſul, qui en fit faire la lecture en plein ſénat. Pendant que l'aſſemblée délibéroit là-deſſus, Catilina ſurvint, comme s'il n'eût pas eu d'intérêt à l'affaire qu'on agitoit. Mais quand, en qualité de ſénateur, il voulut prendre ſa place, tous ſes confrères s'éloignèrent de lui ; perſonne ne voulut reſter ſur le banc où il s'étoit aſſis. Ciceron, qui préſidoit dans l'aſſemblée, ne pouvant retenir ſon indignation, lui adreſſa la parole, avec cette éloquence foudroyante, & ſi propre à épouvanter les méchans : » Juſqu'à quand, ô Cati-
» lina, lui dit-il, abuſeras-tu de nôtre
» patience ? Combien de temps ſerons-
» nous encore l'objet de tes fureurs ?
» Juſqu'où prétends-tu pouſſer ton au-
» dace criminelle ? Ne reconnois-tu pas,
» à la garde qu'on fait continuellement
» dans la ville, à la crainte du peuple,
» au viſage irrité des ſénateurs, que tes

» pernicieux deſſeins ſont découverts ? » Des yeux fidèles obſervent toutes tes » démarches : tu ne tiens point de con- » ſeils ſi ſecrets, que je n'en ſois averti ; » j'y aſſiſte ; je ſuis préſent juſqu'à tes » penſées. Crois-tu que j'ignore ce qui » s'eſt paſſé la nuit dernière dans la mai- » ſon de M. Leeca ? N'y as-tu pas diſ- » tribué les emplois, & partagé toute » l'Italie avec tes complices ? Les uns » doivent marcher en campagne, ſous » les ordres de Manlius, & les autres » reſter dans la ville, pour y mettre le » feu en cent endroits différens. A la » faveur du déſordre & du tumulte cau- » ſés par un incendie général, on doit » aſſaſſiner le conſul dans ſa maiſon, & » la plupart des ſénateurs. Le ſénat, » cette aſſemblée ſi auguſte & ſi ſainte, » eſt inſtruit des moindres circonſtances » de la conjuration, & Catilina reſpire » encore ! Il eſt même dans cette com- » pagnie, il nous écoute, il nous re- » garde comme ſes victimes. Durant » que nous parlons, il déſigne ceux qu'il » deſtine à la mort, & nous ſommes ſi » patiens, ou plutôt ſi foibles, que nous » ſongeons moins à punir ſes crimes, » qu'à nous préſerver de ſa fureur ».

Cic or. 1. cont. L. Catil.

Catilina ſoutint un diſcours ſi véhé- ment avec une profonde diſſimulation,

& n'y répondit d'abord qu'en conjurant le ſénat de ne pas ajouter foi aux invectives de ſon ennemi, *d'un homme nouveau*, qui n'avoit pas même, dans Rome, une maiſon en propre, & qui avoit inventé le plan d'une conjuration, pour ſe faire un nom & acquérir le titre de défenſeur de ſa patrie. Il ajouta à cela d'autres injures contre Ciceron, mais il fut interrompu par un murmure général, qui l'empêcha de ſe faire entendre. Tout retentiſſoit dans le ſénat des noms d'incendiaire, de parricide & d'ennemi de la patrie. Catilina, outré de ces reproches, pâle de colère, & les yeux égarés, s'écria plein de fureur, que puiſqu'on le pouſſoit à bout, il ne périroit pas du moins tout ſeul, qu'il feroit tomber avec lui ceux qui le vouloient perdre. Il ſortit ſur-le champ du ſénat, & fit venir chez lui Lentulus, Cethegus, & les principaux chefs de la conjuration. Il leur rendit compte de ce qui ſe venoit de paſſer dans le ſénat, & il leur repréſenta en même-temps, qu'il n'y avoit plus de ſûreté pour lui dans Rome; qu'il alloit ſe mettre à la tête des troupes que Manlius tenoit en différens endroits de l'Etrurie, & qu'après les avoir réunis en corps d'armée, il les feroit marcher du côté de Rome. Que c'étoit à eux, qui

reſtoient dans la ville, à employer tous leurs ſoins pour ſe défaire du conſul, le ſeul qui pouvoit faire obſtacle au ſuccès de leurs deſſeins. Qu'il les exhortoit ſur tout à gagner la jeuneſſe de Rome, & à groſſir le nombre de leurs partiſans.

Il partit la nuit ſuivante, accompagné de trois cents hommes armés, & fut joindre Manlius. Il n'eut pas plutôt raſſemblé les troupes dont il s'étoit aſſuré, qu'il prit toutes les marques d'une magiſtrature publique, & qu'il ſe fit précéder par des huiſſiers, qui portoient devant lui des faiſceaux de verges armés de haches. Le ſénat, inſtruit d'une révolte ſi déclarée, ordonna que le conſul Antonius, à la tête des légions, marcheroit inceſſamment contre les rebelles, & que Ciceron reſteroit dans la ville, pour veiller à ſa conſervation.

Cependant Lentulus & les autres chefs de la conjuration, s'appliquèrent, ſuivant les inſtructions de Catilina, à acquérir de nouveaux partiſans. Ils tâchèrent de faire entrer dans leur complot des envoyés des Allobroges, qui ſe trouvoient à Rome. Ils y étoient venus pour demander au ſénat quelque diminution des impôts dont ils étoient chargés, & dont les intérêts, accumulés depuis pluſieurs années, par l'art funeſte des uſuriers, mon-

toient plus haut que la valeur même des fonds de terre. Mais l'avarice insatiable des fermiers, & la dureté des magistrats, empêchoient qu'on n'eût égard à leur misère. Le fonds même & la propriété de leurs terres, n'étoient pas suffisant pour acquitter ces dettes, & ils étoient à la veille de voir encore vendre comme esclaves, leurs femmes & leurs enfans, pour satisfaire à des exactions si cruelles.

Lentulus ayant reconnu à quel point ces envoyés étoient outrés contre le corps du sénat, résolut de profiter de cette disposition. Comme les Allobroges étoient des peuples belliqueux, il se flatta d'en tirer un puissant secours, s'il pouvoit les résoudre à prendre les armes, & à se joindre à l'armée que commandoit Catilina. Umbrenus, un des conjurés, & qui avoit quelque liaison avec ces envoyés, fut chargé de la négociation. Sous prétexte de s'informer de l'état de leurs affaires, il les aborde & leur demande quelle issue ils en espéroient. *Point d'autre que la mort*, lui dirent-ils, *puisque le sénat est insensible à nos justes plaintes.* Umbrenus, pour s'insinuer dans leur confiance, les plaint, blâme la dureté du sénat, offre ses services & le crédit de ses amis, se donne quelques mouvemens, & sollicite en apparence pour leur

leur soulagement. Ces offices les engagent à se voir plus souvent; la confiance s'établit insensiblement, l'amitié & l'union deviennent à la fin très-étroites. Pour lors Umbrenus leur déclare, comme en secret, qu'ils ne doivent rien attendre du sénat, dont la politique veut toujours tenir les sujets de l'état dans la misère & l'abaissement. Il ajoute, qu'il y avoit cependant un remède à leurs malheurs, & qu'il savoit un moyen de les affranchir de leurs dettes; mais que ce moyen demandoit également du courage & du secret. Ces envoyés protestent, qu'il n'y a point d'entreprise si difficile où ils ne s'engagent, pour délivrer leur nation de la tyrannie des usuriers; & ils conjurent en même-temps Umbrenus de leur découvrir le moyen de rompre leurs chaînes. Mais ce Romain ne jugea pas à propos de s'ouvrir plus particulièrement, sans en avoir conféré avec Lentulus & les autres chefs des conjurés. On approuva sa conduite; & pour donner plus de poids à la négociation, Gabinius en fut chargé avec lui. Ces deux hommes entrèrent en conférence avec les Allobroges, dans la maison de Sempronia.

Gabinius, après en avoir exigé les sermens les plus solemnels, leur découvrit

le plan de la conjuration, le nombre & les forces des conjurés, qu'il groſſit encore pour les faire paroître plus redoutables. Il ajouta, que ſi leur nation vouloit prendre les armes, & ſe joindre à Catilina, on leur donneroit toutes les sûretés qu'ils pourroient ſouhaiter pour une abolition générale de toutes leurs dettes.

Après différentes propoſitions, on ſe ſépara, & on convint de ſe raſſembler la nuit ſuivante, pour donner quelque forme au traité qu'on méditoit. Mais ces députés ne furent pas plutôt ſeuls, que la grandeur du péril où ils alloient engager leur nation, & l'incertitude du ſuccès, commencèrent à les inquiéter. Différentes réflexions affoiblirent leurs premières penſées. D'un côté ils voyoient, à la vérité, une armée en campagne, & ſoutenue dans Rome par un parti puiſſant, & compoſé d'un grand nombre de perſonnes de condition & des premiers de la ville. Mais ils trouvoient de l'autre côté, l'autorité légitime, les conſuls, le ſénat, & les légions; ils pouvoient même ſe flatter qu'en révélant le ſecret de la conjuration, ils pourroient obtenir pour récompenſe l'abolition, ou du moins une diminution conſidérable de leurs dettes.

Dans cette agitation, ils réſolurent de ne rien faire ſans la participation de Q. Fabius Sanga, qui étoit chargé de la protection des Allobroges, ſuivant l'uſage de ce temps-là, où tous les peuples, ſujets ou alliés de la république, avoient dans le ſénat un protecteur, qui prenoit ſoin de leurs intérêts.

Sanga, après leur avoir repréſenté l'horreur & les périls d'une pareille entrepriſe, de concert avec eux, courut chez le conſul lui donner avis des propoſitions qu'on avoit faites à ces envoyés. Ciceron les voulut voir; il les engagea par des eſpérances & des promeſſes, plus ſolides que celles que leur donnoient les conjurés. Ils ſe dévouèrent entièrement à ſes ordres, & de concert avec lui, ils demandèrent à traiter avec les chefs de la conjuration.

Lentulus, Cethegus, Statilius, & les principaux de cette entrepriſe, ſe rendent ſecrettement dans un endroit dont on étoit convenu; les députés s'y trouvent de leur côté: on agite de nouveau l'affaire qui les avoit obligés de s'aſſembler; les conjurés en repréſentent les avantages & les facilités; les Allobroges font leurs objections, & demandent leurs ſûretés. Enfin, après bien des difficultés, ils feignent de ſe rendre. On met le

traité au net : ils signent avec tous les chefs de la conjuration ; on en fait un double également signé de toutes les parties, & que ces envoyés exigent qu'on leur confie, pour le pouvoir communiquer aux chefs de leur nation, qui, en voyant de si grands noms, s'engageroient, disoient-ils, plus facilement dans l'entreprise. On convient qu'ils partiroient de nuit, pour se rendre dans leur pays, & qu'ils passeroient par le camp de Catilina, pour lui faire ratifier le traité. Lentulus leur donna des lettres pour ce chef de parti, qui contenoient le plan de la conjuration, & les mesures qu'il avoit prises avec ses complices, pour faire périr le consul & la plupart des sénateurs. Et un des conjurés, appellé Volturcius, de la ville de Crotone, se chargea de la conduite de ces envoyés, & de rendre compte à Catilina des engagemens qu'on auroit pris pour faire soulever leur nation.

Ciceron, averti par les Allobroges qu'ils devoient partir la nuit suivante, envoye secrettement sur le chemin deux préteurs avec des gardes, qui s'assurent du pont Milvien, par où il falloit passer. Les Allobroges arrivent ; on les arrête aussi-tôt à leur passage avec toute leur suite. Ils se rendent aux préteurs, sans

faire de réſiſtance, comme des gens ſurpris & épouvantés. On prit avec eux Volturcius, & une caſſette, où étoient renfermées toutes les lettres des conjurés.

Le conſul ayant en main les preuves de la conjuration, convoqua le ſénat de grand matin dans le temple de la Concorde, & il fit arrêter Lentulus, Cethegus, Statilius, Gabinius & Cepavius, que des gardes amenèrent dans l'aſſemblée. On fit entrer en même-temps les députés des Allobroges avec Volturcius, qui, ſous la promeſſe de ſa grace, développa tout le ſecret des conjurés. On lut publiquement leurs lettres; & Lentulus ſe trouvant convaincu par ſa propre ſignature, fut contraint de renoncer ſur-le-champ à la préture. Il quitta ſa robe de pourpre; on lui en donna une autre, convenable à ſa mauvaiſe fortune, & on le conduiſit avec ſes complices, en différentes maiſons, qui leur furent données pour priſons.

App. de bell. civ. l. 2. c. 1.

Salluſt. in Catil.

Plut. in Cic.

Cethegus trouva le moyen de faire tenir un billet à ſes amis & à ſes affranchis, par lequel il les exhortoit d'aſſembler ſes partiſans, & de faire un effort la nuit pour le tirer de priſon. Ciceron, craignant qu'il ne s'élevât quelqu tumulte dangereux en leur faveur, convoqua de nouveau le ſénat pour prendre

une dernière réſolution au ſujet des priſonniers. Sylanus, déſigné conſul pour l'année prochaine, & auquel, ſelon l'uſage, on demanda le premier ſon avis, déclara qu'ils méritoient le dernier ſupplice. Tous ceux qui opinèrent après lui furent du même avis, juſqu'à Jules Céſar, qui fit un grand diſcours en faveur de la clémence, & conclut en diſant, que dans une affaire où il s'agiſſoit de répandre le ſang des citoyens & des premiers de Rome, il étoit d'avis qu'on ne précipitât point leur jugement, mais qu'on les retînt ſous une ſûre garde dans quelques villes d'Italie, juſqu'à ce que Catilina eût été vaincu. Comme il étoit excellent orateur, il ramena la plupart des ſénateurs à ſon ſentiment. Sylanus même, qui avoit ouvert le premier l'avis de les faire punir ſur-le-champ, ſe rétracta, & dit : *Qu'en les condamnant, comme il avoit fait, au dernier ſupplice; il n'avoit entendu parler que de la priſon, qui étoit*, diſoit-il, *la plus grande punition qu'on pouvoit exercer contre un citoyen Romain.*

Mais Caton, quand ce fut à ſon tour d'opiner, peignit avec des couleurs ſi vives, toute l'horreur des deſſeins des conjurés; il ſut faire voir par des raiſons ſi preſſantes, combien leur vie étoit

incompatible avec la sûreté de l'état, & que pour sauver quelques scélérats, on mettoit, pour-ainsi-dire, le poignard dans le sein des plus gens de bien, que toutes les voix revinrent à son avis Leur supplice fut résolu ; & Ciceron, sur l'arrêt seul du sénat, & sans porter l'affaire devant l'assemblée du peuple, suivant l'usage ordinaire, les fit exécuter sur-le-champ dans la prison où il les fit conduire. On rapporte, qu'après cette exécution il trouva sur la place un grand nombre de leurs parens & de leurs complices, qui ignoroient encore leur destinée, & qui n'attendoient que la nuit pour les enlever; & que se tournant de leur côté, il leur cria : *Ils ont vécu ;* manière adoucie dont s'exprimoient les Romains, pour éviter ce qu'ils trouvoient de trop dur dans ces termes : *Ils sont morts ;* & que cette seule parole, comme un coup de foudre, dissipa en un instant cette foule de conjurés, & déconcerta tous leurs desseins.

On ne peut exprimer la joie que le peuple fit paroître, quand il vit une si dangereuse conspiration éteinte, & les conjurés punis. On n'entendoit qu'imprécations contre Catilina, & que louanges de Ciceron : la plupart le reconduisirent jusqu'en sa maison. Les femmes

mêmes, pour exprimer leur reconnoiſſance, mirent des illuminations à leurs fenêtres, comme pour l'éclairer. Cette nuit lui fut plus glorieuſe que les beaux jours de triomphe ne l'avoient été à des généraux victorieux. On diſoit hautement, que les plus grands capitaines avoient, à la vérité, acquis à la république des provinces entières; mais que Ciceron, ſans troupes, ſans combats & ſans effuſion de ſang, l'avoit ſauvée. On l'appelloit le ſecond fondateur de Rome, & le père de la patrie. Tous les ordres de l'état s'attachèrent à lui, & ſon autorité étoit d'autant plus ſolide, qu'il ne la devoit qu'à ſa propre vertu, à l'eſtime & à la reconnoiſſance de ſes concitoyens.

App. Alex. l. 2. c. 1.

Céſar, quoique conſidérable dans la république, par ſa naiſſance, par ſon éloquence & par ſon crédit & celui de ſes amis, fut traité bien différemment. Il y avoit déja du temps qu'il étoit ſuſpect de deſſeins cachés, & plus d'une fois Ciceron avoit témoigné, qu'il remarquoit dans toute ſa conduite un eſprit qui aſpiroit ſecrettement à la tyrannie. La vie qu'il avoit voulu ſauver aux conjurés, augmenta ces ſoupçons. Quand il ſortit du ſénat, où il avoit parlé avec tant de chaleur, pour les ſouſtraire

soustraire au supplice, les chevaliers qui étoient de garde, lui présentèrent d'un air menaçant, la pointe de leurs épées. Ils l'auroient tué; mais Ciceron, sur lequel ils avoient la vue attachée, comme pour lui demander ses ordres, leur fit signe de le laisser échapper. Plutar. in Cesare.

Ce n'est pas qu'on ne dît en ce temps-là, qu'il avoit été fort chargé par la déposition de quelques conjurés; mais Ciceron, qui n'ignoroit pas quel étoit déja son crédit dans Rome, ne voulut pas exprès le comprendre dans l'instruction du procès, de peur qu'en échappant par l'appui de ses parens & de ses amis, à la rigueur des lois, il ne sauvât en même-temps les autres criminels. On ne laissa pas d'être persuadé, qu'il n'avoit rien ignoré de leurs mauvais desseins, & on commença à le regarder comme un homme capable de tout entreprendre pour s'élever.

La nouvelle du supplice de Lentulus & de Cethegus ne fut pas plutôt passée au camp de Catilina, que plusieurs des conjurés, voyant le parti de la république le plus fort, se retirèrent secrettement. Il y eut même un grand nombre de soldats, que le desir de la nouveauté & l'espérance du butin, avoient engagés à prendre les armes, qui déserterent.

Mais le chef du parti ne relâcha rien de ſes premiers deſſeins. Il réſolut de périr, ou de détruire la république. Il fit de nouvelles levées; il en remplit ſes cohortes, & en peu de temps il rendit ſes légions complettes; elles étoient toutes animées de ſa fureur, & prêtes à tourner leurs armes contre leur patrie.

Le premier deſſein de Catilina, comme nous l'avons dit, étoit de ſe préſenter aux portes de Rome, à la tête de ſon armée, au moment que la conjuration éclateroit par un incendie que les conjurés, qui étoient reſtés dans la ville, devoient allumer en différens quartiers. Mais le conſul ayant déconcerté toutes ces meſures, par ſa vigilance & par le ſupplice des principaux conjurés, le chef de la conjuration réſolut de paſſer dans les Gaules, d'y faire ſoulever les provinces qui reconnoiſſoient l'empire Romain. Q. Metellus Celer ayant pénétré ſon deſſein, lui coupa le chemin & ſe campa à ſon paſſage, en même-temps que le conſul Antonius le ſuivoit de près à la tête de ſon armée.

Catilina ſe voyant environné d'ennemis, & n'ayant ni retraite en Italie, ni ſecours à eſpérer de Rome, fut réduit à tenter le haſard d'une bataille, quoique avec des forces inférieures à

celles d'Antonius. Ce consul ayant été attaqué en ce temps-là de la goutte, laissa la conduite de son armée à Petreïus, ancien officier, qui avoit plus de trente années de service, & qui de simple soldat s'étoit élevé, par sa valeur, jusqu'au commandement des armées. Mais cette maladie subite du consul, plus foible que méchant, fit soupçonner qu'il ménageoit Catilina, avec lequel il avoit eu auparavant des liaisons assez étroites, & il en fut même accusé depuis devant les magistrats. On publia que cette goutte, qui lui étoit venue à la veille de combattre contre l'ennemi de la république, n'étoit qu'un prétexte & une maladie feinte, pour reculer la perte de Catilina, ou du moins pour n'y point prendre de part. Mais les rebelles ne purent tirer aucun avantage de ce retardement affecté.

Petreïus, de lieutenant devenu général, les pressa de si près, qu'il les força d'en venir à une bataille : le combat fut rude & très-opiniâtre. Si les légions de la république combattirent avec beaucoup de valeur, celles de Catilina ne se battirent pas avec moins de courage : tous vouloient vaincre, ou se faire tuer. Aucun ne recula ; il n'y en eut point qui voulût donner ou

recevoir quartier. Le ſoldat vivant prenoit auſſi-tôt la place de celui qui venoit d'être tué : ce ne fut qu'après beaucoup de ſang répandu, & une longue réſiſtance, que l'armée de la république défit enfin les troupes des rebelles. Tout fut paſſé au fil de l'épée. Catilina, qui ne voulut pas ſurvivre à la ruine de ſon parti, ſe jeta, avec les principaux conjurés, dans les plus épais bataillons, & après la victoire on trouva ſur un tas de corps morts ce fameux chef de parti, qui reſpiroit encore un peu. Au travers des traits de la mort, répandus ſur ſon viſage, on voyoit encore les marques de l'audace & de la férocité qu'il avoit eues pendant ſa vie.

Fin du douzième Livre.

LIVRE XIII.

César s'unit avec Pompée & Crassus, & est élevé au consulat. Exil de Cicéron : son rappel. Le Gouvernement des Gaules & de l'Illyrie est décerné à César, qui emploie les richesses de ces provinces à s'attacher ses soldats, & à se faire des créatures à Rome. Le crédit que lui donnent ses victoires & son argent fait ombrage à Pompée, qui en vient à une rupture ouverte avec César. Rome & ses provinces se partagent entre ces deux grands hommes, qui décident leur querelle dans les plaines de Pharsale. César, devenu maître de l'empire, est tué comme un tyran, malgré sa clémence.

ON vient de voir quel fut le succès d'une conspiration que le peu de secret des conjurés fit découvrir, & que la sage conduite de Ciceron fut étouffer. La débauche, le luxe ; & la pauvreté qui en est toujours une suite, l'avoient fait naître ; l'ambition extrême de quelques particuliers la fortifia, dans un temps où Rome n'avoit presque plus d'un état républicain que le seul nom.

Les grands ſeuls régnoient avec un empire abſolu. Toute l'autorité du gouvernement étoit renfermée dans quelques maiſons particulières, qui ſe remettoient le conſulat de main en main. Un petit nombre de citoyens diſpoſoient tour-à-tour du commandement des armées, du gouvernement, & des revenus des provinces. Arbitres ſouverains de la paix & de la guerre, & accoutumés aux reſpects & à la ſoumiſſion, qui ſuivent le pouvoir abſolu, il y en avoit peu qui, en ſortant de ces grandes charges, puſſent ſe réſoudre à l'égalité d'une vie privée. Les uns s'attachoient leurs ſoldats, par un relâchement de diſcipline militaire, ou par des largeſſes intéreſſées; d'autres achetoient, à prix d'argent, les ſuffrages du peuple, pour s'élever aux premières dignités, ou pour ſubſtituer leurs créatures dans leurs places. Ceux qui en étoient exclus par des brigues ſupérieures à leur crédit, ſoulageoient leur envie, en tâchant de rendre ſuſpecte la puiſſance de leurs rivaux, & ils cherchoient, dans les troubles de l'état, la ruine de ceux qui leur avoient été préférés. Les gens de bien, comme Caton, Ciceron, Catulus & pluſieurs autres, tous zélés républicains, regardoient cette puiſſance exceſſive de

quelques citoyens, leurs richeſſes immenſes, & l'attachement particulier des armées pour leurs généraux, comme la ruine de la liberté. Ils ne pouvoient ſouffrir que, ſous prétexte de ſervir leur patrie, ces grands ſe perpétuaſſent dans des charges, dont l'autorité ſuprême les expoſoit à la tentation de s'en rendre les maîtres. Ce fut de l'oppoſition de ces vues & de ces intérêts différens, que naquirent les derniers troubles de la république, dans leſquels le monde entier ſe partagea entre Pompée & Céſar, chefs des deux grands partis, & tous deux également ſuſpects & redoutables par leur ambition & leur valeur.

Pompée attiroit ſur lui, pour ainſi dire, les yeux de toute la terre. Il avoit été général, comme nous l'avons déjà dit, avant que d'être ſoldat, & ſa vie n'avoit été qu'une ſuite continuelle de victoires; il avoit fait la guerre dans les trois parties du monde, & il en étoit toujours revenu victorieux. Il vainquit dans l'Italie Carinas & Carbon, du parti de Marius; Domitius dans l'Afrique; Sertorius, ou, pour mieux dire, Perpenna dans l'Eſpagne; les Pirates de Cilicie ſur la Méditerranée; & depuis la défaite de Catilina, il étoit revenu à Rome, vainqueur de Mithridate & de

Tigrane. Par tant de victoires & de conquêtes, il étoit devenu plus grand que les Romains ne le souhaitoient, & qu'il n'avoit osé lui-même l'espérer. Dans ce haut degré de gloire, où la fortune l'avoit conduit comme par la main, il crut qu'il étoit de sa dignité de se familiariser moins avec ses concitoyens. Il paroissoit rarement en public ; & s'il sortoit de sa maison, on le voyoit toujours accompagné d'une foule de ses créatures, dont le cortège nombreux représentoit mieux la cour d'un grand prince, que la suite d'un citoyen de la république. Ce n'est pas qu'il abusât de son pouvoir ; mais dans une ville libre, on ne pouvoit souffrir qu'il affectât des manières de souverain. Accoutumé dès sa jeunesse au commandement des armées, il ne pouvoit se réduire à la simplicité d'une vie privée. Ses mœurs, à la vérité, étoient pures & sans tache : on le louoit même, avec justice, de sa tempérance : personne ne le soupçonna jamais d'avarice, & il recherchoit moins, dans les dignités qu'il briguoit, la puissance qui en est inséparable, que les honneurs & l'éclat dont elles étoient environnées. Mais, plus sensible à la vanité qu'à l'ambition, il aspiroit à des honneurs qui le distinguassent de tous les capitaines de

ſon temps. Modéré en tout le reſte, il ne pouvoit ſouffrir ſur ſa gloire aucune comparaiſon. Toute égalité le bleſſoit ; & il eût voulu, ce ſemble, être le ſeul général de la république, quand il devoit ſe contenter d'être le premier. Cette jalouſie du commandement lui attira un grand nombre d'ennemis, dont Céſar, dans la ſuite, fut le plus dangereux & le plus redoutable. L'un ne vouloit plus d'égal, comme nous venons de le dire, & l'autre ne pouvoit ſouffrir de ſupérieur. Cette concurrence ambitieuſe, dans les deux premiers hommes de l'univers, cauſa de nouvelles révolutions, dont il eſt à propos de développer l'origine & le ſuccès.

Caïus Julius Céſar étoit né de l'illuſtre famille des Jules, qui, comme toutes les grandes maiſons, avoit ſa chimère, en ſe vantant de tirer ſon origine d'Anchiſe & de Vénus. C'étoit l'homme de ſon temps le mieux fait, adroit à toutes ſortes d'exercices, infatigable au travail, plein de valeur, le courage élevé, vaſte dans ſes deſſeins, magnifique dans ſa dépenſe, & libéral juſqu'à la profuſion. La nature, qui ſembloit l'avoir fait naître pour commander au reſte des hommes, lui avoit donné un air

d'empire, & de la dignité dans ſes manières; mais cet air de grandeur étoit tempéré par la douceur & la facilité de ſes mœurs. Son éloquence inſinuante & invincible, étoit encore plus attachée aux charmes de ſa perſonne, qu'à la force de ſes raiſons. Ceux qui étoient aſſez durs pour réſiſter à l'impreſſion que faiſoient tant d'aimables qualités, n'échappoient point à ſes bienfaits: & il commença par aſſujettir les cœurs, comme le fondement le plus ſolide de la domination à laquelle il aſpiroit.

Né ſimple citoyen d'une république, il forma, dans une condition privée, le projet d'aſſujettir ſa patrie. La grandeur & les périls d'une pareille entrepriſe ne l'épouvantèrent point. Il ne trouva rien au-deſſus de ſon ambition, que l'étendue immenſe de ſes vues. Les exemples récens de Marius & de Sylla lui firent comprendre qu'il n'étoit pas impoſſible de s'élever à la ſouveraine puiſſance; mais, ſage juſque dans ſes deſirs immodérés, il diſtribua en différens temps l'exécution de ſes deſſeins. Son eſprit, toujours juſte malgré ſon étendue, n'alla que par degrés au projet de la domination; & quelques éclatantes qu'aient été depuis ſes victoires, elles ne doivent paſ-

ſer pour de grandes actions, que parce qu'elles furent toujours la ſuite & l'effet de grands deſſeins.

A peine Sylla fut-il mort, qu'il ſe jeta dans les affaires : il y porta toute ſon ambition. Sa naiſſance, une des plus illuſtres de la république, devoit l'attacher au parti du ſénat & de la Nobleſſe. Mais, neveu de Marius & gendre de Cinna, il ſe déclara pour leur faction, quoiqu'elle eût été comme diſſipée depuis la dictature de Sylla. Il entreprit de relever ce parti, qui étoit celui du peuple, & il ſe flatta d'en devenir bientôt le chef, au lieu qu'il lui auroit fallu plier ſous l'autorité de Pompée, qui étoit à la tête du ſénat. Sylla, comme nous l'avons déjà dit, avoit fait abattre, pendant ſa dictature, les trophées de Marius. Céſar n'étoit encore qu'édile, qu'il fit faire ſecrettement, par d'excellens ouvriers, la ſtatue de Marius, couronnée par les mains de la victoire. Il y ajouta des inſcriptions à ſon honneur, qui faiſoient mention de la défaite des Cimbres, & fit placer de nuit ces nouveaux trophées dans le capitole. Tout le monde accourut en foule le matin pour voir ce ſpectacle. Les partiſans de Sylla ſe récrièrent contre une entrepriſe ſi hardie : on ne douta

Plut. in Cæſare. An de Rome 690.

point que César n'en fût l'auteur. Ses ennemis publioient qu'il aspiroit à la tyrannie, & qu'on devoit punir un homme qui osoit, de son autorité privée, relever des trophées qu'un souverain magistrat avoit fait abattre. Mais le peuple, dont Marius s'étoit déclaré le protecteur, donnoit de grandes louanges à César. Le sénat s'assembla là-dessus. César y fut accusé publiquement : Catulus Luctatius, un des principaux de l'assemblée, s'écria que ce n'étoit plus par des desseins cachés qu'on alloit à la tyrannie; mais que César attaquoit, à force ouverte, la liberté. César, de son côté, entreprit de justifier sa conduite, & il se défendit avec tant de force & d'éloquence, que malgré la brigue de ses ennemis, il fut renvoyé absous : & ce fut par une action si hardie, qu'il fit appercevoir le peuple de sa puissance & de la foiblesse du sénat. Les exilés, à l'ombre de son autorité, revinrent depuis à Rome, & ils obtinrent leur rappel, sous prétexte qu'ils avoient été condamnés par un citoyen qui s'étoit emparé, les armes à la main, de la dictature & de la souveraine puissance.

Le peuple, charmé de la chaleur qu'il faisoit paroître pour son parti, le combloit de louanges. On disoit tout haut

dans Rome, qu'il étoit le seul qui, par son courage & par son intrépidité, méritât de succéder aux dignités de Marius. Les principaux de chaque tribu, & les chefs des factions, l'assurèrent qu'il n'y avoit rien de si élevé dans la république où il ne pût prétendre, & qu'il pouvoit compter sur tous les suffrages du peuple : ils ne furent pas long-temps sans lui donner des preuves de leur zèle & de leur entier dévouement à ses intérêts.

Le grand pontife Metellus étant mort, Catulus, Luctatius, personnage consulaire, & révéré de tous les Romains par sa vertu, demanda cette dignité. César, quoique d'un rang inférieur, & sans avoir encore été honoré du consulat, ne laissa pas de se présenter au nombre des candidats. Luctatius qui le regardoit comme un compétiteur redoutable, à cause de son crédit parmi le peuple, lui envoya offrir une somme considérable, s'il vouloit se désister de sa poursuite. Mais César avoit le courage trop haut, pour se laisser éblouir par un vil intérêt. Il fit dire à Luctatius, que bien loin de se désister pour de l'argent, il en emprunteroit plutôt de tous ses amis, pour soutenir ses prétentions. Mais il n'en eut pas besoin : le peuple

Plut. in Cæsare.

lui étoit trop attaché ; & les suffrages ayant été recueillis, il emporta cette dignité sur Luctatius & sur tous ses compétiteurs.

An de Rome 691. Il passa ensuite avec la même facilité à la préture ; & en sortant de cette charge, le peuple lui déféra le gouvernement de l'Espagne. On dit qu'en traversant les Alpes pour s'y rendre, il passa par une petite ville presque déserte, & dont les habitans paroissoient fort misérables, & que ceux qui l'accompagnoient, se demandant l'un & l'autre, en raillant, s'il n'y auroit point dans cette bourgade des brigues & des cabales pour les magistratures, César prenant la parole, & se mêlant à la conversation, leur dit : *Qu'il aimeroit mieux être le premier dans cette bicoque, que le second dans Rome.*

Plut. in. Cæsare.

César employa tout le temps qu'il fut dans son gouvernement, à en étendre les frontières. Il porta la guerre dans la Galice & dans la Lusitanie, qu'il soumit à l'empire Romain ; mais dans une conquête aussi utile à l'état, il ne négligea pas ses intérêts particuliers. Il s'empara, par des contributions violentes, de tout l'or & l'argent de ces provinces, & il revint à Rome, où il fut reçu du peuple avec de nouveaux applaudissemens.

Les richeſſes qu'il avoit apportées de ſon gouvernement, étoient conſidérables ; il les employa à ſe faire de nouvelles créatures, qu'il attachoit à ſa fortune par des libéralités continuelles. Il leur abandonna ſes biens comme en proie ; ſa maiſon leur étoit ouverte en tout temps ; rien ne leur étoit caché que ſon cœur, toujours impénétrable, même à ſes plus chers amis. Capable de tout entreprendre & de tout cacher, toujours attentif, toujours préſent aux cabales, dont il pouvoit tirer de l'avantage, mais ſans ſe laiſſer jamais pénétrer, on ne doute point qu'il ne ſe fût mis à la tête de la conjuration de Catilina, ſi elle eût réuſſi : & ce fameux rebelle, qui croyoit ne travailler que pour ſa propre grandeur, ſe fût vû enlever le fruit de ſon crime, par un homme plus autoriſé que lui dans ſon propre parti, & qui avoit eu l'adreſſe de ne lui laiſſer que le péril de l'exécution. Cependant le mauvais ſuccès de cette entrepriſe, & le ſouvenir de la mort des Gracques, aſſaſſinés aux yeux de la multitude qui les adoroit, lui firent comprendre que la faveur ſeule du peuple ne ſuffiſoit pas pour le ſuccès de ſes affaires ; & il jugea bien qu'il ne s'éleveroit jamais juſqu'à la ſouveraine puiſſance, ſans le commande-

ment des armées, & sans avoir un grand nombre d'amis, & un parti même dans le sénat.

Ce corps si auguste étoit alors partagé entre Pompée & Crassus, ennemis & rivaux dans le gouvernement, l'un le plus puissant, & l'autre le plus riche de Rome. La république tiroit au moins cet avantage de leur division, qu'en partageant le sénat, elle tenoit leur puissance en équilibre, & maintenoit la liberté. César résolut de s'unir, tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, & d'emprunter, pour-ainsi-dire, leur crédit de temps en temps, dans la vue de s'en servir pour parvenir plus aisément au consulat & au commandement des armées; mais comme il ne pouvoit ménager en même temps l'amitié de deux ennemis déclarés, il ne songea d'abord qu'à les réconcilier. Il y réussit, & lui seul tira toute l'utilité d'une réconciliation si pernicieuse à la liberté publique. Il sut persuader à Pompée & à Crassus, de lui confier, comme en dépôt, le consulat, qu'ils n'auroient pas vu sans jalousie passer entre les mains de leurs partisans. Il fut élu consul, avec Calphurnius Bibulus, par le concours de deux factions réunies. Il en gagna secrettement les principaux, dont il forma

An de Rome 694.

ma un troisième parti, qui opprima dans la suite ceux mêmes qui avoient le plus contribué à son élévation.

Rome se vit alors en proie à l'ambition de trois hommes qui, par le crédit de leurs factions réunies, disposèrent souverainement des dignités & des emplois de la république. Crassus, toujours avare, & trop riche pour un particulier, songeoit moins à grossir son parti, qu'à amasser de nouvelles richesses. Pompée, content des marques extérieures de respect & de vénération, que lui attiroit l'éclat de ses victoires, jouissoit dans une oisiveté dangereuse de son crédit & de sa réputation. Mais César, plus habile & plus caché que tous les deux, jetoit sourdement les fondemens de sa propre grandeur, sur le trop de sécurité de l'un & de l'autre. Il n'oublioit rien pour entretenir leur confiance, pendant qu'à force de présens, il tâchoit de gagner les sénateurs qui leur étoient les plus dévoués. Les amis de Pompée & de Crassus, devinrent, sans s'en appercevoir, les créatures de César; & pour être averti de tout ce qui se passoit dans leurs maisons, il séduisit jusques à leurs affranchis, qui ne purent résister à ses libéralités.

Mais comme, par ces nouvelles liai-

ſons avec Pompée & Craſſus, les chefs du ſénat pouvoient le rendre ſuſpect au peuple, il ne fut pas plutôt parvenu au conſulat, qu'il ſe déclara de nouveau pour un parti, qu'il regardoit toujours comme le plus ſolide fondement de ſon élévation. La manière adroite dont il brouilla en même temps Pompée avec le ſénat, & le ſénat avec le peuple, fut le chef-d'œuvre de ſa politique & de ſon habileté. Il entreprit de faire revivre la loi *Agraria*. Il prévit que le conſentement de Pompée & de Craſſus, dont il s'étoit aſſuré auparavant, & l'oppoſition de Caton, de Ciceron, & de tous les républicains zélés, exciteroient entre eux des inimitiés réciproques, & que le peuple, toujours aveugle ſur ſes véritables intérêts, ſe déclareroit contre ces ſénateurs, ſans faire attention, qu'ils ne s'oppoſoient au parti de Céſar que par le motif de conſerver la liberté publique.

Ce fut en qualité de conſul, qu'il propoſa d'abord, dans le ſénat, une loi par laquelle on devoit diſtribuer les terres de la Campanie entre vingt mille citoyens de ceux qui avoient au moins trois enfans. C'étoit des terres dont le revenu, à cauſe de leur fertilité, avoit été réſervé de tout temps pour

les plus pressans besoins de la république. Les plus gens de bien du sénat s'opposèrent hautement à la publication de cette loi : César, qui avoit bien prévu cette opposition, s'écria aussi-tôt, & prit les dieux à témoins, qu'on le contraignoit d'avoir recours à l'autorité du peuple. Il en convoqua l'assemblée, & il y parut, accompagné de Pompée & de Crassus. Il adressa la parole à Pompée, & il lui demanda, s'il n'approuvoit pas une loi si équitable dans une république dont tous les membres devoient participer aux biens de l'état. En vain les sénateurs, qui se trouvèrent auprès de Pompée, tâchèrent de lui rendre suspectes ces entreprises de César ; Pompée, sans les vouloir écouter, se déclara de son avis ; soit qu'il crût qu'il y alloit de son honneur, de soutenir ses premiers engagemens, ou que présumant trop de son pouvoir en comparaison de celui de César, il méprisât les soupçons de ces sénateurs. Il répondit même à César, avec plus de chaleur que de prudence : *Que si quelqu'un se présentoit l'épée à la main, pour s'opposer à la publication de la loi, il prendroit l'épée & le bouclier, pour la faire recevoir.* C'étoit déclarer lui-même la guerre à son propre parti.

Plut. in Cæsare.

Pompée, par cette réponſe ſi peu convenable à ſes véritables intérêts, ſe rendit odieux au ſénat & ſuſpect à ſes propres amis, ſans qu'une démarche auſſi imprudente lui acquît plus de conſidération dans le parti du peuple, qui ne tenoit compte qu'à Céſar de la propoſition de la loi. Ce conſul, ſoutenu de ſes partiſans, de ceux de Pompée, & de ceux de Craſſus, la fit recevoir, pour-ainſi-dire, la force à la main, & malgré les remontrances & l'oppoſition des républicains les plus zélés. On nomma vingt commiſſaires, qui partagèrent les terres de la Campanie entre vingt mille familles Romaines. Ce furent, dans la ſuite, autant de cliens, que leur intérêt engagea à maintenir tout ce qui s'étoit fait pendant ſon conſulat. Pour prévenir ce que ſes ſucceſſeurs dans cette dignité pourroient entreprendre contre la diſpoſition de cette loi, il en fit paſſer une ſeconde, qui obligeoit le ſénat entier & tous ceux qui parviendroient à quelque magiſtrature, de faire ſerment de ne jamais rien propoſer au préjudice de ce qui avoit été arrêté dans les aſſemblées du peuple pendant ſon conſulat. Ce fut par une précaution ſi habile, qu'il ſut rendre les fondemens de ſa fortune ſi sûrs & ſi durables, que dix années

d'abſence, & tous les mauvais offices de ſes envieux & de ſes ennemis, ne la purent jamais ébranler.

Mais comme il craignoit toujours que Pompée ne lui échappât, & qu'il ne fût regagné par le parti des républicains zélés, il lui donna ſa fille Julie en mariage, comme un nouveau gage de leur union. Pompée donna la ſienne à Servilius, & Céſar épouſa Calphurnie, fille de Piſon, qu'il fit déſigner conſul pour l'année ſuivante. Il prit en même-temps le gouvernement des Gaules, avec celui de l'Illyrie pour cinq ans. On décerna depuis celui de la Syrie à Craſſus, qui le demandoit, dans l'eſpérance d'y acquérir de nouvelles richeſſes; & Pompée obtint l'une & l'autre Eſpagne, qu'il gouverna toujours par ſes lieutenans, pour ne pas quitter les délices de Rome. Ils firent comprendre ces différentes diſpoſitions dans le même décret qui autoriſoit le partage des terres, afin d'en intéreſſer les propriétaires à la conſervation de leur propre autorité. Ces trois hommes partagerent ainſi le monde entier entre eux, comme ils auroient fait leur patrimoine. En vain Caton crioit dans toutes les aſſemblées, que c'étoit une choſe honteuſe que l'empire fût ainſi proſtitué, & que

An de Rome 694.

les grands de Rome, par cette espèce de trafic de leurs filles, donnâssent, comme pour leur dot, le commandement des armées, les gouvernemens des provinces, & les premières dignités de la république.

César, doux & humain avec le petit peuple, mais fier à l'égard des grands qui entreprenoient de lui résister, fit arrêter Caton, sous prétexte qu'il s'opposoit à la publication d'une loi reçue par tous les suffrages du peuple. Bibulus, collègue de César au consulat, fut chassé de la place par le peuple, que l'opposition de Bibulus avoit mis en fureur. On rompit ses faisceaux, on blessa ses licteurs. Lui-même pensa être tué; & il fut contraint, pour sauver sa vie, de demeurer caché dans sa maison, sans oser paroître en public. Lucullus & Ciceron ne furent guère mieux traités. Le vainqueur de Tigrane & de Mithridate, menacé par César de se voir recherché sur les richesses immenses qu'il avoit rapportées de l'Orient, fut contraint, pour l'adoucir, de venir en pleine assemblée embrasser ses genoux, & de renoncer aux affaires. C'étoit le but secret de César, qui, pour éloigner encore du gouvernement Ciceron, dont il redoutoit l'habileté &

la pénétration, n'eut point de honte, pour perdre ce grand homme, de s'unir avec Publius Clodius, ennemi déclaré de Ciceron, & même de le porter par son crédit à la dignité de tribun du peuple, quoique Clodius eût été accusé depuis peu, d'entretenir un commerce criminel avec Pompeïa, femme de César.

Ce fut cette accusation, & la part que Ciceron y prit, qui avoient fait naître cette haine violente de Clodius contre lui, quoique auparavant ils eussent vécu dans une liaison étroite. Publius Clodius étoit un jeune homme bien fait, riche, éloquent & favorisé du peuple, dont il prenoit les intérêts, mais présomptueux, fier & insolent de sa haute naissance, & du crédit qu'il avoit dans Rome. Il étoit devenu éperdument amoureux de Pompeïa, femme de César, & il avoit su lui plaire. Il ne manquoit à leurs desirs réciproques qu'une entrevue, que l'attention & la sévérité d'Aurélia, mère de César, rendoit presque impossible. Clodius, emporté par sa passion, crut pouvoir s'introduire dans sa maison à la faveur d'une fête particulière qui devoit s'y célébrer la nuit, en l'honneur de la mère de Bacchus. Les hommes étoient exclus de ces cérémonies nocturnes. Il falloit

même que le maître de la maison où elles se célébroient, en sortît; & il n'y avoit que des femmes & des filles qui fussent admises dans ces mystères, sur lesquels on ne peut laisser tomber de voiles trop épais. C'étoit ordinairement la femme d'un consul ou d'un préteur, qui faisoit la fonction de prêtresse de cette divinité, qu'on n'osoit nommer, & qu'on révéroit sous le titre de *la bonne déesse*.

Clodius se déguisa en fille, & fut introduit la nuit dans la maison d'Aurélia, par une servante de Pompeïa, qui, de concert avec sa maîtresse, conduisoit cette intrigue. Le rendez-vous étoit dans la chambre même de cette servante, qui y avoit fait cacher Clodius, pendant qu'elle courut avertir Pompeïa de l'arrivée de son amant. Mais, comme elle tardoit trop long-temps, soit impatience, ou peut-être curiosité de découvrir ce qui se passoit entre ces femmes, il sortit de sa retraite. Malheureusement il s'égara, & le hazard fit qu'il fut rencontré par une autre servante de la maison, qui, le prenant pour une fille, lui proposa, dit Plutarque, de jouer avec elle. Clodius voulut s'en défendre; mais la servante qui, dans cette bacchanale, étoit éprise d'une espèce de

de fureur, voulut le tirer du côté où elle voyoit de la lumiere, pour reconnoître celle de qui elle venoit de recevoir un refus si désobligeant. Clodius, pour échapper de ses mains, lui dit qu'il étoit une des chanteuses qu'on avoit appellées pour la fête & qui cherchoit Abra, servante de Pompeïa. Le son de sa voix le trahit, & découvrit son sexe. La servante, effrayée court avertir Aurelia, qu'elle a trouvé dans sa maison un homme déguisé en femme. Les cérémonies cessent aussi-tôt; on couvre les mysteres avec précipitation. Aurelia fait fermer les portes : on cherche & on trouve le criminel. La mère de César, après lui avoir reproché son insolence & son impiété, le fit sortir; & le lendemain de grand matin, elle donna avis au sénat de ce qui s'étoit passé la nuit dans sa maison. Toute la ville en fut scandalisée. Les femmes surtout, se déchaînèrent avec fureur contre Clodius, & un tribun le cita devant l'assemblée du peuple, & se déclara son accusateur. Ce magistrat se flattoit d'être soutenu par le crédit de César, il croyoit qu'un mari ne refuseroit pas de joindre son ressentiment contre un jeune insolent, convaincu d'une intelligence criminelle avec sa femme. Il est certain

que, dans les règles ordinaires, Céſar ne pouvoit pas ſe diſpenſer de ſe déclarer contre le coupable; mais il n'étoit pas moins intéreſſé, dans la ſituation des affaires, à ne ſe pas brouiller avec Clodius, qui avoit un grand crédit parmi le peuple. Pour ſe tirer d'un pas ſi délicat, ſans bleſſer ni ſon honneur, ni ſes intérêts, il ſe contenta de répudier ſa femme. Le tribun, après cette démarche, l'ayant ſommé dans une aſſemblée du peuple, de déclarer s'il n'avoit pas connoiſſance que Clodius avoit profané les myſtères de la bonne déeſſe, Céſar lui répondit froidement, qu'il n'en ſavoit rien. « Pourquoi donc, re-» prit le tribun, as-tu répudié ta femme? » C'eſt répliqua-t-il, qu'il ne faut pas » que la femme de Céſar ſoit ſeule-» ment ſoupçonnée. » Par cette réponſe adroite, il ſe diſpenſa de dépoſer contre Clodius; & il voulut faire croire en même temps, qu'il étoit perſuadé que dans cette affaire, ſa femme avoit été plus imprudente que criminelle.

Clodius n'ayant rien à craindre du reſſentiment de Céſar, parmi les différens moyens qu'il employa pour ſa défenſe, ſoutint qu'Aurélia l'avoit pris pour un autre, & il offrit de juſtifier, que la nuit même qu'on célébroit la

fête il étoit hors de Rome, & trop éloigné pour s'y être pû trouver, quelque diligence qu'il eût pû faire : Mais Ciceron ſe préſenta, qui declara en pleine aſſemblée, que peu avant la nuit, il l'étoit venu trouver dans ſa maiſon, & qu'ils s'y étoient entretenus de différentes affaires.

On prétend que Ciceron ſe porta à rendre ce témoignage, moins par zèle pour la religion, que par complaiſance pour Terentia ſa femme, qui ſaiſit cette occaſion de le brouiller avec Clodius, dont elle craignoit, qu'à la faveur d'un divorce, il n'épousât la ſœur, qui paſſoit pour ne lui être pas indifférente. Quoi qu'il en ſoit des motifs qui le déterminèrent à prendre ce parti, ſon témoignage ne prévalut point ſur le crédit de Clodius, ni ſur l'argent qu'il répandit parmi ſes juges. Le criminel fut abſous ; & il ne fut pas plutôt ſorti d'une affaire ſi délicate, qu'il ſongea au moyen de ſe venger de Ciceron.

La charge de tribun du peuple lui parut une magiſtrature, qui pouvoit le mettre en état de ſignaler ſa haine impunément. Mais il étoit patricien de naiſſance, & par les lois, cette dignité ne pouvoit être remplie que par des plébéiens. Pour lever cet obſtacle, il ſe

fit adopter dans une famille plébéienne, par M. Foteius. A la faveur de cette adoption, & par le crédit qu'il avoit dans Rome, il obtint ſans peine une place dans le tribunat.

Pour ſe rendre encore plus agréable à la multitude, il commença l'exercice de ſa charge par la propoſition de nouvelles lois, toutes favorables aux plébéïens. Il eut l'adreſſe en même-temps de mettre dans ſes intérêts Piſon & Gabinius, tous deux conſuls cette année. Pour n'en être pas traverſé dans le projet de la vengeance qu'il méditoit contre Ciceron, il fit décerner à l'un & à l'autre le gouvernement des deux plus riches provinces de la république. Après avoir pris ces différentes meſures, tant du côté du peuple, que par rapport au ſénat, il s'appliqua à gagner Craſſus, Céſar & Pompée, qui, par un crédit alors ſupérieur à toutes ſes cabales, auroient pu lui enlever ſa victime. Mais il trouva ces grands, qu'on pouvoit regarder comme les ſouverains de Rome, diſpoſés à entrer dans ſon reſſentiment. Craſſus étoit brouillé actuellement avec Ciceron; Céſar, depuis l'affaire de Catilina, ne lui étoit pas plus favorable; & Pompée, alors uni d'intérêt avec Céſar, & d'ailleurs toujours foible ami,

An de Rome 695.

n'étoit pas capable de prendre la défense d'un homme, contre lequel César conservoit un ressentiment secret.

Clodius, après avoir pris ces précautions, accusa Ciceron devant l'assemblée du peuple, d'avoir fait mourir Lentulus, Cethegus, & les autres complices de Catilina, contre toutes les lois, & sans que le peuple, le juge naturel des citoyens en matière de crime, en eût été informé. Quoique Ciceron n'eût rien fait que de concert avec le sénat, il s'apperçut bien que sans une puissante protection, il n'échapperoit pas à la fureur de Clodius pendant l'année de son tribunat. Il s'adressa d'abord à César, & le conjura de souffrir qu'il pût le suivre dans les Gaules, en qualité d'un de ses lieutenans. César, qui ne cherchoit qu'à le tirer du sénat & du gouvernement de l'état, y consentit. Clodius, qui s'apperçut que cet emploi, & l'absence de Ciceron, l'obligeroient de suspendre ses poursuites, feignit de vouloir se réconcilier avec lui. Il lui fit dire, par des amis communs, qu'il n'avoit pas d'éloignement de lui rendre son amitié, & qu'il n'ignoroit pas que Terentia sa femme avoit eu plus de part que lui au témoignage qu'il avoit rendu dans l'affaire de Pompeïa.

Plut. in Cæsare & Cic. t. App. l. 2 de bello civil. c. 4.

Ciceron ſéduit par ces vaines eſpérances d'une réconciliation prochaine, remercia Céſar de ſon emploi, retourna au ſénat, & ſe jeta dans les affaires; mais Céſar, qui l'en vouloit tirer à quelque prix que ce fût, irrité de ſon changement, s'unit avec Clodius pour le perdre; & il tira parole de Pompée, qu'il n'interviendroit point dans cette affaire en faveur de Ciceron. Clodius reprit enſuite ſon accuſation. Ciceron ſe voyant en un ſi grand péril, changea d'habits; & laiſſant croître ſa barbe & ſes cheveux, il alloit, ſuivi d'un grand nombre de chevaliers, ſolliciter le ſecours de ſes amis, & demander la protection des premiers de Rome. Le ſénat touché de la perſécution qu'on faiſoit à un homme de bien, qu'il regardoit comme un des principaux ornemens de ſa compagnie, voulut prendre le deuil, comme dans une calamité publique; mais les conſuls, gagnés par Clodius, s'y oppoſèrent: lui-même, eſcorté d'une troupe inſolente d'eſclaves armés, tenoit le ſénat comme aſſiégé, enſorte qu'on n'y put prendre aucune réſolution en faveur de Ciceron.

Ce grand homme, pourſuivi par un furieux, & par un ennemi implacable, eut recours à Pompée, auquel il avoit

rendu des ſervices eſſentiels dans toutes les affaires du gouvernement, & qui lui étoit redevable de la plupart des emplois qu'il avoit obtenus par les ſuffrages du peuple.

Pompée, qui n'ignoroit rien des deſſeins de Clodius, s'étoit retiré à la campagne, pour ne pas s'expoſer au reproche qu'on auroit pu lui faire, s'il étoit reſté dans Rome, de ne faire aucune démarche en faveur de ſon ami. Ciceron lui envoya d'abord Piſon ſon gendre, qui n'en rapporta que de ces réponſes équivoques & ambigues, que les grands ſeuls ſavent ſi bien faire, pour ſe diſpenſer d'accorder ce qu'ils ne peuvent refuſer ſans ſe déshonorer. Ciceron ſe flatta qu'il le détermineroit plus facilement lui même : il ſe rendit à ſa maiſon. Pompée ne pouvant ſe réſoudre à ſoutenir ſa préſence, & ne voulant point manquer de parole à Céſar, ſortit par une porte ſecrette, & lui fit dire qu'il étoit retourné à Rome. Ciceron ne pouvant plus douter qu'il n'en fût abandonné, s'abandonna, pour-ainſi dire, lui-même ; & cet homme, ſi éloquent, ſi redoutable par le talent de la parole & par la force de ſes raiſons quand il s'étoit agi de défendre les autres, déſeſpéra de ſe ſauver lui-même, & ne trou-

va point de paroles pour justifier une action qui lui avoit attiré les applaudissemens du sénat, & les louanges de tout le peuple. Il se bannit lui-même, sortit la nuit de Rome, & se retira en Grèce. Clodius l'ayant réduit à cette extrémité, fit passer le décret de son exil.
Plut. in Cic. Par le même arrêt, ce furieux tribun, qui l'avoit dicté, fit ordonner que ses maisons de la ville & des champs seroient rasées, & qu'on en vendroit les meubles à l'encan par le ministère des officiers de la justice; ce qu'il fit ensuite exécuter, pour laisser des monumens de sa vengeance & de son pouvoir.

Clodius, après avoir mis Ciceron en fuite, se crut maître absolu du gouvernement. Il osa attaquer Pompée même, & porter devant l'assemblée du peuple l'examen de la conduite que ce grand capitaine avoit tenue dans les guerres d'Orient: mais il reconnut bientôt que son pouvoir n'étoit fondé, pour-ainsi-dire, que sur un crédit emprunté, & qu'il ne seroit pas venu à bout par lui-même de perdre Ciceron, si de puissantes cabales, dont il se croyoit le chef, mais dont il n'étoit que l'instrument & le ministre, n'y avoient concouru.

Pompée, attaqué par un endroit si

ſenſible, oublia les engagemens qu'il avoit pris ſecrettement avec Céſar, & il réſolut de faire rappeler Ciceron pour l'oppoſer à Clodius. Ce fut le ſujet de nouvelles diſputes ; on en vint même aux voies de fait : mais le parti de Pompée étoit ſi puiſſant, qu'il fallut que celui de Clodius cédât ; & le ſénat, par une action de vigueur, mit fin à ces diſputes. Il ſuſpendit l'exercice de la juſtice, & il fit un décret, qui défendoit aux Magiſtrats de prendre connoiſſance d'aucune affaire, qu'au préalable le rappel de Ciceron n'eût été arrêté. Ce grand homme, après ſeize mois d'exil, revint dans ſa patrie. Les villes par où il paſſa, lui rendirent des honneurs extraordinaires ; & il dit lui-même, *Qu'il fut rapporté à Rome, comme dans les bras des habitans de toute l'Italie.* Ce fut un triomphe continuel. Quand il approcha de Rome, les grands, les chevaliers, le peuple, tout ſortit au-devant de lui ; & le ſénat, par un décret public, ordonna que ſes maiſons, que Clodius avoit fait abattre, ſeroient rebâties des deniers publics.

Plut. in Cic. App. l. 2. c. 45.

An de Rome 696. Vell. Paterc. l. 2. c. 45.

Céſar, qui ne ſe montroit guère à découvert dans ces cabales, apprit le rétabliſſement de Ciceron ſans s'y oppo-

poſer, & il ne parut occupé alors que des affaires de ſon gouvernement.

L'uſage donnoit un gouvernement aux conſuls à l'iſſue du conſulat; & Céſar, comme nous venons de le dire, de concert avec Pompée & Craſſus, s'étoit fait déférer celui de la Gaule Ciſalpine, qui n'étoit pas éloigné de Rome. Vatinius, tribun du peuple, & créature de Céſar, y fit ajouter celui de l'Illyrie, avec la Gaule Tranſalpine; c'eſt-à-dire, la Provence, une partie du Dauphiné & du Languedoc, que Céſar ſouhaitoit avec paſſion, pour pouvoir porter ſes armes plus loin, & que le ſénat même lui accorda, parce qu'il ne ſe ſentoit pas aſſez puiſſant pour le lui refuſer.

Céſar avoit choiſi le gouvernement de ces provinces, comme un champ de bataille propre à lui faire un grand nom. Il enviſagea la conquête entière des Gaules, comme un objet digne de ſon grand courage & de ſa valeur, & il ſe flatta en même-temps d'y amaſſer de grandes richeſſes, encore plus néceſſaires pour ſoutenir ſon crédit à Rome, que pour fournir aux frais de la guerre. Il partit pour la conquête des Gaules, à la tête de quatre légions; & Pompée lui en prêta depuis une autre, qu'il dé-

tacha de l'armée qui étoit ſous ſes ordres, en qualité de gouverneur de l'Eſpagne & de la Lybie. Les guerres que fit Céſar, ſes combats, ſes victoires, ne ſont ignorés de perſonne. On ſait qu'en moins de dix ans, il triompha des Helvetiens, qu'il força de ſe renfermer dans leurs montagnes; qu'il attaqua & qu'il défit Arioviſte, roi des Allemands, auquel il fit la guerre, quoique ce prince eût été reçu au nombre des alliés du peuple Romain; qu'il ſoumit depuis les Belges à ſes lois; qu'il conquit toutes les Gaules, & que les Romains, ſous ſa conduite, paſsèrent la mer, & arborèrent pour la première fois, les aigles dans la grande-Bretagne. On prétend qu'il emporta de force, ou qu'il réduiſit par la terreur de ſes armes, huit cents villes; qu'il ſubjugua trois cents peuples ou nations, qu'il défit en différens combats trois millions d'hommes, dont il y en eut un million qui furent tués dans les batailles, & un autre million faits priſonniers : détail qui nous paroîtroit exagéré, s'il n'étoit rapporté ſur la foi de Plutarque & des autres hiſtoriens Romains. Plut. in Cæſare.

Il eſt certain que la république n'avoit point encore eu un plus grand capitaine, ſi on examine ſa conduite

dans le commandement des armées, sa rare valeur dans les combats, & sa modération dans la victoire. Mais ces qualités étoient obscurcies par une ambition démesurée, & par une avidité insatiable d'amasser de l'argent, qu'il regardoit comme l'instrument le plus sûr pour faire réussir ses grands desseins. Depuis qu'il fut arrivé dans les Gaules, tout fut vénal dans son camp; charges, gouvernemens, guerres, alliances; il trafiquoit de tout. Il pilla les temples des dieux & les terres des alliés. Tout ce qui servoit à augmenter sa puissance, lui paroissoit juste & honnête; & Cicéron rapporte qu'il avoit souvent dans la bouche ces mots d'Euripide : *S'il faut violer le droit, il ne le faut violer que pour régner; mais dans les affaires de moindre conséquence, on ne peut avoir trop d'égard pour la justice.* Le sénat, attentif sur sa conduite, vouloit lui en faire rendre compte, & il envoya des commissaires jusques dans les Gaules, pour informer des plaintes des alliés. Caton, au retour de ces commissaires, proposa de le livrer à Arioviste, comme un désaveu que la république faisoit de l'injustice de ses armes, & pour détourner sur sa tête seule la vengeance céleste de la foi violée. Mais l'éclat de

ſes victoires, l'affection du peuple, & l'argent qu'il ſavoit répandre dans le ſénat, tournèrent inſenſiblement les plaintes en éloges. On attribua ſes brigandages à des vues politiques; on décerna des actions de graces aux dieux pour ſes ſacrilèges; & de grands vices, par le ſuccès, paſsèrent pour de grandes vertus.

Céſar devoit ſes ſuccès à ſa rare valeur, & à la paſſion que ſes ſoldats avoient pour lui. Il en étoit adoré; ils le ſuivoient dans les plus grands périls, avec une confiance bien honorable pour un général; & ceux qui, ſous d'autres capitaines, n'auroient combattu que foiblement, montroient ſous ſes ordres un courage invincible, & devenoient, par ſon exemple, d'autres Céſars. Il les avoit attachés à ſa perſonne & à ſa fortune, par le ſoin infini qu'il prenoit de leur ſubſiſtance, & par des récompenſes magnifiques. Il doubla leur ſolde; & le bled, qu'on ne leur diſtribuoit que par rations réglées, leur fut donné ſans meſure. Il aſſigna aux vétérans des terres & des poſſeſſions. Il ſembloit qu'il ne fût que le dépoſitaire des richeſſes immenſes qu'il accumuloit tous les jours, & qu'il ne les conſervât que pour en faire le prix de la valeur, & la récom-

penſe du mérite. Il payoit même les dettes de ſes principaux officiers, & il laiſſoit entrevoir à ceux qui étoient engagés pour des ſommes exceſſives, qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de la pourſuite de leurs créanciers, tant qu'ils combattroient ſous ſes enſeignes. Soldats & officiers, chacun fondoit l'eſpérance de ſa fortune ſur la libéralité & la protection du général. Par-là, les ſoldats de la république devinrent inſenſiblement les ſoldats de Céſar.

Son attention n'étoit pas bornée à s'aſſurer ſeulement de ſon armée. Du fond des Gaules, il portoit ſes vues ſur la diſpoſition des affaires, & juſques dans les *comices* & les aſſemblées du peuple. Il ne s'y paſſoit rien ſans ſa participation. Son crédit & ſon argent inſinuoient juſques dans la plupart des délibérations du ſénat. Il avoit dans l'un & l'autre corps des amis puiſſans, & des créatures dévouées à ſes intérêts. Il leur fourniſſoit de l'argent en abondance, ſoit pour payer leurs dettes, ou pour s'élever aux principales charges de la république. C'étoit de cet argent qu'il acheteroit leurs ſuffrages & leur propre liberté. Emilius Paulus, étant conſul, en tira neuf cents mille écus, ſeulement pour ne s'oppoſer point à ſes deſſeins

An de Rome 703.

pendant ſon conſulat. Il en donna encore davantage à Curion, tribun du peuple, homme violent & factieux, mais habile & éloquent, qui lui avoit vendu ſa foi, mais qui, pour le ſervir plus utilement, diſſimuloit ſes engagemens ſecrets, & affectoit de n'agir que pour l'intérêt du peuple. Val. Max. l. 9. c. 1. Vell. l. 2. c. 48.

Les amis de Pompée lui firent faire de grandes réflexions ſur la conduite de Céſar, & lui repréſentèrent le péril qui menaçoit la République. Pompée ne s'apperçut qu'avec une ſurpriſe mêlée de honte, qu'il s'étoit laiſſé ſurprendre par un homme plus habile que lui; & qu'il s'étoit peut-être donné un maître, croyant favoriſer ſon beau-père & ſon ami. Il réſolut de détruire ce qu'il regardoit comme ſon ouvrage, & de ruiner la fortune de Céſar: il ſe flatta qu'étant maître du ſénat, rien ne tiendroit contre lui. Céſar, de ſon côté, fondoit ſes eſpérances ſur une armée victorieuſe, & ſur l'affection du peuple.

La jalouſie du gouvernement, & une émulation réciproque de gloire, les firent bientôt appercevoir qu'ils étoient ennemis, quoiqu'ils conſervaſſent encore toutes les apparences de leur ancienne liaiſon. Mais Craſſus, qui, par

ſon crédit & ſes richeſſes immenſes, balançoit l'autorité de l'un & de l'autre, ayant été tué dans la guerre des Parthes, ils ſe virent en liberté de faire éclater leurs ſentimens ; & la mort de Julie, fille de Céſar & femme de Pompée, qui arriva peu de temps après, acheva de rompre ce qui reſtoit de correſpondance entre le beau-père & le gendre.

Rome étoit alors dans un déſordre affreux. La corruption & la vénalité des charges étoient publiques. Ceux qui les briguoient, expoſoient leur argent dans la place. On le diſtribuoit impudemment aux chefs des factions, & ceux qui l'avoient reçu, employoient la force & la violence, plutôt que le nombre des ſuffrages, pour faire élire ceux qui les avoient payés ; enſorte qu'il ne ſe donnoit point de charge, qui n'eût été diſputée l'épée à la main, & qui n'eût coûté la vie à pluſieurs citoyens. Souvent les deux partis diſputant à forces égales, ſe ſéparoient ſans qu'il y eût d'élection : & ce déſordre alla ſi loin, que Rome fut huit mois ſans magiſtrats. Pompée, pour rappeller à lui ſeul toute l'autorité, étoit ſoupçonné d'entretenir la confuſion qui ſe trouvoit dans le gouvernement. Ses créatures, pour favoriſer ſes projets ambitieux, déteſtoient, dans leurs harangues,

rangues, cette liberté effrenée qui ſe trouvoit dans les élections de la république. Pluſieurs diſoient, pour ſonder les eſprits, que l'état monarchique étoit préférable à une république qui étoit dégénérée en pure anarchie, qu'il falloit au moins avoir recours à un dictateur, & que dans un choix qui devenoit néceſſaire, il falloit ſe mettre entre les mains du médecin le plus doux : par ce tour adroit, ils déſignoient Pompée, ſans le nommer. L'affaire fut pouſſée avec tant de chaleur par ſes partiſans, que le ſénat paroiſſoit diſpoſé à lui déférer cette grande dignité, qui ne différoit de la royauté, que par une durée courte & limitée. Mais Caton, qui veilloit toujours à la conſervation de la liberté, ayant penétré les deſſeins de Pompée, & craignant qu'avec un auſſi grand pouvoir qu'il avoit, il ne ſe perpétuât dans la dictature, inſinua au ſénat, qu'il ſeroit plus à propos de lui déférer le conſulat, ſans lui donner de collègue. Il fit cette propoſition, pour conſerver encore quelque image de république, & parce que le conſulat n'exemptoit point, comme la dictature, de l'obligation de rendre compte de ſa conduite au peuple & au ſénat.

Le ſénat approuva l'expédient propoſé

par Caton ; Pompée fut élu seul consul. On lui continua en même temps ses gouvernemens, avec le commandement des armées qui étoient sous ses ordres, & on lui permit de tirer chaque année du trésor public mille talents pour leur solde. Il épousa peu de temps après Cornélie, fille de Metellus-Pius ; & quoiqu'on lui eût déféré le consulat sans collègue, il s'associa son beau-père dans la dignité de consul, pour les cinq derniers mois qui restoient de son consulat. Cette modération attacha encore plus étroitement le sénat à ses intérêts.

César prit occasion de tout ce qu'on venoit d'accorder à Pompée, pour demander à son tour le consulat, avec la prolongation de ses gouvernemens. Pompée ne s'y opposa point ; mais il fit agir Marcellus & Lentulus, ses créatures, qui, pour en exclure César, alléguèrent que les lois ne permettoient pas d'admettre les absens au nombre des candidats.

La vue de Pompée, en faisant naître cet obstacle, étoit d'engager César à abandonner le gouvernement des Gaules & le commandement de son armée, pour venir en personne demander le consulat. Mais César, qui sentit l'artifice, aima mieux rester à la tête de ses

troupes : & on rapporte qu'ayant appris que la brigue de ſes ennemis avoit fait rejeter ſa requête, il dit, en mettant la main ſur la garde de ſon épée : *Celle-ci obtiendra ce qu'on me refuſe ſi injuſtement.* D'autres attribuent cette réponſe à un de ſes principaux officiers, qu'il avoit envoyé de l'armée, pour demander cette dignité en ſa faveur.

Le ſénat, qui n'agiſſoit plus que ſuivant les impreſſions des ennemis de Céſar, ordonna qu'on tireroit de ſes troupes & de celles qui étoient aux ordres de Pompée, deux légions, ſous prétexte de les envoyer en Syrie, que les Parthes, à ce qu'on publioit, menaçoient d'une incurſion depuis la défaite de Craſſus. Pompée, pour affoiblir l'armée de Céſar, lui fit demander la légion qu'il lui avoit prêtée. Appius Claudius fut chargé de cette commiſſion. Quoique Céſar pénétrât bien le deſſein de ſes ennemis, il ne laiſſa pas de remettre ces deux légions à l'envoyé du ſénat. Il combla les officiers de préſens, & il fit donner à chaque ſoldat deux cents cinquante dragmes *, comme pour récompenſe de leurs ſervices. Mais comme tout ce qu'on avoit affecté de publier du deſſein des Parthes, n'étoit qu'un prétexte dont on s'étoit ſervi pour affoiblir

* 22 livres 10 ſ.

l'armée de Céſar & en tirer deux légions, ces troupes ne furent pas plutôt arrivées en Italie, qu'on leur aſſigna des quartiers dans la Campanie & proche de Capoue, au lieu de les faire paſſer en Orient.

Appius, à ſon retour, rendit, contre ſon intention, un ſervice conſidérable à Céſar. Cet homme, pour flatter l'ambition de Pompée, lui dit que toute l'armée des Gaules le ſouhaitoit pour ſon général, & que les ſoldats, ſoupçonnant Céſar d'aſpirer à la monarchie, étoient réſolus de l'abandonner, s'il les ramenoit en Italie.

Pompée, trompé par ce diſcours, négligea les précautions néceſſaires contre un ennemi qui étoit à la tête d'une puiſſante armée; & ſur ce que les principaux de ſon parti, étonnés qu'il s'endormît dans une fauſſe ſécurité, lui repréſentoient l'importance de ſe fortifier par de nouvelles levées, il leur répondit fièrement: *Qu'il n'avoit qu'à frapper du pied contre terre, & qu'il en ſeroit ſortir des légions armées.* Il ne parloit avec tant de confiance, que parce qu'il ſe flattoit, ſi on en venoit aux armes, qu'une partie de l'armée de Céſar paſſeroit ſous ſes enſeignes. Cependant, comme il redoutoit la fortune & la va-

leur de ce grand capitaine, il tâcha de le tirer du gouvernement des Gaules, ſans en venir à une rupture ouverte ; il prit des meſures avec le ſénat, pour lui nommer un ſucceſſeur ; l'affaire fut miſe en délibération : tout le monde convint que le temps de ſa commiſſion étant près d'expirer, il étoit juſte d'envoyer dans les Gaules un ſénateur qui en prît le gouvernement & le commandement des armées. Curion, tribun du peuple, qui vouloit paroître n'être attaché à aucun parti, quoique dévoué ſecretement à celui de Céſar, ſe déclara pour le ſentiment général des ſénateurs, auxquels il donna de grandes louanges. Mais il ajouta que, pour aſſurer la liberté publique, il falloit que Pompée licenciât en même-temps les armées qui étoient à ſes ordres, & qu'il quittât le gouvernement de l'Eſpagne & de la Lybie. Les amis de Pompée ſe recrièrent, que le temps de ſa commiſſion n'étoit pas expiré comme celui de Céſar. Mais Pompée prenant la parole, dit qu'il ne s'étoit chargé de ſes emplois, que par ſoumiſſion pour les ordres du ſénat, & qu'il étoit prêt à les quitter, ſans attendre que le terme preſcrit par les lois fût échu. Il promit de ſe dépoſer lui-même ; & pour déterminer le ſénat à donner

ſur le champ un ſucceſſeur à Céſar, il ajouta, avec une candeur apparente, qu'il étoit bien inſtruit de ſes intentions, & que comme ſon ami & ſon allié, il pouvoit aſſurer que ce grand capitaine, après avoir ſoutenu dix ans des guerres continuelles contre les plus belliqueuſes nations du monde, n'aſpiroit qu'à goûter un peu de repos dans le ſein de ſa patrie.

Curion qui ſentit tout l'artifice de ce diſcours, & qui vit bien que Pompée n'avoit parlé ſi affirmativement des ſentimens de Céſar, que pour lui faire nommer un ſucceſſeur, répondit que ce n'étoit pas aſſez qu'il promît de quitter lui même ſes gouvernemens, s'il n'effectuoit ſes promeſſes ſur-le-champ. Qu'ils étoient l'un & l'autre trop puiſſans, & qu'il étoit de l'intérêt de la république, qu'ils entraſſent en même-temps dans une condition privée. Il conclut, en diſant qu'il étoit d'avis, s'ils ne quittoient pas en même temps l'un & l'autre le commandement des armées, de les déclarer tous deux ennemis de la république.

Curion n'inſiſtoit ſi vivement ſur cette abdication réciproque, que pour cacher l'inclination ſecrette qui l'attachoit aux intérêts de Céſar, & parce

qu'il étoit bien instruit que Pompée ne se résoudroit jamais à se dépouiller de ses gouvernemens. Et quand même il auroit pris ce parti, & que César, à son exemple, auroit été obligé de quitter le commandement de son armée, Curion n'ignoroit pas par combien de liaisons César avoit attaché à sa fortune ses soldats & ses officiers, & qu'il ne lui seroit pas difficile de rappeller sous ses enseignes, des troupes qui étoient secrètement à sa solde & à ses gages.

Ce tribun n'ayant pu faire passer son avis, congédia le sénat, suivant le pouvoir que lui donnoit sa charge. Les consuls * le rassemblèrent peu de jours après. Marcellus, premier consul & partisan déclaré de Pompée, prit un détour pour le maintenir dans ses gouvernemens. Il fit opiner séparément sur ce qui regardoit Pompée & César, & demanda d'abord, si les sénateurs trouvoient à propos que Pompée renonçât à l'autorité dont on l'avoit revêtu : la plupart se déclarèrent pour la négative. Il prit ensuite les voix au sujet de César, & il leur demanda, s'ils étoient d'avis de lui donner un successeur, & ils en convinrent tous. Mais Curion, quoiqu'il ne fût plus alors tribun, ayant demandé si le sénat ne trouvoit pas encore plus

* C. Claudius Marcellus. L. Cornelius Lentulus. An de Rome 704.

à propos qu'ils quittaſſent tous deux le commandement des armées ; après qu'on eut recueilli les voix, il s'en trouva trois cents ſoixante-dix pour l'affirmative, contre vingt-deux ſeulement, qui perſiſtèrent opiniâtrément, à ce que Pompée ſeul retînt le commandement de ſes troupes.

Marcellus, honteux & irrité de voir ſon parti réduit à un ſi petit nombre, s'écria avec emportement : *Hé bien, ayez Céſar pour maître, puiſque vous le voulez.* Sur quoi quelqu'un de ſes amis ayant ajouté, pour intimider le ſénat, que Céſar avoit paſſé les Alpes, qu'il marchoit, à la tête de ſon armée entière, droit à Rome ; & Curion ayant fait voir le ridicule de cette nouvelle, le conſul outré de ne pouvoir faire revenir le ſénat à ſon avis, ſortit bruſquement, en diſant que, puiſqu'on l'empêchoit de pourvoir au ſalut de la république, il y apporteroit les remèdes qu'il trouveroit convenables, ſuivant le pouvoir que ſa charge lui donnoit. Il ſe rendit de-là, avec Lentulus ſon collègue, dans une maiſon hors de la ville, où étoit Pompée, & lui préſentant une épée : *Nous vous ordonnons*, lui dit-il, *mon collègue & moi, de marcher contre Céſar, & de combattre pour la défenſe de*

de la patrie. Pompée déclara qu'il leur obéiroit ; & il ajouta, avec une feinte modération : *Si cependant*, leur dit-il, *on ne trouve point quelque expédient plus heureux.*

César instruit de ce qui se passoit à Rome, pour mettre toujours de son côté les apparences de la justice, écrivit plusieurs fois au sénat, avec beaucoup de modération, & comme pour rechercher la paix. Il demandoit, ou qu'on lui continuât son gouvernement, comme on avoit fait à Pompée, ou qu'il lui fût permis, sans être dans Rome, de poursuivre le consulat. Il renouvella ensuite les propositions de Curion, & demanda que Pompée & lui quittassent en même-temps leurs gouvernemens & le commandement des armées. Mais les sénateurs, dont le grand nombre favorisoit Pompée, ayant rejetté toutes ces propositions, César se réduisit à demander le gouvernement de l'Illyrie, avec deux légions : ce qu'il n'auroit jamais proposé, s'il eût cru qu'on en fût convenu. Mais il n'ignoroit pas que le parti opposé vouloit le désarmer entièrement ; en effet, on ne voulut entendre à aucune de ses propositions. Marcellus, premier consul, tout dévoué à Pompée, & naturellement

fier & hautain, disoit qu'il étoit honteux à la république de traiter avec un de ses sujets, qui avoit les armes à la main. Et Lentulus son collègue, accablé de dettes, & qui ne pouvoit se soutenir que dans les troubles de l'état, n'étoit pas fâché d'une guerre civile, où il pouvoit se faire valoir & acquérir de grands biens, si son parti prévaloit.

César, qui avoit bien prévu le succès de cette négociation, passa les Alpes, à la tête de la troisième légion, & s'arrêta à Ravenne. Il envoya aussi-tôt Fabius, un de ses lieutenans, pour rendre de sa part des lettres au sénat. Il y parloit au commencement, en termes magnifiques, de ses exploits, & il prioit qu'on eût égard à ses services. Il protestoit ensuite, qu'il étoit prêt à quitter le commandement, conjointement avec Pompée; mais que si ce général prétendoit le retenir, il sauroit bien se maintenir de son côté à la tête de son armée; qu'il feroit même dans peu de jours à Rome, pour y venger ses propres injures, & celles qu'on faisoit à la patrie.

Ces dernières paroles, remplies de menaces, soulevèrent contre lui toute l'assemblée. Lentulus s'écria, qu'il étoit

inutile de délibérer ſur une lettre qui renfermoit une déclaration de guerre ; & il ajouta, par un emportement de colère, qu'on avoit plus beſoin d'armes que de ſuffrages, pour opiner contre un auſſi grand voleur que Céſar. Lucius Domitius fut nommé ſur le champ pour ſon ſucceſſeur, & on lui donna quatre mille hommes de nouvelles levées, pour aller prendre poſſeſſion de ſon gouvernement.

On forma enſuite le décret du ſénat, que les ennemis de Céſar dictèrent eux-mêmes. Il étoit ordonné, qu'il licencieroit ſon armée dans un tems déterminé, & que s'il n'obéiſſoit, on le pourſuivroit comme un ennemi de la république. En vain Marc-Antoine, alors tribun, & ſoutenu de Curion & de Caſſius, voulut, en vertu du pouvoir que lui donnoit ſa charge, s'oppoſer à ce décret ; les conſuls, irrités de leur réſiſtance, les chaſsèrent par force du ſénat. Pompée même faiſoit avancer ſecrettement des ſoldats, pour leur inſulter. Antoine, avant que de ſortir, s'écria que la dignité tribunitienne, qui avoit été ſacrée juſqu'alors, n'étoit plus en ſûreté ; mais que de pareilles violences n'étoient que les préludes des guerres ſanglantes, des proſcriptions & Plut. In Cæſare.

des meurtres qu'il prévoyoit. Il fit, en ſortant, d'horribles imprécations contre ceux qui étoient cauſe de tous ces malheurs; & ces trois ſénateurs, après s'être déguiſés en eſclaves, de peur d'être reconnus, ſe rendirent en diligence auprès de Céſar.

Le décret du ſénat fut comme la déclaration de la guerre. On vit deux puiſſans partis prendre les armes, tous deux prétextant la défenſe des lois & de la liberté, mais dont les chefs n'avoient pour objet ſecret que l'établiſſement particulier de leur puiſſance, & la ruine de la liberté & des lois. Le parti de Pompée avoit quelque choſe de plus ſpécieux; il ſe couvroit du grand nom de la république, qui le connoiſſoit pour ſon général, & le ſénat entier & les conſuls ſuivoient ſes enſeignes. Céſar avoit pour lui l'affection du peuple, ſoutenue d'une armée victorieuſe; & ſi le parti de Pompée paroiſſoit le plus juſte en apparence, celui de ſon rival étoit le plus puiſſant & le plus sûr.

Le ſénat s'étoit flatté que ce général ne pourroit pas tirer ſi tôt ſes troupes du fond des Gaules, où elles étoient répandues en différentes provinces, & qu'avant qu'elles euſſent paſſé les Alpes, Pompée auroit une puiſſante armée ſur

pied. Mais Céſar, dont les vues & l'activité étoient incomparables, réſolut de prévenir ſes ennemis, par la hardieſſe & la promptitude de ſa marche. Il étoit actuellement à Ravenne, comme nous l'avons dit. Il envoya ſur le champ un ordre ſécret aux corps de ſes troupes qui étoient les plus avancés, de s'approcher du Rubicon, petite rivière qui ſéparoit ſon gouvernement, c'eſt-à-dire, la Gaule Ciſalpine du reſte de l'Italie.

Il partit le ſoir, marcha toute la nuit avec une extrême diligence, & arriva à la pointe du jour au rendez-vous, où il trouva environ cinq mille hommes d'infanterie, & trois cents chevaux. Il s'arrêta quelque temps au bord de cette petite rivière. L'inquiétude du ſuccès de ſon entrepriſe, & même tous les malheurs d'une guerre civile, ſe préſentèrent alors à ſon eſprit. Céſar, élevé dans le ſein d'une république, ne put, en approchant de Rome, enviſager de ſang-froid la ruine de ſa patrie. Il avoit compté auparavant ſur une fermeté d'ame, ou, pour mieux dire, ſur une dureté à laquelle il avoit peine à parvenir; & la liberté, près d'expirer ſous l'effort de ſes armes, lui coûta encore quelques remords. *Si je diffère à paſſer cette rivière*, dit-il aux principaux officiers

dont il étoit environné, *je ſuis perdu ; & ſi je paſſe, que je vais faire de malheureux !* Mais après avoir réfléchi ſur la haine & l'animoſité de ſes ennemis, & ſur ſes propres forces, il ſe jette dans le fleuve, le traverſe en s'écriant, comme on fait dans les entrepriſes incertaines & haſardeuſes : *C'en eſt fait, le ſort en eſt jeté.* Il continua auſſi-tôt ſa marche, avec toute la diligence que lui put permettre un corps d'infanterie. Il arrive à Rimini, ſurprend cette place, & s'en rend le maître.

Plut. in Cæſ. App. l. 2.

On ne peut exprimer la crainte & la terreur que la perte de cette place répandit dans toute l'Italie, & juſques dans Rome. Il ſembloit que ce capitaine ſi redoutable fût déjà aux portes de la ville, avec l'armée entière des Gaules. Le ſénat s'aſſembla pluſieurs fois, ſans pouvoir prendre aucun parti ; les eſprits étoient trop diviſés : pluſieurs ſénateurs, ſans ouvrir aucun avis, ne faiſoient que contredire celui des autres ; & dans ces aſſemblées tumultueuſes, on n'approuvoit que les conſeils qu'on ne pouvoit exécuter.

Pompée, dans ce déſordre, n'étoit pas ſans inquiétude. Il n'avoit ni troupes, ni places de retraite, & il étoit obligé d'eſſuyer les reproches de la plus grande

partie du ſénat, qui ſe plaignoit qu'il s'étoit laiſſé endormir par les lettres de Céſar, & les feintes démonſtrations qu'il faiſoit paroître de ſouhaiter la paix. Caton même lui repréſenta, qu'il ne pouvoit nier qu'il ne l'eût ſouvent averti que les deſſeins ſecrets de Céſar alloient à la tyrannie. *J'avoue*, lui répartit Pompée, *que vous l'avez mieux connu que moi : vous aviez démêlé ſes véritables ſentimens tels qu'ils étoient, & moi je n'en avois jugé que par ce qu'ils devoient être.* Chaque ſénateur ſe croyoit en droit de lui faire des reproches, & de lui donner des avis. Il trouvoit des oppoſitions de tous côtés, & on rempliſſoit ſon eſprit de crainte & de ſoupçons. Le peuple même, dans cette agitation, ne vouloit point obéir à ſes magiſtrats, & chacun ſe faiſoit l'arbitre de ſon devoir, ſous prétexte de pourvoir à ſa propre ſûreté. Plut. in Pompeio.

Dans ce déſordre, Pompée ſe voyant dans Rome ſans troupes, & craignant, s'il faiſoit prendre les armes au peuple, qu'il ne les tournât contre lui en faveur de Céſar, réſolut de porter plus loin le ſiége de la guerre, & de ſe rendre dans la Pouille, où campoient les deux légions que Céſar avoit remiſes à Appius. Il repréſenta au ſénat, que les ſoldats Dion. l. 4

ne lui manqueroient pas, ſi on vouloit le ſuivre, quitter Rome, & même l'Italie, en cas qu'on ne pût s'y maintenir; que de véritables Romains devoient trouver leur patrie par-tout où il leur étoit permis de conſerver leur liberté; que la république avoit deux légions auprès de Capoue, deux autres dans la Theſſalie, & que Petreïus & Afranius, ſes lieutenans en Eſpagne, étoient à la tête d'une puiſſante armée, toute compoſée de vieux ſoldats, qui ne cédoient ni en valeur, ni en expérience à ceux de Céſar, ſans compter les troupes répandues en différentes provinces de l'Aſie & de l'Afrique, & les ſecours qu'on tireroit des rois alliés du peuple Romain. Les conſuls, & un grand nombre de ſénateurs, tous amis & créatures de Pompée, ſe réſolurent généreuſement de ſuivre ſa fortune. Ils ſortirent de Rome ſur le ſoir avec beaucoup de précipitation. Quelque triſte que fût ce départ, qui les éloignoit de leur patrie, & qui alloit les ſéparer de leurs femmes & de leurs enfans, ils ne regardoient plus Rome, où ils ne ſe pouvoient maintenir, que comme le camp de Céſar.

En effet, il s'en rendit bientôt le maître, & il y fut reçu par ſes partiſans

& par tout le peuple, avec un applaudiſſement général. Comme, dans les guerres civiles, l'argent n'eſt pas moins néceſſaire que les armes, il s'empara du tréſor public, malgré Metellus, tribun du peuple, qui vouloit s'y oppoſer; il le menaça même de le tuer, s'il ne ſe retiroit, & après avoir tiré du tréſor quatre mille cent trente livres d'or, & quatre vingt mille livres d'argent, ſomme qui revient, à-peu-près, à 2911100 livres de notre monnoie, il ſe mit en état de pourſuivre Pompée & ſes partiſans; mais ce général du ſénat, qui vouloit tirer la guerre en longueur, pour avoir le temps d'amaſſer de plus grandes forces, paſſa d'Italie en Epire, & après s'être embarqué à Brindes, il aborda dans le port de Dyrrachium *. Céſar ne l'ayant pû joindre, ſe rendit maître de toute l'Italie, en moins de ſoixante jours. Le détail & le ſuccès de la guerre civile, n'eſt point de mon ſujet. On ſait que l'empire ne coûta, pour-ainſi-dire, à Céſar, qu'une heure de temps; & que la bataille de Pharſale en décida. La perte de Pompée, qui périt depuis en Egypte, entraîna celle de ſon parti. L'activité de Céſar, & la rapidité de ſes conquêtes, ne donnèrent point le temps de les traverſer. La guerre le

* Durazzo, port de l'Iſtrie.

An de Rome 705.

D. H. l. 41. App. l. 2. Plut. in Cæſ. Pomp. Cic. Cæſ. de bell. civ. l. 1. & 2. Florus, Eutropius, Velleïus, Suetonius, Zonaras.

porta dans des climats différens. La victoire le ſuivit preſque par-tout, & la gloire ne l'abandonna jamais. Sa modération & ſa clémence achevèrent de déſarmer ſes ennemis; & quoique élevé par Marius ſon oncle, il n'eut ni cette haine opiniâtre, ni cette vengeance cruelle, qui firent répandre tant de ſang à cet ancien chef de parti.

Céſar, plus humain ou plus habile, ſacrifia toujours ſes reſſentimens particuliers à l'établiſſement de ſa domination. Il pardonna à tous les partiſans de Pompée. Il y en eut même pluſieurs qu'il ne diſtingua point de ſes meilleurs amis, quand il s'agit de la diſtribution des charges & des dignités de l'Empire. Tout plia depuis ſous ſa puiſſance, & deux ans après le paſſage du Rubicon, on le vit entrer dans Rome maître du monde entier, & triomphant de tous ſes ennemis.

An de Rome 706.

Le ſénat, à ſon retour, lui décerna des honneurs extraordinaires, & une autorité ſans bornes, qui ne laiſſoit plus à la république qu'une ombre de liberté. On le nomma conſul pour dix ans, & dictateur perpétuel. On lui donna le nom d'*Empereur*, le titre auguſte de *Pere de la patrie*. On déclara ſa perſonne ſacrée & inviolable. C'étoit réunir

& perpétuer en ſa perſonne, la puiſſance & les privilèges annuels de toutes les dignités de l'état. On ajouta à cette profuſion d'honneurs, le droit d'aſſiſter à tous les jeux dans une chaire dorée, & une couronne d'or ſur la tête; & il fut ordonné par le décret, que même après ſa mort, on placeroit toujours cette chaire & cette couronne dans tous les ſpectacles, pour immortaliſer ſa mémoire.

Il ne lui manquoit que le titre de Roi. Il délibéra s'il le prendroit, & il eſſaya, pour-ainſi-dire, le diadême. Mais ayant reconnu l'averſion des Romains pour le nom & l'appareil de la royauté, il n'oſa tenter d'affermir la couronne ſur ſa tête, au milieu d'une république dont il venoit d'opprimer la liberté: il ne vouloit paroître à découvert, ni ſouverain, ni particulier. Il prit un troiſième parti moins décidé, & plus dangereux. Il ſe flatta vainement d'éblouir encore ſes concitoyens, par je ne ſais quel mélange bizarre & incompatible de la liberté, jointe au pouvoir abſolu, & il fut aſſez hardi, pour uſer même de clémence au commencement d'une nouvelle domination. Ce fut pour gagner la confiance du ſénat & du parti

républicain, qu'il caſſa ſa garde Eſpagnole, contre l'avis de ſes meilleurs amis, qui lui repréſentoient continuellement, que la domination acquiſe par les armes, ne ſe conſervoit que les armes à la main. Mais Céſar, devenu le maître du monde, avoit trop légèrement cru les diſcours de ſes flatteurs, qui lui faiſoient entendre, *qu'après avoir éteint les guerres civiles, la république avoit plus d'intérêt que lui-même à ſa conſervation.*

Ses ennemis profitèrent de cet excès de ſécurité, & tournèrent contre lui de
D. H. l. 41. ſi fauſſes meſures. La plupart des ſénateurs ne lui avoient décerné tous ces honneurs extraordinaires, dont nous venons de parler, que pour le rendre plus odieux, & pour le pouvoir perdre plus ſûrement. Les grands ſur-tout, qui avoient ſuivi la fortune de Pompée, & qui ne pouvoient lui pardonner la vie qu'il leur avoit donnée dans les plaines de Pharſale, ſe reprochoient ſecrettement ſes bienfaits, comme le prix de la liberté publique; & ceux qu'il croyoit ſes meilleurs amis, ne recevoient ſes graces que pour approcher plus près de ſa perſonne, & pour le faire périr.

Il avoit fait deſſein de tourner ſes

armes contre les Parthes, pour venger la défaite & la mort de Craſſus, & il devoit partir pour cette expédition dans peu de jours. Ses partiſans & ſes flatteurs, pour diſpoſer les Romains à le voir avec moins de répugnance revêtu du titre de roi, affectoient de publier qu'on trouvoit dans les livres des Sibylles, que les Parthes ne ſeroient jamais vaincus, ſi les Romains n'avoient un roi pour général. On prétend même qu'Aurelius Cotta, une de ſes créatures, qui avoit en garde ces livres ſacrés, en devoit faire ſon rapport au ſénat, le jour des ides de mars, & que les amis de Céſar propoſeroient le même jour, comme par une eſpèce de ménagement pour la république, qu'on ne lui donneroit dans Rome & dans toute l'Italie, que le titre de dictateur; mais qu'il ſeroit reconnu pour roi, & qu'il en prendroit la qualité à l'égard des nations étrangères, ſujettes de l'empire Romain.

Les ennemis de Céſar profitèrent de ces bruits pour avancer ſa perte. Ils déteſtoient ſon ambition; & tout ce qu'il y avoit de républicains zélés, réſolurent de périr plutôt que de voir la ruine entière de la liberté. On convint, dans

des assemblées secrettes, qu'on ne pouvoit plus maintenir la république que par la mort du dictateur, & plus de soixante sénateurs conspirèrent contre sa vie.

Brutus & Cassius, que César avoit fait préteur cette année, se trouvèrent à la tête de ce parti. Brutus faisoit gloire de descendre de cet ancien Brutus, que la république reconnoissoit pour son fondateur. L'amour de la liberté avoit passé jusqu'à lui avec le sang de ses ancêtres. Mais quoiqu'il fût ennemi déclaré de la monarchie, il ne pouvoit se résoudre à haïr le monarque, dont il avoit reçu beaucoup de graces; & ce ne fut que son amour pour sa patrie, supérieur à tout engagement, qui le fit entrer dans la conjuration. Cassius, au contraire, naturellement fier & impérieux, & encore plus ennemi du tyran que de la tyrannie, ne cherchoit dans la perte de César, que la vengeance de quelques injures qu'il en avoit reçues, & il se dévoua moins pour l'intérêt public, que pour satisfaire sa passion particulière.

Les conjurés, pour justifier leurs desseins, en remirent l'exécution aux ides de mars, c'est-à-dire, au jour même qu'on devoit déclarer César roi. Des

devins lui avoient prédit, que ce jour lui devoit être funeſte ; & la nuit qui le précéda, il s'apperçut que Calpurnie, ſa femme, en dormant, pouſſoit de profonds ſoupirs, & comme des gémiſſemens. Elle lui avoua, le matin, qu'elle avoit rêvé qu'elle le tenoit entre ſes bras, percé de coups. Elle le conjura de ne point ſortir ce jour-là, & de remettre l'aſſemblée du ſénat, ou du moins, s'il n'avoit point d'égard à ſes prières, de ne lui pas refuſer la ſatisfaction de conſulter l'avenir par des ſacrifices. Vell. Patetc. l. 2. c. 56.

Céſar, quoique peu ſuperſtitieux, ne put pas refuſer à une femme vertueuſe, & qu'il aimoit, cette complaiſance, d'autant plus que les augures étoient d'un grand poids, & qu'il y avoit peu de perſonnes qui ne couruſſent, pour-ainſi-dire, au devant des préſages, qu'on regardoit en ce temps-là comme les interprêtes du deſtin. On fit beaucoup de ſacrifices : & comme il ne s'y trouva aucun ſigne favorable, Céſar réſolut de congédier le ſénat, & il en donna l'ordre à Marc-Antoine, ſon plus cher confident, qu'il avoit fait conſul cette année.

Décimus Brutus, qui n'avoit pas moins de part à ſa confiance, quoiqu'il

Plut. in Cæsare.

fût du nombre des conjurés, craignant que si César différoit d'aller au sénat, la conjuration ne fût découverte, lui représenta que le sénat, après s'être assemblé par son commandement, prendroit ce contre-ordre pour une injure; que toute la compagnie étoit disposée à le déclarer roi de toutes les provinces de la république, situées hors de l'Italie, & qu'il ne devoit pas différer à ses amis la joie de le voir revêtu de ce grand titre, qui alloit servir de monument & de récompense à ses victoires: & en lui disant d'autres choses aussi flatteuses, il le prit par la main, & le tira de sa maison. On prétend que pendant le chemin, il reçut plusieurs billets, dans lesquels on lui donnoit avis de la conjuration; mais que la multitude, dont il étoit entouré, ne lui permit pas de les lire, & qu'il les remit à ses secrétaires, comme il en usoit à l'égard des requêtes qu'on lui présentoit quand il paroissoit en public.

A peine fut-il descendu de sa litière, que tous les conjurés, comme pour lui faire honneur, l'environnèrent. Attilius Cimber, qui étoit du nombre, se présenta, selon qu'ils en étoient convenus, pour lui demander la grâce de son frère, qui

qui étoit exilé. Sur le refus que Céſar lui en faiſoit, Cimber, ſous prétexte de l'en prier avec plus de ſoumiſſion, prit le bas de ſa robe, mais il tira ſi fortement, qu'il lui fit baiſſer le col. Alors Caſca tira ſon poignard, & lui porta un coup dans l'épaule, mais qui ne le bleſſa que légèrement. Céſar ſe jeta ſur lui & le terraſſa; mais comme ils étoient aux priſes; un autre des conjurés vint par derrière, & lui enfonça ſon poignard dans le côté. Caſſius lui porta en même-temps un coup dans le viſage, & Brutus lui perça la cuiſſe. Il ſe défendit encore avec un grand courage, mais le ſang qu'il perdoit par tant de plaies, l'ayant affoibli, il alla tomber aux pieds d'une ſtatue de Pompée où il expira, après avoir reçu vingt-trois coups de poignard, par les mains de ceux qu'il croyoit avoir déſarmés par ſes bienfaits.

App. Alex. l. 2. c. 36.

Plutar. in Cæſare.

Les conjurés le voyant mort, voulurent en même-temps rendre compte au ſénat des motifs de leur entrepriſe, & l'exhorter à prendre part à une action qui rendoit la liberté à la patrie. Mais perſonne ne les voulut écouter; la plupart des ſénateurs, épouvantés, remplis de crainte & d'étonnement,

s'enfuirent avec précipitation. Ils ſe retirèrent dans leurs maiſons, où ils ſe renfermèrent, ſans ſavoir ce qu'ils avoient à eſpérer ou à craindre d'une action ſi hardie, & d'un évènement ſi tragique.

Fin du treizième Livre.

LIVRE XIV.

Après la mort de Céſar, il ſe forme deux partis dans la république. Les uns ſoutiennent les Conjurés ; les autres demandent qu'on venge la mort du Dictateur. Le Conſul Marc-Antoine ſe déclare pour l'un ou l'autre parti, ſelon qu'il convient à ſes vues particulières. Ses projets d'élévation traverſés par le jeune Octavius, petit-neveu & fils adoptif du Dictateur. Octavius fait autoriſer ſon adoption par le préteur, & ſe declare hautement héritier de ſon grand-oncle, dont il prend le nom. Il vient à bout, par le crédit de Ciceron, de mettre le ſénat dans ſes intérêts. Triumvirat de Céſar, Antoine & Lepidus : cruelles proſcriptions. Céſar ſe ſert des forces de Lepidus & d'Antoine, pour faire périr les conjurés & leurs partiſans. Il ſe déclare enſuite contre Lepidus & Antoine même, & reſte enfin maître de tout l'Empire Romain.

BRUTUS & Caſſius n'ayant pu retenir le ſénat, ſe jetèrent dans la ville, ſuivis de leurs complices, les poignards

encore ſanglans à la main. Ils publioient dans les rues, pour attirer le peuple dans leur parti, qu'ils venoient de tuer le roi de Rome, & le tyran de la patrie. Ils étoient précédés par un héraut, qui portoit au bout d'un javelot un bonnet, qui étoit le ſignal de la liberté, & ils exhortoient le peuple à concourir au rétabliſſement de la république. Quelques ſénateurs, qui n'avoient point eu de part à la conjuration, ſe joignirent aux conjurés, pour s'en faire honneur, & leur donnèrent publiquement de grandes louanges. Mais il n'y eut perſonne parmi le peuple, qui ſe déclarât en leur faveur. Ce n'étoient plus ces anciens Romains, qui préféroient la liberté à la vie. La plupart, amollis par les délices de Rome, accoutumés à vivre du prix de leurs ſuffrages, qu'ils vendoient au plus offrant, ou des libéralités du dictateur, le regrettoient comme le père de la patrie. Les conjurés, ſurpris de la triſteſſe qu'ils faiſoient paroître, ſe rétirèrent au capitole, où ils firent venir, pour leur ſûreté, un grand nombre de gladiateurs, qui dépendoient de Decimus Brutus, un des conjurés : & ils virent avec douleur, que la mort d'un uſurpateur alloit cauſer de nouvelles calamités dans la république.

App. Alex. l. 2. c. 37.

En effet, Antoine, Lépidus, & les autres confidens plus particuliers de Céſar, qui s'étoient d'abord cachés, de peur d'être enveloppés dans ſa perte, voyant la diſpoſition du peuple, parurent en public, raſſemblèrent leurs créatures, & réſolurent de venger la mort du dictateur. Lépidus, par ordre d'Antoine, qui étoit conſul, fit avancer juſques dans le champ de Mars, un corps de troupes, qu'il commandoit en qualité de général de la cavalerie. Antoine de ſon côté, étant alors premier conſul, & chargé du gouvernement, fit porter dans ſa maiſon l'argent & les papiers de Céſar, & il convoqua l'Aſſemblée du ſénat. Jamais cet auguſte conſeil ne s'étoit tenu pour une matière ſi importante & ſi délicate. Il étoit queſtion de décider, ſi Céſar avoit été un tyran, ou un magiſtrat légitime; & ſi ceux qui l'avoient tué méritoient des peines ou des récompenſes. Antoine, pour empêcher pluſieurs des principaux du ſénat, qui ne tenoient des charges & des gouvernemens que de la libéralité de Céſar, de ſe déclarer contre ſa mémoire, demanda encore, ſi, ſuppoſé qu'il fût déclaré tyran, on caſſeroit ſes ordonnances, ſi on aboliroit les réglemens qu'il avoit faits dans tout l'empire,

Vel. Paterc. l. 2. c. 58.

An de Rome 709.

Idem. App. ibid.

App. l. 2. 9.

& ſi les magiſtrats de la république, & les gouverneurs des provinces qu'il avoit nommés, dépoſeroient leurs dignités.

Il y avoit deux partis dans le ſénat, mais qui ſans ſe déclarer ouvertement, conduiſoient des deſſeins oppoſés avec beaucoup d'artifice & de diſſimulation. Antoine, à la tête des amis & des créatures de Céſar, cherchoit, dans la perte des aſſaſſins, le moyen de s'élever à la ſouveraine puiſſance. Les véritables républicains, ſans approuver ouvertement ce qui venoit de ſe paſſer, n'avoient pour objet que le rétabliſſement de la république : & la plupart étant parens ou amis des conjurés, ils n'auroient pas été fâchés de leur faire décerner quelques gouvernemens éloignés, moins pour leur faire honneur que pour procurer leur ſûreté. Mais comme, dans ce nouveau tumulte, la plupart des ſénateurs ne pénétroient point leurs vues réciproques, ils ſe défioient tous mutuellement les uns des autres, & ils ne ſe déclaroient qu'avec de grands ménagemens, ne connoiſſant point encore tous ceux qu'il leur faudroit, dans la ſuite, aimer ou haïr. Ainſi, après pluſieurs avis différens, on prit un tempérament, pour contenter les deux partis. On convint, qu'on ne pourſuivroit point

la mort de Céſar; mais on arrêta, par le même décret, que toutes ſes ordonnances ſeroient ratifiées.

C'étoit, en quelque manière, le déclarer en même-temps innocent & coupable, puiſqu'on ne devoit pas confirmer ce qu'il avoit fait pendant ſa dictature, ſi le ſénat interdiſoit toute pourſuite contre ſes aſſaſſins. Antoine ſentoit bien cette contradiction; mais il n'oſa s'oppoſer au décret du ſénat, par la crainte de Décimus Brutus, un des conjurés, gouverneur de la Gaule Ciſalpine, & qui étoit à la tête d'une puiſſante armée. Il jugea à propos de diſſimuler ſes ſentimens, juſqu'à ce qu'il ſe vît de ſon côté des forces égales, ou que quelque conjoncture favorable lui fournît l'occaſion de lui enlever ſon gouvernement, & de débaucher ſes troupes, qui, la plupart, avoient ſervi, ſous ſes ordres, dans les armées de Céſar. Ce furent ces raiſons qui l'obligèrent de ſouſcrire au décret du ſénat. Les provinces furent diſtribuées en même-temps: Brutus eut le gouvernement de l'île de Crète; Caſſius de l'Afrique; Tréboniius de l'Aſie; Cimber de la Bithynie, & on confirma à Décimus Brutus celui de la Gaule Ciſalpine, que Céſar lui avoit donné. Antoine conſentit même

à voir Brutus & Caſſius : il ſe fit une eſpèce de réconciliation entre ces chefs
Plut. in Brut. de parti. Mais cette réunion apparente ne trompa perſonne. Les cœurs étoient trop ulcérés, pour demeurer dans les termes de la modération, & Antoine ne tarda pas long-temps à faire éclater les deſſeins de vengeance, qu'il conſervoit contre tous les conjurés. Céſar avoit confié ſon teſtament à Piſon ſon beau-père. Il étoit queſtion de l'ouvrir, & de faire en même-temps les funé-
Plut. in Brut. railles du dictateur. Caſſius s'y oppoſoit, & il étoit ſoutenu par les partiſans qu'il avoit dans le ſénat, qui craignoient que le ſpectacle de ces funérailles ne renouvelât l'affection du peuple, & ne causât de nouveaux troubles. Antoine & Piſon, par la même raiſon, inſiſtoient fortement, à ce qu'un ſouverain pontife ne fût pas privé des honneurs de la ſépulture. » Ceux qui ſe » vantent d'avoir tué un tyran, diſoit » Piſon, nous traitent en tyrans eux-mê- » mes. Ils veulent bien qu'on ratifie tout » ce que Céſar a fait en leur faveur, en » même-temps qu'ils exigent impérieu- » ſement qu'on ſupprime ſes dernières » diſpoſitions. Le ſénat, ajoute Piſon, » ordonnera ce qu'il jugera le plus à » propos, pour honorer les funérailles

» de

» de ce grand homme ; mais à l'égard de » son teſtament, qu'il avoit dépoſé entre » mes mains, je ne trahirai point ſa » confiance, & à moins qu'on ne me » tue, j'en ferai la lecture devant le » peuple. » L'affaire fut agitée par les deux partis, avec beaucoup de chaleur. Enfin Brutus, qui peut-être ne prévoyoit pas les ſuites de cette démarche, obligea ceux de ſon parti à ſe relâcher ſur cet article. Il fut arrêté que le teſtament de Céſar ſeroit exécuté, & qu'on feroit ſes funérailles aux dépens du public.

Le teſtament ayant été apporté, on en fit lecture devant tout le peuple. On y trouva qu'il avoit adopté Octavius, fils de la fille de ſa ſœur, pour ſon fils & ſon principal héritier ; qu'il lui avoit ſubſtitué, en cas de mort ſans enfans, Decimus Brutus, un des principaux conjurés ; qu'il avoit nommé quelques autres des complices de Brutus pour préſider à l'éducation d'Octavius, qui n'avoit pas encore dix-huit ans. Il donnoit, par le même teſtament, ſes jardins au peuple Romain ; & à chaque citoyen en particulier, ſoixante & quinze dragmes attiques, ou trois cents ſeſterces. Le peuple fut ſenſiblement touché, en apprenant que ce grand homme, Plut. in Cæſare.

dont il avoit reçu tant de bienfaits pendant sa vie, les avoit étendus jusques au-delà du trépas par de nouvelles libéralités. Des sentimens de douleur & de reconnoissance, excitèrent les larmes de toute l'assemblée, & cette affection commune se tourna en indignation contre les conjurés, & sur-tout à l'égard de Decimus-Brutus, qui avoit enfoncé son poignard dans le sein de celui qui venoit, par une distinction si honorable, de l'appeler à sa succession.

Antoine, voyant cette disposition dans les esprits de la multitude, fit apporter le corps dans la place, pour augmenter encore le ressentiment du peuple par un spectacle si touchant. Il fit lui-même son oraison funèbre. Il la commença par le récit de ses victoires & de ses conquêtes. Il exagéra ensuite l'extrême modération que le dictateur avoit fait paroître dans les guerres civiles, contre ses ennemis particuliers. De-là il passa aux honneurs extraordinaires que le sénat lui avoit décernés, comme le témoignage & la récompense de ses vertus. Il récita tout haut le décret par lequel il étoit déclaré père de la patrie, & sa personne sacrée & inviolable. En prononçant ces derniers mots, il s'arrêta, & se tournant vers le corps étendu sur un bûcher,

& le montrant au peuple : *Voilà*, dit-il, *l'exécution de nos ſermens & les preuves de notre reconnoiſſance. Des parjures & des ingrats*, continua-t il, *viennent d'aſſaſſiner le plus grand des hommes, & celui qui, après leur avoir donné généreuſement la vie dans les plaines de Pharſale, les avoit encore depuis élevés aux premières dignités de la république.* Et comme ſi Céſar ſe fût plaint lui-même de leur ingratitude : *Pourquoi faut-il*, lui faiſoit-il dire, *que j'aie conſervé la vie à mes aſſaſſins ; & parmi ce grand nombre de perſonnes, que j'ai comblées de bienfaits, ne trouverai-je point un ami fidèle, qui me venge de la perfidie de ces traîtres* ? Pour lors Antoine élevant ſa voix, & étendant les mains vers le Capitole : *O Jupiter !* s'écria-t-il, *me voilà prêt de le venger ; j'en fais des ſermens ſolemnels. Et vous, dieux protecteurs de cet empire, je vous conjure de m'être favorables dans un ſi juſte devoir !* Pour exciter encore davantage la douleur & le reſſentiment du peuple, il prend la robe de Céſar, qu'il fait voir encore toute ſanglante. En même temps il repréſente ſon image, qu'il avoit fait faire exprès en cire, & dans laquelle l'ouvrier, par ſon ordre, avoit marqué expreſſément

les vingt-trois coups de poignard que le dictateur avoit reçus tant au visage, que dans les autres parties de son corps.

A ce triste spectacle, tout le peuple fondoit en larmes : chacun célébroit ses vertus. Les uns louoient sa rare valeur; d'autres sa douceur & sa clémence : tous détestoient également la cruauté de ses assassins; & la fureur succédant à la compassion, une troupe de plébéiens coururent aux maisons des conjurés pour y mettre le feu. Mais ils avoient pris la précaution de s'y fortifier, par le secours de leurs amis & de leurs domestiques. On repoussa sans peine une multitude qui n'avoit pour armes que sa douleur & sa colère. Le peuple, n'étant pas le plus fort, se retira, en faisant contre eux des imprécations horribles, mêlées de menaces. Les plus violens jurèrent hautement qu'ils reviendroient le lendemain avec le fer & le feu, pour les immoler aux mânes de César.

Les conjurés, & même le sénat, se trouvèrent également offensés du discours artificieux d'Antoine. Les conjurés se plaignoient de ce que le consul, au préjudice du décret du sénat & de sa propre parole, par laquelle on étoit convenu d'ensevelir le passé dans l'oubli, ne s'étoit étendu d'une manière si pathé-

tique sur les louanges de César, que pour exciter la colere du peuple, & les faire périr. On vit bien qu'il n'y avoit point de fond à faire sur ses sermens. Les conjurés, qui ne pouvoient plus douter qu'il ne profitât de l'aversion que le peuple rémoignoit contre eux pour les faire périr, sortirent de Rome, où ils ne pouvoient plus demeurer avec sûreté. La plupart, sous différens prétextes, se retirèrent dans leurs gouvernemens. Ils s'assurèrent secrètement des légions & des forces qu'ils trouvèrent dans les provinces. Plusieurs s'emparèrent des deniers publics. Les rois & les villes d'Orient, alliés du peuple Romain, leur promirent de puissans secours. Leur parti devint redoutable. Brutus, Cassius, & les autres conjurés n'en abusèrent point. Ils déclarèrent au contraire, qu'ils consentoient de passer le reste de leurs jours hors de leur patrie & dans l'exil, pourvu que les partisans de César n'attaquassent point la liberté publique.

Le sénat, sans se déclarer ouvertement, ne laissoit pas de favoriser secrètement leurs entreprises, persuadé que la conservation du gouvernement républicain dépendoit des avantages de ce parti. Antoine n'ignoroit pas cette disposition des esprits. Il savoit combien il

s'étoit rendu odieux à la plupart des ſénateurs, en excitant la colère du peuple contre les conjurés, ſous prétexte de donner des louanges à Céſar. Il vit bien qu'il s'étoit découvert trop tôt. Comme le ſénat pouvoit traverſer ſes deſſeins, il réſolut, pour le regagner, ou du moins pour l'éblouir pendant quelque temps, d'adoucir, dans d'autres diſcours, ce qu'il y avoit eu de trop violent dans l'oraiſon funèbre de Céſar; il repréſenta dans le ſénat, que la mort de ce grand homme devoit être plutôt attribuée à quelqu'un des dieux ennemis & jaloux de la félicité de la république, qu'à aucun des citoyens. Qu'il ne falloit plus ſonger déſormais qu'à réunir les eſprits diviſés par cet accident funeſte, & à prévenir les malheurs d'une guerre civile. Il propoſa en même-temps, comme le ſceau de la paix, de rappeller Sextus Pompeius, fils du grand Pompée, qui étoit reſté en Eſpagne depuis la mort de ſon père; de le dédommager, aux dépens du public, des biens qu'on lui avoit confiſqués, & dont Céſar avoit diſpoſé en faveur de ſes créatures. Il ajouta, qu'il étoit d'avis qu'on lui donnât, comme on avoit fait à Pompée, le commandement général ſur toutes les flottes de la république.

App. l. 3. c. 1.

Jamais républicain le plus déterminé n'eût osé, dans la conjoncture présente, hasarder une pareille proposition. Le sénat en fut également surpris & charmé. Les uns attribuoient ce changement d'Antoine à la crainte qu'il avoit de la puissance des conjurés; d'autres soupçonnoient qu'en se déclarant le vengeur de la mort de César, il ne vouloit pas se charger de la haine du sénat, pendant que le jeune Octavius, héritier du dictateur, se disposoit à en recueillir tout le fruit. Mais tous les sénateurs ne laissèrent pas de lui donner des louanges, qui étoient d'autant plus sincères, qu'ils trouvoient dans le rappel du jeune Pompée, comme la condamnation de la mémoire de César.

Antoine, pour achever de les persuader de la sincérité de ses intentions, & de la disposition où il étoit d'entretenir la paix, fit tuer publiquement dans Rome un certain Amatius, qui se disoit fils de l'ancien Marius, & qui, à la faveur de ce grand nom, & comme allié de César, demandoit hautement la vengeance de sa mort. Il s'étoit mis à la tête d'une troupe considérable des plus séditieux plébéiens. Ces mutins avoient élevé un autel à la mémoire de César, dans le lieu même où son corps avoit

été brûlé, & ils exigeoient des magistrats & des premiers de Rome, d'y faire des sacrifices. Antoine, sans observer aucune forme de justice, fit poignarder
App. l. 5. c. 1. leur chef. Plusieurs de ses complices périrent dans ce tumulte, & on pendit sur-le-champ, par ordre d'Antoine, un grand nombre d'esclaves qui s'étoient jetés dans le même parti. Quoique le sénat n'approuvât pas ces voies de fait, qui étoient contraires aux lois, il crut les devoir dissimuler dans une conjoncture où une démarche pareille, de la part du consul & de l'ami de César, sembloit tourner à la sûreté des conjurés. Le peuple au contraire en parut extrêmement irrité. Il reprocha hautement à Antoine son ingratitude pour la mémoire de son bienfaiteur, & son inconstance dans ce changement de parti. Antoine ne manqua pas de se faire un mérite auprès du sénat, de cette haine du peuple. Il affecta même de faire paroître beaucoup de peur que les partisans d'Amatius n'attentassent à sa vie; & comme s'il n'eût pas été en sûreté, il demanda des gardes au sénat, pour s'en faire un secours contre le ressentiment du peuple. Le sénat lui permit de se faire accompagner par quelques soldats vétérans. Mais Antoine ayant amené le sé-

nat à ſon but, ne choiſit pour gardes que d'anciens officiers pleins de valeur, qui avoient ſervi ſous ſes ordres dans les armées de Céſar, & qui tous ſouhaitoient avec paſſion de venger la mort de leur général. Antoine, ſous différens prétextes, en réunit inſenſiblement juſqu'à ſix mille auprès de ſa perſonne; il donna aux uns le titre de Centurions, & aux autres la qualité de tribuns. Ils avoient ordre de s'aſſurer ſecrètement des ſoldats vétérans, en cas qu'il fût queſtion de rendre leurs cohortes complètes. Par ce moyen, il ſe vit en état de pouvoir mettre ſur pied, en peu de temps, un puiſſant corps de troupes, ſi ſes intérêts l'obligeoient de prendre les armes. App. ibid.

Le ſénat fut effrayé de voir le conſul ne marcher plus dans Rome, qu'environné de ce grand nombre d'officiers, qui étoient toujours armés. Ses amis même lui repréſentèrent, combien une garde auſſi extraordinaire étoit ſuſpecte & odieuſe dans une république. Antoine leur répondit, qu'il ne l'avoit demandée, que pour tenir les mutins dans le reſpect, & qu'il la caſſeroit ſi-tôt que le calme ſeroit rétabli dans la ville. Et pour éloigner le ſoupçon qu'on auroit pû prendre qu'il voulût ſuccéder à la

dictature de Céſar, il propoſa depuis d'abolir pour toujours cette dignité ſi odieuſe par l'étendue de ſon pouvoir ; & ſon avis paſſa en loi par les ſuffrages du peuple. Cette démarche, & la promeſſe qu'il fit de caſſer inceſſamment ſa garde, raſſurèrent en apparence le ſénat, qui peut-être ne ſe trouvoit pas aſſez puiſſant pour éclaircir ſes ſoupçons, & pour y remédier.

En effet, Antoine, malgré ſes proteſtations, s'acheminoit inſenſiblement à la ſouveraine puiſſance. Toute l'autorité du gouvernement étoit entre ſes mains. Il étoit actuellement conſul. De deux frères qu'il avoit, Lucius Antonius étoit tribun du peuple, & C. Antonius étoit préteur, & il lui fit donner depuis, en qualité de ſon lieutenant, le commandement d'une armée qui étoit dans la Macédoine, compoſée de ſix légions, tous vieux ſoldats, & qui avoient ſuivi Céſar dans toutes ſes guerres. Tant de dignités, réunies dans une ſeule famille, rendirent Antoine maître de la république ; enſorte que, ſans avoir pris la qualité de roi, ou de dictateur, on peut dire qu'il régnoit dans Rome avec un empire abſolu, lorſqu'il y vit arriver le jeune Octavius, petit-neveu de Céſar, qui ſe préſenta pour recueillir ſa ſucceſſion.

Plut. in Ant.

Il étoit fils d'un ſénateur, appellé Caïus Octavius, qui avoit exercé la préture, & d'Accie, fille de Julie, ſœur de Céſar, qui avoit été mariée à Accius Balbus. Comme le jeune Octavius n'avoit pas encore dix-huit ans, Céſar l'avoit envoyé à Apollonie, ville ſur les côtes d'Epire, pour y achever ſes études & ſes exercices. Il n'y avoit pas ſix mois qu'il étoit dans cette ville, lorſqu'il y apprit que ſon grand-oncle avoit été aſſaſſiné par les grands de Rome, & par ceux mêmes qu'il avoit comblés de ſes graces & de ſes bienfaits. Vell. l. 2, n. 59.

Cette mort l'affligea ſenſiblement. Il ignora d'abord ſi tout le ſénat étoit entré dans ce deſſein, ou ſi le dictateur n'avoit péri que par la conſpiration de quelques ennemis particuliers. Il n'étoit pas plus inſtruit de la part que le peuple avoit dans un événement ſi tragique; & les lettres qu'il reçut peu de jours après de ſa mère & de Marcus Philippus ſon beau-père, augmentèrent ſa douleur & ſon inquiétude. Accie & Philippe, qu'elle avoit épouſé en ſecondes noces, lui mandoient que Céſar avoit été aſſaſſiné en plein ſénat, par ſes meilleurs amis; que plus de ſoixante ſénateurs étoient entrés dans cette conſpiration; que ceux même qui n'y avoient point eu de part, ne

laiſſoient pas de favoriſer ſecrètement les conjurés, qu'ils regardoient comme les reſtaurateurs de la liberté publique; que ce parti étoit redoutable; qu'Antoine, Lépidus & les autres amis de ſon oncle, ſous prétexte de venger ſa mort, ne cherchoient qu'à établir leur propre puiſſance; que la ville étoit remplie de troubles & d'agitations par la concurrence & l'animoſité des partis; que dans cette ſituation, il devoit bien ſe garder de faire éclater ſes prétentions & ſon reſſentiment, & qu'il n'y avoit de sûreté pour lui que dans l'obſcurité d'une vie privée. Il y eut même de ſes amis qui, dans la crainte que les conjurés ne l'enveloppaſſent dans la perte de ſon oncle, lui conſeillèrent de renoncer à ſon adoption. D'autres, auſſi timides, & qui craignoient de voir arriver à tous momens des ſoldats pour le tuer, étoient d'avis qu'il cherchât un aſyle dans l'armée de Macédoine, dont les ſoldats étoient paſſionnés pour la mémoire de Céſar.

Octavius ſentit tout d'un coup ce qu'il y avoit de foible & même de lâche dans ſes conſeils, quoique maſqués par des vues de prudence, & il n'y répondit que par une généreuſe indignation, d'avoir été cru capable de les ſuivre. La mort de Céſar l'avoit

affligé, ſans l'abattre ; il réſolut de la venger, & de ſoutenir, au péril de ſa vie, l'honneur de ſon adoption : & il fit voir, dans une conjoncture ſi délicate, & dans un âge ſi peu avancé, un courage & une grandeur qui ne devoit rien à des inſpirations étrangères. Tous les hiſtoriens de ſon temps conviennent qu'il avoit l'eſprit élevé, juſte dans ſes vues, capable des plus grandes entrepriſes, & porté à les conduire avec beaucoup d'habileté & d'application.

Le premier parti qu'il prit, fut de paſſer inceſſamment en Italie, pour reconnoître par lui-même la diſpoſition des eſprits. Comme il avoit peu de monde à ſa ſuite, il ne voulut point aborder à Brindes, le port ordinaire pour ceux qui venoient d'Orient, de peur que la garniſon, gagnée par quelqu'un des conjurés, n'eût des ordres ſecrets de l'arrêter. Il débarqua proche d'une petite ville, appellée Lupie, peu éloignée de Brindes, où il envoya auſſitôt quelques perſonnes adroites, pour reconnoître s'il pouvoit entrer dans la place avec ſûreté. Les officiers & les ſoldats de Brindes ayant appris que le neveu de leur ancien général n'oſoit approcher, par la crainte de quelque embûche, ſortirent en foule au-devant de

lui ; & après lui avoir donné leur foi, l'introduisirent dans la place, dont ils le rendirent maître. Octavius les remercia de leur fidélité & de leur attachement pour la mémoire de son oncle. Il sacrifia aux dieux, & prit solemnellement le nom de César, suivant le privilège de son adoption. C'est sous ce nom que nous parlerons dans la suite, d'un homme qui ne se rendit pas moins célébre que son prédécesseur, quoique par des vertus différentes.

Le jeune César, après une démarche d'un aussi grand éclat, prit hardiment le chemin de Rome, sans autre escorte que ses domestiques & quelques-uns de ses amis : mais il étoit soutenu du grand nom de *César*, qui seul lui donna bientôt des légions & des armées entières à ses ordres. Au bruit de sa marche, les plus considérables des amis de son père, ses parens, ses affranchis, & jusqu'à ses esclaves, se rendirent auprès de lui. Les soldats vétérans, auxquels César, après la fin des guerres civiles, avoit donné des terres dans l'Italie, accoururent offrir leurs services à son fils adoptif. On lui apportoit de l'argent de tous côtés ; & quand il approcha de Rome, la plupart des magistrats, les officiers de guerre, & le peuple en

foule, ſortirent au-devant de lui. On remarqua que de tous les amis & de toutes les créatures du dictateur, Antoine ſeul avoit négligé de rendre ce devoir à ſon fils, & qu'il n'avoit pas même daigné envoyer le moindre de ſes domeſtiques, pour s'en acquitter en ſon nom. Le jeune Céſar ne voulut point en paroître offenſé, pour n'être pas obligé d'entrer, ſur une bagatelle, en des éclairciſſemens qu'il réſervoit pour des affaires plus importantes. Comme ſes amis ne laiſſoient pas de blâmer hautement l'orgueil & l'ingratitude d'Antoine, Céſar, avec une modération apparente, l'excuſa ſur ſon âge plus avancé que le ſien, & ſur les prérogatives de la dignité de conſul. Il ajouta que, comme le plus jeune, il feroit les premières démarches; qu'il iroit le lendemain le ſaluer : mais qu'avant que de faire cette viſite, il prioit tous ſes amis de ſe rendre de bon matin ſur la place, avec le plus de monde qu'ils pourroient aſſembler, pour aſſiſter à une cérémonie & à un acte ſolemnel, auquel la préſence de ſes parens & de ſes amis lui étoit également néceſſaire & honorable.

La cérémonie dont il étoit queſtion, étoit l'enregiſtrement de l'adoption de

Céſar, qu'il étoit obligé, ſuivant un uſage reçu parmi les Romains, de faire autoriſer par le préteur. Sans cette formalité, il ne pouvoit point prendre ſon nom, ni s'approprier ſa ſucceſſion. Une démarche auſſi hardie épouvantoit également ſa mère & ſon beau-père. Ils lui repréſentèrent qu'en ſe déclarant l'héritier de Céſar, il ſe chargeoit de pourſuivre la vengeance de ſa mort; ce qui lui attireroit l'indignation du ſénat, qui avoit ordonné par un décret, que tout ce qui s'étoit paſſé à ce ſujet, ſeroit enſeveli dans l'oubli; que les conjurés puiſſans par le grand nombre de leurs partiſans, par les gouvernemens où ils commandoient, & par les légions qui étoient à leurs ordres, tourneroient contre lui leurs armes, comme contre le fauteur de la tyrannie; qu'Antoine même, qui s'étoit rendu comme l'arbitre du gouvernement, ne le verroit pas ſans peine à la tête d'un parti dont il ne ſeroit pas le maître; & que, quoique créature de Céſar, il ſembloit que la mort de ce grand homme l'eût acquitté de toutes ſes obligations, & que ſon fils le trouveroit peut-être auſſi oppoſé à ſa fortune, que ſes aſſaſſins & ſes plus cruels ennemis.

Céſar leur répondit que, quand il avoit

avoit pris ce nom à Brindes, il en avoit prévu les ſuites & les engagemens; & que tout ce qu'il voyoit à Rome, bien loin de l'en faire repentir, ne ſervoit qu'à l'affermir dans le parti qu'il avoit pris; que l'amniſtie que les conjurés avoient obtenue du ſénat, n'avoit été accordée, que parce que perſonne n'avoit eu le courage de s'y oppoſer; mais qu'il ne déſeſpéroit pas de la faire révoquer, quand le ſénat le verroit à la tête des parens, des amis & des anciens officiers de Céſar, appuyé par l'autorité des lois, & ſoutenu par l'affection du peuple. Que les dieux mêmes ſe déclareroient pour la juſtice de ſa cauſe, & qu'Antoine ſeroit peut-être honteux à la fin, de ne s'y pas intéreſſer. Qu'en tout cas, il aimoit mieux mourir, que de renoncer à une adoption qui lui étoit ſi glorieuſe; & qu'il ne lui ſeroit jamais reproché, qu'il ſe fût cru lui-même indigne d'un nom dont il avoit paru digne à Céſar. Accie lui voyant un ſi grand courage & des ſentimens ſi élevés, l'embraſſa tendrement, & mouillant ſon viſage des larmes que la crainte & la joie faiſoient répandre confuſément: *Que les dieux, mon fils, vous conduiſent*, lui dit-elle, *où vos grandes deſtinées vous appellent; & faſſe le ciel, que je vous*

voie bientôt victorieux de vos ennemis ! Ceſar ſe rendit enſuite ſur la place. Il ſe préſenta, ſuivi d'une foule de ſes amis, devant Caïus Antonius, préteur cette année, & frère du conſul. Il lui déclara ſolemnellement qu'il acceptoit l'adoption de Céſar; &, après avoir fait enregiſtrer ſa déclaration, il ſe rendit aux jardins de Pompée, où Antoine demeuroit, & qu'il s'étoit approprié depuis la mort de ce grand homme.

Antoine ayant appris que le jeune Céſar étoit à ſa porte, l'y fit attendre quelque temps, pour lui faire ſentir, par ce mépris affecté, la ſupériorité de ſon poſte, & l'autorité qu'il vouloit prendre ſur lui: on l'introduiſit enſuite dans ſon appartement. Leur abord fut froid, quoique accompagné de la politeſſe & de la civilité ordinaire entre gens de cette condition. Céſar prit le premier la parole: il commença par remercier Antoine de ſon attachement pour la mémoire de ſon père, & de l'éloge qu'il en avoit fait le jour de ſes funérailles. Il ſe plaignit enſuite amèrement, de ce qu'étant conſul, il eût conſenti à l'amniſtie que le ſénat avoit accordée aux conjurés: » Eſt-il poſſible, lui dit-» il avec beaucoup de chaleur & de vi-» vacité, que l'ami de Céſar, que celui

» qui tient actuellement de ce grand
» homme la dignité de consul, ait non-
» seulement laissé échapper ses assassins,
» mais qu'il ait consenti qu'on leur dé-
» cernât des gouvernemens, & qu'il ait
» depuis conféré paisiblement avec ces
» perfides ! Est-ce là ce que je devois
» attendre du lieutenant de mon père,
» de celui qui partageoit la puissance &
» le commandement des armées, &
» qu'il avoit élevé aux premières digni-
» tés de la république ? Trouvez bon
» que je vous conjure, par sa mémoire,
» de changer de conduite ; montrez-
» vous au sénat, au peuple, & à Rome
» entière, le vengeur de la mort de
» mon père ; joignez-vous à moi ; joi-
» gnez-vous aux parens de César, & à
» tant d'officiers & de soldats qui de-
» mandent tous les jours la punition de
» ses assassins. Unissons notre ressenti-
» ment comme notre douleur, & si
» nous ne nous trouvons pas assez forts,
» appellons le peuple à notre secours.
» Vous savez qu'il n'a pas tenu à lui que
» nous ne fussions déjà vengés. Que si
» la crainte d'offenser le sénat, vous
» empêche de concourir à un si juste
» dessein, du moins ne vous y opposez
» pas. Quoique seul de mon parti, &
» que je n'aye encore ni troupes, ni lé-

» gions, tout eſt poſſible à un fils qui
» entreprend de venger la mort de ſon
» père : je vous demande ſeulement,
» en qualité de ſon principal héritier,
» que vous me remettiez ſon argent,
» que vous fîtes tranſporter chez vous.
» Je vous laiſſe volontiers toutes ſes
» richeſſes immenſes, ſoit en vaiſſelles
» d'or & d'argent, ou en pierreries,
» de quelque eſpèce qu'elles ſoient ;
» mais j'ai beſoin de l'argent monnoyé,
» pour acquitter les legs qu'il a faits
» en faveur du peuple, & pour com-
» mencer à payer trois cents mille
» hommes qui ont part à ſon teſtament.
» Et comme ce que vous pourriez me
» donner de ſon argent en eſpèces, ne
» ſuffira pas encore, je vous ſerai bien
» obligé de me prêter quelques ſommes
» du vôtre, ou de m'en faire donner à
» intérêt par les queſteurs & les gardes
» du tréſor public, afin d'achever de
» payer ce qui reſtera dû au peuple &
» aux vétérans, en attendant que, pour
» acquitter de ſi juſtes devoirs, j'aie pu
» vendre tous les biens de la ſucceſ-
» ſion. »

La hardieſſe & la fermeté de ce diſcours firent peur à Antoine. Il fut étonné de trouver de ſi grands deſſeins dans un homme ſi jeune, & dans un ſimple

particulier. Au lieu de répondre à ſes plaintes & à ſes demandes, il ſe retrancha d'abord dans l'autorité que lui donnoit le conſulat. Il s'enveloppa, pour-ainſi-dire, dans ſa dignité, & il s'en ſervit, comme d'une barrière pour empêcher que Céſar ne lui préſentât de trop près la juſtice & la vérité.

Mais comme il s'apperçut qu'il avoit affaire à un homme élevé dans le ſein de Céſar, & accoutumé à regarder la plupart des conſuls comme créatures de ſon oncle, il lui répondit enfin, qu'il ſe trompoit fort, s'il s'étoit flatté que Céſar, en lui laiſſant ſon nom & ſa ſucceſſion, lui eût laiſſé des droits à l'empire; que ſa mort qui avoit été comme la punition & la vengeance de l'autorité qu'il avoit uſurpée, devoit avoir appris à ſon fils adoptif, que la conſtitution de la république ne ſouffriroit ni ſouverains électifs, ni héréditaires; qu'ainſi un conſul Romain ne lui devoit point compte de ſa conduite. Qu'il le déchargeoit réciproquement des obligations qu'il prétendoit lui avoir, n'ayant jamais eu pour objet, dans tout ce qui s'étoit paſſé, que le bien de l'état, & d'entretenir la paix entre les concitoyens. » C'eſt moi ſeul cependant, » ajouta-t-il, qui, en aſſurant la mé-

» moire de Céſar par des funérailles
» publiques, vous ai acquis ſon nom,
» le droit dans ſa famille, ſa ſucceſſion
» & ſes biens. Vous perdiez tout cela,
» ſi Céſar, après ſa mort, eût été trai-
» té comme un uſurpateur : on n'auroit
» point confirmé ſes diſpoſitions; il n'y
» auroit eu ni teſtament, ni adoption,
» ni hérédité. On n'auroit pas même oſé
» apporter ſon corps dans la place; mais
» j'ai mieux aimé m'expoſer à l'indi-
» gnation du ſénat & à la fureur des
» conjurés, que de ſouffrir que ce grand
» homme fût privé des honneurs de la
» ſépulture. Que ſi j'ai accordé quelque
» choſe aux conjurés, j'ai cru le devoir
» faire par des conſidérations convena-
» bles à mon âge & à ma dignité : con-
» ſidérations qu'un jeune homme com-
» me vous n'êtes pas capable de con-
» noître. A l'égard des ſommes d'argent
» que vous demandez, pouvez-vous
» ignorer que c'étoit l'argent même de
» la république, dont votre père s'étoit
» emparé? On l'a partagé depuis ſa
» mort entre les magiſtrats qui ſont
» chargés de l'employer aux beſoins de
» la république. Mais quand même on
» vous le remettroit, je ne vous conſeil-
» lerois jamais de le conſommer dans
» des gratifications auſſi imprudentes

» qu'inutiles. Vous ſavez que le peuple » eſt un monſtre qui prend à toutes » mains, qu'on ne peut jamais aſſouvir, » & qui n'a jamais payé les bienfaits de » nos citoyens que par les plus noires » ingratitudes. Et vous, jeune homme, » ajouta-t-il, qui avez lu l'hiſtoire des » républiques de la Grèce, n'y avez-» vous pas remarqué que tous les favo-» ris du peuple ne durent pas long-» temps, & que c'eſt bâtir ſur la boue, » que d'appuyer les fondemens de ſa » fortune ſur l'affection paſſagère d'une » vile populace ? »

Au travers de ces conſeils, le jeune Céſar n'eut pas de peine à démêler qu'Antoine ne lui retenoit les tréſors de ſon père, que pour le mettre hors d'état de pouvoir acheter l'affection du peuple. L'Empire étoit, pour-ainſi-dire, à l'encan ; & la populace, & même les légions, proſtituoient leurs ſuffrages & leurs ſervices, à qui plus leur donnoit. Le jeune Céſar, outré d'un refus, dont il ſentit bien toutes les conſéquences, ſortit de la maiſon d'Antoine, pénétré de douleur, en invoquant tout haut le nom de Céſar, & comme l'appellant à ſon ſecours contre l'injuſtice & l'ingratitude du conſul. Mais comme il étoit queſtion de s'emparer le premier de

l'affection du peuple ; au défaut de l'argent qu'on lui refuſoit, il mit en vente les maiſons & les fonds de terres qui avoient appartenus au directeur ; & il déclara publiquement, qu'il n'avoit accepté ſa ſucceſſion, que pour empêcher le conſul de priver les familles du peuple, des ſommes qui leur avoient été léguées par le teſtament de ſon oncle & de ſon père.

Antoine, de ſon côté, pour tarir toutes les ſources d'où le jeune Céſar eût pu tirer de l'argent, fit ordonner, par un décrêt du ſénat, qu'il ſeroit fait une recherche des revenus & des deniers publics. Cette ordonnance regardoit l'adminiſtration du dictateur, dont Antoine vouloit ruiner la ſucceſſion, pour mettre ſon héritier hors d'état de gagner le peuple par ſes libéralités ; & il ſuſcita en même-temps des oppoſitions aux ventes qu'il prétendoit faire de ſes principales terres. Des citoyens particuliers les réclamèrent devant le conſul, comme des biens de leurs ancêtres, dont Céſar, à ce qu'ils repréſentoient, s'étoit emparé à la faveur des guèrres civiles. Quelques officiers du domaine intervinrent en même-temps, pour revendiquer une partie de ces terres, comme biens confiſqués à l'état

App. l. 3. c. 3.

ſur

ſur des proſcrits. Des procès auſſi importans furent portés devant Antoine, ou devant des magiſtrats ſubalternes, mais qui dépendoient de lui. En vain le jeune Céſar fit voir, par les contrats mêmes d'acquiſition, que ſon père avoit payé ces terres de ſes propres deniers; & qu'en tout cas, ce fameux décret, que le ſénat avoit rendu après ſa mort, légitimoit tout ce qui s'étoit paſſé ſous la dictature de Céſar, & qu'il falloit le révoquer dans toutes ſes parties, ou maintenir également tous les actes émanés de l'autorité de ſon père, & pendant ſa dictature.

Antoine, qui ne cherchoit qu'à embarraſſer cette affaire dans un labyrinthe de procédures, ſoutenoit au contraire, qu'on devoit donner le temps à des citoyens dépouillés de leurs biens par une force majeure, de faire leurs preuves; & qu'à l'égard de l'arrêt du ſénat, il paroiſſoit qu'il n'avoit eu pour objet, que de maintenir dans leurs charges les magiſtrats qui en avoient été pourvus par l'autorité du dictateur, de peur que l'état ne tombât dans une eſpèce d'anarchie: mais qu'il ne ſavoit pas ſi on devoit étendre cette ordonnance juſques ſur les biens que Céſar s'étoit appropriés; qu'une affaire de cette conſéquence méritoit bien que le ſénat expliquât lui-même ſes

App. ibid. intentions par un nouveau décret : après tout, qu'il ne pouvoit se persuader qu'un corps, si rempli d'équité, eût prétendu autoriser des usurpations que le malheur des temps pouvoit seul justifier, & qui ne serviroient dans la suite qu'à entretenir l'orgueil & le luxe d'un jeune homme.

César, qui n'ignoroit pas que ses ennemis ne cherchoient, par ces détours, qu'à éluder l'exécution du testament de son père, mit en vente sur-le-champ son propre patrimoine, les terres de sa mère, & celles de Philippe son beau-père, qui voulurent bien s'en dépouiller, pour contribuer à son élévation. Le jeune César acquitta, des deniers qui provinrent de ces ventes, une partie des legs portés par le testament. Le peuple, charmé de sa libéralité, s'écria, qu'il étoit digne de porter le nom de César; &, comme il en espéroit de nouveaux bienfaits, il se déclara entièrement pour lui contre Antoine. Le consul de son côté, pour se fortifier contre ce parti, se fit donner des avis, que les Grecs avoient fait des incursions dans la Macédoine : sur ce prétexte, il demanda au sénat le gouvernement de cette province, & le commandement de l'armée qui gardoit cette frontière.

App. l. 3. c. 5.

Quoique le sénat fût bien instruit que ces barbares n'étoient point entrés sur les terres de la république, il ne laissa pas d'accorder le gouvernement de la Macédoine à Antoine, pour se mettre en état de balancer les forces & le crédit du jeune César, qui devenoit suspect & redoutable, par l'argent qu'il répandoit de tous côtés. Le sénat, pour maintenir la liberté, employoit tous ses soins à tenir la puissance des grands en équilibre; & ce corps, autrefois si absolu, se voyoit alors réduit à remettre les forces de l'état & le commandement des armées, entre les mains de gens qui les tournoient souvent contre leur patrie; de manière qu'on peut dire, que Rome, en ce temps-là, n'avoit plus à sa disposition que le choix de ses tyrans.

Antoine ayant obtenu ce gouvernement, y envoya Caïus Antonius, un de ses frères, pour en tirer les troupes qu'il y trouveroit, & les faire passer en Italie. Son dessein étoit de s'emparer de la Gaule Cisalpine, comme avoit fait le dictateur, pour étendre de-là son autorité jusques dans Rome, & en chasser, s'il pouvoit, le jeune César. Son animosité & sa jalousie contre ce fils du dictateur, éclatèrent publiquement dans les jeux que Critonius donna au peuple pendant

ſon édilité. Le ſénat, comme nous l'avons dit, avoit ordonné, par un décret rendu du vivant du dictateur, que dans tous les ſpectacles publics, on mettroit une chaire & une couronne d'or, & que cet uſage s'obſerveroit à perpétuité, pour immortaliſer la mémoire de ce grand homme. Le jeune Céſar ne manqua pas d'envoyer la chaire & la couronne. Mais Critonius, apparemment gagné par ſes ennemis, ne la voulut pas recevoir, ſous prétexte qu'il n'étoit pas juſte qu'un autre eût les honneurs des jeux dont il faiſoit toute la dépenſe. L'affaire fut portée devant le conſul. Antoine, qui ne cherchoit qu'à mortifier le jeune Céſar, dit sèchement, qu'il en feroit ſon rapport au ſénat : *Et moi*, lui repartit fièrement Céſar, *je vais faire placer la chaire de mon père, pendant que vous irez conſulter les pères conſcripts.*

Plut. in Ant.

App. l. 3. c. 6.

Antoine, naturellement hautain, irrité de l'audace & de la fermeté de ce jeune homme, lui repartit, qu'il lui défendoit de la faire porter, non-ſeulement aux jeux de Critonius, mais même à ceux qu'il devoit faire repréſenter à ſes propres dépens : & la colère l'emportant, il le menaça de le faire mettre en priſon, s'il continuoit à ſéduire le peuple par ſes libéralités & ſes corruptions. Céſar, plus

habile & plus modéré que le conſul, diſſimula ſagement ſon reſſentiment particulier. Mais il ſut tirer de grands avantages des menaces d'Antoine : & pour tourner contre lui le ſentiment du peuple & des gens de guerre, il l'apoſtrophoit dans la place publique, comme s'il eût été préſent. Après avoir rapporté tous les obſtacles qu'il avoit formés, pour éluder l'exécution de ſon teſtament, & la manière injurieuſe dont le conſul l'avoit traité. » Pourquoi, s'écrioit-il, t'oppoſes- App. l. 3. c. 6.
» tu aux honneurs qu'on veut rendre à
» un grand homme, dont tu tiens ta
» dignité & tes richeſſes ? Souffre au
» moins, ô Antoine, que ſon fils s'ac-
» quitte des legs qu'il a laiſſés à ſes con-
» citoyens. Je t'abandonne le reſte : je
» ſerai trop riche, ſi j'hérite de ſa gloi-
» re, & de l'affection que le peuple lui
» a portée «. De pareils diſcours, répétés avec art en différentes occaſions, ſoulevèrent la multitude contre le conſul. Tout le monde déteſtoit ſon ingratitude : & ſes propres gardes, qui avoient tous ſervi ſous Céſar, menacèrent de l'abandonner, s'il continuoit à perſécuter le fils de leur général.

Quelqu'animé que fût Antoine contre le jeune Céſar, il vit bien qu'il étoit de ſon intérêt de diſſimuler. Il répondit

à ſes officiers, qu'il étoit incapable de manquer de reconnoiſſance pour la mémoire de ſon bienfaiteur; qu'il conſervoit même une tendre affection pour ſon fils; mais que ce jeune homme, fier du grand nom de Céſar, voulant traiter d'égal avec un conſul, il avoit cru être obligé de lui faire ſentir la ſubordination qu'il devoit y avoir entre un ſimple citoyen & le premier magiſtrat de la république : mais qu'il étoit prêt à lui redonner toute ſon amitié, pourvu que dans la ſuite il s'obſervât davantage, & qu'il ſe conduiſît, à ſon égard, avec la déférence qu'il devoit à ſon âge & à ſa dignité.

Plut. in Ant. App. l. 3. Cette explication fut ſuivie d'une entrevue, que les officiers ménagèrent. Antoine & Céſar s'embraſsèrent, & promirent de s'aſſiſter mutuellement du crédit de leurs créatures, & d'agir de concert dans la conduite de leurs deſſeins. Antoine, qui avoit ſon but, lui demanda le ſecours de ſes amis, pour pouvoir obtenir le gouvernement de la Gaule Ciſalpine, en échange de celui de la Macédoine. Ce gouvernement de la Gaule avoit été donné par le dictateur à Décimus Brutus, un des principaux conjurés : & le ſénat, depuis la mort de Céſar, avoit confirmé cette

disposition. Antoine, qui connoissoit l'importance de ce gouvernement, par rapport à toute l'Italie, représenta au jeune César, que dans le généreux dessein où il étoit de venger la mort de son père, il ne falloit pas souffrir qu'un de ses assassins jouît, en quelque sorte, du fruit de son crime, aux portes même de Rome. César entra dans ses vues, & lui promit d'appuyer sa demande de tout son crédit auprès du peuple. Antoine porta d'abord l'affaire au sénat; mais il y trouva beaucoup d'opposition de la part du plus grand nombre des sénateurs, qui voyoient avec douleur qu'Antoine, en voulant chasser un des conjurés de son gouvernement, donnoit atteinte au sénatus consulte, & à l'acte d'amnistie, par lesquels on avoit assuré la vie & l'état de tous ceux qui avoient participé à la mort du dictateur. Il y en eut même dans ce corps, qui, remarquant qu'Antoine prenoit la même route que le dictateur avoit suivie, pour s'élever à la souveraine puissance, proposèrent de rendre plutôt la liberté à cette province, que d'en confier le gouvernement à un homme ambitieux, grand capitaine, & qui ne s'en serviroit que pour en faire comme une place d'armes, & le siége de son empire. Plu-

ſieurs de ce corps exhortèrent Decimus de s'y fortifier de bonne heure, & lui firent paſſer ſecrettement du ſecours. Ainſi la propoſition d'Antoine ayant été rejetée preſque d'une voix, il s'adreſſa au peuple, dont il avoit gagné les tribuns. Il eſt aiſé de voir, par tout ce que nous venons de dire, que le ſénat ne vouloit point la perte des conjurés, dont il ne diſtinguoit point le parti de celui de la liberté. Mais le peuple, qui ne prévoit rien, & gagné par les libéralités du jeune Céſar, entroit dans toutes ſes vûes. Il accorda le gouvernement à Antoine, dans l'eſpérance de voir une prompte vengeance de la mort du dictateur, ſans conſidérer que la perte de ceux qui s'en étoient défaits, lui coûteroit ſa propre liberté. Ainſi il décerna le gouvernement de la Gaule Ciſalpine à Antoine, qui, en vertu d'un plébiſcite, & malgré le ſénat, y fit entrer un puiſſant corps de troupes, pour en chaſſer Décimus Brutus.

Les ennemis du ſénat & des conjurés triomphoient de la réunion d'Antoine & de Céſar. Mais il étoit bien difficile que la concorde ſe maintînt longtemps entre ces deux hommes, qui avoient des intérêts oppoſés. Antoine ſe croyant maître de l'Italie, ménagea

moins le jeune Céſar ; & la mort d'un tribun du peuple, que Céſar voulut faire remplacer par Flaminius, une de ſes créatures, fit bientôt voir que toutes ces réunions apparentes n'étoient, pour-ainſi-dire, qu'une matière d'infidélités nouvelles. Antoine craignant que, ſi Céſar avoit un tribun à ſa dévotion, il ne s'en ſervît pour faire au peuple des propoſitions à ſon avantage, employa toute ſon autorité pour reculer cette élection, & pour empêcher qu'il ne ſe tînt ſi-tôt aucune aſſemblée. Il rendit en même-temps un arrêt, en qualité de conſul, qui défendoit à Céſar, ſous peine de punition, de faire aucune libéralité contraire aux lois. C'étoit en quelque manière lui déclarer la guerre. L'animoſité & l'aigreur ſe renouvelèrent entre eux. Antoine ne parloit de Céſar que comme d'un jeune étourdi, qu'il vouloit, dit-il, faire rentrer dans ſon devoir, pendant que Céſar, avec un ſilence profond, jetoit les fondemens de la perte de ſon ennemi. Il excita d'abord contre lui le reſſentiment du peuple, irrité du décret qui condamnoit ſes libéralités : & il envoya en même-temps des émiſſaires dans toutes les colonies que ſon père avoit établies dans l'Italie, & juſque dans l'armée même

d'Antoine, qui y semèrent des manifestes contre sa conduite, & qui s'assurèrent secrettement d'un grand nombre d'officiers & de soldats vétérans. Ceux qui étoient à Rome, & qui composoient la garde d'Antoine, lui représentèrent qu'il se perdoit; qu'il les perdroit eux-mêmes par ses divisions continuelles avec le jeune César, & que les assassins du dictateur en sauroient bien profiter. « Vous n'ignorez pas, lui » dirent les tribuns & les principaux » officiers, que les mêmes partis, qui » partageoient autrefois la république » entre Pompée & César, subsistent » encore aujourd'hui. Le premier se » sert toujours du prétexte de défendre » la liberté publique, & l'autre cher- » che à venger la mort du dictateur. » Nous vous avons choisi pour nous com- » mander, comme son meilleur ami, » & dans l'espérance que son lieutenant » & le premier capitaine de son parti, » employeroit son courage & le nôtre, » pour tirer vengeance des perfides qui » l'ont assassiné. Voilà les motifs de » notre confiance & de notre engage- » ment. Votre salut & le nôtre sont » attachés à la perte des conjurés. Si » leur parti prend le dessus dans le gou- » vernement, on nous proscrita tous,

» comme les complices de Céſar & » les miniſtres d'un uſurpateur : & quoi- » que, ſous ſon commandement, nous » ayons répandu notre ſang, pour éten- » dre les bornes de cet empire, les » ſoldats de Céſar ſeront trop criminels, » ſi ſes ennemis ſont victorieux. Il n'y » a que votre union avec le jeune Céſar » qui puiſſe ſoutenir notre parti. Aidez- » lui, aidez-nous à détruire celui qui » nous eſt oppoſé : qu'il ne ſoit pas » dit, que le meilleur ami de Céſar » traverſe ſon fils, dans le généreux deſ- » ſein qu'il fait paroître de venger la » mort de ſon père. »

Antoine ne ſouhaitoit pas moins que ſes officiers la perte des conjurés ; mais il ne pouvoit conſentir qu'on la dût au jeune Céſar, & il craignoit que, ſous prétexte de venger la mort de ſon père, il ne s'emparât de la ſouveraine puiſſance, par la ruine du parti républicain : voilà le motif ſecret de leurs diviſions. Antoine auroit volontiers prêté ſon crédit & ſes forces au jeune Céſar, pour faire périr les meurtriers de ſon père, s'il avoit voulu le reconnoître pour ſon ſucceſſeur dans le gouvernement de la république. Cependant, comme il avoit intérêt de retenir dans ſon parti cette foule d'officiers, qui s'étoient atta-

chés à sa fortune après la mort du dictateur, il répondit à ceux qui lui avoient porté la parole de leur part, qu'il étoit bien-aise de leur rendre compte de sa conduite, & de leur montrer son cœur à découvert. Il ajouta, qu'il se flattoit, qu'après l'avoir entendu, ils trouveroient qu'il n'avoit manqué ni de courage pour défendre la mémoire de leur général, ni de prudence ou d'habileté, pour ménager les occasions de venger sa mort. » Je ne vous représenterai point, » leur dit-il, le tumulte, l'agitation » & le trouble où se trouva Rome, » après qu'on eut assassiné le dictateur » au milieu du sénat. On crioit de tous » côtés, que la république étoit rétablie, » & le sénat paroissoit même disposé à » décerner des récompenses aux meur- » triers, comme aux auteurs de la li- » berté. Si on eût suivi ce parti, la » mémoire de César auroit été pros- » crite comme celle d'un tyran, & » nous aurions été tous enveloppés dans » sa condamnation. Je sentis bien toutes » les suites de ses funestes récompenses, » & je m'y opposai seul contre les con- » jurés, contre leurs parens & leurs » amis; si j'ose le dire, contre le sénat » entier. Mais comme leurs partisans » ne prévoyoient pas moins, que si on

» ne déclaroit pas Céſar un uſurpateur,
» il falloit faire le procès aux conjurés,
» & que chaque parti étoit attaché avec
» opiniâtreté à ſon ſentiment, on con-
» vint enfin, pour la sûreté des uns
» & des autres, de ſubſtituer ſeulement
» une amniſtie aux récompenſes. Par ce
» moyen, j'aſſurai la mémoire de Cé-
» ſar; je conſervai toute la gloire de
» ſon nom; j'empêchai qu'on ne confiſ-
» quât ſes biens, & qu'on ne caſsât
» cette adoption, qui rend aujourd'hui
» le jeune Céſar ſi audacieux. Il jouit du
» fruit de mes ſoins: & ſi, pour faire
» ratifier le teſtament de ſon père, j'ai
» conſenti à une amniſtie, en faveur
» des conjurés, je n'ai jamais eu deſſein
» de leur ſauver la vie. Je différois
» ſeulement leur ſupplice: il ne tint
» pas à moi qu'ils ne périſſent dès le
» jour même des funérailles de Céſar;
» j'en prends à témoin ceux qui virent
» de quelle manière, ſous prétexte de
» déplorer le ſort de Céſar, j'excitai la
» fureur du peuple contre ſes aſſaſſins, ce
» qui les obligea de ſortir de Rome. Je
» n'eus pas plutôt appris qu'ils mettoient
» des troupes ſur pied, que pour n'être
» point ſurpris, je me fis décerner le
« gouvernement de la Macédoine: ce
» qui m'a rendu maître de ſix légions,

» qui étoient dans cette province. Je » prétends m'en ſervir pour votre ſûreté » & la mienne : & c'eſt pour l'aug- » menter, que j'ai encore obtenu du » peuple, malgré le ſénat, le gouver- » nement de la Gaule Ciſalpine, d'où » j'eſpère, par le ſecours de votre va- » leur, chaſſer Decimus Brutus. Telle » a été juſqu'ici ma conduite : & je » veux bien ne rien cacher de mes deſ- » ſeins les plus ſecrets à mes amis, & » à des gens qui en doivent partager » la gloire & l'exécution. Je conſens » même que vous en faſſiez part à tous » ceux qui ſont dans les mêmes intérêts. » J'en excepte le ſeul Céſar, dont je » n'ai que trop éprouvé l'orgueil & l'in- » gratitude. »

Ce diſcours d'Antoine, dans lequel il s'embloit s'être laiſſé voir à découvert, ſatisfit en quelque manière ſes Officiers. Cependant ils exigèrent de lui, qu'il ſe réconciliât avec le jeune Céſar. Il fut obligé de conſentir à une entrevue, où, après des plaintes, des explications & des embraſſemens réciproques, ils ſe ſéparèrent, ſans être plus amis qu'auparavant.

Céſar vouloit bien qu'Antoine, comme lieutenant & créature de ſon père, lui aidât à tirer vengeance de ſa mort;

mais il n'étoit pas réſolu de le mettre à la tête d'un parti, qui, par la défaite des conjurés, ſe trouveroit maître de la république : & Antoine aſſez indifférent dans le fond ſur cette vengeance, ne s'en faiſoit un mérite, que pour s'attirer l'eſtime des gens de guerre. La ſouveraine puiſſance étoit ſon unique objet : tout ce qui pouvoit traverſer ce deſſein ſecret, lui étoit également odieux : & il ne haïſſoit pas moins Céſar que Brutus & Caſſius, quoiqu'il fût obligé de garder plus de meſures avec le premier, à cauſe de l'attachement qu'avoient pour lui le peuple, les officiers & les ſoldats qui avoient ſervi dans les armées de ſon père.

Ce fut pour lui faire perdre cette affection, en quoi conſiſtoient ſes principales forces, qu'il fit arrêter pluſieurs de ſes gardes, comme ayant été corrompus par le jeune Céſar, pour l'aſſaſſiner. Une accuſation de cette importance fit beaucoup d'impreſſion ſur les eſprits, & l'inimitié déclarée qui étoit entre eux, la rendoit plus croyable. Tout le monde regardoit comme un crime déteſtable, d'attenter à la vie d'un conſul. D'ailleurs les partiſans & les amis mêmes du jeune Céſar trouvoient que leur parti avoit beſoin d'un capitaine de la capa-

cité d'Antoine, pour l'oppoſer à Brutus, à Caſſius, & aux autres chefs des conjurés. Céſar, outré des bruits qu'on répandoit contre ſon honneur & ſa réputation, ſe jette dans la ville, court par les rues, aſſemble le peuple, & lui repréſente, qu'on n'a inventé une calomnie auſſi noire que pour lui faire perdre ſon eſtime. Il prend les dieux à témoin de ſon innocence, & demande hautement qu'on lui faſſe ſon procès. Il va de-là juſqu'à la porte d'Antoine, pour l'obliger de produire les accuſés, les fauteurs & les témoins. Mais, comme on lui eut défendu l'entrée, il fit mille imprécations contre Antoine, qu'il traita de fourbe & d'impoſteur. *Je ne veux point*, lui crioit-il, *d'autres juges que tes propres amis*, s'ils trouvent la moindre apparence dans l'indigne accuſation dont tu prétends me noircir.

App. l. 3. c. 9.

Le peuple, jugea à ſon ordinaire, du fond de cette accuſation, ſeulement par ce qu'il lui en parut au-dehors. Celui qui parloit avec plus de hardieſſe & de véhémence, lui parut innocent. On diſoit même tout haut, que cette accuſation n'étoit qu'un nouvel artifice d'Antoine, pour avoir lieu d'augmenter ſa garde. Quelques-uns ſoupçonnoient l'accuſateur & l'accuſé d'une intelligence

telligence ſecrette. On diſoit qu'ils n'avoient fait cet éclat, qu'afin d'avoir un prétexte de prendre les armes ſans alarmer ceux qui auroient pû, craindre qu'ils ne les tournaſſent, de concert, contre la liberté publique.

Mais leur conduite fit voir, dans la ſuite, que l'un & l'autre ne cherchoient qu'à ſe détruire, & que chacun aſpiroit à demeurer ſeul à la tête du parti oppoſé à celui des conjurés. Ils armèrent tous deux en même-temps. Antoine fit approcher de Rome quatre légions, qu'il avoit tirées de la Macédoine, & dont il prétendoit ſe ſervir, pour ſe rendre maître de la Gaule Ciſalpine. Il ſe flattoit que Lepidus, qui étoit en Eſpagne à la tête de quatre légions, que Plancus qui en commandoit trois autres dans la Gaule Tranſalpine, & qu'Aſinius Pollio qui en avoit deux à ſes ordres, tous trois anciens lieutenans du dictateur, ſe déclareroient pour lui. Le jeune Céſar, craignant, d'être ſurpris & opprimé par ſon ennemi, leva de ſon côté dix mille hommes dans la Campanie, & il débaucha deux des légions d'Antoine, celle de Mars, & la quatrième, qui prirent ſon parti. Mais, comme il n'avoit ni titre militaire, ni magiſtrature, qui l'autoriſât à commander une armée, ſur-tout

contre un consul, il tâcha de mettre le sénat dans ses intérêts. Il y réussit par le crédit de Ciceron, toujours opposé aux prétentions & au parti d'Antoine. Ciceron n'étoit son ennemi, que parce qu'il le croyoit ennemi de la république : c'est ainsi qu'il s'en explique dans ce discours si véhément qu'il prononça, contre lui, en plein sénat. Ce grand orateur, intrépide défenseur de la liberté de sa patrie, voyant Antoine près d'envahir la Gaule Cisalpine, persuada au sénat de lui opposer les troupes du jeune César. Les plus habiles de ce corps, & dont la plupart tenoient aux conjurés par les liaisons du sang, approuvèrent un avis qui jetoit la division dans le parti contraire, & ils ne désespérèrent pas d'en voir périr les chefs par leur animosité réciproque.

Seconde Philippique.

Le jeune César nignoroit pas leurs vues. Il étoit bien instruit des relations secrettes que le sénat entretenoit avec les conjurés. Mais comme dans la conjoncture présente, Antoine lui paroissoit l'ennemi le plus redoutable, il résolut de dissimuler avec le sénat, de suspendre sa haine contre les assassins de son père, & de tâcher de se défaire d'Antoine, avant que de tourner ses armes contre les conjurés. Ce fut par ce motif, &

pour éblouir le ſénat, dont il feignoit de vouloir toujours dépendre, qu'il refuſa le titre de propréteur, que ſes ſoldats voulurent lui déférer. Et ſur ce que ſes amis les plus intimes, & qui formoient ſon conſeil ſecret, lui repréſentèrent que ſon armée auroit de la peine à recevoir les ordres d'un citoyen ſans dignité & ſans magiſtrature : » Le ſé-
» nat, leur dit-il en particulier, vient
» de ſe déclarer pour moi : mais cette
» déclaration eſt moins un effet de l'a-
» mitié qu'il me porte, que de la crainte
» qu'il a d'Antoine. Il compte ſur ma
» ſoumiſſion, & il eſt de mon intérêt
» de l'entretenir dans cette confiance.
» Je ne refuſe le titre de propréteur,
» que l'armée m'offre, que pour enga-
» ger le ſénat à me le donner. »

En effet, le ſénat fut ſéduit par cette modération apparente. Il crut le devoir amuſer à ſon tour, & il ſe flatta de l'éblouir par des honneurs & des diſtinctions, qui avoient plus d'éclat que de puiſſance. Il lui déféra par un décret public, ce même titre qu'il venoit de refuſer : & pour l'attacher plus étroitement à ſes intérêts, il lui fit élever une ſtatue d'or dans la place. On lui permit, par le même décret, d'entrer dans le ſénat, & de pouvoir demander le conſulat dix

ans avant l'âge porté par les lois. Mais au travers de ces graces si éclatantes, César n'eut pas de peine à démêler, que le sénat ne songeoit qu'à lui faire perdre le souvenir de la mort de son père, ou à le mettre hors d'état d'en poursuivre la vengeance. Antoine de son côté, en vertu d'une ordonnance du peuple, mais malgré le sénat, s'étoit fait décerner, comme nous l'avons dit, le gouvernement de la Gaule Cisalpine, quoique Decimus Brutus, un des chefs de la conjuration, en eût été pourvu par le dictateur, & que le senat, depuis sa mort, lui en eût confirmé la possession. Antoine, après s'être emparé de la plupart des villes de cette province, tenoit actuellement Décimus assiégé dans Modène. Le sénat, irrité d'une entreprise faite contre ses ordres, lui envoya signifier un décret, par lequel il lui étoit ordonné de lever ce siége; de sortir incessamment de la Gaule Cisalpine; de faire repasser à son armée le Rubicon, qui séparoit cette province du reste de l'Italie, & d'attendre sur les bords de cette rivière les ordres du sénat : tout cela lui étoit prescrit, sous peine d'être déclaré ennemi de la patrie.

C'étoit Ciceron, ennemi d'Antoine, qui avoit dressé ce décret. Il ne pouvoit

pas faire parler le sénat avec plus de hauteur & de dignité, si les forces de la république eussent été proportionnées à la majesté de son style. Mais Antoine, qui se voyoit aux portes de Rome, à la tête d'un puissant corps de troupes, se moqua du décret. Il répondit fièrement, que, puisqu'on le vouloit priver du gouvernement qu'il avoit reçu de la bienveillance du peuple, il sauroit bien rendre inutile l'amnistie, à laquelle il n'avoit souscrit que par complaisance pour le sénat, & qu'il espéroit dans peu d'immoler Décimus-Brutus aux mânes du grand César.

Sa réponse fut prise pour une déclaration de guerre. Le sénat irrité de sa rebellion, ordonna à Hirtius & à Pansa, qui venoient de prendre possession du consulat, & au jeune César, de joindre leurs forces, & de marcher au secours de Décimus. Pansa étoit à la tête de quatre légions, mais qui n'étoient composées que de nouvelles levées : & Hirtius, par un ordre secret du sénat, qui vouloit affoiblir l'armée de César, lui redemanda la légion de Mars, & la quatrième, qui avoit quitté le parti d'Antoine. An de Rome 357.

César, pour marquer sa déférence pour le consul, lui remit ses troupes sur-

le-champ. Quoique ces deux légions ſe fuſſent données à lui par attachement pour la mémoire de ſon père, il feignit de ne pas s'appercevoir des vues du ſénat : & comme il avoit beſoin de ſon ſecours & de ſon autorité pour ſe défaire d'Antoine, il crut que c'étoit beaucoup gagner, que de ſavoir perdre à propos. Il joignit enſuite ce qui lui reſtoit de troupes à celles des conſuls ; & on vit le fils du dictateur marcher ſous les enſeignes de ſes ennemis, au ſecours d'un des aſſaſſins de ſon père.

Antoine, de ſon côté, s'avança à la tête de ſes troupes. On en vint bientôt aux mains : le combat fut long & opiniâtre. La nuit, qui ſurvint, le termina. La perte fut à-peu-près égale des deux côtés, ſi on en excepte celle du Conſul Panſa, qui, dans la chaleur de l'action, fut bleſſé mortellement. Antoine fit rentrer ſon armée dans ſes lignes. Hirtius & Céſar entreprirent, quelques jours après, de les forcer : & comme elles avoient beaucoup d'étendue, Hirtius trouva un endroit foible & moins défendu, qu'il emporta l'épée à la main. Il ſe jetta enſuite dans le camp. Antoine lui oppoſa deux légions, qui, après une longue réſiſtance, furent taillées en pièces, & le conſul auroit défait l'armée entière, s'il n'eût

pas été tué, en combattant avec trop d'ardeur à la tête de ſes légions. Sa mort ralentit leur courage; & Céſar, qui par la mort d'un des conſuls, & par la bleſſure de l'autre, commandoit en chef toute l'armée, ſe contenta de conſerver ſon avantage. Sa vue étoit de couper les vivres à Antoine, ou de le forcer à en venir à un nouveau combat. Antoine, affoibli par les pertes qu'il venoit de faire, & redoutant l'événement d'un troiſième combat, leva le ſiège. Comme il ne ſe trouvoit pas en état de tenir la campagne devant une armée victorieuſe, & plus forte que la ſienne, il gagna les montagnes, d'où il prit le chemin de la Gaule Tranſalpine, dans l'eſpérance de faire déclarer en ſa faveur Lépidus, Plancus & Aſinius Pallio, qui étoient dans ces grandes provinces, à la tête de différens corps de troupes. App. l. 2i c. 10.

Le ſénat, charmé de la défaite d'Antoine, qu'il regardoit comme un homme perdu, envoya ordre à ſes généraux de s'oppoſer à ſon paſſage; & ne garda plus de meſures avec le jeune Céſar, dont il croyoit n'avoir plus rien à craindre. Sans aucun égard pour ſa dignité de propréteur, on donna, à ſon préjudice, le commandement de l'armée des conſuls à Décimus-Brutus, avec ordre de pour-

ſuivre Antoine ſans relâche, & de le traiter comme un ennemi public. Cette conduite fit connoître à Céſar ce qu'il devoit attendre de la plupart des ſénateurs ; & Panſa, avant que de mourir, acheva de lui découvrir le fond de leurs intentions.

Ce conſul, étant prêt à expirer, fit appeller le jeune Céſar, & lorſqu'il ſe fut approché de ſon lit : » J'ai toujours » aimé votre père, lui dit-il, plus que » moi-même. Quoique des vues de pru- » dence, auxquelles vous êtes ſoumis » vous-même, m'aient retenu dans le » parti du ſénat, je n'ai jamais perdu le » deſir & l'eſpérance de pouvoir venger » ſa mort. La mienne, qui va arriver, » me prive de cette conſolation ; mais » avant que d'expirer, je veux au moins » m'acquitter envers le fils, des obli- » gations que j'avois au père. Sachez » que vous n'êtes pas moins ſuſpect & » odieux au ſénat, qu'Antoine votre » ennemi. Il vous hait également tous » deux : il a été ravi de vos diviſions, il » ſe flatte de pouvoir vous perdre l'un » par l'autre. S'il s'eſt déclaré pour vous, » ce n'eſt que parce que votre parti lui » a paru le plus foible, & plus aiſé à » ruiner. Mon deſſein, fort différent de » celui du ſénat, étoit de réduire An-

» toine,

» toine, par la voie des armes, à se ré-
» concilier avec vous; de joindre ensuite
» nos armées, & de poursuivre, de con-
» cert, la vengeance de notre bienfai-
» teur commun. C'est le seul parti que
» vous ayez à prendre. Unissez-vous avec
» Antoine; vous le trouverez plus trai-
» table depuis sa défaite. Je vous rends
» vos deux légions; & je vous remettrois
» de même avec plaisir le reste de l'ar-
» mée : mais je n'en suis pas le maître.
» Les officiers sont autant d'espions du
» sénat, qui ont des ordres secrets d'ob-
» server notre conduite : « Le consul expira peu après. César se mit à la tête de ses troupes, auxquelles se joignirent la Martiale & la quatième légion. Torquatus, par ordre du sénat, remit le reste de l'armée à Décimus-Brutus, qui se mit aussi-tôt à poursuivre Antoine, pour le combattre : & il espéroit le joindre avant qu'il eût gagné les Alpes.

Le sénat n'avoit fait ce choix de Décimus que pour avoir une armée qui ne dépendît que de ses ordres. César sentit vivement cette préférence. Il voyoit avec douleur, que le sénat, en mettant un des conjurés à la tête des troupes de la république, sembloit justifier son crime. Cette injure le portoit à se réconcilier avec Antoine, suivant le con-

ſeil de Panſa ; mais comme ſon intérêt étoit la ſeule règle de ſa conduite, & qu'il n'aſpiroit pas moins à ſe rendre l'héritier de la puiſſance du dictateur, que de ſon nom & de ſes biens, il craignoit, en ſe joignant avec Antoine, que ce général ne prétendît être reconnu pour le chef du parti ; & qu'il ne ſe ſervît de ces mêmes troupes, qui venoient de le battre, pour ſe rendre maître du gouvernement.

Céſar, dans cette incertitude, réſolut de ménager également Antoine & le ſénat, & d'attendre à ſe déterminer qu'il fût ſûr du parti qu'embraſſeroient Lépidus & Plancus, pour décider contre lequel de ſes ennemis il ſe déclareroit le premier. Afin de preſſentir la diſpoſition de ces différens partis, les amis qu'il avoit à Rome, demandèrent de ſa part la dignité de conſul, vacante par la mort de Hirtius & de Panſa ; & en même temps, il renvoya à Antoine pluſieurs des principaux officiers de ſon armée, qu'il avoit fait priſonniers dans la dernière bataille.

Décimus, le plus ancien de ces officiers, & l'ami particulier d'Antoine, après l'avoir remercié de la liberté qu'il vouloit bien lui rendre, lui demanda dans quelle diſpoſition il étoit à l'égard de

ſon général. Céſar ne crut pas devoir ſe déclarer d'abord ouvertement, & il lui répondit ſimplement qu'Antoine en pouvoit juger par ſa conduite ; c'étoit pour engager ce général à s'expliquer le premier. Mais ayant appris que le ſénat, bien loin de lui déférer le conſulat, ne ſongeoit qu'à le réduire à la qualité de ſimple particulier, il vit bien que ſon intérêt demandoit qu'il s'unît inceſſamment avec Antoine. Il commença par s'ouvrir de ſes diſpoſitions à Lépidus, Plancus & Aſinius Pollio, anciens officiers du dictateur, & avec leſquels il avoit toujours entretenu des relations ſecrettes. Il leur marquoit par ſes lettres, que le ſénat compoſé des partiſans de Pompée, ne s'oppoſoit à ſon élévation, que parce qu'il étoit le fils de Céſar ; qu'ils ne devoient pas eux-mêmes en attendre un traitement plus favorable ; qu'on ne cherchoit qu'à les diviſer, pour pouvoir les accabler plus facilement les uns après les autres. Que cette conduite leur apprenoit celle qu'ils devoient tenir, & qu'il les exhortoit à s'unir étroitement avec lui, pour ſoutenir le parti de leur général. Il ajoutoit, comme en paſſant, des plaintes contre Antoine, mais d'une manière adroite, & qui ſembloit inſinuer qu'il n'étoit pas

éloigné de se réunir avec lui. Il en donna une nouvelle preuve, en laissant échapper Ventidius, lieutenant d'Antoine, qu'il eût pu défaire aisément. Cet officier ayant levé trois légions, cherchoit à joindre son général. César le surprit avec des forces supérieures. Sa perte étoit assurée, s'il eût voulu le charger; mais il se contenta de lui faire voir que son sort dépendoit de lui. Il lui donna le choix, ou de prendre son parti, ou de continuer sa marche; & Ventidius lui ayant témoigné qu'il étoit incapable de se séparer des intérêts d'Antoine, César, en lui permettant de se retirer, le chargea de lui dire, de sa part, qu'il agissoit directement contre leurs intérêts communs.

App. l. 3. c. 18.

Cependant, Antoine pressé par Décimus-Brutus qui commandoit l'armée de la république, tâchoit de gagner les Alpes. Il trouva en son chemin Culeo, lieutenant de Lépidus, qui en gardoit les passages: il auroit péri avec toute son armée, dans ces montagnes, si Culeo eût été fidèle à son général. Mais il se laissa gagner par Antoine qui, à prix d'argent, s'ouvrit une route, & continua son chemin. Décimus l'ayant poussé hors de l'Italie, écrivit au sénat qu'il avoit dissipé son armée, qu'il se re-

App. ibid.

noit lui-même caché dans les rochers des Alpes, & qu'il espéroit qu'il tomberoit bientôt entre ses mains. Le sénat apprit ces nouvelles avec une joie extraordinaire. Les sénateurs du parti de Pompée se récrièrent que la république avoit enfin recouvré sa liberté : & comme si Antoine eût été déjà arrêté, le sénat nomma dix commissaires, pour lui faire son procès. On ne parloit pas moins que de casser tous les actes qui étoient émanés de son autorité depuis la mort de César ; & on vouloit même comprendre insensiblement, dans cette proscription, toutes les ordonnances du dictateur, afin de rétablir la république sur ses anciens fondemens.

Cependant Antoine, après avoir traversé les Alpes, étoit entré dans les Gaules : il écrivit aussi-tôt à Lépidus, à Plancus & à Asinius Pollio, pour les faire ressouvenir de leur ancienne amitié, & pour les prier de se joindre à lui contre les conjurés & les autres ennemis de la mémoire de leur général. Lépidus qui s'étoit fait déférer le gouvernement de l'Espagne, étoit encore dans les Gaules. Il fut également surpris & embarrassé de l'arrivée d'Antoine. C'étoit un homme plus considéré par le mérite de ses ancêtres que par sa valeur ;

d'un esprit borné; ambitieux, sans courage; entreprenant & timide en même-temps. Il s'ouvrit du sujet de son inquiétude à Juventius Laterensis, son ami particulier, à qui il communiqua les lettres d'Antoine. Juventius qui étoit un républicain zélé, n'oublia rien pour le dissuader de se joindre à Antoine; mais pour lui cacher le penchant qu'il avoit pour le parti du sénat, il le prit adroitement du côté de l'ambition: il lui représenta qu'ayant sept légions à ses ordres, il étoit considéré comme le plus puissant général de la république, & qu'il donneroit toujours la loi, de quelque côté qu'il lui plût se déterminer; mais que, s'il se joignoit à Antoine, il ne pourroit éviter de se soumettre à l'autorité d'un consulaire hautain & violent, qui à peine lui laisseroit dans l'armée le rang d'un de ses lieutenans. La jalousie du commandement détermina Lépidus à rejetter les propositions d'Antoine, quoiqu'ils fussent amis & créatures du dictateur. Il lui fit dire que le sénat l'ayant déclaré ennemi de la patrie, il ne pouvoit pas, sans s'attirer un pareil décret, se joindre à lui; mais il le fit assurer en même-temps, que quelques ordres qui lui vinssent de Rome, il sauroit bien éviter les occasions de

combattre. Asinius Pollio, au contraire, plus ferme & toujours fidèle au parti du dictateur, fit dire à Antoine, qu'il le trouveroit toujours disposé à se joindre à lui, pour venger la mort de leur général. Plancus, d'une foi douteuse & incertaine, entretenoit en même-temps des intelligences secrètes avec les deux partis. Il flattoit tour-à tour Antoine & Décimus-Brutus, de se joindre à eux; mais il attendoit toujours du succès des affaires, à se déclarer plus ouvertement.

Antoine, de son côté, voyoit sa perte inévitable, si l'autorité du sénat prévaloit sur des esprits aussi irrésolus, & s'ils se déterminoient à la fin à agir contre lui, de concert avec Décimus-Brutus. Dans cette inquiétude qui lui montroit tout le péril, sans qu'il entrevît de routes pour en échapper, il prit un parti digne de son courage, mais qui étoit peut-être-aussi l'effet de l'extrémité à laquelle il se voyoit réduit. Il marcha droit à l'armée de Lépidus; il fit marquer son camp proche du sien, mais sans le fortifier, & comme s'ils eussent été dans le même parti & dans les mêmes intérêts. Il lui envoya représenter aussi-tôt, que le sénat ne cherchoit qu'à faire périr les capitaines de César tour-à tour, en les obligeant de tourner

leurs armes les un. contre les autres. Il le fit enſuite ſouvenir de leur ancienne amitié, & il le conjura, par la mémoire de Céſar, de vouloir contribuer à la vengeance de la mort de ce grand homme.

L'affaire fut miſe en négociation : mais pendant que les officiers portoient des paroles de part & d'autre, les ſoldats de Lépidus, qui le mépriſoient autant qu'ils eſtimoient Antoine, & gagnés ſecretement par ceux d'Antoine, le reçurent la nuit dans leur camp, & le reconnurent pour leur général. Quelques uns mêmes lui propoſèrent de tuer Lépidus, s'il l'ordonnoit. Juventius Laterenſis, qui avoit ſi fortement diſſuadé
App. l. 3. ſon ami de s'unir avec Antoine, le voyant abandonné & trahi par ſes ſoldats, ſe paſſa ſon épée au travers du corps. Quelques hiſtoriens prétendent que Lépidus ſe jeta aux pieds d'Antoine, pour lui demander la vie. Antoine n'abuſa point de ſa bonne fortune ; il traita humainement le malheureux Lépidus ; il lui laiſſa même le nom & les marques extérieures de général, quoiqu'il en fît ſeul toutes les fonctions. Aſinius Pollio lui vint offrir en même temps deux légions ; Munacius Plancus, toujours eſclave des évé-

nemens, ſe déclara alors ouvertement contre le ſénat & contre Décimus-Brutus : & Ventidius, que le jeune Céſar avoit bien voulu laiſſer paſſer dans les Gaules, y vint joindre Antoine avec trois autres légions : enſorte que ce général qui, peu de temps auparavant, avoit été chaſſé de l'Italie par le jeune Céſar & par Brutus; ſe trouvoit en état d'y rentrer à la tête de dix-ſept légions. Plutar. in Ant.

Un changement ſi ſurprenant dans la fortune d'Antoine fit paſſer le ſénat d'un excès de confiance dans le dernier abattement. Sur la nouvelle que lui avoit donné Décimus, qu'il avoit pouſſé Antoine juſques dans les Alpes, où il avoit mandé par ſes lettres, qu'il ne pouvoit manquer de périr, ou par la faim, ou par les troupes de Lépidus, la plupart des ſénateurs avoient cru juſqu'alors ce parti abſolument ruiné, & ils prétendoient obliger le jeune Céſar, qui ne lui étoit pas moins ſuſpect, de licencier ſes légions, ſous prétexte que la république n'en avoit plus beſoin, & que la guerre paroiſſoit finie. Céſar, pour parer ce coup, qui l'auroit dépouillé de ſes forces, réſolut de demander le conſulat, dans la vue que, s'il obtenoit cette dignité, il ſeroit en droit de conſerver ſes troupes, & de commander App. l. 2. c. 18. D. H. l. 46.

celle de la république ; & que ſi le ſénat rejettoit ſa propoſition, un pareil refus lui fourniroit un prétexte de demeurer armé, pour ſe venger de ceux qui ſe ſeroient déclarés contre lui. On prétend que dès ce temps-là même il prenoit des meſures pour ſe réconcilier avec Antoine ; mais qu'afin de ne pas plier ſous ſon autorité, il recherchoit le conſulat, pour ſe trouver, par cette dignité, le premier du parti qu'il embraſſeroit. Comme Ciceron avoit alors beaucoup de pouvoir dans le ſénat, il le fit prier par des amis communs, de vouloir bien employer ſon crédit, pour faire enſorte qu'ils fuſſent élus tous deux conſuls en même-temps. Pour l'y déterminer, il lui fit repréſenter qu'il ne demandoit que le titre de cette dignité, dont il lui laiſſeroit toute la puiſſance, & qu'il ne ſouhaitoit être ſon collègue que pour être ſon diſciple, & apprendre, ſous un ſi grand maître, l'art du gouvernement.

Ciceron, ſéduit par ſes louanges, dont il étoit ſi avide, & flatté de gouverner Céſar, ſe déclara en ſa faveur. Il repréſenta dans le ſénat, avec ſon éloquence ordinaire, qu'il ne trouvoit point de moyen plus ſûr d'empêcher le jeune Céſar de ſe réconcilier avec

Antoine, que de le déclarer conſul : qu'il ſeroit obligé, en cette qualité, de maintenir les décrets du ſénat contre Antoine ; mais que comme il étoit encore très-jeune, il exhortoit les pères, de lui donner pour collègue quelque perſonne âgée & prudente, qui eût attention ſur ſes démarches, & qui lui ſervît comme de gouverneur dans la conduite des affaires. Pluſieurs ſénateurs, amis ou parens des conjurés, & qui craignoient que le jeune Céſar, étant parvenu au conſulat, ne ſe ſervît de ſon autorité pour venger la mort du dictateur, rejetèrent hautement la propoſition de Cicéron. Quelques-uns ſe moquèrent même ouvertement de ſa vanité, & de la manière indirecte dont il s'étoit déſigné lui-même pour collègue du jeune Céſar. Cette affaire fut agitée avec beaucoup de chaleur dans le ſénat. Céſar, pour ſoutenir ſa faction, fit avancer ſon armée proche de Rome. Le bruit de ſa marche fit plus d'effet que toute l'éloquence de l'orateur Romain Les ſénateurs, effrayés de ſon approche, non-ſeulement lui donnèrent leurs ſuffrages pour le conſulat, mais comme il croyoit n'avoir plus beſoin du crédit de Cicéron, il fit encore élire à ſon préjudice, pour ſecond conſul, Quintus Peditus,

un de ſes parens, & héritier en partie du dictateur.

La première démarche qu'il fit, après avoir pris poſſeſſion du conſulat, fut de faire confirmer ſon adoption dans une aſſemblée générale du peuple Romain. Cette formalité étant terminée, il fit accuſer par ſes amis, ceux qui avoient eu part à la mort du dictateur. Il préſidoit lui-même au jugement : & il fit condamner, par défaut, tous les conjurés à perdre la vie. Mais comme Brutus & Caſſius, leurs chefs, étoient à la tête de plus de vingt légions, il jugea bien qu'il ne lui ſeroit pas aiſé de détruire un ſi puiſſant parti, tant qu'il auroit encore Antoine pour ennemi. Ainſi il réſolut de ſe réconcilier avec lui, ſous le prétexte honnête de joindre leurs forces, pour venger la mort de ſon père. Pour lui faire connoître ſes diſpoſitions, il fit inſinuer au ſénat, par Quintus Peditus, ſon collègue & ſa créature, qu'il croyoit qu'il étoit de l'intérêt de la république de rappeller Antoine, & de ne point pouſſer à bout un ſi grand capitaine, qui n'étoit pas moins redoutable que l'avoient été Sylla & Marius. Le voiſinage de ſon armée, qui campoit aux portes de Rome, fit recevoir ſes avis comme des lois : &

quoique la plupart des sénateurs vissent bien qu'il ne cherchoit qu'à se fortifier du secours d'Antoine contre les défenseurs de la liberté publique, ils n'étoient plus en état d'agir conformément à leurs inclinations. Il fallut plier sous une puissance qui ne prenoit pour règle de sa conduite, que ses propres intérêts. Le sénat révoqua solemnellement tous les arrêts qu'il avoit décernés contre Antoine & ses partisans; & César lui offrit de joindre leurs troupes & de marcher ensemble contre Cassius & Brutus. App. l. 3. c. 21.

Antoine repassa les Alpes, à la tête de dix-sept légions. Décimus ne se trouvant pas en état de lui résister, fit dessein de se retirer en Macédoine, auprès de Brutus. La plus grande partie de son armée l'abandonna : quatre légions se rendirent à Antoine, & d'autres passèrent dans l'armée de César; Décimus, dans une désertion si générale, tâcha de se sauver dans des montagnes voisines d'Aquilée; mais il fut arrêté dans les défilés de ces montagnes, & on lui coupa la tête par ordre d'Antoine. C'est ainsi que périt Décimus-Brutus, le confident & l'ami de Jules-César. Il avoit commandé la cavalerie sous ses ordres. Le dictateur l'avoit depuis désigné pour consul de l'année sui-

vante, & pourvu en même-temps du gouvernement de la Gaule Ciſalpine. La guerre civile éclata, comme nous le venons de dire, au ſujet de ce gouvernement qu'Antoine lui diſputoit, ſous prétexte qu'il ne devoit pas retenir un emploi qu'il n'avoit reçu que d'un homme qu'il avoit poignardé lui-même, comme un tyran, & comme l'uſurpateur de l'autorité légitime.

App. l. 3. c. 22. Vell. l. 2. c. 64.

Céſar, qui ne cherchoit qu'à ſe réconcilier avec Antoine, le fit remercier de la mort de Décimus, comme d'une victime qu'il avoit immolée aux mânes de ſon père. Ce fut le motif ou le prétexte de leur réunion. Ils y étoient également diſpoſés l'un & l'autre. Antoine venoit d'éprouver devant Modène ce que pouvoit encore le nom de la république : & comme il déſeſpéroit alors de s'emparer ſeul de la ſouveraine puiſſance, il ſe réſolut de la partager avec le jeune Céſar. Céſar, de ſon côté, craignoit que s'il différoit plus long-temps à ſe raccommoder avec Antoine, ce chef de parti ne ſe joignît à la fin aux conjurés, comme il l'en avoit fait menacer, & que leurs forces réunies ne rétabliſſent l'autorité de la république. Ainſi, la paix fut aiſée à faire entre deux ennemis, qui trouvoient un

intérêt égal à ſe rapprocher. Des amis communs les firent convenir d'une entrevue : la conférence ſe tint dans une petite iſle déſerte, qui forme, proche de Modène, la rivière de Panare. Les deux armées campèrent ſur ſes bords ; chacune de ſon côté, & on avoit fait des ponts de communication qui y aboutiſſoient, & ſur leſquels on avoit mis des corps-de-gardes. Lépidus ſe trouva à cette entrevue ; & quoiqu'il n'eût plus que le nom de général, & les apparences du commandement, Antoine & Céſar, qui étoient toujours en garde l'un contre l'autre, n'étoient pas fâchés qu'un tiers, qui ne leur pouvoit être ſuſpect, intervînt dans les différends qui pouvoient naître entre eux. Ainſi Lépidus entra le premier dans l'iſle, pour reconnoître s'il y pouvoit paſſer en ſûreté. Telle étoit la malheureuſe condition de ces hommes ambitieux, qui, dans leur réunion même, conſervoient encore une défiance réciproque. Lépidus leur ayant fait le ſignal dont on étoit convenu, les deux généraux paſsèrent dans l'iſle, chacun de ſon côté. Ils s'embraſsèrent d'abord, & ſans entrer dans aucune explication ſur le paſſé, ils s'avancèrent pour conférer, vers l'endroit le plus élevé de l'iſle, & d'où ils pouvoient

App. de bell. civ. l. 4. c. 4.

An de Rome 710.

être également vus par leurs gardes, & même par les deux armées. Ils s'assirent eux trois seuls. César, en qualité de consul, prit la place la plus honorable, & se mit au milieu des deux autres. Ils examinèrent ensuite quelle forme de gouvernement ils donneroient à la république; & sous quel titre ils pourroient partager l'autorité souveraine, & retenir leurs armées, pour maintenir leur autorité. La conférence dura trois jours : on ne sait point le détail de ce qui s'y passa ; il parut seulement par la suite, qu'ils étoient convenus que César abdiqueroit le consulat, & le remettroit pour le reste de l'année à Ventidius, un des lieutenans d'Antoine ; mais que Lépidus, César & Antoine, sous le titre de *Triumvirs*, s'emparoient de l'autorité souveraine pour cinq ans. Ils bornèrent leur autorité à ce peu d'années, pour ne pas se déclarer d'abord trop ouvertement les tyrans de leur patrie.

Les trumvirs partagèrent ensuite entr'eux les provinces, les légions, & l'argent même de la république. Et ils firent, dit Plutarque, ce partage de tout l'empire, comme si c'eût été une succession, ou leur patrimoine. Plut. Manl.

Antoine retint pour lui les Gaules, à

à l'exception de la province qui confine aux Pyrénées, & qui fut cédée à Lépidus avec les Eſpagnes. Céſar eut pour ſa part l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne & les autres iſles. L'Aſie, occupée par les conjurés, n'entra point dans ce partage. Mais les triumvirs convinrent, que Céſar & Antoine joindroient inceſſamment leurs forces pour les en chaſſer, qu'ils ſe mettroient chacun à la tête de vingt légions, & que Lépidus, avec trois autres, reſteroit en Italie & dans Rome, pour y maintenir leur autorité. Ses deux collègues ne lui donnèrent point de part dans la guerre qu'ils alloient entreprendre, parce qu'on n'avoit pas bonne opinion de ſa valeur & de ſa capacité. Il paroît que Céſar & Antoine ne l'avoient aſſocié au triumvirat, que pour lui en laiſſer en leur abſence, comme en dépôt, l'autorité ſouveraine, parce qu'ils étoient bien perſuadés qu'ils ſe déferoient plus aiſément de lui, que d'un autre général, s'il leur devenoit infidèle ou inutile.

L'ambition des triumvirs étoit ſatisfaite par ce partage. Mais comme ils avoient beſoin de ſommes immenſes pour ſoutenir la guerre, & que d'ailleurs ils laiſſoient à Rome, & dans le ſénat, des ennemis cachés, & des ré-

publicains toujours zélés pour la liberté, ils réſolurent, avant que de quitter l'Italie, d'immoler à leur ſûreté, & de proſcrire les plus riches & les plus puiſſans citoyens. Ils en dreſsèrent un rôle. Chaque triumvir y comprit ſes ennemis particuliers, & même les ennemis de ſes créatures. Ils pouſsèrent l'inhumanité juſqu'à s'abandonner l'un à l'autre leurs propres parens & même les plus proches. Lépidus ſacrifia ſon frère Paulus à ſes deux collègues; Antoine, de ſon côté, abandonna au jeune Céſar le propre frère de ſa mère: & celui-ci conſentit qu'Antoine fît mourir Ciceron, quoique ce grand homme l'eût ſoutenu, de ſon crédit, contre Antoine même. Enfin on vit dans ce rôle funeſte Thoranius, tuteur du jeune Céſar, celui-là même qui l'avoit élevé avec tant de ſoin. Plotius, déſigné conſul, frère de Plancus, un des lieutenans d'Antoine, & Quintus, ſon collègue au conſulat, eurent le même ſort, quoique ce dernier fût beau-père d'Aſinius Pollio, partiſan zélé du triumvirat. Les droits les plus ſacrés de la nature furent violés; trois cents ſénateurs, & plus de deux mille chevaliers furent enveloppés dans cette horrible proſcription. Par cette vengeance inutile, le triumvirat s'enrichit,

Vell. Pater. l. 2. c. 66 & 67.

Lucius Cæſar.

App. l. 4. c. 1.

D. H. l. 47.

& diminua le nombre & la puiſſance des républicains. Rome n'étoit plus, ou du moins la liberté en fut bannie, & la république ne ſubſiſtoit plus que dans le camp des conjurés. Céſar & Antoine, ſuivant leur projet, paſſèrent dans la Macédoine, pour les aller attaquer. Les forces étoient à peu près égales dans chaque parti, & ſi les légions de Céſar & d'Antoine étoient plus complettes, Brutus & Caſſius, de leur côté, étoient plus forts en cavalerie. On comptoit dans leur armée vingt mille chevaux, & à peine y en avoit-il treize mille dans celle des triumvirs.

Ces deux armées étoient campées proche de la ville de Philippe, ſituée ſur les confins de la Macédoine & de la Thrace. Il y eut d'abord différentes eſcarmouches & de petits combats, dans leſquels les troupes des conjurés eurent toujours l'avantage. Enfin le jour parut, qui devoit décider de la fortune & de la deſtinée de la république. Ces grands corps s'ébranlèrent & marchèrent l'un contre l'autre avec une égale fureur. An de Rome 711.

Je n'entrerai pas dans le détail d'une action qui a été décrite par divers hiſtoriens, & qui n'eſt point de mon ſujet. Cette bataille décida du ſort de la république; la liberté fut enſevelie dans

la plaine de Philippe, avec Brutus & Caſſius, les chefs des conjurés & les derniers Romains. Brutus défit, à la vérité, les troupes de Céſar, mais Antoine triompha du corps que commandoit Caſſius. Ce général, croyant ſon collègue auſſi malheureux que lui, obligea un de ſes affranchis de le tuer; & Brutus ayant voulu tenter une ſeconde fois le ſort des armes, perdit la bataille, & ſe tua lui-même, pour ne pas tomber vif entre les mains de ſes ennemis. Les triumvirs, par cette victoire, établirent leur empire ſur les ruines de la république. De ſi grands ſuccès furent moins dus à la faveur de Céſar, qu'à ſon habileté & à l'adreſſe avec laquelle il ſut ſe ſervir de l'épée d'Antoine, pendant qu'il ne contribuoit à la cauſe commune que par des projets, dont encore il cacha toujours à ſes deux collègues les motifs les plus ſecrets. Il n'eut point de honte, la veille du combat, ſous prétexte de je ne ſais quelle infirmité, d'abandonner le corps qu'il commandoit, & déſerteur de ſa propre armée, il alla ſe cacher dans le bagage, pendant qu'on en étoit aux mains. Peut-être qu'il ſe flattoit que les périls ordinaires dans les batailles, & le courage d'Antoine le déferoient d'un collègue ambitieux, &

Plut. in Ant

que ſans s'expoſer, il recueilleroit ſeul le fruit de la victoire. Mais n'eſt-ce point faire trop d'honneur à ſon eſprit, aux dépens des purs mouvemens de la nature? Ce qui pourroit faire croire qu'il n'agit en cette occaſion que par une vive impreſſion que lui cauſoit la peur, c'eſt qu'on fait toutes les railleries qu'il eut depuis à eſſuyer de la part d'Antoine, qui lui reprocha que dans un combat naval contre le jeune Pompée, il n'avoit jamais eu le courage de voir les flottes en bataille, mais que, couché dans ſon vaiſſeau, & les yeux tournés vers le ciel comme un homme éperdu, il ne s'étoit montré à ſes ſoldats qu'après qu'on lui eut annoncé que les ennemis avoient pris la fuite.

Quel contraſte de qualités ſi oppoſées dans la même perſonne, & dans un homme ſur tout qui aſpiroit à ſe rendre maître du monde entier! on voit un génie élevé, hardi, audacieux, capable de former les plus grands projets, incapable pourtant de ſoutenir de ſang-froid la vue du moindre péril, & qui ne montre du courage que dans les conſeils, & par-tout où il ne falloit point payer de ſa perſonne.

Il ſentit de bonne heure que cette qualité, la première dans un général, lui

manquoit ; & ce ſentiment intérieur, qu'il ne pouvoit ſe cacher à lui-même, ne diminua rien à ſes projets ambitieux. Il ſe contenta d'appeler à ſon ſecours une valeur étrangère. Il emprunta, pour-ainſi-dire, le courage d'Agrippa ; il le mit à la tête de ſes troupes : mais toujours attentif à l'objet principal de ſon entrepriſe, il ne fit choix, pour un emploi ſi important & ſi délicat, que d'un ſoldat de fortune, & par conſéquent incapable de lui donner de l'ombrage & de ſe faire chef de parti. Il ne reſtoit des débris de la république, que le jeune Pompée, qui s'étoit emparé de l'île de Sicile, d'où il infeſtoit les côtes d'Italie. Il étoit queſtion de lui enlever une retraite, qui en ſervoit encore à pluſieurs proſcrits, qui pouvoient relever le parti de la liberté ; mais Auguſte ſe trouvoit ſans vaiſſeaux. Mecène, ſon miniſtre, ſon favori, & le plus habile négociateur de ſon temps, eut l'adreſſe d'en tirer d'Antoine, quoique ce triumvir eût tant d'intérêt de maintenir le jeune Pompée dans une île, qui lui ſervoit comme de barrière contre l'ambition, toujours ſi redoutable, d'Auguſte. Agrippa, d'un autre côté, fait conſtruire une flotte ; l'armée va chercher l'ennemi, bat les lieutenans de Pompée, le défait

lui même en pluſieurs occaſions, & le chaſſe enfin de cette île. Mais auſſi modeſte, ou pour mieux dire, auſſi habile courtiſan que grand capitaine, il refuſe les honneurs du triomphe, que l'uſage, parmi les Romains, décernoit aux généraux victorieux; perſuadé, diſoit-il, au rapport de Dion, qu'un bon général ne devoit rien oublier pour faire réuſſir les deſſeins de ſon prince; mais que quand le ſuccès en étoit favorable, il devoit lui en déférer toute la gloire, comme à ſon chef, & au principal auteur de l'entrepriſe. Auguſte, alors victorieux de tous les républicains, crut qu'il étoit tems de rompre avec ſes collègues. Il vouloit régner ſeul, & il réſolut de ſe défaire des deux triumvirs, de ces deux cohéritiers que la fortune l'avoit obligé de s'aſſocier dans cette eſpèce de ſucceſſion à la puiſſance de ſon oncle.

Il les attaque l'un après l'autre : la perte de Lepidus ne lui coûta que quelques intrigues. Ce triumvir, peu eſtimé de ſes ſoldats, s'en vit abandonné au milieu de ſon camp. Auguſte s'en rendit maître par ſon adreſſe, & par des négociations ſecrettes, en quoi perſonne ne lui étoit comparable : ſous différens prétextes, il dépouilla ſon collègue de l'au-

torité souveraine. On vit depuis, ce triumvir réduit à mener une vie privée & si malheureuse, qu'il devint un objet de pitié pour ses plus grands ennemis. Antoine, adoré de ses soldats, maître de la meilleure partie de l'Asie & de l'Egypte entière, & qui avoit de puissans rois dans son parti & dans son alliance, donna plus de peine à Auguste; mais sa perte vint de ce qui devoit faire sa principale ressource. Ce grand capitaine, enivré d'une passion violente pour Cléopâtre, reine d'Egypte, & maître de ses états, crut qu'il y trouveroit autant de forces qu'il rencontra de charmes dans le commerce qu'il entretenoit avec cette princesse. Cet excès de confiance lui fit négliger le soin de Rome & de l'Italie, le centre de l'empire. Auguste s'en prévalut, & y établit son autorité. La jalousie du gouvernement, si naturelle entre les puissances égales en dignité, les brouilla souvent; tantôt Octavie, femme d'Antoine & sœur de César, & quelquefois des amis communs, les réconcilièrent. Mais à la fin, ils prirent les armes l'un contre l'autre: on en vint aux mains; & la bataille navale, qui se
An de Rome 721. donna près d'*Actium*, décida de l'Empire du monde entre ces deux célèbres rivaux. César, victorieux, poursuivit Antoine

Antoine jusques dans l'Egypte, & le réduisit à se tuer lui-même. Par sa mort, & l'abdication forcée de Lepidus, qui avoit précédé de six ans la bataille d'Actium, ce prince se vit enfin au comble de ses desirs, seul maître & seul souverain.

On ne douta pas qu'il n'établît une nouvelle monarchie sur les ruines de l'ancienne république; mais un si grand changement lui donnoit de vives inquiétudes. L'amour des Romains pour la liberté, & le souvenir des ides de mars, se présentoient incessamment à son esprit. Jules-César son oncle, assassiné au milieu du sénat, par ceux même qu'il croyoit les plus attachés à sa personne, lui faisoit appréhender qu'il ne se trouvât un autre Brutus & quelque républicain déterminé, qui, pour rendre la liberté à sa patrie, lui portât la mort jusque sur le trône. La peur, qui lui étoit si naturelle, balançoit dans son cœur les charmes d'une ambition satisfaite; & dans ces agitations, qui ne lui laissoient point de repos, il délibéroit s'il se déclareroit roi de ceux même dont dès le commencement du triumvirat, il s'étoit rendu le tyran. Enfin il tint un conseil secret avec Agrippa & Mecène, ses deux ministres, & les principaux ins-

trumens de ſa puiſſance ; & il examina avec eux, s'il rétabliroit la république ſur ſes anciens fondemens, ou s'il retiendroit l'autorité ſouveraine.

Dion de Nicée, dans le 52e. livre de ſon hiſtoire, nous a conſervé les avis différens de ces deux grands hommes. Agrippa uniquement ſenſible à cette eſpèce de gloire qui ne s'acquiert que par de grandes actions, ſe déclara hautement pour une généreuſe abdication ; il fit même enviſager à Auguſte tous les périls d'une domination inſupportable à des hommes libres, & élevés dans le ſein d'une république. Les exemples différens de Sylla & de Céſar ne furent pas oubliés ; & il exhorta ce prince à faire voir à l'univers, en rendant la liberté à ſa patrie, qu'il n'avoit pris les armes que pour venger la mort de ſon père.

Mais Mecène, ſans s'arrêter à faire voir à Auguſte la couronne par ſes endroits les plus brillans, le prit par ſon foible, & lui repréſenta, qu'il en avoit trop fait pour reculer ; qu'après tant de ſang répandu, il n'y avoit de sûreté pour lui que ſur le trône ; & qu'il ne ſe ſeroit pas plutôt dépouillé du pouvoir ſouverain, qu'il ſe verroit attaqué &

pourſuivi par les enfans & les amis de tant d'illuſtres proſcrits, que le malheur des tems l'avoit obligé d'immoler à ſa sûreté.

Auguſte, ſans embraſſer entièrement & auſſi ſans rejetter tout-à-fait l'un ou l'autre conſeil, prit un troiſième parti, qu'il crut le plus ſûr. Il réſolut, ſuivant l'avis de Mecène, de retenir toujours la ſouveraine puiſſance, mais ſans prendre le titre de roi, ſi odieux dans une république. Il rejeta, par la même raiſon, celui de dictateur perpétuel, qui avoit coûté la vie à ſon grand oncle, & il ſe contenta de la qualité ordinaire d'*Empereur*, que les ſoldats, pendant le tems de la république, donnoient aux généraux victorieux, & qu'il ne prit que pour accoutumer les Romains, ſous un nom connu, à une autorité nouvelle juſqu'alors inconnue. Il conſerva en même-tems toutes les charges & les dignités de l'état. On vit toujours à Rome, ſous ſon règne, des conſuls, des préteurs, des édiles, & les autres magiſtrats de la république, image de l'ancien gouvernement. Ces magiſtrats en faiſoient même toutes les fonctions, quoique dans le fond ces différentes dignités dépendiſſent d'une puiſſance ſupérieure, qui

les faiſoit agir ſuivant ſes vues & ſes intérêts. Auguſte, pour accoutumer inſenſiblement les Romains à ſa domination, déclara publiquement, qu'il ne prétendoit retenir la ſouveraine puiſſance que pendant dix ans, & qu'il s'en dépouilleroit avec plaiſir, ſi-tôt qu'il auroit rétabli le calme dans la république. Sous différens prétextes, on le vit renouveler tous les dix ans la même proteſtation, comme un délai & une ſauve-garde que la peur lui faiſoit prendre pour ſa conſervation. Pour donner néanmoins comme un gage de ſes promeſſes & un avant-goût de la liberté, il partagea avec le ſénat le gouvernement des provinces; mais dans ce partage il ne lui abandonna que celles qui étoient dans le centre de l'empire, & qu'on pouvoit gouverner ſans troupes & ſans garniſons; &, pour avoir un prétexte de retenir toujours ſous ſes ordres les légions & les armées, il ſe chargea du ſoin des provinces frontières qui étoient expoſées aux incurſions des Barbares. Le peuple, par ſon attention, vit renaître l'abondance; Céſar l'amuſoit même de tems en tems par des jeux & des ſpectacles, qui adouciſſoient inſenſiblement ce qu'il y avoit de trop fier dans l'humeur des Romains. Ce

prince, par une conduite ſi habile, accoutuma inſenſiblement des hommes libres à la ſervitude, & rendit une monarchie nouvelle, ſupportable à d'anciens républicains.

Fin du quatorzième & dernier Livre.

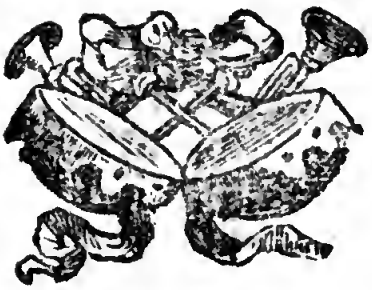

MÉMOIRE

Envoyé d'Angleterre par Mylord STANOPE, *ſecrétaire d'état.*

MONSIEUR l'abbé de Vertot eſt prié de communiquer à des perſonnes que ſon Hiſtoire des Révolutions de Rome a rendues curieuſes ſur tout ce qui a rapport à l'ancien gouvernement de cette république, ſes penſées ſur une choſe qui ne paroît point être aſſez développée par les modernes qui ont traité de la conſtitution de Rome.

Il s'agit de ſavoir quelle étoit la voie commune & régulière, dans les quatre ou cinq premiers ſiècles de la république, qui donnoit entrée au ſénat.

Il paroît bien que dès l'antiquité la plus reculée de cet état, la dignité de conſul, & peut-être même que dans la ſuite, celle de

préteur ou autres, donnoient à ceux qui en avoient été revêtus, le droit d'aſſiſter au ſénat pendant leur vie.

On ſait que pendant les premiers ſiècles, il n'y avoit que des patriciens dans le ſénat; mais on voudroit ſavoir préciſément par quelle règle ou par quelle autorité, de certains patriciens étoient ſénateurs, pendant qu'un grand nombre d'autres patriciens ne participoient point à cet honneur. Y avoit-il quelque droit de ſucceſſion ou de primogéniture? ou bien les cenſeurs, & avant l'établiſſement de cette magiſtrature, les conſuls, avoient-ils le droit d'agréger au ſénat tels patriciens que bon leur ſembloit, pour remplir les places qui devenoient vacantes au ſénat?

On ſait qu'après la ſeconde guerre Punique, un dictateur fut créé pour remplir le ſénat qui ſe trouvoit épuiſé; mais ce fait, au lieu de réſoudre les doutes que

l'on a ſur cette matière, ne fait que les augmenter, puiſque de-là on pourroit inférer qu'il n'y avoit point à Rome de voie régulière & commune pour remplacer les pertes des ſujets que faiſoit le corps du ſénat, puiſque l'on a eu recours à cette puiſſance extraordinaire du dictateur.

Si quelqu'un eſt capable aujourd'hui, non-ſeulement de réſoudre ces doutes, mais encore de donner au public des idées juſtes ſur tout ce qui regarde la conſtitution des droits & prérogatives du ſénat & de l'ordre des patriciens, ce doit être l'auteur ſavant & poli des Révolutions de Rome.

RÉPONSE AU MÉMOIRE

Envoyé d'Angleterre à Paris.

1 Décembre 1719.

ON m'a engagé à dire mon ſentiment, ſur différentes queſtions qui concernent la conſtitution du ſénat de Rome, & on s'adreſſe à un François pour réſoudre ces difficultés, quoiqu'elles ſe ſoient élevées parmi une nation où l'on trouve encore quelques traces de l'ancien gouvernement des premiers Romains, & par conſéquent qui en doit être mieux inſtruite. Mais d'ailleurs, qui connoît mieux la diſcipline civile & militaire de ces fameux républicains, que le ſavant & l'habile miniſtre, & tout enſemble le grand capitaine, qui m'a fait l'honneur de me propoſer ces queſtions, lui qui en auroit décidé ſouverainement du tems même de Varron & de Ciceron ?

Dans le mémoire qui m'a été adreſſé, il s'agit, premièrement, de ſavoir quelle étoit, dit-on, la voie commune & régulière dans les quatre ou cinq premiers ſiècles de la république, qui donnoit entrée au ſénat.

Secondement, pourquoi le ſénat n'étant compoſé alors que de praticiens, il ſe trouve des praticiens ſénateurs, & d'autres praticiens ſimples particuliers, & qui ne participoient point à cette dignité. On demande, ſi cette diſtinction venoit par ſucceſſion, ou par primogéniture, ou ſi le choix entre les candidats dépendoit abſolument des conſuls, & depuis des cenſeurs.

Enfin, on veut ſavoir par quelle raiſon, après la ſeconde guerre Punique, on créa exprès un dictateur, pour remplir les places vacantes dans le ſénat, d'où on pourroit inférer, dit-on, qu'il n'y avoit point à Rome de voie régulière & commune pour remplacer les pertes que faiſoit le corps du ſénat, puiſqu'on a eu recours à cette puiſſance extraordinaire d'un dictateur.

Quoique l'auteur du mémoire poſe ſes difficultés dans les quatre ou cinq premiers ſiècles de la république, nous ne croyons pas qu'elles s'étendent ſi loin; mais auſſi il nous a paru qu'on ne peut guère les éclaircir ſans remonter juſqu'à la fondation de Rome & à l'établiſſement du ſénat.

Rome, comme la plupart des autres états, a changé plus d'une fois la forme de ſon gouvernement. Des rois, comme

on ſait, y régnèrent d'abord. Les conſuls ſuccédèrent à ces princes, quoiqu'avec une autorité limitée; on vit enſuite, & l'an 311 de Rome, créer la cenſure comme un démembrement du conſulat; & c'eſt à ces trois époques, que nous allons rapporter tout ce qui concerne la création des premiers ſénateurs & la nomination de ceux qui les remplacèrent ſucceſſivement.

Si on en croit la plupart des hiſtoriens, ce furent d'abord les rois, & enſuite les conſuls & les cenſeurs, qui diſposèrent des places vacantes dans le ſénat. Selon d'autres auteurs, il falloit que les ſuffrages du peuple intervinſſent dans cette promotion; & ce qui augmente la difficulté, c'eſt que cette diverſité de ſentimens ne ſe trouve pas ſeulement dans différens hiſtoriens, mais que ſouvent le même écrivain ſemble ſe contredire en différens endroits de ſon ouvrage. Tout cela forme une eſpèce de pyrroniſme, dont il n'eſt pas aiſé de ſe débarraſſer, à moins que de s'attacher avec exactitude à l'ordre des temps. Ce n'eſt qu'en parcourant les différentes époques du gouvernement, qu'on pourra ſe former une idée juſte des différentes manières, dont en différens temps un citoyen Romain, ſoit patricien, ſoit

chevalier ou plébéien, parvenoit à la dignité de ſénateur.

Romulus, dit Tite-Live, ayant reconnu que ſon état ne manquoit pas de force, réſolut d'établir un conſeil qui en fût diriger les opérations, & qui fût comme la baſe de l'état, & le pôle ſur lequel tout le gouvernement devoit rouler. Dans cette vue, il créa cent ſénateurs, *quum jam virium haud pœniteret, conſilium deinde viribus parat, centum creat ſenatores.* C'eſt donc, ſelon cet hiſtorien, le premier roi de Rome qui créa ce ſénat. Plutarque, dans la vie de ce prince, lui attribue pareillement l'établiſſement de cette compagnie. Denys d'Halicarnaſſe ne s'éloigne pas d'abord du ſentiment de ces deux hiſtoriens. Romulus, dit il, dans ſon ſecond livre, réſolut de former le conſeil de cent ſénateurs, qui partageaſſent avec lui les ſoins du gouvernement: mais il ajoute enſuite, que ce prince ſe contenta de nommer le premier ſénateur, qui, en ſon abſence, devoit préſider dans le ſénat, & commander dans la ville; qu'il ordonna aux trois tribus dont l'état étoit alors compoſé, d'élire chacune trois ſénateurs; & qu'en vertu d'un ſecond ordre du même prince, les trente curies qui formoient ces trois tribus, en

nommèrent chacune trois autres, ce qui, avec le ſénateur nommé par le roi, compoſa le nombre de cent ſénateurs. C'eſt le roi qui forme ſeul le projet de créer un ſénat ; c'eſt lui qui, de ſon autorité, nomme le préſident ou le prince de cette compagnie ; & quoique les tribus & les curies éliſent les quatre-vingt-dix-neuf autres ſénateurs, ce n'eſt cependant que ſur les ordres & par le commandement exprès de Romulus.

On retrouve la même opinion en un autre endroit du même livre ; & ſi, ſelon cet hiſtorien, Romulus & Tatius le Sabin augmentèrent le ſénat de cent nouveaux patriciens, le choix de ces ſénateurs ne ſe fit que par les curies, & à la pluralité des voix. Il eſt vrai que cet écrivain ajoute qu'après l'élection, ce furent les deux princes, le Romain & le Sabin, qui admirent dans le ſénat ces nouveaux magiſtrats ; ce qui fait voir, malgré le préjugé de Denis d'Halicarnaſſe, que quelque élection qu'il y eût, c'étoit toujours l'autorité des ſouverains qui la pouvoit rendre valide, à-peu-près comme on en uſe en Angleterre, où les bills propoſés par la chambre baſſe, approuvés par la haute, cependant n'acquièrent force de loi que par le conſentement du prince. Mais auſſi il faut ob-

ſerver que quand quelque hiſtorien de cette nation attribue à quelqu'un de ſes rois l'établiſſement d'une loi, on doit toujours ſuppoſer que le conſentement du parlement a précédé la promulgation de la loi.

Mais pour rentrer dans notre ſujet, on peut obſerver que Tite-Live, en parlant du règne des rois de Rome, paroît tout royaliſte, ſi l'on peut s'exprimer ainſi. Denys d'Halicarnaſſe au contraire, républicain juſques ſous la royauté, ne fait des rois de Rome, en pluſieurs endroits de ſon ouvrage, que de ſimples chefs du ſénat. Si on conſulte l'hiſtorien latin ſur la manière dont les principaux de la ville d'Albe, après ſa deſtruction, furent admis dans le ſénat, c'eſt le roi Tullus Hoſtilius, ſelon cet écrivain, qui leur en ouvrit les portes: *Principes Albanorum*, dit-il, *in Patres, ut ea, quoque pars reipublicæ creſceret, legit*; & il deſtina un temple, pour ſervir de palais & de lieu d'aſſemblée à cette compagnie qu'il venoit d'augmenter, *templumque ordini ab ſe aucto curiam fecit.*

Si au contraire on jette les yeux ſur l'hiſtorien Grec, on voit que le roi aſſemble le ſénat, qu'il en a recueilli les voix, & qu'il y a été réſolu de raſer la

ville d'Albe, de tranſporter les habitans à Rome, & d'en admettre ſept des principales familles dans le ſénat : tout cela a été arrêté par une délibération publique, & où il paroît que le prince n'a eu que ſa voix comme un autre. *Il a ſemblé bon aux Romains*, dit ce prince en parlant aux Albains, & en leur annonçant ce qui avoit été arrêté touchant la deſtruction de leur ville.

Tite-Live ne ſe dément point dans la ſuite de ſon hiſtoire, pendant la domination des rois. Ce ſont toujours ces princes qui diſpoſent ſeuls abſolument de tout ce qui concerne le ſénat.

Si Tarquin l'ancien y fait entrer, contre l'uſage, cent plébéiens, l'hiſtorien latin nous dit formellement, que cette nouveauté fut l'ouvrage du prince; & que ces cent plébéiens ne furent admis dans le ſénat que par ſa grace, *centum in Patres legit, qui deinde minorum gentium ſunt appellati*; & il ajoute, *factio haud dubia regis, cujus beneficio in curiam venerant.*

Le même hiſtorien, après avoir rapporté les mauvais deſſeins de Tarquin le Superbe, petit-fils du prince dont nous venons de parler, & tous les reſſorts qu'il fit jouer pour uſurper la couronne, qui étoit alors ſur la tête de Ser-

vilius Tullus, dit expreſſément, qu'il tâcha de gagner ces nouveaux ſénateurs que Tarquin l'ancien, ſon aïeul, avoit admis dans le ſénat; & que, pour les mettre dans ſes intérêts, il les faiſoit ſouvenir qu'il ne tenoient leurs dignités que de ſa maiſon, & que c'étoit dans cette occaſion qu'ils devoient lui en marquer leur reconnoiſſance, *admonere paterni beneficii & pro eo gratiam repetere :* reconnoiſſance qu'il auroit eu tort d'exiger, ſi leur admiſſion dans le ſénat avoit dépendu des ſuffrages de la multitude, & que l'ancien Tarquin n'eût eu dans cette élection que ſa voix, comme les autres ſénateurs.

Ce prince, ou pour mieux dire, ce tyran, après s'être emparé du trône de la manière que tout le monde ſait, fit mourir ou exila ceux des ſénateurs qui lui étoient ſuſpects, ou par leur crédit ou par leurs richeſſes; & il ne voulut point remplir leurs places, dit Tite-Live, pour laiſſer tomber ce corps dans le mépris, par ſon petit nombre, *numero imminuto*, dit-il, *ſtatuit nullos in patres legere, quo contemptior paucitate ipsâ ordo eſſet :* c'étoit donc de ce prince que dépendoit la nomination des ſénateurs. Denys d'Halicarnaſſe, à la vérité, paroît oppoſé en cet endroit à Tite-

Tite-Live ; car après avoir rapporté le même fait, & la mort ou l'exil d'un grand nombre de ſénateurs, il dit expreſſément, que Tarquin fit remplir leurs places par ſes créatures; qu'il en forma comme un nouveau ſénat. Mais malgré l'oppoſition qui paroît dans les faits, il n'en réſulte rien contre le droit & l'autorité des rois ; & ſoit que Tarquin n'ait pas voulu ſubſtituer d'autres ſénateurs en la place des morts & des exilés, comme le rapporte Tite-Live, ſoit que ce prince leur ait donné ſes partiſans pour ſucceſſeurs, comme le dit Denys d'Halicarnaſſe, dans l'un & l'autre hiſtorien il n'eſt fait mention que de l'autorité du prince ; & c'eſt de quoi il eſt uniquement queſtion par rapport à la nomination des ſénateurs.

Enfin Tite-Live confirme ſon ſentimens, dans le diſcours qu'il fait tenir à un certain Canuleïus, tribun du peuple, qui vouloit faire révoquer une des lois des douze tables, qui interdiſoit toute alliance entre les patriciens & les plébéiens. Ce tribun reproche aux premiers, qu'étant la plupart iſſus d'Albains ou de Sabins, votre nobleſſe ne vient pas, dit-il, de votre origine ; mais parce que vos ancêtres ont été admis dans le ſénat, ſoit par le choix des

rois, ou par la volonté & le commandement du peuple, depuis que les rois ont été chaſſés, *aut ab regibus lecti, aut poſt reges exactos, juſſu populi.*

Ce tribun, ou l'hiſtorien qui le fait parler, diſtingue deux temps & deux manières différentes : il prétend que pendant la domination des rois, c'étoient ces princes qui diſpoſoient des places du ſénat, *aut ab regibus lecti;* & en même-temps il ſoutient, qu'après l'expulſion des rois, ce droit fut dévolu au peuple : mais cette dernière propoſition n'eſt pas ſans de grandes difficultés, comme nous l'allons voir.

Nous voici arrivés à l'établiſſement de la république, que l'auteur du mémoire marque pour l'époque & le commencement de ſes difficultés. Il eſt queſtion, dit-il, de ſavoir quelle fut alors la voie commune & régulière qui donnoit entrée au ſénat. Si on en croit Tite-Live, dans l'endroit que nous venons de citer, c'étoient les ſuffrages du peuple qui en décidoient, *juſſu populi.* Ciceron, ſi ſavant dans les loix & les uſages de ſa nation, ſe déclare pour le même ſentiment; c'étoit, dit-il, tout le peuple qui faiſoit le choix de ceux qui devoient entrer dans ce ſouverain conſeil, *deligerentur in id Conſilium ab*

universo populo. Voilà, à la vérité ce droit d'élection attribué seulement au peuple par le témoignage des deux plus célèbres écrivains de la république : mais malheureusement les faits & les exemples y sont formellement opposés, & ce qui est de plus singulier, c'est que Tite-Live lui-même nous fournit la meilleure partie de ces preuves, sans même réclamer contre les faits qu'il rapporte, & sans faire aucune mention des droits du peuple.

On voit dans cet historien, qu'après l'expulsion des rois, & l'abdication que fit Collatin du consulat, Brutus, alors seul consul, ayant trouvé le sénat considérablement diminué par les cruautés de Tarquin, le remplit de nouveaux sujets, & porta le nombre des pères jusqu'à trois cents, qu'il tira, dit-il, de l'ordre des chevaliers. Ce n'est donc point le peuple qui, dans le premier siècle de la république, nommoit les sénateurs. Voilà le premier consul qu'ayent jamais eu les Romains, & qui étoit alors sans collègue, qui exerce ce droit sans opposition & sans contredit; *cædibus*, dit Tite-Live, *diminutum Patrum numerum ad trecentorum summam explevit* : reste à concilier Tite-Live & ce passage du premier livre, avec le

diſcours du tribun Canuleïus, qu'on trouve dans le quatrième de la première décade.

Denys d'Halicarnaſſe, qui rapporte preſque toujours les mêmes faits, quoiqu'avec des circonſtances différentes, prétend que, dans cette promotion, Valerius étoit déja collègue de Brutus : & il ajoute, que ces deux conſuls tirèrent les nouveaux ſénateurs du corps du peuple, *præcipuos ex Plebe elegerunt.* Plutarque rapporte le même fait d'une troiſième manière : il ſoutient que Valerius étoit alors ſeul conſul ; & que, craignant que le collègue qu'on lui donneroit, ne le troublât dans le plan & la diſpoſition qu'il avoit faits, il ſe hâta de nommer les ſénateurs qui devoient remplir les places vacantes dans le ſénat : mais quoique ces trois hiſtoriens ſoient oppoſés dans les faits, on n'y trouve encore rien qui favoriſe les droits du peuple. C'eſt toujours un conſul qui fait la nomination, & pour le fond de la queſtion, il eſt aſſez indifférent que ce conſul ſe ſoit appellé Brutus ou Valerius.

Il eſt très-vraiſemblable, que les conſuls qui avoient ſuccédé aux rois dans le ſouverain commandement; *Regio imperio duo ſunto*, qui en avoient

toutes les marques, les licteurs, la robe bordée de pourpre, la chaiſe curule, & le ſceptre ou le bâton d'ivoire; que ces grands magiſtrats, dis-je, les chefs du ſénat, & les généraux nés des armées, qui n'étoient enfin diſtingués des rois, que parce que leur autorité étoit partagée & ſeulement annuelle, ſuccédèrent au droit qu'avoient eu ces princes, de remplir les places vacantes dans le ſénat.

Mais ces conſuls étant depuis trop occupés par les guerres étrangères, qui les tenoient ſouvent hors de Rome, le droit de nommer les ſénateurs paſſa des conſuls aux cenſeurs; nouvelle magiſtrature établie l'an de Rome 311, & ſoixante-ſix ans ſeulement après l'établiſſement de la république.

On prétend que ces nouveaux magiſtrats ne furent établis d'abord que pour faire le dénombrement du peuple Romain, ce qu'on appelloit le cens, inſtitué par le roi Servius Tullius. Mais comme l'autorité, de ſa nature, ne cherchoit qu'à s'étendre, les cenſeurs ſe mirent inſenſiblement en poſſeſſion de réformer les trois ordres de la république, & ils s'attribuèrent enſuite le droit de nommer les ſénateurs, & même de chaſſer du ſénat ceux qu'ils en trouvoient

indignes; d'ôter le cheval & l'anneau d'or aux chevaliers qui ne s'étoient pas bien acquittés de leur emploi, & de reléguer dans des tribus ſubalternes ceux du peuple, dont les mœurs étoient déréglées. L'hiſtoire eſt remplie de mille exemples différens de cette autorité des cenſeurs, qui, par le ſecours d'une crainte ſalutaire, retenoient les différens ordres de l'état dans les bornes de leur devoir. Nous entrerons pas plus avant dans les différentes fonctions de cette grande magiſtrature, qui étoit regardée parmi les Romains comme le comble des honneurs où pouvoit parvenir un citoyen. Je me renferme uniquement dans la queſtion propoſée, & il m'a paru, par tout ce que rapportent les hiſtoriens de cette nation, que les cenſeurs avoient ſuccédé aux conſuls, dans la nomination des ſénateurs, comme les conſuls avoient ſuccédé aux rois dans le même droit : mais de ſavoir ſi ces princes & ces différens magiſtrats faiſoient cette nomination ſans le concours du peuple, ou ſi c'étoit le peuple même qui éliſoit les ſénateurs, comme il faiſoit tous ſes autres magiſtrats, c'eſt ce dont on pourra mieux juger par ce que nous allons dire dans la ſuite, pour tâcher de concilier deux opinions qui paroiſſent ſi oppoſées.

Paul Manuce prétend que les rois, les conſuls & les cenſeurs avoient, à la vérité, le droit de propoſer à l'aſſemblée du peuple, ceux qu'ils trouvoient dignes de remplir les places vacantes dans le ſénat, mais que le choix entre ces candidats appartenoit au peuple, dont cependant les ſuffrages devoient être renfermés parmi ceux que ces magiſtrats leur avoient propoſés; conjecture d'autant plus foible, qu'elle n'eſt ſoutenue d'aucune preuve, ſi on ne prend pour preuve l'uſage où étoit la république, de n'admettre aucun magiſtrat que par la voie de l'élection. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe dire, que le peuple étoit cenſé en quelque manière ouvrir les portes du ſénat, à ceux, qui, par ſes ſuffrages, étoient élevés aux magiſtratures curules; parce que ces grandes dignités, non-ſeulement donnoient entrée au ſénat pendant leur année d'exercice, mais ils conſervoient encore ce droit, quand même ils n'étoient plus en charge: & les cenſeurs, quand ils rempliſſoient les places vacantes dans le ſénat, ne pouvoient ſe diſpenſer alors de les inſcrire les premiers, & chacun à leur rang, dans le rôle & la matricule des ſénateurs. Et c'eſt peut-être de cette eſpèce particulière de droit du peu-

ple, qu'on doit entendre ce que Canuléius & Ciceron ont rapporté, en termes trop généraux, du pouvoir du peuple dans la nomination des sénateurs.

C'eſt ainſi qu'en uſa le dictateur M. Fabius Buteo, pendant la ſeconde guerre Punique, & dans une conjoncture extraordinaire, où il fut obligé de faire la fonction de cenſeur. Après avoir appelé les anciens ſénateurs, chacun par leur nom, il nomma, pour remplacer les morts, premièrement ceux, comme dit Tite-Live, qui depuis la cenſure de L. Emilius & de C. Flaminius, avoient exercé quelque charge curule, & qui n'avoient point encore été inſérés dans le rôle des ſénateurs, quoique par leurs charges, ils euſſent entrée dans le ſénat : *Recitato vetere ſenatu, inde primum, inde mortuorum locum legit, qui poſt L. Emilium & C. Flaminium cenſores, curulem magiſtratum cepiſſent, necdam in ſenatum lecti eſſent, &c.*

Mais c'eſt de cet exemple même, dit l'auteur du mémoire, & de la cenſure d'un dictateur, qu'on doit inférer qu'il n'y avoit point à Rome de voie commune régulière, pour remplir les pertes que faiſoit le corps du ſénat, puiſqu'on a eu recours à cette puiſſance extraordinaire du dictateur.

On

On peut répondre, que c'eſt au contraire, parce que cet exemple eſt extraordinaire & ſingulier, qu'on n'en peut rien conclure contre la poſſeſſion où étoient les cenſeurs de nommer ſeuls les ſénateurs. Pourroit-on dire, avec le moindre fondement, que ce n'étoit point un uſage commun & régulier dans la république, de ne tirer jamais les tribuns du peuple que du corps des plébéïens, parce qu'une ſeule fois, & ſous le conſulat de L. Valerius & de M. Horatius, on vit dans le tribunat Sp. Tarpeius & A. Haterius, tous deux patriciens, anciens ſénateurs & même conſulaires, que le ſénat avoit eu l'adreſſe de faire élire, pour traverſer les mauvais deſſeins des autres tribuns? *Duos etiam patricios*, dit Tite-Live, *conſulareſque Sp. Tarpeïum & Aulum Haterium coopravere.*

Certainement il n'y a point d'état ſi attaché à la forme de ſon gouvernement, qui, dans de certaines conjonctures, ne ſoit obligé de ſouffrir divers changemens. Telle étoit alors la ſituation de la république Romaine; quatre grandes batailles perdues contre les Carthaginois, en avoient épuiſé le plus pur ſang. On regrettoit particulièrement, dit Tite-Live, quatre-vingt citoyens,

partie sénateurs, partie qui avoient rempli des magistratures, à la sortie desquelles, & dans le premier *cens* qui se seroit fait, ils devoient être inscrits au nombre des sénateurs. Les soldats manquoient dans l'état, on avoit été réduit à enrôler des esclaves, & Annibal étoit aux portes de Rome. Le peu de sénateurs qui restoient, accablés du poids des affaires, demandèrent des collègues, & qu'on remplaçât les sénateurs qu'on avoit perdus dans cette cruelle guerre. Apparemment que les deux derniers censeurs, L. Emilius & C. Flaminius, ou avoient péri dans ces sanglantes batailles, ou étoient hors de charge. Il ne restoit de ressource, pour suppléer au défaut des censeurs, que dans la personne de M. Junius Pera, alors dictateur, & dont il semble que la dignité renfermât éminemment les autres emplois de la république. Mais comme ce grand magistrat étoit alors éloigné de Rome, & qu'il commandoit l'armée qui étoit opposée à Annibal, on ordonna à L. Terentius Varro, premier consul, de se rendre à Rome, & de nommer un second dictateur, qui pût faire, en cette occasion, la fonction des censeurs; & on convint, pour conserver, autant qu'on pourroit, l'ancienne forme du gouver-

nement, que ce conſul ne nommeroit que celui de tous les cenſeurs vétérans, qui ſe trouveroit alors le plus ancien, enſorte que lorſque Varro nomma pour dictateur M. Fabius Buteo, ce fut moins un dictateur qu'il donna à la république, que le premier & le plus ancien des cenſeurs. Et pour faire connoître à ce nouveau magiſtrat, qu'il n'avoit de dictateur que le nom, on lui interdit expreſſément la nomination d'un général de la cavalerie : droit inſéparable de la dictature, dont cet officier étoit regardé comme le lieutenant.

Tite-Live rapporte que ce dictateur après ſa nomination, étant monté à la tribune aux harangues, déclara hautement à l'aſſemblée, qu'il ne pouvoit approuver, ni qu'il y eût en même-temps deux dictateurs, ce qu'on n'avoit jamais vû dans la république, ni qu'on l'eût fait dictateur, ſans lui laiſſer la liberté de nommer le général de la cavalerie; qu'il n'étoit pas moins extraordinaire qu'on n'eût nommé qu'un ſeul citoyen pour faire la fonction des deux cenſeurs, ni que cette dignité, contre l'uſage, fût conférée deux fois à la même perſonne. Que cependant, malgré ces irrégularités, il tâcheroit d'apporter dans l'adminiſtration de ſa

charge, un juſte tempérament, & autant que le pourroient permettre le malheur des temps, la fortune préſente, & la néceſſité des affaires.

Ce dictateur nomma enſuite cent ſoixante-dix-ſept citoyens pour ſénateurs, en commençant, comme nous venons de le dire, par ceux qui avoient rempli des dignités curules; & il fit un choix, dit Tite-Live, qui fut également approuvé de tous les ordres de la république; *centum ſeptuaginta ſeptem cum ingenti approbatione omnium in ſenatum lectis :* preuve que ce choix étoit ſon pur ouvrage. Car ſi la nomination des ſénateurs avoit dépendu des ſuffrages de la multitude, ç'auroit été bien en vain qu'on auroit donné des louanges au dictateur, ſur un choix qu'il n'auroit point fait. Et pour preuve que le blâme tomboit comme la louange, ſur ce choix des cenſeurs, on ſait qu'Appius Claudius & C. Plautius, ſon collègue dans la cenſure, ayant rempli les places vacantes dans le ſénat de fils d'affranchis, C. Junius Bulbucus, & Q. Emilius Barbula, conſuls de l'année ſuivante, indignés de ce que ces cenſeurs avoient déshonoré, par leur choix, une compagnie ſi reſpectable, caſsèrent cette élection des cenſeurs; & ſans avoir égard

à la dernière nomination, firent appeler tout de nouveau les sénateurs, selon l'ancien rôle, & dans le même ordre qu'ils se trouvoient inscrits avant la censure d'Appius & de Plautius. Ni Fabius Buteo ne méritoit les louanges qu'on lui donna, ni Appius Claudius & Plautius la honte où ils se virent exposés, si la nomination des nouveaux sénateurs avoit dépendu des suffrages de la multitude.

On vient donc de voir, que l'exemple singulier de M. Fabius Buteo, nommé pour remplir les places vacantes dans le sénat, ne tire point à conséquence contre le droit où étoient les censeurs de faire cette nomination. Et si on excepte ce seul fait, & tout ce qui se passa dans les temps tumultueux des Gracques & pendant les guerres civiles, on ne trouvera point que, depuis la fondation de Rome, d'autres que les rois ou les consuls, & les censeurs qui leur avoient succédé dans cette partie du gouvernement, ayent jamais nommé ceux des citoyens de la république, qui devoient remplir les places vacantes dans le sénat.

J'ai excepté de ma proposition générale le tribunat des Gracques, dont Caïus le cadet fit, dit-on, entrer un grand nombre de chevaliers dans le sé-

nat ; d'autres attribuent cette nomination extraordinaire à Livius Druſus, autre tribun. Il y en a même qui prétendent, qu'il n'étoit alors queſtion que de magiſtrats particuliers, qui devoient rendre la juſtice au peuple. Je n'entrerai point dans cette queſtion, qui mériteroit une diſſertation particulière.

Je me contenterai d'obſerver que Sylla & Marius, chefs de la première guerre civile, remplirent le ſénat de leurs créatures ; que Jules-Céſar porta encore plus loin ſon uſurpation, & qu'il y fit entrer non-ſeulement les enfans des affranchis, mais encore des barbares, & même des charlatans & des devins. Que les triumvirs enſuite, après avoir épuiſé ce corps ſi reſpectable, par leurs cruelles proſcriptions, le remplirent à leur tour de leurs ſatellites, enſorte, qu'après qu'Auguſte ſe fut défait de ſes deux collègues dans le triumvirat, le ſénat ſe trouvoit alors rempli de plus de mille ſénateurs, la plupart indignes de cette grande place, & que l'argent & le crime y avoient fait recevoir. Ce prince ſe voyant maître abſolu de l'empire, réſolut de purger cette illuſtre compagnie de tant d'indignes ſujets : *ſenatorum numerum*, dit Suétone, *deformis & incondita turba, erant enim ſupra mille*

& quidam indigniſſimi, & poſt necem Cæſaris per gratiam & præmium allecti, quos orcinos, d'autres diſent, *abortivos, vulgus vocabat, ad modum priſtinum & ſplendorem redegit.* Auguſte, après avoir chaſſé du ſénat ces hommes indignes, permit à ceux des ſénateurs qui reſtoient, d'en nommer chacun un autre. Mais, comme il ne fut pas content de cette élection, où l'amitié, les liaiſons du ſang, & peut-être l'intérêt eurent plus de part que le mérite, il fit un ſecond choix, dans lequel il ne conſulta qu'Agrippa; *duabus lectionibus, primâ ipſorum arbitratu, quo vir virum legit; ſecundâ, ſuo, & Agrippæ:* preuve que ce prince avoit rappelé à lui l'autorité qu'exerçoient auparavant les cenſeurs, les conſuls & les rois de Rome.

Ses ſucceſſeurs à l'empire regardèrent l'autorité des cenſeurs, comme faiſant partie de la dignité impériale, & Decius nommant Valérien pour cenſeur, & lui expliquant tous les privilèges & les droits d'un emploi ſi éminent, Valérien, en habile courtiſan, lui répondit, que ces droits n'appartenoient qu'à l'empereur: *Hæc ſunt propter quæ auguſtum nomen tenetis, apud vos cenſura deſedit*

Paſſons à la ſeconde queſtion qu'on

nous a faite. On demande pourquoi le ſénat n'étant compoſé que de patriciens *alors*; c'eſt-à-dire, au moins à ce que prétend l'auteur du mémoire, dans les quatre ou cinq premiers ſiècles de la république, il ſe trouvoit des patriciens ſénateurs, & d'autres patriciens ſimples particuliers, & qui ne participoient point à cette dignité ? On veut ſavoir ſi cette diſtinction venoit par ſucceſſion & de primogéniture, ou ſi le choix des ſénateurs dépendoit abſolument des conſuls, & depuis des cenſeurs.

Pour répondre à cette queſtion, il faut ſe ſouvenir de ce que nous avons rapporté, après Tite-Live, de l'inſtitution des prémiers ſénateurs. Romulus, ſelon cet hiſtorien, n'en créa que cent, ſoit que ce nombre, dit-il, lui parût ſuffiſant, ſoit qu'il n'en eût trouvé que cent qui euſſent les qualités requiſes pour entrer dans le ſénat, *ſive quia is numerus ſatis erat; ſive quia ſoli centum erant qui creari patres poſſint.* Tite-Live ajoute, qu'on appella ces cent ſénateurs *Pères*, comme un titre reſpectable, & leurs enfans & leurs deſcendans *patriciens : patriciique progenies eorum appellati*, origine de la première & de la plus pure nobleſſe parmi les Romains. Quelques auteurs prétendent,

que ces premiers patriciens portoient ſur leurs ſouliers des croiſſans; d'autres diſent la lettre C, pour marquer qu'ils deſcendoient des cent premiers ſénateurs. Ces enfans & ces deſcendans des cent premiers ſénateurs, ſe multiplièrent bientôt, & produiſirent différentes branches de patriciens. C'eſt de ce corps ſeul qu'on tira d'abord les ſénateurs, les prêtres, & tous ceux qui avoient la principale intendance dans les affaires de la religion; mais ces emplois, & ſur-tout la dignité de ſénateur, ne venoient point à titre de ſucceſſion. Il falloit, à la vérité, être patricien pour être ſénateur; mais comme le nombre des patriciens excéda bientôt celui qui étoit fixé pour compoſer le ſénat, tous les patriciens ne pouvoient pas être ſénateurs, comme nous voyons que tous les nobles Vénitiens ne ſont pas ſénateurs, quoique, pour pouvoir être élu ſénateur, il faille être reconnu pour noble Vénitien. Ainſi il ne ſuffiſoit pas à Rome d'être patricien, pour avoir entrée dans le ſénat. La naiſſance donnoit la première de ces qualités; mais il n'y avoit que le mérite qui procurât la ſeconde. Il falloit, pour être reçu dans cette auguſte compagnie, avoir donné des preuves éclatantes de ſa valeur à

la guerre; & dans des temps de paix, de ſa capacité dans la conduite des affaires : le choix que faiſoient les rois, des ſénateurs, prouve que cette dignité ne dépendoit point d'une ſucceſſion linéale & agnatique. Bientôt même, & ſous les rois de Rome, on ne s'attacha plus ſi ſcrupuleuſement au ſang de ces premières familles patriciennes ; & s'il ſe trouvoit à Rome quelque étranger, ou quelques plébéiens diſtingués par leur mérite, on faiſoit l'étranger d'abord citoyen : & pour donner enſuite aux uns & aux autres entrée dans le ſénat, on les déclaroit patriciens. C'eſt ainſi qu'Ancus Martius, quatrième roi de Rome, prévenu en faveur du mérite & de la valeur d'un Toſcan, appellé Lucumon, le combla d'honneurs : on l'a vu d'abord général de la cavalerie, enſuite patricien, & depuis ſénateur. C'étoit pour ne pas violer ouvertement l'uſage où l'on étoit, de n'admettre dans le ſénat que les deſcendans des cent premiers ſénateurs, qu'on donnoit à des étrangers ou à des plébéiens le nom de patriciens ; le même Lucumon, ſous le nom de Tarquin l'ancien, étant depuis parvenu à la couronne par la faveur du peuple, pour ſe conſerver ſon affection, on tira tout à la fois de cet ordre,

cent ſénateurs, dont il augmenta le corps du ſénat, & à l'exemple d'Ancus Martius, il ſe contenta, pour adoucir ce qu'une pareille nouveauté pouvoit avoir d'odieux aux yeux des patriciens, d'en donner le nom à ces plébéiens, comme des lettres de nobleſſe.

Patricios fecit, dit Tite-Live, *& in ſenatorum numerum cooptavit.* Ce prince pouvoit bien, ſi l'on veut, aſſocier ces plébéiens aux privilèges des patriciens, & les faire entrer dans le ſénat : mais il me ſemble qu'il ne pouvoit jamais faire patriciens, c'eſt-à-dire, déclarer deſcendans des cent premiers ſénateurs, ceux qui n'en étoient point iſſus, & qui n'avoient qu'une origine baſſe & obſcure; & quelqu'étendue qu'on donne à l'autorité des ſouverains, on perſuadera difficilement, qu'ils puiſſent tout-à-coup arrêter un ſang roturier dans les veines d'un plébéien, & y en ſubſtituer un plus noble & tout nouveau. Auſſi, comme ces plébéiens n'étoient patriciens que de nom, & par une eſpèce de fiction de la loi, on les appelloit *Pères ajoutés*, ou *Patriciens de moindre condition. Patres conſcripti, minorum gentium.* Au lieu que les familles qui deſcendoient des cent premiers ſénateurs, & les véritables patriciens, prenoient

la qualité de *majorum gentium*, c'eſt-à-dire, de grande & d'illuſtre maiſon. Ce qui revient à ce que nous appellons en France la haute nobleſſe, *optimates* : quoiqu'il ne ſoit pas aiſé de définir aujourd'hui, ſi ce titre, dont tant de gens ſe parent, conſiſte dans une nobleſſe ſi ancienne, que l'origine en ſoit inconnue ; ou dans des dignités actuelles qui ſuppoſent, mais qui ne prouvent pas toujours, une véritable nobleſſe.

Ces diſtinctions ceſſèrent parmi les Romains, peu après l'expulſion des rois. Denys d'Halicarnaſſe prétend que les plébéiens ſe prévalant de l'exil de Coriolan, vers l'an 260 de Rome, s'introduiſirent dans le ſénat, & partagèrent avec les patriciens, les dignités, qui auparavant étoient attachées au premier ordre de la république ; d'autres auteurs reculent l'entrée des plébéiens dans le ſénat, au temps de la création des décemvirs, c'eſt à-dire, vers l'an 301 de Rome, & cinquante-ſix ans ſeulement après l'établiſſement de la république : depuis ce temps-là, on ne tira plus ſon rang & ſa nobleſſe que du droit des images, c'eſt-à-dire, des charges curules, qui étoient entrées dans chaque famille ; & un citoyen, quoique plébéien d'origine, ne laiſſoit pas de paſſer

pour très-noble, si ses ancêtres avoient été revêtus des principales charges de l'état.

Rome, qui d'abord n'avoit connu que deux sortes de citoyens, se trouva alors divisée en trois ordres différens, qu'Ausone a compris dans ce vers:

Martia Roma triplex, Equitatu, Plebe, Senatu.

Les chevaliers originairement faisoient partie du peuple, mais c'en étoit la partie la plus considérable; comme les sénateurs étoient tirés du corps des patriciens, & par leur dignité se trouvoient les premiers de cet ordre. Mais après que toutes les dignités de la république furent devenues communes entre tous les citoyens, le bien seul en fit insensiblement toute la différence; on détermina quel bien devoit avoir un citoyen, pour être compris dans le rôle des chevaliers; ou étant chevalier, pour pouvoir être élu sénateur. *Senatorum gradum*, dit Senèque, *census ascendere facit.* Les patriciens furent compris dans ce réglement, comme les autres citoyens, & quelque mérite qu'ils eussent d'ailleurs, c'étoient les biens de la fortune qui décidoient de leur rang. Les

jeunes patriciens qui ſe trouvoient riches, étoient d'abord compris dans l'ordre des chevaliers, d'où des cenſeurs tiroient enſuite les plus dignes, pour les élever à la dignité de ſénateur : & les pauvres patriciens qui n'avoient pas aſſez de bien pour être compris dans l'ordre des chevaliers, ou pour être admis dans le ſénat, demeuroient confondus parmi le petit peuple, pendant qu'ils voyoient de riches plébéiens avec l'anneau d'or, en qualité de chevaliers, ou revêtus du laticlave, remplir les places vacantes dans le ſénat : *ſenator non es*, dit Onuphrius Panuinus, *ergo eques aut de populo : neque ſenator, neque eques, quamvis patricius, ergo de populo ; ordo enim præterea nullus ſupereſt.*

TABLE
ALPHABETIQUE

Des Matières contenues en ce troiſieme Volume.

A.

ANTOINE prend ſoin des funérailles de Jules Céſar, & jure hautement de venger ſa mort, livre 14. page 290 & ſuiv. Moyens qu'il emploie pour s'élever à la ſouveraine puiſſance, *ibid.* Entrevue de ce Conſul avec le jeune Céſar, p. 306 & ſuiv. Il s'oppoſe à ſes deſſeins, & ſe brouille avec lui, p. 312 & ſuiv. Il ſe fait accorder par le peuple le gouvernement de la Gaule Ciſalpine, que le ſénat lui avoit refuſé, p. 318 & ſuiv. Il arme pour chaſſer Decimus-Brutus de ce gouvernement, p. 329 & ſuiv. Il s'empare de la plupart des villes de cette province, & aſſiége Decimus-Brutus dans Modène. Il eſt enſuite contraint d'en lever le ſiége & de s'enfuir, p. 332 & ſuiv. Il eſt pourſuivi par Decimus-Brutus, p. 335 & ſuiv. Il gagne les officiers & les ſoldats de Lépidus qui le reconnoiſſent pour leur général, p 339 & ſuiv. Il pourſuit Decimus-Brutus, & lui fait couper la tête, p. 349. Il ſe réconcilie avec Céſar, & partage avec lui & avec Lépidus tout l'Empire, p. 350 & ſuiv. Cruelles proſcriptions, p. 354 & ſuiv. Après avoir travaillé utilement pour la gloire de Céſar, il ſe brouille irréconciliablement avec lui, & vaincu dans la bataille d'Actium, il eſt enfin réduit à ſe donner la mort, p. 360.

C.

Catilina, (Lucius Sergius) fait mourir ſon

frère, pour s'emparer de ſon bien, & dans la ſuite, il engage Sylla à mettre ce frère au nombre des Proſcrits, afin de couvrir par-là l'énormité de ſon crime, l. 11. p. 117. Caractère de ce Romain, l. 12. p. 162. Sa conſpiration, p. 166 & ſuiv. Noms & caractères des Conjurés, 167 & ſuiv. Sa conſpiration eſt découverte, & on lui refuſe le Conſulat, p. 175 & ſuiv. Il ranime le courage des conjurés, p. 197 & ſuiv. Il aſſemble des troupes, & ſe met à leur tête, p. 199. Ses partiſans tâchent de gagner les envoyés des Allobroges, p. 209 & ſuiv. Voyant qu'on avoit fait mourir les chefs de ſa conſpiration, il tente le haſard d'une bataille, il la perd & y eſt tué, p. 218 & ſuiv.

Céſar, (Caïus Julius) Son caractère, l. 13. p. 225 & ſuiv. Il eſt élevé à la dignité de grand pontife, p. 229. Il emploie les richeſſes qu'il avoit acquiſes dans ſon gouvernement d'Eſpagne, à ſe faire des créatures dans Rome, p. 230 & ſuiv. Il s'unit avec Pompée & Craſſus, & eſt élevé au conſulat, p. 232 & ſuiv. Il fait recevoir la loi pour le partage des terres, p. 234 & ſuiv. On lui décerne le gouvernement des Gaules & de l'Illyrie, p. 250. Ses conquêtes dans les Gaules, p. 252 & ſuiv. Il gagne l'affection de ſes ſoldats, & ſe fait juſques dans Rome des créatures à force d'argent, p. 253 & ſuiv. Il refuſe de quitter le commandement des armées, & repaſſe en Italie à la tête de ſes troupes, p. 258 & ſuiv. Il gagne la bataille de Pharſale, & ſe rend maître de l'empire, p. 273. Sa clémence & une trop grand ſécurité lui font perdre l'empire & la vie, 276 & ſuiv. Son teſtament, l. 14. p. 289.

Céſar, (Octavius) adopté par Jules Céſar, revient

revient en Italie dans le deſſein de venger la mort de ſon père, l. 14. p. 304. Il entre dans Rome, & y fait confirmer ſon adoption, p. 306 & ſuiv. Son entreyue avec Antoine, p. 307 & ſuiv. Il gagne le peuple par ſes libéralités, p. 312 & ſuiv. Diverſes brouilleries & réconciliations avec Antoine, p. 314 & ſuiv. Il rompt enfin ouvertement avec lui; il lève des troupes, & fait autoriſer ſa priſe d'armes par le ſénat, p. 329 & ſuiv. Il force Antoine de lever le ſiége de Modène, p. 332 & ſuiv. Il le ménage dans la ſuite, p. 336 & ſuiv. Ayant été créé conſul par la crainte qu'on avoit à Rome de ſes armes, & par les brigues de Ciceron, il pourſuit la vengeance de la mort de ſon père, & fait condamner par défaut tous les conjurés à perdre la vie, p. 340 & ſuiv. Il ſe réconcilie avec Antoine, p. 346 & ſuiv. Entrevue de ces deux généraux, & le partage qu'ils font de l'empire avec Lépidus. Cruelles proſcriptions, p. 352 & ſuiv. Il ſe ſert des forces de Lépidus & d'Antoine pour faire périr les conjurés & leurs partiſans, p. 354 & ſuiv. Il ſe défait enſuite de Lépidus, gagne ſur Antoine la fameuſe bataille d'Actium, & reſte enfin ſeul maître de tout l'empire Romain, p. 355 & ſuiv.

Clodius accuſé d'entretenir un commerce criminel avec la femme de Céſar, eſt renvoyé abſous, l. 13. p. 239 & ſuiv. Il devient tribun du peuple, & ſe venge de Cicéron qu'il fait exiler, p. 245 & ſuiv.

Cicéron ſe déclare pour la loi Manilia, l. 12. p. 158. Il découvre la conſpiration de Catilina, & ſe fait nommer conſul, à l'excluſion de ce Romain, p. 175 & ſuiv. Il découvre les deſſeins ambitieux de Rullus, & par ſon habileté & ſon éloquence, il fait rejeter la

loi de ce tribun, au ſujet des terres de conquêtes, p. 185 & ſuiv. Il s'inſtruit plus à fond de la conſpiration de Catilina, p. 199 & ſuiv. Il accuſe Catilina en plein ſénat, p. 204 & ſuiv. Il fait condamner à la mort les chefs de la conſpiration, & diſſipe entièrement cette faction, p. 215 & ſuiv. Son exil, l. 13. p. 245. Son rappel, p. 249. Il aſſiſte le jeune Céſar de ſon crédit dans le ſénat, l. 14. p. 330. Il lui fait obtenir le conſulat, p. 346. Il eſt ſacrifié par Céſar même à la haine d'Antoine, p. 350.

Cinna, (Cornelius) veut abolir les lois de Sylla, l. 10. p. 49 & ſuiv. Il eſt contraint de céder au parti contraire, & de ſortir de Rome, p. 53. Il eſt déclaré déchu du titre de citoyen, & de la dignité de conſul, p 54. Il ſe met à la tête d'un puiſſant parti, *ibid.* & ſuiv. Il reçoit Marius dans ſon armée, & aſſiége Rome, p. 63 & ſuiv. Il oblige le Sénat à traiter avec lui, & à le reconnoître pour conſul, p. 68 & ſuiv. Il entre dans Rome, où ſon armée fait d'horribles maſſacres, p. 71 & ſuiv. Il eſt tué dans une ſédition, l. 11. p. 94

Craſſus, (Marcus Licinius) lève un grand nombre de troupes pour Sylla, & partage avec lui les périls & la gloire de la guerre, l. 11. p. 96. Il s'enrichit des confiſcations dont Sylla diſpoſe en ſa faveur, p 146. Il défait Spartacus, p. 122 & ſuiv. Il obtient le conſulat & le triomphe, p. 149 & ſuiv. Ses libéralités & ſes richeſſes, p. 150 & ſuiv. Il s'unit étroitement avec Jules Céſar, l. 13. p. 232 & ſuiv. Il eſt tué dans la guerre contre les Parthes, p. 255.

D.

Druſus, tribun du peuple, eſt aſſaſſiné dans ſon tribunal, pour avoir voulu faire donner

le droit de bourgeoiſie aux peuples du Latium, & renouveler les lois des Gracques, l. 10 p. 24 & ſuiv.

F.

Fimbria, Lieutenant de Valerius Flaccus, tue ce Général, & ſe fait prêter ſerment par toute l'armée, l. 11. p. 82. Ses avantages ſur Mithridate, *ibid.* Se voyant abandonné de ſes ſoldats, il ſe paſſe ſon épée au travers du corps, p. 92 & ſuiv.

Furius, s'étant oppoſé pendant ſon tribunat, au rappel de Metellus, eſt mis en pièces par le peuple, l. 10. p. 19.

G.

Glaucia, ſe ligue avec Marius & Saturninus, pour perdre Metellus, l. 10. p. 10 & ſuiv. Il eſt aſſommé par le Peuple à coups de bâtons & de pierres, p. 18.

L.

Lepidus, (M. Emilius) entreprend de ſe rendre maître du gouvernement, l. 11. p. 130 & ſuiv. Il eſt créé premier Conſul, & ſe déclare pour le parti du peuple, p. 131 & ſuiv. Il lève dans la Gaule Ciſalpine une puiſſante armée, avec laquelle il vient camper aux portes de Rome, où il eſt défait par Catulus, p. 132 & ſuiv. Il ſe retire dans l'île de Sardaigne, & y meurt, p. 33.

M.

Marius, (Caïus) ſes victoires contre les Cimbres & les Teutons, l. 10. p. 4 & ſuiv. Jaloux de la réputation & du crédit de Metellus, il vient à bout de le faire exiler, p. 10 & ſuiv. Il ſort de Rome après le rappel de Metellus, & va trouver Mithridate, p. 11 & ſuiv. A ſon retour il retrouve à Rome peu d'amis, & encore moins de conſidération, p. 22 & ſuiv. Il veut faire ôter à ce conſul le

commandement des armées contre Mithridate, p. 36 & suiv. Tumulte arrivé à cette occasion, & massacre de plusieurs citoyens, p. 37 & suiv. Il est contraint de s'enfuir, & de sortir de Rome, p. 42. Il est déclaré ennemi du peuple Romain, & sa tête est mise à prix, p. 47. Dangers qu'il essuie dans sa fuite, p. 58 & suiv. Il envoie offrir ses services à Cinna, & plusieurs soldats Romains qui avoient servi sous lui embrassent le même parti, p. 62 & suiv. Il rentre dans Rome, où il exerce de cruelles vengeances, p. 70 & suiv. Sa mort, p. 77.

Marius, fils de Caïus Marius, est enveloppé dans la disgrace de son père, l. 10. p. 46. Sa fuite des prisons de Mandrestal, p. 62 & suiv. Après la mort de son père, il s'unit étroitement avec Cinna, & exerce dans Rome de nouvelles cruautés, l. 11. p. 81. Il renouvelle son alliance avec les Samnites qui se déclarent en sa faveur, p. 102. Il est fait consul, p. 103. Il perd la bataille contre Sylla, & s'enferme dans Preneste, p. 104. Après la prise de cette place, n'ayant pu s'échapper par des conduits souterrains, il se donne la mort, p. 114.

Merula, (Lucius) prêtre de Jupiter, est fait consul en la place de Cinna, l. 10. p. 54. Il se démet du consulat, p. 69. Sa mort, p. 72.

Metellus, est exilé de Rome par les brigues & les cabales de Marius, l. 10. p. 9 & suiv. Il fixe son séjour dans l'île de Rhodes, p. 16. Son rappel, p. 19 & suiv.

Metellus, (Cecilius) pourquoi surnommé le Pieux, l. 10. p. 19. N'ayant pu venir à bout de faire avec succès la guerre à Marius, & voyant les affaires de Rome désespérées, il se bannit de sa patrie, & se retire sur les côtes de la Ligurie, l. 10. p. 70 & suiv. Il

amène à Sylla un corps considérable de troupes, p. 95. Il taille en pièces l'armée de Carbon & de Norbanus, p. 107.

Mithridate, caractère de ce prince, & ses conquêtes, l. 10. p. 35 & suiv. Après avoir perdu presque tous ses avantages, il fait la paix avec Sylla, l. 11. p. 86 & suiv. Il reprend les armes, traite avec Sertorius, p. 142 & suiv.

P.

Perpenna, se retire en Espagne avec les débris des troupes de Lépidus & de Brutus, l. 11. p. 134. Il est abandonné de ses soldats, qui lèvent leurs enseignes, & les contraignent de se joindre à Sertorius, p. 135. Il fait assassiner ce général dans un festin, p. 143. Pompée lui fait couper la tête, p. *ibid.*

Pompeius, (Cneius) connu sous le nom du grand Pompée, embrasse le parti de Sylla. Ses premiers exploits, l. 11. p. 96 & suiv. Il défait huit légions du parti de Marius, p. 106. Il taille en pièces, proche de Clusium, vingt mille hommes du même parti, p. 108. Il est envoyé en Espagne contre Sertorius, p. 136 & suiv. Après quelques mauvais succès, il met fin à cette guerre, & fait couper la tête à Perpenna, p. 143 & suiv. En revenant d'Espagne, il défait les restes du parti de Spartacus, p. 147. Il obtient le consulat & le triomphe, p. 149 & suiv. Il termine la guerre contre les Pirates, p. 153 & suiv. Il passe en Asie, pour prendre le commandement de la guerre contre Mithridate, l. 12. p. 157 & suiv. Entrevue avec Lucullus qui commandoit les troupes Romaines, & reproches que ces deux Généraux se font réciproquement, p. 160 & suiv. Il revient à Rome vainqueur de Mithridate & de Tigrane, l. 13. p. 223. Il s'unit étroite-

ment avec Céſar, & ſoutient avec chaleur ſes prétentions, p. 233 & ſuiv. Il devient ennemi irréconciliable de Céſar, & prend contre lui le commandement des armées, p. 255 & ſuiv. Il perd la bataille de Pharſale, & périt en Egypte, p. 273.

R.

Rullus, (Publius Servilius) tribun du peuple, couvre ſes deſſeins ambitieux, du projet d'une loi favorable au Peuple, touchant le partage des terres de conquêtes, l. 12. p. 177 & ſuiv. Ciceron, par ſon habileté & ſon éloquence, vient à bout de faire rejeter la loi, p. 183 & ſuiv.

S.

Saturninus, s'unit avec Marius & Glaucia, pour perdre Metellus, l. 19. p. 10 & ſuiv. Il fait poignarder Nonius qui lui avoit été préféré dans l'élection des tribuns, & ſe fait nommer en ſa place, p. 11. Il fait exiler Metellus, *ibid.* & ſuiv. Ses cruautés le rendent odieux. Il eſt aſſommé à coups de pierres & de bâtons, p. 16 & ſuiv.

Sénat, le refus qu'il fait du droit de bourgeoiſie aux peuples du Latium, donne lieu à la guerre Sociale, l. 10. p. 24 & ſuiv. Il ſe relâche enſuite de ſa première fermeté, p. 32 & ſuiv. Il déclare Marius & ſes partiſans ennemis du peuple Romain, & met leurs têtes à prix, p. 47. Il déclare Cinna déchu du titre de citoyen & de la dignité de conſul, p. 54. Il eſt contraint de traiter avec Marius & Cinna, & de rendre à ce dernier la dignité de conſul, p. 68 & ſuiv. Il fait rappeler Ciceron de ſon exil, l. 13. p. 249. Il défère à Pompée le conſulat, ſans lui donner de collègue, p. 257. Il déclare Céſar ennemi de la République, p. 267 & ſuiv. Il lui décerne enſuite des honneurs extraordinaires,

p. 275. Après la mort de Céſar il prend un milieu entre les conjurés & les amis du dictateur, l. 14. p. 286 & ſuiv. Il autoriſe le jeune Céſar à faire la guerre à Antoine, p. 329 & ſuiv. Il déclare Antoine ennemi de la République, & ordonne à Decimus-Brutus de le pourſuivre, p. 335. Il révoque les arrêts qu'il avoit rendus contre Antoine & ſes partiſans, p. 349.

Sertorius, (Quintus) arme pour le parti de Cinna, l. 10. p. 54. Avis qu'il donne à ce général au ſujet des offres de Marius, p. 62. Il ſe rend maître d'une partie de l'Eſpagne, l. 11. p. 102. Les ſoldats de Perpenna forcent leur Général de ſe joindre à lui, p. 133. Son habileté dans la guerre lui fit remporter pluſieurs avantages ſur Pompée, p. 136 & ſuiv. Sa réputation engage Mithridate à traiter avec lui, p. 139 & ſuiv. Il eſt aſſaſſiné dans un feſtin, p. 143.

Spartacus, Gladiateur, ſe met à la tête d'un grand nombre d'eſclaves fugitifs, & remporte pluſieurs victoires contre les Romains, l. 11. p. 144 & ſuiv. Il eſt défait par Craſſus, & tué dans une bataille, où il vend chèrement ſa vie, p. 147 & ſuiv.

Sylla, ſon habileté dans le mérier de la guerre, l. 10. p. 23 & ſuiv. Il eſt fait conſul, & on lui décerne la commiſſion de faire la guerre à Mithridate, p. 35. Il refuſe de rendre le commandement des armées à Marius, qui s'en étoit fait donner la commiſſion, p. 39 & ſuiv. Il entre dans Rome avec ſon armée, & en chaſſe Marius & ſes partiſans, p. 41 & ſuiv. Il abolit pluſieurs lois, & en fait recevoir de nouvelles, p. 43 & ſuiv. Il fait déclarer Marius & ſes partiſans ennemis du peuple romain, p. 46. Ses plaintes au Sénat, au ſujet des cruautés de Marius, p. 76 &

ſuiv. Après avoir remporté pluſieurs avantages ſur Mithridate, il fait la paix avec ce prince, l. 11. p. 84 & ſuiv. Il marche contre Fimbria, & lui débauche ſon armée, p. 91 & ſuiv. Il revient en Italie, où il eſt joint par pluſieurs grands généraux, p. 93 & ſuiv. La ruſe & l'argent le rendent maître de l'armée de Scipion, p. 99 & ſuiv. Il défait Norbanus, p. 101. Il défait Marius, & l'aſſiége dans Preneſte, p. 104 & ſuiv. Il remporte ſur les Samnites une grande victoire, & délivre Rome aſſiégée par ces peuples, p. 112 & ſuiv. Il s'empare de Preneſte, & fait égorger les habitans, p. 114. Il revient à Rome, où il exerce d'horribles cruautés, p. 115 & ſuiv. Il ſe fait nommer Dictateur perpétuel, & commande avec une autorité abſolue, p. 121 & ſuiv. Il abdique le pouvoir ſouverain, & ſe reduit au rang de ſimple citoyen, p. 126 & ſuiv.

T.

Teleſimus, à la tête d'un puiſſant ſecours de Samnites, embraſſe le parti du jeune Marius, l. 11. p. 102. Il marche à Rome, dans le deſſein d'y mettre tout à feu & à ſang, & de n'épargner perſonne, p. 109 & ſuiv. Il perd une grande bataille contre Sylla, où il eſt tué dans la mêlée, p. 114 & ſuiv.

V.

Valerius-Flaccus, ayant été créé conſul, paſſe en Aſie à la tête d'une armée contre Mithridate, ſous prétexte que la guerre que Sylla faiſoit à ce Prince, étoit contre l'aveu du Sénat, l. 11. p. 81 & ſuiv. Il eſt tué par Fimbria ſon Lieutenant, p. 83.

Fin de la Table des Matières du Tome III & dernier.

De l'Imp. de Belin, rue St-Jacques, N°. 27. 1793.

23259

23259

Digitized by Google

3 vol 12.